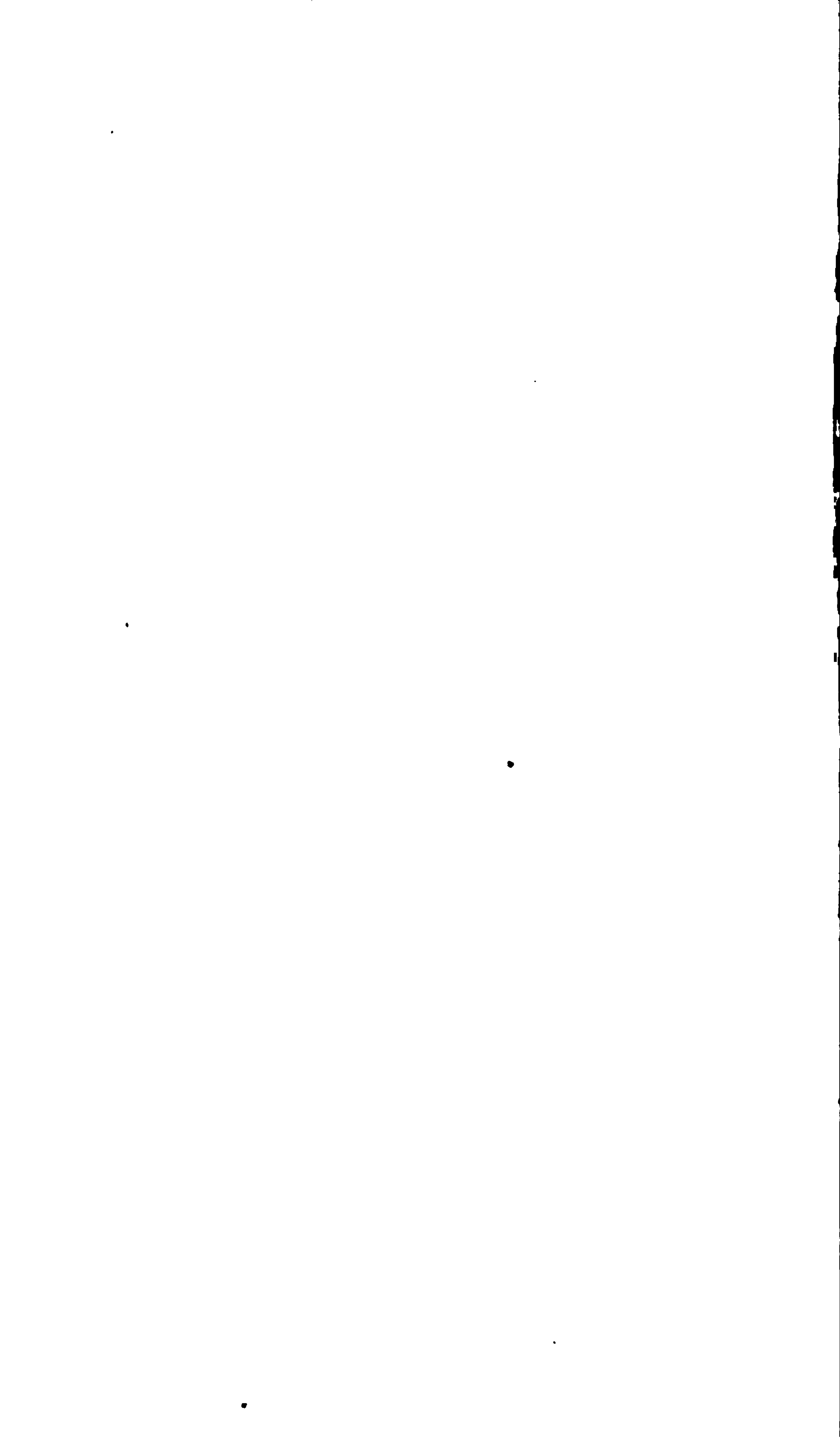










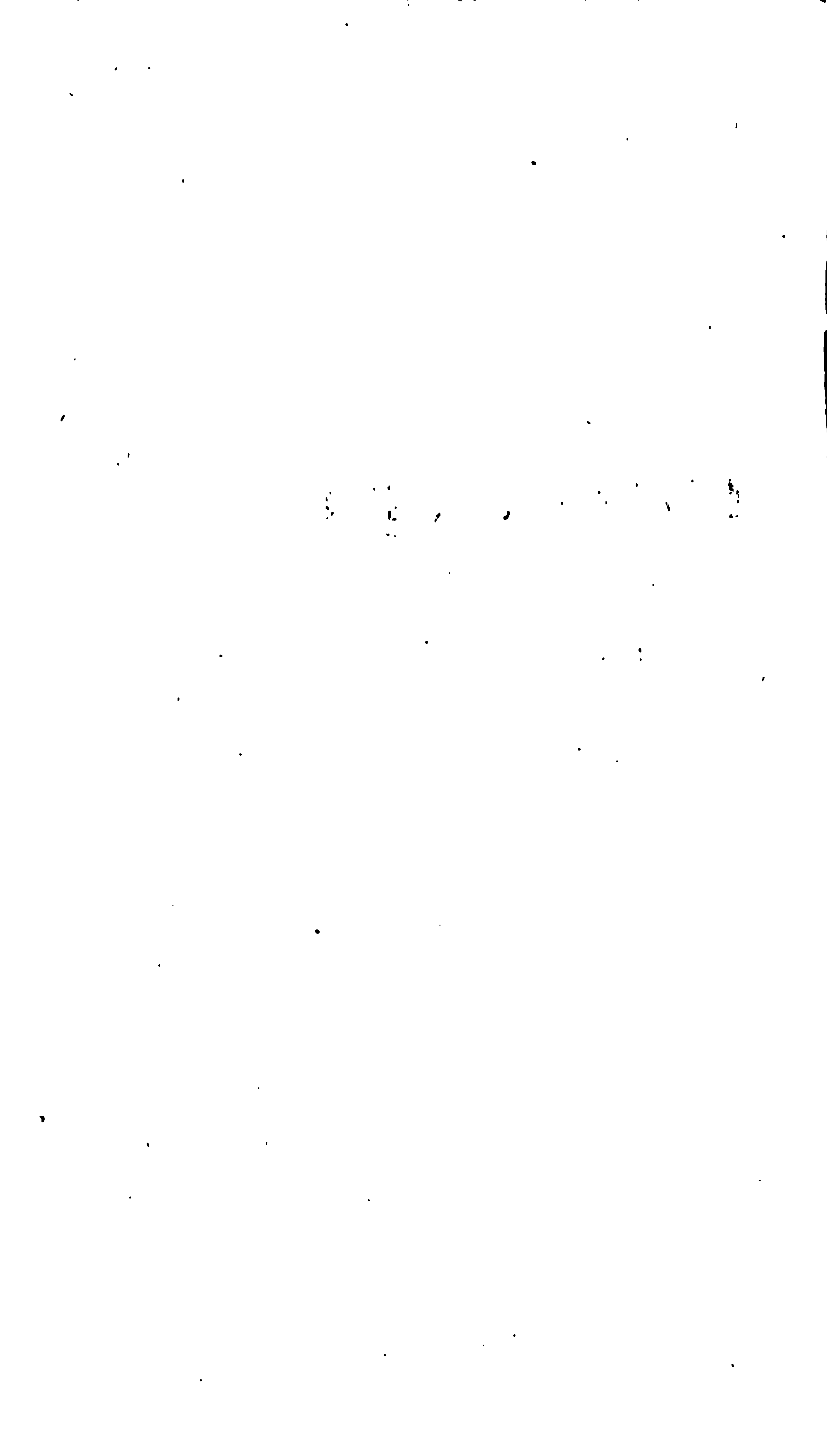


L'HONNEUR

FRANÇAIS.

II.

L'HONNEUR
FRANÇAIS.
II.



[Brayer de Beauregard, Jean Baptiste Louis] 1770-1834

L'HONNEUR FRANÇAIS,

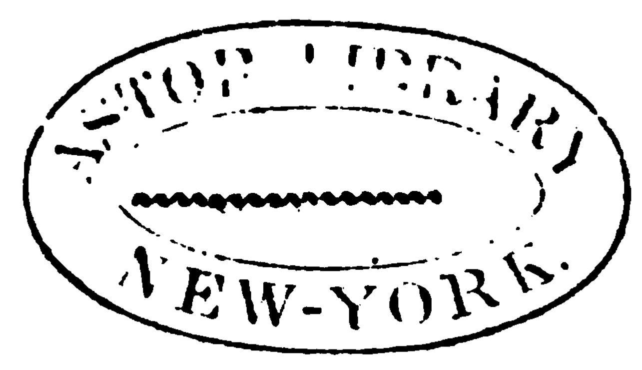
OU

Tableau des Personnages qui, depuis 1789 jusqu'à ce jour, ont contribué, à quelque titre que ce soit, à honorer le nom français.

Un avantage inappréciable de l'honneur considéré comme ressort politique du Gouvernement, est de créer dans le sein de la Nation un esprit public, c'est-à-dire de disposer tous les esprits à un accord parfait et unanime de tout ce qui peut tendre au bien de l'Etat, et de les porter à confondre tous les intérêts particuliers avec l'intérêt commun.

(Essai sur l'honneur).

TOME SECOND.



A PARIS,

Chez LÉOPOLD COLLIN, Libraire, rue Gît-le-Cœur, N.° 4.

1808.



L'HONNEUR FRANÇAIS.

CHAPITRE SIXIÈME.

« Il est ami de la patrie celui qui consacre sa vie à prolonger celle de ses semblables, qui triomphe des dégoûts attachés au spectacle continuel des infirmités humaines, qui, supérieur aux applaudissemens que la multitude va porter dans les temples des arts brillans, s'exile tout entier sur un théâtre de douleur, dont la foule et souvent même les juges du mérite détournent leurs regards par une déplorable délicatesse, et qui, généreusement obscur, jouit de ses victoires solitaires sur les tombeaux, et préfère aux lauriers des Muses réunies un souris de la convalescence »(Extrait du Discours prononcé par le Ministre de l'Intérieur à l'occasion de l'ouverture de l'Ecole Clinique de Médecine à Paris, établie à l'Hospice, rue des SS. Pères).

Officiers civils de santé.

Monsieur Poissonnier, médecin, mort en l'an 5 (1797), ne s'informoit jamais du nom de ses ennemis que pour leur rendre service s'il en trouvoit l'occasion. Un homme d'un

grand mérite avec lequel il n'avoit aucune liaison, jaloux apparemment de l'existence brillante dont jouissoit alors Poissonnier, se permit contre lui quelques propos amers, qui lui furent répétés; ce dernier y fut sensible. Il rencontre cet homme, il va droit à lui. « J'ai appris, monsieur, lui dit-il, que vous parlez » mal de moi : comment pouvez-vous, sans » me connoître, avoir une opinion sur mon » compte? faites-moi l'honneur de venir dîner » demain chez moi, et nous ferons connoissance ensemble ». Le particulier, pénétré de cette franchise, accepta la proposition, et devint l'un des amis les plus chauds de Poissonnier. (*Voy*. l'éloge de M. Poissonnier, par M. Sue, professeur et bibliothécaire de l'école de Médecine).

M. Brasdor, chirurgien, mort en l'an 7 (1799), a rendu de très-grands services à la chirurgie; c'est à ce praticien célèbre que l'on doit encore en grande partie les progrès de l'inoculation en France.

Lettre de S. M. alors premier Consul, au ministre de l'intérieur.

Paris, 14 thermidor an 10.

«Je vous prie, citoyen ministre, de faire placer à l'Hôtel-Dieu un marbre dédié à la mémoire des citoyens Desault (1) et Bichat (2),

---

(1) M. Desault mourut en 1795. En 1791, il commença à publier un journal de chirurgie. Ce journal, le fruit de l'étude et de l'expérience, fut interrompu par des circonstances particulières. Desault alloit le reprendre, lorsque la mort l'enleva. Les matériaux qu'il avoit laissés furent confiés à Bichat, qui les rassembla et y mit la dernière main; ils furent publiés sous le titre d'*OEuvres Chrirurgicales de Desault, ou Tableau de sa doctrine et de sa pratique dans le traitement des Maladies externes*, 2 vol. in-8.°

(2) Bichat présenta l'anatomie sous un point de vue nouveau; il étudia l'organisation générale de l'homme dans les tissus simples qui le composent, divisa l'économie vivante en plusieurs systêmes, et en pressant les faits, en rapprochant l'observation de l'expérience, il recula les limites de la science, et s'éleva lui-même un monument qui éternise sa gloire.

Bichat composa et publia son Anatomie générale dans l'espace d'une année. Il avoit fait paroître à 27 ans son Traité des Membranes, qui fixa les yeux de tous les savans. C'est dans ce Traité que l'on trouve

qui atteste la reconnoissance de leurs contemporains pour les services qu'ils ont rendus, l'un à la chirurgie française dont il étoit le restaurateur, l'autre à la médecine qu'il a enri-

---

le premier jet de toutes les vérités que par la suite il a développées dans ses *Recherches Physiologiques sur la vie et la mort.*

Ce jeune médecin mourut à trente et un ans ; à cet âge, il avoit déjà obtenu des succès et entrepris des travaux qui eussent immortalisé plusieurs savans. Frappé à l'âge où le feu de l'imagination, la vivacité du génie, l'activité de la constitution sont dans toute leur force, de quoi n'eût-il pas été capable, lorsqu'une longue expérience, l'observation de plusieurs années et la maturité de l'âge auroient rectifié ce que lui-même auroit pu blâmer dans ses ouvrages, ou étendu encore la sphère déjà immense des découvertes et des applications utiles qu'il avoit faites.

Bichat étoit chéri de ses élèves, estimé de tous ceux qui le connoissoient, admiré par son savoir de tous les étrangers qui se faisoient un devoir et un honneur de le visiter (*). En tout temps, dans les plus grandes chaleurs de l'été, on le trouvoit, soit dans son laboratoire, soit dans les salles de l'Hôtel-Dieu. Il est peu de savans dont la perte ait produit une affliction aussi vive.

(*) Le célèbre Sandfort, le dernier élève qu'enfanta l'école fameuse de Leyden, disoit, en parlant de Bichat : *Dans six ans votre* Bichat *aura passé notre* Boerhaave (Note communiquée).

chie de plusieurs ouvrages utiles. Bichat eût agrandi le domaine de cette science si importante et si chère à l'humanité, si l'impitoyable mort ne l'eût frappé à trente-un ans.

» Je vous salue,

Signé BONAPARTE ».

Extrait de la notice sur M. Girardeau, *docteur en chirurgie, mort à Paris en* 1804.

Au moindre symptôme inquiétant, il étoit nuit et jour à votre chevet pour épier la marche de la nature et en diriger les effets. Il puisoit dans ses lumières, dans ses connoissances, qui étoient extrêmement variées, et sur-tout dans son exquise sensibilité, mille ressources ingénieuses pour calmer vos alarmes et votre impatience, alléger vos douleurs, égayer même le temps qui paroît si long quand on souffre.

Plusieurs de ses cliens avoient passé de l'opulence à la détresse. Ce fut une raison de plus pour Girardeau de ne pas les abandonner. Il leur rendoit tous les services qui étoient en son pouvoir, et souvent ils lui ont

dû un état et un sort assuré après la tourmente. Partageant ses soins, d'un côté entre des riches et des citoyens appelés à des postes honorables, et de l'autre, entre les pauvres et les infortunés, il employoit son ascendant sur les uns pour obliger les autres. Il ne se contentoit pas de traiter gratuitement les pauvres, il les aidoit encore secrètement de sa bourse pour subvenir à leurs besoins. Plusieurs de ces actes de bienfaisance n'ont transpiré que par l'indiscrétion de ceux qui en ont été l'objet et que la reconnoissance rend excusables.

Girardeau n'a rien écrit pour le public, il n'en avoit pas le temps. Ses nuits, comme ses jours, étoient pleinement consacrés à la pratique de son art, et à servir ou obliger ses malades et ses amis. Le peu d'heures qu'il restoit chez lui étoit absorbé par des consultations en faveur des malheureux. Trop occupé des autres, il ne s'occupa pas assez de lui, et l'on peut dire qu'il est mort victime de son dévouement.

Sur le docteur Roussel (1), *mort en l'an* 12 (1804).

« Jamais homme n'a été meilleur que lui : il y avoit, dit le médecin Alibert, entre lui et La Fontaine, un rapport que tout le monde a aperçu ; et je ne doute pas qu'il n'eût recommencé ce grand homme, s'il s'étoit livré aux mêmes études que lui. Il avoit sa grace, sa bonhomie, son ingénuité, ses distractions, sa paresse, sa galanterie et son innocente malice. Comme lui, il avoit une indifférence complète pour beaucoup d'objets ; ce qui lui faisoit oublier ce qu'on nomme, dans le monde, convenance de la société ; comme lui, enfin, il négligeoit ses affaires et sa fortune. Une autre circonstance de leur vie ajoute au parallèle, en les rapprochant d'une manière frappante : les bontés de madame Helvétius rappellent celles de madame Lasablière, et les bienfaits de M. Falaize, qui écarta de loin tous les besoins, redonnent le souvenir de ce bon

(1) Le docteur Roussel a publié le Systême physique et moral de la femme, suivi du Systême physique et moral de l'homme.

M. d'Hervart, dont le nom a été constamment associé à l'éloge du fabuliste français ».

On sait en effet que Roussel ne possédoit rien, et qu'il vivoit habituellement chez madame Helvétius et chez M. Falaize, citoyen aussi recommandable par ses lumières que par ses vertus, qui l'avoit, pour ainsi dire, adopté.

Au nombre des plus grandes pertes que la médecine a faites dans le cours de l'année 1807, il faut placer celle de MM. Barthez, archichancelier de l'université de Médecine de Montpellier, médecin consultant de S. M. impériale et royale, associé de l'Institut, membre de la légion d'honneur (1); de M. Henri Fouquet, professeur de l'université de Mont-

---

(1) M. Barthez est le premier qui ait appliqué la méthode de Bacon à l'étude de la physiologie et de la médecine. Ses cours publics à l'école de Montpellier et son ouvrage des Elémens de la science de l'homme mirent le sceau à sa réputation. C'est à Narbonne et pendant la tourmente de la révolution qu'il mit la dernière main au grand ouvrage de la mécanique de l'homme et des animaux, dans lequel il a posé les fondemens d'une science nouvelle.

pellier, de l'ex-société royale des Sciençes (1) de M. Hecquet (2).

M. Leclerc, professeur de médecine légale de Paris, médecin de la maison et infirmerie impériale, de l'hospice de Saint-Antoine, et secrétaire de la société de l'école de Médecine de Paris (3) est mort en 1808.

---

(1) M. Fouquet, l'un des meilleurs praticiens de son siècle, calculoit avec tant de précision, même dans les maladies compliquées et très-graves, que ses prédictions étoient toujours justifiées par l'événement. Les écrits qui nous restent de ce médecin sont en très-petit nombre; le plus remarquable est l'*Essai sur le Pouls par rapport aux affections des principaux organes*.

(2) M. Hecquet s'est particulièrement illustré par l'enseignement auquel il a sacrifié presque toute sa vie. Pénétré de cette grande vérité, que, dans l'étude de la médecine, la pratique doit marcher avec la théorie, il avoit conçu dès long-temps les précieux avantages de l'instruction donnée au lit des malades, lorsque la clinique interne de l'école de Montpellier lui fut confiée. Aussi lui est-on redevable de la supériorité que cette institution a eue, dès son origine, sur tous les établissemens de ce genre.

(3) Ce que M. Leclerc a écrit dans l'exercice de cette fonction est cité comme un modèle en ce genre.

Il est facile d'apprécier l'étendue de la perte que la médecine a faite, par ce passage extrait de l'éloge qu'a prononcé M. Leroux, collègue de ce médecin estimable.

« Tout lui sourioit; la réputation, les honneurs, la fortune alloient se disputer à qui lui accorderoit le plus de faveurs, l'avenir le plus heureux paroissoit lui être promis.... la mort l'a marqué de son doigt redoutable, elle le frappe.... le coup est horrible, l'homme du monde en est épouvanté, le médecin en reste dans la stupeur, dans l'effroi.... la plus légère blessure, une simple écorchure au doigt devint en peu de jours la cause de notre douleur et de nos regrets. Fidèle à ses devoirs qui l'appeloient au service de l'humanité, notre confrère porte des consolations et des secours aux indigens confiés à ses soins, et s'approche avec intérêt du malheureux dévoué aux souffrances, et l'explore sans précaution. En exerçant les fonctions les plus respectables, il va tomber victime de son zèle, il s'inocule un venin subtil, qui circule sourdement, avec une apparence de bénignité et sans éveiller l'inquiétude; mais bientôt il pénètre jusqu'aux sources de la vie, et ses amis, ses collègues, apprennent en même temps la

maladie, sa cause et la mort de M. Leclerc; perte immense pour tous ceux qui avoient des liaisons avec lui, perte incalculable pour la médecine, perte peut-être irréparable pour l'école ».

Cet éloge est celui qu'on pourroit faire de la plupart des officiers de santé; il est impossible de se livrer avec plus de zèle, de courage et de désintéressement aux devoirs augustes qu'ils remplissent, et disons-le avec M. Sue, (*Voyez* son éloge de Bichat), il est peu de citoyens qui, comme eux, puissent dire aussi souvent à la fin de la journée : « J'ai fait tous mes efforts pour défendre la pauvreté contre le besoin et la douleur; le repos que je vais goûter sera doux et paisible, puisque j'ai répandu le calme et la consolation dans le sein des malheureux ».

Au nombre des services importans que la médecine a rendus à la société depuis plusieurs années, nous ne devons pas passer sous silence les efforts qu'elle a faits pour introduire l'inoculation de la vaccine en France. Pour mettre le lecteur à même d'apprécier un tel service, nous nous bornerons à citer l'article suivant extrait du rapport fait par MM. Portal, Fourcroy, Huzard et Hallé, membres

de la commission, nommés par la classe des sciences mathématiques et physiques, pour l'examen de la méthode de préserver de la petite vérole par l'inoculation de la vaccine.

Introduction de l'inoculation de la vaccine en France (1).

L'histoire de la découverte de la vaccine est connue. On sait qu'à Berkeley, dans le

---

(1) Sur cent personnes dans le monde, soixante au moins ont la petite vérole. De ces soixante, dix en meurent dans les années les plus favorables, et dix en conservent pour toujours de fâcheux résultats. Voilà donc la cinquième partie des hommes que cette maladie tue ou enlaidit sûrement. Si la vaccine eût été connue il y a un siècle, vingt mille personnes, mortes à Paris de la petite vérole en 1725, vivroient encore.

« Il n'y a plus aucun doute sur la réalité, ni sur l'importance de la découverte de la vaccine ; les savans de tous les pays reconnoissent comme des vérités incontestables, que la vaccine n'est qu'une légère indisposition plutôt qu'une maladie ; qu'elle n'est jamais contagieuse, et que toujours elle préserve de la petite vérole. Dans cette foule innombrable de vaccinations pratiquées tant en France que dans les pays étrangers, le comité central de vaccine n'a pu encore, malgré les recherches les plus scrupuleuses,

Glocestershire, une tradition populaire avoit accrédité l'opinion singulière que les personnes qui, par le contact du pis des vaches attaquées d'une maladie appelée *cowpox*, avoient contracté des pustules, se trouvoient par cela même à l'abri de la contagion variolique. On a découvert depuis qu'à l'occasion d'une maladie semblable, la même opinion s'étoit établie parmi les fermiers de quelques parties du Holstein, de la Lombardie et de plusieurs autres lieux du continent. On a prétendu qu'en Irlande il est des contrées où les fermiers mènent leurs enfans à la vache pour leur faire manier le pis et les pustules de ces animaux, et les préserver ainsi de la petite vérole.

---

constater un seul fait qui contredise ces vérités, tandis qu'il est bien moralement démontré que cette précieuse méthode a déjà sauvé la vie à des milliers d'individus ; qu'elle la sauvera par la suite à des millions d'hommes qui auroient infailliblement péri victimes de la petite vérole ; et qu'enfin, avec des efforts constans et soutenus, on pourra parvenir à l'extinction totale de cette cruelle maladie » (Extrait du Discours prononcé par *M. Guillotin*, organe du comité central de vaccine).

Personne n'ignore que cette opinion, resserrée d'abord dans les limites de quelques pays où le *cowpox* se montre à divers intervalles, n'avoit attiré l'attention d'aucun observateur jusqu'au moment où Jenner en fut instruit. Il crut qu'une tradition populaire n'étoit pas indigne des regards d'un philosophe. C'est en 1795 et dans les années suivantes qu'il s'est convaincu, par l'expérience, que les personnes qui ont contracté des pustules par le contact du *cowpox* ne peuvent point recevoir la contagion variolique, que l'inoculation de la petite vérole n'a sur eux aucun effet, et que la liqueur contenue dans leurs pustules, transmise par l'inoculation à d'autres personnes, les fait jouir du même avantage (1).

Les expériences du docteur Pearson, médecin de l'hôpital Saint-George, et celles du docteur Woodville, médecin de l'hôpital des inoculés à Londres, ont confirmé celles du docteur Jenner, et sont connues de tous

---

(1) Ed. Jenner a publié son ouvrage en 1798, sous ce titre : *An inquiry into the causes and effects of variolæ vaccinæ*, in-4.°

ceux qui ont fait quelque attention à cette importante découverte.

Ce fut alors que les auteurs de la Biblothèque Britannique (1) firent connoître ce nouveau moyen de préservation, qui déjà avoit été éprouvé à Vienne au moyen de fils imprégnés de la liqueur, et envoyés d'Angleterre. Cependant les premières expériences faites à Genève avec des fils ou des toiles envoyés de Vienne, donnèrent lieu à des pustules dont la nature et la progression n'avoient pas une ressemblance exacte avec la description donnée par les Anglais. La même différence se manifesta dans les premiers essais faits à Paris avec de la matière que le C. Aubert, médecin de Genève, avoit apportée de Londres, dans un voyage entrepris exprès, et qui fut essayée sous les yeux du C. Pinel. On se méfia du résultat de ces premières épreuves, et dès-lors on commença à reconnoître les caractères de la fausse vaccine. Enfin le docteur Woodville, arrivé d'Angleterre (2), inocula d'abord quelques

(1) *Bibliot. Britan.* t. IX, des sciences et des arts, p. 238 et 367.

(2) Au mois de thermidor an 8.

enfans à Boulogne sur Mer; et la vaccine, apportée ensuite à Paris, s'y est développée sous les yeux de cet inoculateur, et ne s'est plus perdue depuis.

Il y avoit déjà plusieurs mois alors (1) que le C. Liancourt avoit imaginé d'ouvrir une souscription, et de former un comité pour vérifier les effets résultans de la nouvelle inoculation. C'est à cette institution bienfaisante, au patriotisme de son fondateur, au zèle infatigable du C. Thouret, président de ce comité; à l'activité du C. Husson, son secrétaire, et au désintéressement de tous ses membres, qu'on doit le succès, la propagation et la conservation de la vraie vaccine en France. On a de plus réussi à reproduire sur la vache une pustule semblable à celle de la maladie primitive, par l'inoculation du vaccin pris sur l'homme; et cette opération, tentée d'abord à Reims, répétée ensuite à Paris, et suivie d'un plein succès, assure parmi nous la conservation de cette précieuse matière dans toute sa pureté (2). Si l'opinion

(1) Au mois de germinal an 8.

(2) Le C. Valentin, médecin de Nancy, annonce

du

du docteur Jenner sur l'identité de nature entre le *cowpox* et le *grease*, ou les *eaux aux jambes* dans les chevaux, se confirme par de nouvelles expériences (1), on aura une assurance de plus de conserver ce précieux préservatif.

Plus de deux cents enfans, pris dans les hospices de Paris, furent d'abord soumis à cette inoculation ; et plusieurs d'entre eux ayant été ensuite, ou exposés à la contagion variolique, ou soumis à l'inoculation de la petite vérole, on eut dès-lors une première preuve convaincante de la réalité de cette propriété préservative que l'on attribuoit à la vaccine. Le comité fit connoître ces premiers succès dans des annonces insérées dans les journaux, au mois de thermidor an 8, le 28 vendémiaire de l'an 9, et le 20 brumaire suivant. C'est alors que deux d'entre nous, se croyant assez convaincus par des faits de la

---

avoir fait de pareilles tentatives, non seulement sur la vache, mais encore sur les chèvres et les brebis (*Voyez* Résultats de l'inoculation de la vaccine. Nancy, 1802, p. 85).

(1) *Voyez* les Expériences de J. G. Loy. *Bibliot. britan.* t. XXI, p. 377.

vérité desquels ils s'étoient assurés, firent inoculer la vaccine à leurs enfans. L'épouse d'un autre de nos confrères et son enfant furent soumis bientôt après à la même opération, et le succès fut accompagné de circonstances qui sont dignes d'attention, et dont nous parlerons dans un autre lieu. Depuis ce temps nous n'avons cessé de prendre connoissance des travaux entrepris par les membres du comité, et de nous informer ou de nous assurer de leurs résultats ; nous avons assisté aux épreuves les plus capables de constater la propriété préservative de cette nouvelle inoculation, et nous n'avons pas négligé de nous mettre à même de juger de la solidité des objections que l'on pouvoit appuyer sur des faits annoncés comme contradictoires. Nous ne nous sommes cependant point unis par les liens de l'association à ce comité, et par cela même demeurant étrangers à ses succès et à sa gloire, nous sommes restés témoins impartiaux, autant que nous pouvions l'être dans un objet de cette importance, de tout ce qui se passoit autour de nous.

Moyens employés pour vérifier les propriétés de cette inoculation.

Les enfans vaccinés sous les yeux de ce comité étoient alors au nombre de deux cents, et vingt-sept d'entre eux avoient été soumis ensuite à l'inoculation de la petite vérole, sans avoir contracté cette maladie. Les souscripteurs pouvoient donc déjà prendre confiance dans les épreuves qu'ils avoient faites, et dont le succès les encourageoit à propager cette utile pratique. Tous les gens de l'art furent invités à en prendre connoissance; elle fut adoptée par un grand nombre de familles; elle fut répandue dans tous les quartiers de la ville, et éprouvée sur des sujets de tout âge, de tout sexe, de toute constitution et en tout état de santé. Les comités de bienfaisance de toutes les sections, et les officiers de santé attachés dans chaque arrondissement au service des indigens, offrirent par-tout aux pauvres la jouissance des avantages de cette nouvelle inoculation, dont la pratique devint bientôt familière et aux médecins et aux citoyens de toutes les classes. Le comité tenoit un grand nombre de procès-verbaux, dans

lesquels étoit consignée la description exacte de toutes les inoculations qui se faisoient sous sa direction, il s'occupoit de la vérification de tous les faits qui faisoient naître quelque prévention ou quelque doute, et par-tout il obtenoit la confirmation des espérances qu'il avoit conçues.

Enfin il sentit que, pour le bien de ses propres observations, pour faciliter les moyens de propager cette nouvelle pratique, pour assurer aussi la pureté du levain qui devoit opérer la préservation, il lui falloit avoir à sa disposition un hospice dont la direction fût confiée à des personnes intelligentes et actives, et qui fût sous la surveillance de ses membres. Le préfet de la Seine, sur la demande du comité, consacra l'hospice du Saint-Esprit à cette utile destination : dès-lors on put, avec toutes les précautions convenables, envoyer en divers endroits de la France du virus vaccin. On a toujours eu soin de le renfermer entre deux glaces bien dressées, et dont les joints étoient extérieurement bien clos avec de la cire, et par conséquent autant à l'abri de l'action de l'air qu'il étoit possible. Les moyens employés depuis par la société de Milan ont peut-être quelque avantage sur

celui-là ; néanmoins cette manière de transmettre la liqueur de la vaccine a eu entre les mains du comité assez de succès pour être le plus souvent suivi de tout l'effet que l'on pouvoit désirer : par-là le comité est devenu le centre d'une correspondance très-active qui lui a procuré beaucoup de résultats importans.

Bientôt les différentes autorités, les administrations des hospices, les conseils de département, les préfets et les maires, témoins de ces succès, en ont instruit le ministre de l'intérieur ; et leurs rapports, communiqués au comité, lui ont donné de nouvelles occasions de recueillir des témoignages dont l'authenticité devenoit irrécusable.

Dès-lors on conçoit que la masse des faits, tant de ceux qui se sont développés sous les yeux des membres du comité, que de ceux qui ont été réunis de tous les points de la France, a dû former une somme considérable d'observations, desquelles résulte la preuve expérimentale la plus décisive qu'on puisse jamais désirer.

Tels sont les moyens qu'on a employés pour arriver à une démonstration aussi complète qu'on puisse l'obtenir.

Nous ajouterons à ce passage les réflexions qui terminent ce rapport.

« Ainsi l'inocuité de la vaccine est un fait presque aussi bien constaté que sa propriété préservative ; il est fondé, non seulement sur ce qu'elle n'est point contagieuse, et ne se propage que par l'insertion immédiate, mais encore sur ce qu'elle n'a aucune suite fâcheuse qui lui soit propre, aucune conséquence redoutable. Ces deux considérations lui donnent un avantage immense sur l'inoculation. Si donc on considère dans la mortalité en général, et particulièrement dans celle des premiers âges, quelle proportion appartient à la petite vérole, indépendamment de ses suites déplorables, et des traces hideuses qu'elle laisse sur un grand nombre de ceux dont elle épargne la vie, on concevra combien est précieuse la découverte de la vaccine, par l'espoir qu'elle nous donne de voir enfin disparoître un des plus tristes fléaux dont ait pu gémir l'humanité ; on concevra combien il est important d'en propager la pratique, et de dissiper les préjugés qui pourroient s'opposer encore à son adoption parmi le peuple ; combien il est de l'intérêt des gouvernemens de favoriser, et même, par une institution spé-

ciale, de procurer par ce moyen l'extirpation entière de la petite vérole.

Un autre sentiment qui doit s'élever dans l'ame de tous ceux qui réfléchissent sur des avantages si grands et si inattendus, est celui de la reconnoissance pour l'homme par lequel l'humanité entière se trouve en possession de ce bienfait. S'il est un pays qui ait droit plus spécialement de se glorifier de sa découverte, il n'en est aucun qui ne lui doive un tribut égal de gratitude; les avantages que chaque contrée en retire sont en proportion de sa population. A quelle nation en Europe appartient-il plus qu'à la nation française de lui donner des témoignages éclatans de sa reconnoissance et de son estime? N'en doit-elle pas également à ceux qui ont concouru à la propagation de cette opération conservatrice, au docteur Woodville, qui, pendant les fureurs de la guerre, est venu reproduire au milieu de nous le germe de la vaccine échappé de nos mains; au C. Liancourt, ce patriote plein de zèle, qui en a provoqué l'introduction et la propagation, et en a procuré la conservation par une souscription bienfaisante; enfin aux membres du comité des souscripteurs, dont le zèle, les lumières,

l'activité, en ont étendu la pratique avec un désintéressement au dessus de nos éloges.

Nous proposons à l'Institut de mettre ces considérations sous les yeux du Gouvernement, dont la sagesse déterminera l'organisation convenable des moyens qui nous sont donnés de délivrer enfin l'humanité d'un des fléaux les plus destructeurs, et dont la justice saura proportionner les témoignages de la reconnoissance publique à l'importance des services rendus, et à la grandeur de la nation dont il est l'organe.

Sur le rapport du comité central de vaccine établi près le ministre de l'intérieur, pour l'extinction de la petite vérole en France (1), S. Exc. a décerné en 1807, aux personnes ci-après désignées, une médaille d'argent, comme un témoignage de sa satisfaction pour

(1) Le nombre des individus vaccinés en l'an 13, dans 42 départemens, dont les préfets ont envoyé les états, se monte à 125,992, ce qui donne pour toute la France, un total à peu près de 400,000 ; en supposant, comme en l'an 10, le nombre des naissances de 1,088,157, il en résulte que le tiers au moins des enfans nés en l'an 13 et en l'an 14, a été vacciné.

le zèle qu'elles ont apporté, les unes à propager l'inoculation de la vaccine, les autres à étudier, par des expériences sur des troupeaux, si l'inoculation de la vaccine ou du claveau pouvoit préserver les bêtes à laine de la contagion de la clavelée (1).

---

(1) Le comité central de vaccine n'a point borné à l'espèce humaine les recherches qu'il a été chargé de faire. Il a étudié l'importante question de savoir si la vaccine inoculée aux moutons les préserveroit de la clavelée. Les essais tentés à Goussainville, sur le beau troupeau espagnol de M. Brunard, cultivateur à Sarcelles, et ensuite à Paris sur un trop petit nombre d'animaux, quoiqu'ils aient parfaitement réussi, lui ont d'autant moins paru de nature à résoudre la question par l'affirmative, que des essais pareils tentés à Versailles, par la société d'agriculture, avoient eu un résultat tout-à-fait différent. Le comité a donc pensé qu'il étoit nécessaire de recommencer l'expérience sur un plus grand nombre d'animaux; et, malgré tout son désir de voir la vaccine s'appliquer utilement aux bêtes à laine, il ne s'est point dissimulé que, puisque l'on avoit réussi autrefois à diminuer la confluence du claveau, en l'inoculant à quelques animaux, cette opération étoit jusqu'à présent plus recommandable que la vaccination.

Un des membres de la société, celui auquel elle doit sa formation, M. le sénateur Chaptal, a adopté

Parmi les personnes dont le zèle a mérité cette récompense honorable, on compte :

MM.

Auber, médecin à Rouen, département de la Seine Inférieure.

Barrey, méd. à Besançon, dép. du Doubs.

Baster, desservant à Mollar, département du Haut Rhin.

Bertonneau, officier de santé à Chenomeaux, départem. d'Indre et Loire.

Brunard, cultivateur à Sarcelles, départ. de Seine et Oise.

Chaptal, propriétaire à Chanteloup, département d'Indre et Loire.

Démangeon, médecin à Epinal, département des Vosges.

Galeron, médecin à Laigle, département de l'Orne.

Garneron, cultivateur à Malnone, département de Seine et Marne.

---

cette méthode pour son troupeau de race espagnole, et 760 bêtes ont été, en l'an 13, inoculées du claveau, qui n'a été confluent et mortel que pour un très-petit nombre, et pour celles seulement qui avoient reçu la contagion avant l'opération.

Guerbois, chirurgien à Liancourt, départ. de l'Oise.

Guillemeau, médecin à Niort, départem. des Deux Sèvres.

Hennequin, médecin à Charleville, département des Ardennes.

Saint-Launes, chirurgien à Chatelneau, département des Hautes Pyrénées.

Latour, chirurgien à Révei, département de la Haute Garonne.

Lecoz, archevêque de Besançon, département du Doubs.

Legros, vétérinaire à Amboise, départ. d'Indre et Loire.

Lejeune, médecin à Laon, dép. de l'Aine.

Louis, vicaire à Valisnou, département de la Moselle.

Lucas, médecin à Vichy, département de l'Allier.

Manoury, médecin à Verneuil, départem. de l'Eure.

Michel, médecin à Gap, département des Hautes Alpes.

Morlanne, chirurgien à Metz, départem. de la Moselle.

Judry, médecin à Vesoul, départem. de la Haute Saône.

Odier, médecin à Genève, département du Léman.

Piquot, médecin à Issoudun, département de l'Indre.

Régal, chirurgien à Gaillac, dép. du Tarn.

Saint-Médard, grand vicaire à la Rochelle, départ. de la Charente Inférieure.

Shmits, vicaire à Niodersladtfield, dép. de la Sarre.

Soret, officier de santé à Vernon, dép. de l'Eure.

Troussent, curé de Chambray, même dép.

Valentin, médecin à Marseille, dép. des Bouches du Rhône.

Voisin, chirurgien à Versailles, dép. de Seine et Oise.

Yves, chirurgien à Mont-Luçon, dép. de l'Allier.

Procédé pour désinfecter l'air.

M. Guyton-Morveau, membre de l'Institut, fit pour la première fois l'application de son procédé en 1773. Il s'en servit avec le plus grand succès dans une des principales églises de Dijon, infectée par l'ouverture des fosses

sépulcrales, et pour arrêter les progrès d'une fièvre contagieuse parmi les prisonniers (1).

L'Empereur a voulu récompenser les efforts de ce savant chimiste. Voici la lettre que le grand chancelier de la légion d'honneur lui a adressée le 9 ventose.

« Vous ne vous êtes pas contenté, monsieur et cher confrère, de hâter les progrès de la chimie par vos leçons et par vos écrits, vous avez voulu, dès votre entrée dans la carrière des sciences, que vos vastes connoissances servissent à diminuer les maux de l'espèce humaine.

---

(1) Ouvroirs, ateliers, infirmeries, hôpitaux, prisons, toutes ces enceintes ont une atmosphère qui conduit les individus au dépérissement, ou devient souvent le germe de maladies épidémiques, et quelquefois pestilentielles, telles que la fièvre des hôpitaux, des prisons, etc. Les plantes privées d'air languissent et s'étiolent, à plus forte raison les animaux, dont les poumons en consomment une si grande masse.

M. Guyton a trouvé le moyen, à l'aide du gaz muriatique, et préférablement du gaz muriatique oxigéné, de purifier tout air renfermant dans son sein les épidémies ou la mort. Il lave ces atmosphères, et les dépouille de leurs miasmes qu'il enchaîne ou plutôt qu'il détruit.

» L'Europe et l'Amérique savent que, dès 1773, vous aviez découvert que l'emploi des fumigations d'acide muriatique pouvoit arrêter les effets des fièvres contagieuses et funestes.

» Vous l'aviez prouvé dans votre patrie par une expérience remarquable, beaucoup d'années avant qu'un procédé analogue ne fût employé chez une nation voisine, et récompensé avec solemnité par ses représentans.

» L'académie des Sciences et la société de Médecine avoient applaudi à vos succès.

» De nombreuses applications de la découverte qui vous honore, et que vous aviez perfectionnée, viennent de montrer en Espagne et dans les Antilles quels heureux résultats on doit en attendre, pour préserver le monde de ce mal terrible, qui, connu sous le nom de *fièvre jaune*, et rival de la peste, a menacé de couvrir le globe de cadavres.

» Vous avez complété votre ouvrage, en imaginant un appareil propre à rendre plus facile et plus utile le procédé que vous avez inventé.

» La science avoit reconnu votre bienfait;

la reconnoissance publique l'a proclamé; l'humanité souffrante vous a béni; aujourd'hui la gloire vous couronne.

» L'Empereur, qui ne cesse de veiller aux destinées des peuples, a vu vos travaux, votre persévérance et vos succès. Il vous décerne une palme; il veut qu'une marque particulière de sa bienveillance atteste à tous les yeux et le service et la récompense. Il m'ordonne de vous adresser un brevet de la légion d'honneur ».

Réformes salutaires, introduites dans le traitement des aliénés, dues à M. Pinel, *professeur de Pathologie interne à l'École de Médecine de Paris, et médecin à la Salpêtrière.*

Ce savant, connu par des ouvrages qui placent son nom parmi ceux des réformateurs de la science médicale, est parvenu par des soins constans, des traitemens doux et appropriés à chaque genre de folie, et un très-petit nombre de remèdes, à démontrer que la folie n'est pas incurable, (*Voyez* son Traité médical sur l'Aliénation mentale).

J'aurois craint de blesser la modestie de

M. Pinel en citant ses propres expressions, si le passage suivant ne renfermoit l'éloge d'un citoyen recommandable qui, comme lui, a acquis des droits à la reconnoissance publique, je veux parler de M. Poussin.

M. Pinel, en rendant compte de la police intérieure de l'hospice de la Salpêtrière, s'exprime ainsi :

« Je détourne les yeux du sombre tableau qu'offroient avant l'an 10 les aliénées de la Salpêtrière, visitées par les curieux comme un objet de dérision et de jeu, traitées avec une dureté extrême suivant les caprices des filles de service, plusieurs d'entr'elles exposées à toutes les intempéries des saisons, couvertes de haillons sur un banc de pierre ou chargées de chaînes. Cette sorte de barbarie semble encore être perpétuée dans le souvenir du peuple qui n'entend souvent prononcer qu'avec horreur le nom de cet hospice, malgré la réforme opérée; et cette prévention contraire est encore un obstacle que le temps seul peut détruire.

» La surveillance étoit alors aussi aisée qu'elle est maintenant délicate et pénible par la distribution des aliénées en diverses sections isolées. L'attention du chef de police intérieure

rieure, est sans cesse partagée entre les soins dus à une distribution régulière des alimens, le maintien de la propreté, la répression du désordre et des rixes, les abus introduits dans le service, l'exécution des mesures prescrites le matin par le médecin, la direction prudente de la salle des bains et des douches, enfin le passage alternatif des aliénées d'une des trois divisions dans une autre. Pour remplir cette tâche, j'ai demandé et obtenu l'homme peut-être de France le plus propre à coopérer à mes vues, et son nom (M. Poussin), est très-connu en Allemagne depuis la traduction qu'on y a faite de mon *Traité sur la manie*.

Ce même chef de la police intérieure des loges manifeste encore bien plus d'habileté et de zèle dans la direction des aliénées au moral, dans l'art de dissiper à propos leurs illusions ou l'objet de leur délire, dans l'heureux don de les maîtriser, de les tenir dans sa dépendance sans perdre leur confiance et leur estime. Ces mesures ne peuvent regarder une partie des aliénées de la première division, qui, réduites à un égarement complet, ont perdu jusqu'au sentiment de leur propre existence, et ne peuvent obéir qu'à la contrainte, mais elle s'appliquent sur-tout à celles de la

deuxième division, encore plus ou moins agitées, sujettes à des divagations, ou entraînées brusquement par quelqu'idée dominante ou chimérique. La simple menace d'une réclusion, de l'application du corset ou la crainte d'une forte douche, suffisent le plus souvent pour réprimer leurs écarts, ou pour leur faire prendre de l'empire sur leur volonté. Mais que d'expérience et de pénétration pour faire servir ces moyens au rétablissement de la raison. Le surveillant saisit alors avec adresse la circonstance de quelque faute commise ou de quelqu'écart digne d'être puni. Il parle avec la plus grande force, il déploie une fermeté inflexible sans se permettre, cependant, aucune expression choquante. Il déclare à l'aliénée, souvent en présence de beaucoup d'autres, que c'est à son grand regret qu'il est obligé de la réprimer, mais que le maintien du bon ordre l'exige. La résolution une fois prise, est invariable et exécutée le même jour, afin que l'aliénée puisse lier le souvenir de sa faute avec celui de la répression, et que rien ne lui rappelle l'idée d'une injustice. La soumission et le repentir font aussitôt changer de ton au surveillant; il rassure, il parle avec bienveillance, et tous les torts sont bientôt oubliés.

(Extrait des recherches sur le Traitement général des femmes aliénées dans un grand hospice, et résultats obtenus à la Salpêtrière après trois années d'expériences, par M. Pinel, lu à la séance publique de la première classe de l'Institut, le 5 messidor an 13 (24 juin 1805).

Il me reste encore à parler d'un homme respectable, dont les bienfaits resteront longtemps gravés dans le souvenir des infortunés dont il est le père. M. de Coulmiers, directeur de la maison des aliénés à Charenton, a acquis également des droits à la reconnoissance publique par les sacrifices incalculables qu'il a faits pour soutenir un établissement qui lui doit, en quelque sorte, son existence actuelle (1).

---

(1) Le 4 octobre 1807 étoit le jour de la fête de M. de Coulmiers, directeur de cette maison ; ce jour, cher à un grand nombre de malades et aux personnes attachées au service de la maison, occupoit depuis long-temps les uns et les autres à apprendre un drame fait en l'honneur de M. de Coulmiers et à s'exercer chacun dans son rôle. Des couplets, qui retracent des bienfaits de cet homme respectable, étoient distribués et répétés chaque jour avec un nouveau plaisir. M. de Coulmiers prend connoissance de

SERVICE *rendu par* M. Dupuytren, *chef des travaux anatomiques à l'Ecole de Médecine de Paris.*

Il est un genre de gloire qui, sans être environné d'éclat, n'en est pas moins solide, je veux parler de l'intrépidité de ces médecins qui, pour sauver leurs semblables, affrontent des périls nouveaux. Ils ne vont point exposer dans les cercles pompeux, et au milieu des grands amphithéâtres, ces théories brillantes qui enlèvent les suffrages et les applaudisse-

---

ces diverses pièces. Sa modestie, le but qu'on se propose, en faisant paroître sur la scène des malades guéris, ou près de l'être, ne lui permettent pas de faire exécuter le drame. « Laissons là ce que j'ai fait, » mes amis; ne nous occupons que du bien à faire; » mon projet n'est point de rappeler des peines; aucun sujet de tristesse ou qui émeuve trop la sensibilité ne doit être mis en usage parmi nous; votre » santé, votre bonheur, voilà ce que je désire ». Il dit, et chacun sacrifie, non sans peine, le rôle qui l'a occupé si long-temps. Une pièce, qui est au petit théâtre de l'hospice de Charenton depuis deux ans, fut mise en remplacement (Extrait du journal de Paris, le 22 octobre 1807).

mens ; le lieu de la scène est un cloaque, la présence des objets infects irrite les sens, soulève le cœur, révolte la nature ; un morne silence règne dans cette enceinte dégoûtante, et n'est interrompu que par les cris entrecoupés des malheureux suffoqués. Quelle cause enfante ces prodiges de courage ? l'honneur d'arracher à la tombe une proie dont la mort s'étoit déjà emparée, le plaisir secret de voir renaître sur le front des victimes sauvées les signes de la vie et de la reconnoissance.

Le docteur Dupuytren se soumit, il y a quelques années, aux expériences les plus périlleuses. Après s'être fait lier, il descendit dans une fosse d'aisance où trois individus avoient péri la veille, et y resta pendant trente-cinq minutes.

Il détermina, par une série d'observations et de faits, la nature de cette cruelle maladie, appelée vulgairement *plomb* et *mitte*, et s'assura que les asphixies étoient occasionnées par l'hydrogène sulfuré et l'hydro-sulfur d'ammoniaque. Après avoir analysé ces gaz délétères, il s'occupa de les combattre, et proposa les fumigations d'acide muriatique oxigéné. Peu de temps après, il parvint à découvrir que

ces mêmes asphixies étoient souvent occasionnées par la présence de l'azote ; alors il fit adapter des ventilateurs et des réchauds placés dans l'intérieur des fosses, et destinés à y renouveler l'air. (Article communiqué par M. ***, ancien magistrat, auteur d'un ouvrage sur *les secours publics*, incessamment sous presse).

Je ne dois pas passer sous silence MM. Pinson et Laumonier, dont les travaux anatomiques ont été si utiles aux progrès de la chirurgie. Je me bornerai à parler de la pièce artificielle (1) que M. Laumonier a faite pour l'école de Médecine de Paris, en rappelant le passage du journal qui rend compte de ce chef-d'œuvre de l'art :

« Cette supériorité, dit le rédacteur, tient à deux talens que M. Laumonier réunit également, la finesse de la dissection et la vérité de l'imitation. Cette pièce est destinée à

---

(1) Cette pièce en cire orne la première salle du cabinet anatomique de l'école de Médecine.

représenter l'ensemble du système lymphatique. Pour cet effet, M. Laumonier a figuré un corps humain mâle, écorché, ouvert, et dont la plus grande partie des viscères a été relevée. On peut y suivre le système absorbant depuis les ramifications les plus déliées des membres juqu'au canal thorachique.

Mais c'est sur-tout dans la vérité de l'imitation que M. Laumonier nous paroît s'être surpassé; une longue expérience et de nombreux essais lui ont fait découvrir des procédés nouveaux qui donnent à la cire, avec une vérité parfaite, le ton nacré des tendons, la transparence des membranes, l'œil onctueux des graisses, les différens pourpres qu'offrent les veines selon qu'elles sont plus ou moins remplies. Il a sur-tout donné à cette substance naturellement opaque la transparence, que les vaisseaux lymphatiques devoient nécessairement avoir.

L'Italie a produit, comme on sait, une quantité prodigieuse de représentations anatomiques en cire, mais aujourd'hui la France a l'honneur de surpasser l'Italie en ce genre ».

M. Bertrand-Rival, propriétaire d'un cabinet anatomique, auquel il a travaillé pendant

trente ans, a acquis également des droits à la reconnoissance de la société (1).

Appareil de lits pour les malades, inventé par M. Daujon, *mécanicien, rue des Vieux-Augustins, n.°* 40 (2).

Cet appareil qui a figuré d'une manière honorable parmi les produits de l'industrie fran-

---

(1) On voit dans les salons du cabinet de M. Bertrand toute la structure du corps humain et les maladies auxquelles il est sujet, tant internes qu'externes. On peut regarder ce cabinet, qui est un des plus parfaits en ce genre, comme le meilleur cours de morale que les pères de famille puissent mettre sous les yeux de leurs enfans pour les prémunir contre les dangers inséparables de la capitale.

(2) Madame Mars, mère de l'actrice de ce nom, s'étoit cassé la jambe en faisant une chute, et il étoit à craindre que sa volumineuse corpulence ne rendît son pansement prodigieusement difficile. Heureusement M. Daujon, mécanicien distingué, inventa à cette occasion une machine qui servit à transporter la malade d'une chambre à une autre, sans aucune apparence de mouvement. « Il est si insensible, écrit madame Mars, que j'étois élevée d'un pied au dessus de mon lit, sans m'en être aperçue ». Voici en outre

çaise, lors de l'exposition de 1805, est déjà adopté dans la plupart des hôpitaux.

---

le témoignage de M. Dubois, l'un des plus célèbres professeurs de l'école de Médecine.

« Il manquoit à la chirurgie un moyen propre à changer de lit, sans secousses, les malades affectés de fractures compliquées. M. Daujon a exécuté une machine qui atteint ce but, et qui réunit à la simplicité, solidité, légèreté et précision dans les mouvemens. J'atteste qu'il m'a servi de la manière la plus avantageuse à transporter d'un lit dans un autre, et à faire des pansemens nécessaires au bandage, dans un cas de fracture compliquée, à la jambe d'une femme qui, par son poids et son volume, rendoit impossible toute espèce de mouvemens, sans l'exposer aux plus grandes douleurs et à des accidens très-graves, etc. »

Madame Mars a fait présent à l'Hôtel-Dieu de la machine dont il s'agit (Extrait des Etrennes de la vertu, 2.e année).

CHAPITRE SEPTIÈME.

Ministres de la religion.

La religion a ses héros comme la gloire; et nous recueillons le fruit de leurs travaux. Quels immenses services ne rendent-ils pas au trône, à l'humanité (1), à la patrie, ces pontifes vénérables dont le saint ministère est

---

(1) Un grand nombre d'évêques, profitant de l'heureux ascendant que leur donnent leurs talens, leurs lumières et leurs vertus, ont, par des instructions vraiment pastorales, cherché à dissiper les ténèbres de l'ignorance; ils ont opposé aux préjugés contre la vaccine la force de l'exemple et la voie des exhortations publiques.

Nous citerons entr'autres les archevêques de Besançon, de Bayeux, l'évêque de Coutances, etc. Les curés ont également secondé les intentions du Gouvernement, les uns en se transportant dans les hameaux, les autres en proclamant en chaire les avantages de la vaccine.

Le curé de Champlan, effrayé des ravages que faisoit la petite vérole dans la commune de Palaiseau

destiné à propager toutes les vérités et à inspirer toutes les vertus? Il leur appartient de triompher de tous les amours-propres par la douceur; de conjurer par la charité les orages suscités par les haines; d'aller au devant de tous les maux avec une sollicitude active et tendre; d'adoucir les mœurs des hommes par leurs instructions et leurs exemples; de faire germer dans les ames toutes les affections humaines; de fortifier le lien des lois par celui de la conscience; et de placer, en quelque sorte, la société entière sous la puissante garantie de l'auteur même de la nature. Cette paix publique, si précieuse à l'état, cette con-

---

(diocèse de Versailles), se fit vacciner lui-même, et exhorta ses paroissiens à profiter d'un bénéfice que la Providence leur envoyoit contre le fléau qui les menaçoit. Cet exemple produisit 58 vaccinations dans ce village.

A Balainvilliers (même diocèse), tous les habitans ont été vaccinés par le curé de cette paroisse, qui se livre depuis quelque temps à cet acte d'humanité.

Le curé de Beaugency (Loiret) s'est soumis lui-même à la vaccination en présence de ses paroissiens, et a offert son presbytère, comme centre de réunion, à tous ceux que son exemple devoit décider.

corde des familles, cette fidélité des serviteurs, ce zèle des citoyens, ce dévouement de la jeunesse au grand nom de *Napoléon ;* ces biens sont souvent leur ouvrage. Les peuples en jouissent, et ne remontent pas à leur source. Le prince la connoît, et il s'applaudit chaque jour d'avoir rétabli la religion sur ses antiques bases, et d'avoir, pour ainsi dire, rendu la vie à ce clergé de France, si distingué de tout temps dans l'église universelle par ses lumières, ses talens et ses vertus. (Extrait de la lettre de S. Exc. le ministre des cultes (M. Portalis), à MM. les vicaires généraux administrateurs du diocèse de Vannes).

Rendons mille actions de graces à ces vertueux prélats qui, par la douceur et la modération de leurs sentimens, par le zèle avec lequel ils ont consacré leurs talens dans les fonctions de leur ministère, ont fait sentir les bienfaits de cette religion qui commande le sacrifice de tous les ressentimens et l'oubli de toutes les injures.

M. Dureau Delamalle, élu membre de l'Institut national par la classe de la langue et de la littérature française à la place vacante par la mort de M. le cardinal de Boisgelin, a pro-

noncé son discours de réception le 11 floréal an 13. Voici quelques traits de l'éloge qu'il fit de son prédécesseur.

« De l'évêché de Lavaur, M. de Boisgelin avoit été promptement élevé à un siége plus important, celui de l'archevêché d'Aix, qui lui donnoit la présidence perpétuelle et inamovible des états de Provence. Ce fut dans la longue tenue de ses états, qu'il présida pendant vingt années, que l'on put se convaincre de tout l'ascendant que la grace de son esprit conciliateur lui donnoit sur tous les esprits. Il faisoit prévaloir aux états les justes demandes du gouvernement; auprès des ministres, les justes réclamations de la province. Tout changeoit sans cesse autour de son administration. La succession rapide de ses différens collaborateurs, dont les fonctions n'étoient que momentanées, les déplacemens presque aussi fréquens dans le ministère, lui donnoient sans cesse de nouveaux esprits à ménager, de nouvelles affections à conquérir; et cependant il n'y eut jamais d'interruption dans son influence. Tel étoit le charme de cet esprit insinuant, qu'il savoit bientôt reprendre sur les nouveaux collègues, sur les nouveaux ministres, ce pouvoir aimable et si sûr qu'il avoit

exercé sur les autres ; et c'est ainsi que dans une si longue administration, malgré l'opposition des intérêts et des caractères, M. de Boisgelin ne trouva jamais d'obstacles à ses vues, qu'il sut tout concilier, sans l'intervention de l'autorité, sans avoir d'autre force que la grace, sans se permettre d'autre empire que la persuasion. M. l'évêque de Quimper, un ami de vingt-cinq ans (et les longues amitiés sont aussi honorables pour ceux qui les inspirent, que pour ceux qui les éprouvent), nous a confirmé « que le principe, que le mot habituel de M. de Boisgelin étoit qu'on pouvoit tout attendre avec les hommes, de la douceur, de la raison, de la confiance, et que la maladresse seule pouvoit sentir le besoin des mouvemens irréguliers de la force ».

Il y eut sur-tout une journée mémorable où M. de Boisgelin put reconnoître toute l'efficacité de ce systême inaltérable de douceur et de persuasion qui lui avoit concilié l'affection universelle. Une sédition terrible avoit éclaté dans la ville d'Aix ; les fureurs du peuple des campagnes étoient venues grossir les fureurs du peuple de la ville. Toutes les autorités civiles et militaires avoient été méconnues, insultées, menacées. Au sein

de la paix, les citoyens furent blessés comme en un jour de combat ; tous les greniers publics furent en proie à la plus déplorable invasion, et les subsistances d'un mois dissipées en un jour. Les dons de l'aumône avoient disparu;les maisons religieuses n'avoient point été respectées; et tout le temps que dura cette tourmente horrible, les portes du palais archiépiscopal, ces portes hospitalières, ouvertes à toute heure aux demandes des diocésains, comme celles du temple voisin l'étoient aux prières des fidèles, ces portes restèrent dans leur état accoutumé, et la sédition n'osa les franchir. Ses flots vinrent mourir sur le seuil de ces portes pacifiques, comme sur une grève unie viennent mourir les vagues d'une mer courroucée. Un découragement général avoit saisi tous les esprits. On trembloit à la fois du présent, de l'avenir ; et à la suite de ce jour terrible, qu'on avoit traversé dans toutes les anxiétés de la crainte, on avoit encore à redouter les fureurs de la nuit qui alloit suivre. Les maux paroissoient à leur comble ; les émeutes, répandues de toutes parts, avoient ravagé les lieux même qui auroient pu subvenir aux besoins de la ville. Les commerçans, suspects au peuple,

étoient dans l'effroi, et les pertes que leur avoit causées ce jour funeste leur ôtoient les moyens de les réparer; il ne restoit plus que l'affreuse perspective d'un peuple entier sans subsistance, mourant de faim, et destiné peut-être à se livrer, dans son désespoir, à des excès encore plus horribles que ceux dont il s'étoit rendu la victime. Ce fut alors que, dans la consternation générale, M. de Boisgelin, se créant une autorité extraordinaire, convoqua chez lui, dans cette nuit menaçante, à onze heures du soir, toutes les autorités tremblantes, tous les commerçans épouvantés. « Messieurs, leur dit-il, il faut pourvoir aux besoins de la semaine; si les fonds vous manquent, je m'engage pour cent mille francs ». Et d'avance il avoit appelé, exhorté tous les ministres de la religion, curés, vicaires, desservans; il leur avoit donné pour auxiliaires tous les citoyens recommandables par leurs vertus, par leur bienfaisance. C'étoit, en quelque sorte, de nouveaux ministres de la religion qu'il avoit ordonnés, pour ainsi dire, dans ce jour extraordinaire; et tous ensemble se répandirent toute la nuit dans les cabanes du pauvre, dans les ateliers de l'artisan, dans tous les lieux

lieux receleurs du larcin ; et ils firent parler à la religion un langage si attendrissant et si persuasif, que, dès le lendemain, tout ce peuple égaré la veille vint apporter, comme en triomphe, ce qu'avoit moissonné son brigandage, et les greniers publics se remplirent des fruits du repentir. Alors M. de Boisgelin voulut célébrer dans le temple, par des actions de graces solemnelles, ce retour inespéré à l'ordre public. Mais, avant d'entonner l'hymne de la reconnoissance, sans monter dans la chaire évangélique, voulant rester plus près de ce peuple repentant qui l'entouroit, se tenant sur les premières marches de l'autel, d'où il empruntoit sa force, il adresse, dans l'effusion de son ame, un discours sans préparation; et son éloquence, sublime comme l'avoit été son courage, peignit d'un côté, sous des traits si énergiques, toutes les horreurs, tous les dangers de cette sédition cruelle, et de l'autre, sous des traits si touchans, cette religion qui donne les vertus ou les remords, et inexorable pour le crime, se montre si indulgente pour le criminel, que de toutes parts éclatèrent des cris de douleur et d'admiration, que ne put con-

tenir la majesté sainte du lieu où toute cette multitude étoit rassemblée.

Nous ajouterons à cet éloge le trait suivant.

M. de Boisgelin venoit de se dépouiller de tout ce qu'il avoit à sa disposition, pour venir au secours d'un négociant honnête et estimable, dont le crédit et la fortune se trouvoient compromis par un accident imprévu. Ce prélat fut surpris, pour ainsi dire, au moment même où il venoit de faire un usage si respectable et si touchant de sa fortune : et comme on sembloit lui reprocher son indiscrète et excessive générosité, il répondit comme pour s'excuser, *qu'il lui étoit impossible de se refuser à une demande d'argent; s'ils savoient mon secret*, ajouta-t-il en riant, *il ne me resteroit jamais un sol* (1).

---

(1) Dès le premier temps de son administration (il présidoit alors les états de Languedoc), il avoit conçu le projet d'un canal destiné à fertiliser une grande étendue de pays que la sécheresse brûlante condamnoit à la stérilité; mais les frais d'exécution eussent épuisé les ressources de la province.

M. de Boisgelin, toujours heureux conciliateur entre elle et l'état, obtint, par de vives instances, et toujours par cette séduction de son esprit, dont il étoit si difficile de se défendre, que l'état supporte-

M. de Noë, évêque de Troyes, mort en messidor an 11 (*juillet* 1803).

Ce vertueux prélat qui occupa jusqu'à l'époque de la révolution le siége de Lescar (Basses Pyrénées), regardoit les revenus de son évêché comme le patrimoine du malheureux, et on l'a vu en faire la distribution aux infortunés réduits aux extrémités de l'indigence

---

roit seul les dépenses de cette grande entreprise. Le canal a été commencé; on lui avoit donné le nom de *Boisgelin*; il a été interrompu par la révolution. L'infatigable activité de l'Empereur, dont la vaste pensée s'empare de tous les projets utiles, ne permet pas de douter que celui-ci ne soit repris et achevé.

Les états de Languedoc, où M. de Boisgelin siégea un moment comme évêque de Lavaur, durent à son crédit et à ses sollicitations la construction d'un pont dont l'architecture savante et hardie a servi ensuite de modèle à des ouvrages du même genre. Les états de Provence, dont l'administration languissoit avant qu'il y parût, lui doivent la plupart des grandes routes de la province. Il fonda à Lambesc une maison d'éducation pour de jeunes filles, qui a subsisté au milieu de la ruine des établissemens de ce genre (*Voy.* les Etrennes de la vertu, t. 1.er)

par l'effet d'une épizootie terrible qui avoit désolé la contrée. Après les avoir servis de sa bienfaisance, il les secourut encore de ses talens oratoires, et publia cette lettre pastorale si belle et si touchante, qui circula dans les provinces espagnoles, voisines, dont les habitans généreux disputèrent entr'eux à qui répareroit les pertes du peuple de Lescar (1).

---

(1) « Sous l'administration de M. de Noë, dit M. Luce de Lancival (*Voyez* l'Eloge de ce prélat, couronné par le musée de l'Yonne), le Béarn ne pouvoit que jouir de la félicité la plus complète (*); mais il est des fléaux que la sagesse et la prévoyance humaine ne peuvent détourner, et une cruelle épizootie vint tout à coup affliger cette riche contrée. L'évêque de Lescar vole au pied du trône; un million est accordé, mais un million ne suffit pas; il ouvre deux caisses, l'une à celui qui peut donner, l'autre à celui qui ne peut que prêter; il verse 30,000 livr. dans la première, et en confie 150,000 à la seconde. Une lettre pastorale, qu'on peut classer parmi les chefs-d'œuvre, invite tous les cœurs sensibles à secourir les malheureux Béarnais; chacun apporte son tribut, et la prospérité est rendue aux campagnes arrosées par la Gave ».

(*) M. de Noë, en sa qualité d'évêque de Lescar, étoit président né des états de Béarn et premier conseiller au parlement de Pau.

En 1790, M. de Noë quitta Lescar où il avoit fixé son séjour après l'abolition des états et du parlement, et se retira en Espagne, dans un asile où il n'étoit séparé de sa patrie que par les Pyrénées. « Là, dit M. Luce de Lancival, (*Voyez* l'éloge de M. de Noë), il confioit ses vœux à l'aile des vents, qui lui rapportoient ceux de tout ce qu'il avoit chéri ; et dans l'air qu'il respiroit, il pouvoit recueillir encore les regrets de l'amitié et les bénédictions de l'infortune ». Mais l'adversité qui sembloit ne lui permettre qu'à regret ce triste soulagement, ne l'en laissa pas jouir longtemps ; la guerre le contraignit de quitter l'Espagne : il se réfugia en Angleterre, et y partagea le morceau de pain qui lui restoit avec ceux de ses compatriotes exilés sur les mêmes rives.

Sa nomination à l'évêché de Troyes fut regardé comme un bienfait pour les deux départemens de l'Aube et de l'Yonne. Il n'y parut qu'un moment et toutes les dissidences cessèrent ; son esprit conciliateur sut rallier tous les cœurs à la religion et au Gouvernement. Enfin ce prélat dans l'exercice de ses fonctions donna le spectacle des vertus qu'on admire et des vertus qu'on aime.

1806. M. de Fontange, archevêque-évêque d'Autun, mourut dans cette ville au commencement de 1806, à l'âge de soixante-trois ans, victime de sa charité et des soins qu'il n'avoit cessé de prodiguer aux prisonniers Russes, envoyés dans le chef-lieu de son diocèse.

Aux pertes que le clergé de France a faites depuis plusieurs années, il faut ajouter celle qu'il vient de faire tout récemment dans la personne de M. le cardinal de Belloi, archevêque de Paris, mort le 10 juin 1808. Ce vertueux prélat étoit né le 8 octobre 1709, à Morangle, près Beaumont sur Oise, diocèse de Beauvais, terre appartenant à sa famille. Dès qu'il eut reçu l'ordre de la prêtrise, il fut nommé chanoine de l'église de Beauvais, vicaire-général et official du diocèse. Promu en 1751 à l'évêché de Glandève, il reçut la consécration épiscopale le 10 janvier 1752. En 1755, il passa à l'évêché de Marseille, et succéda à M. de Belsunce. M. de Belloi gouverna le diocèse de Marseille avec sagesse, et s'y concilia l'amour de tous ses diocésains. A la révolution, obligé de quitter son siége, il

vint chercher un asile à Chambly, près du lieu de sa naissance, et l'on y respecta son âge et ses vertus.

Quand l'Empereur résolut de relever les autels, il jeta les yeux sur M. de Belloi pour occuper le siége important de la capitale. Bientôt M. de Belloi fut revêtu de toutes les dignités de l'Empire et de l'église, et il les honora toutes. Objet de la vénération publique, par-tout où il alloit, il en recevoit les témoignages les plus touchans. Modèle de la charité chrétienne, il étoit le père des pauvres, qui trouvoient chez lui d'abondans sécours (1).

(1) S. Exc. le ministre des cultes a adressé à MM. les membres du chapitre métropolitain de Paris les deux lettres suivantes.

Paris, 19 juin 1808.

Messieurs les membres du chapitre, je reçois à l'instant l'ordre de S. M. de vous communiquer la lettre ci-jointe qu'elle m'écrit relativement à la mort de S. Em. Mgr. le cardinal-archevêque de Paris. Vous verrez, messieurs, dans cette lettre, les regrets et les témoignages de satisfaction dont l'Empereur honore la mémoire et les services du prélat respectable que nous venons de perdre. Vous éprouverez une

Dévouement de plusieurs ecclésiastiques.

Le feu consumoit une maison de la ville d'Auch ; il avoit embrasé tout l'escalier, et ne permettoit plus de descendre à une femme fort âgée, qui y logeoit dans un appartement du plus haut étage. L'archevêque de cette ville qui étoit accouru, offre deux mille francs à ce-

---

véritable consolation en lisant que S. M. *ordonne que Mgr. cardinal-archevêque soit enterré dans l'église métropolitaine, et qu'il lui soit élevé un monument pour attester la singulière considération qu'elle a pour les vertus épiscopales.*

C'est aussi une consolation pour moi, messieurs, après avoir reçu par vous l'expression de la douleur du clergé, d'être chargé de lui manifester les intentions honorables et bienfaisantes de notre auguste Souverain, et de pouvoir ainsi payer moi-même le tribut de vénération pour le digne pontife qui laisse parmi nous d'aussi grands souvenirs.

Agréez, messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Signé, *le Ministre des Cultes*,

BIGOT DE PRÉAMENEU.

Lettre de S. M. I. et R. à S. Exc. le ministre des Cultes.

« M. Bigot de Préameneu, nous avons été vivement affecté en apprenant la mort de notre cousin le

lui qui la délivrera ; mais personne ne se présente ; la flamme fait des progrès rapides ; cette infortunée va périr ; le prélat ne délibère

---

cardinal de Belloi, archevêque de notre bonne ville de Paris. Voulant honorer sa mémoire, et donner une preuve de la reconnoissance que nous conservons des services qu'il nous a rendus, et du cas particulier que nous faisons des vertus dont ce prélat respectable a donné l'exemple pendant soixante années d'épiscopat, nous avons ordonné qu'il fût enterré dans l'église métropolitaine, et qu'il lui fût élevé un monument pour attester la singulière considération que nous avons pour les vertus épiscopales.

Cette lettre n'étant pas à autre fin, nous prions Dieu, M. Bigot de Préameneu, qu'il vous ait en sa sainte garde ».

A Baïonne, le 14 juin 1808.

Signé, NAPOLÉON.

Pour copie conforme,

Le Ministre des Cultes,

BIGOT DE PRÉAMENEU.

On connoît les dernières paroles de M. de Belloï, dans la consultation faite pour lui par MM. Corvisart, Portal, Leroi et Lepreux.

« Il est temps, dit ce vénérable vieillard, de quitter la terre ; je ne désire que le ciel, et si j'étois assez heureux pour l'obtenir, j'offrirois sans cesse mes prières et mes vœux pour le bonheur de notre auguste Empereur et pour celui de tout son peuple ».

plus; il s'enveloppe de draps mouillés, monte au travers de l'embrasement, parvient à cette femme et l'emporte.

Avril an 11. Un incendie eut lieu à Oiry près Douay. Tandis que tout étoit en feu, on a vu le curé de la paroisse, âgé de soixante-deux ans, disputer et arracher aux flammes un octogénaire infirme, le charger seul sur ses épanles, et l'emporter cinquante toises au-delà et à travers des débris enflammés.

1807. M. Ladoucette, préfet du département des Hautes Alpes, se rendit le 8 août dans le fond de la vallée de Guillaume Pérôuse, pour y remetre les médailles accordées par le Gouvernement à MM. Guibert, maire, et Dusser-Telmont, curé, qui, en 1806 et 1807, sauvèrent les habitans de cinq hameaux ensevelis sous les avalanches.

Nous ne devons pas omettre que plusieurs ecclésiastiques recommandables autant par leurs vertus que par leurs lumières, ont honoré leur exil par les services qu'ils ont rendus aux nations qui les ont accueillis. Les uns ont élevé des établissemens consacrés à l'instruction pu-

blique (1), d'autres ont contribué à propager chez nos voisins la connoissance de la langue française (2).

---

(1) Plusieurs établissemens de ce genre, fondés dans les états de l'Amérique, sont dus à des prêtres qui s'y sont réfugiés.

(2) La plupart des ecclésiastiques, chargés parmi nous de l'éducation, furent accueillis chez les peuples voisins; ils y portèrent le goût de nos auteurs classiques; ils payèrent les bienfaits par les lumières, et souvent la langue française fut le gage de l'hospitalité.

CHAPITRE HUITIÈME.

« Il n'est point de jour de sa vie, à la fin duquel le magistrat ne puisse dire avec joie. *J'ai vécu.* Si le ciel veut ajouter encore un jour à ceux qu'il m'a donnés, ce jour sera semblable à celui qui l'a précédé. La religion, la justice, le public en partageront tous les momens. Heureux ! si je puis dire en le finissant, avec autant de paix qu'aujourd'hui : *J'ai vécu !* » (Œuvres de M. le chancelier d'Aguesseau, tome 1.er, 6.e Mercuriale).

ADMINISTRATEURS, MAGISTRATS, JURISCONSULTES, etc.

M. Portalis, *ministre des cultes, mort le* 30 *août* 1806 (*Extrait du discours de S. Exc. M. le grand juge ministre des cultes*).

Je ne parle pas des premiers succès de M. Portalis au barreau, succès qui avoient déjà établi sa réputation dans un âge où les autres orateurs la commencent à peine; du haut degré de considération publique que lui avoient déjà acquise à cette époque ses vertus et ses talens, je prends ce magistrat au moment où il fut appelé à figurer dans nos assemblées publiques.

» Après avoir erré dans des temps funestes de retraite en retraite et de prison en prison, enfin échappé à la tempête révolutionnaire, il fut député en l'an 4 au corps législatif par l'assemblée électorale du département de la Seine.

» Le souvenir de ses succès au conseil des anciens est trop récent, pour qu'il soit besoin de vous le retracer ici; je dirai seulement que son éloquence, ayant à s'exercer sur de plus grands sujets, prit aussi un nouvel et plus sublime essor; que même, en le combattant, on admiroit encore en lui ce talent de la parole qui tenoit du prodige, et que ses plus ardens adversaires n'hésitoient pas à l'égaler aux premiers orateurs de la Grèce et de Rome.

» Mais ce qui doit principalement honorer sa mémoire, c'est que cet orateur, qu'il étoit si difficile de combattre et de vaincre à la tribune, étoit en même temps le plus doux, le plus conciliant et le meilleur des hommes.

» Nul, dans nos assemblées politiques, n'a cherché plus que lui à calmer la fougue des passions et à éteindre les haines et la soif des vengeances, et si la voix de la sagesse et l'autorité de la raison eussent pu se faire en-

tendre dans le sein des orages, il auroit contribué plus que personne à détourner les malheurs qui, en l'an 5, pesèrent sur la France; mais il étoit arrêté dans l'ordre éternel de la Providence qu'une longue suite de discordes et d'erreurs devoit précéder l'heureuse époque où nous vivons, et loin que M. Portalis ait pu rapprocher les esprits divisés, il devint lui-même victime des événemens; mais ni pendant son exil, ni depuis son retour, il ne s'est jamais permis d'accuser personne de ses malheurs, qu'il n'imputoit qu'à la force irrésistible des choses et aux chances inévitables des grandes révolutions.

» Rendu à sa patrie par le bienfait de l'homme immortel qui l'a délivrée et qui la gouverne si glorieusement, il n'a pas tardé à y devenir utile, en coopérant avec une constance infatigable à la rédaction de ce code, qui occupera toujours une des premières places parmi les monumens d'un règne si fécond en miracles (1).

---

(1) «Il falloit une révolution, dit le rapporteur chargé de présenter le code Napoléon à la sanction du corps législatif, pour faire cesser les abus qui se trouvoient dans les anciennes lois civiles de la France; ils

» Appelé au conseil d'état, il s'y montra, et par l'esprit et par le cœur, ce qu'il avoit été

---

existeroient encore, si une époque où ces lois, attaquées depuis long-temps par la force irrésistible d'une longue révolution, n'avoient pas été remplacées pendant cette révolution par d'autres lois entachées elles-mêmes des erreurs et des vices du temps où elles ont été faites; il en a résulté pour tous les citoyens, lorsqu'ils sont sortis de cette crise violente, un besoin général de fixer leur sort, en recherchant ce qui étoit vraiment sage et raisonnable dans tout ce qui avoit existé jusqu'alors. On a reconnu comme étant essentiellement abusives les lois pour le rétablissement desquelles il ne s'est pas élevé une seule voix; de ce nombre ont été toutes celles qui tenoient au régime féodal, toutes celles qui établissoient dans l'exercice du droit de propriété des prérogatives désavouées par la raison, ou qui admettoient, dans l'ordre des successions, des inégalités contraires à la conservation et à la prospérité commune de chaque famille.

» La France avoit été jusqu'ici, par rapport aux lois civiles, divisée en deux grands territoires, dont l'un, sous le nom de *pays de droit écrit*, et l'autre, sous le nom de *pays de coutume*, étoient régis par des principes très-différens. Jamais, dans d'autres temps, les habitans de chaque contrée n'eussent consenti que l'on fît aucune innovation à ces principes, qui, à la vérité, avoient de part et d'autre de grands

toute sa vie; et lorsque, pour récompenser ses talens et ses vertus, Napoléon le Grand lui confia le ministère des cultes, alors si délicat, il n'y eut personne qui n'applaudît à un tel choix et qui ne convînt que c'étoit précisément l'homme qu'il falloit. Vous savez, messieurs, combien cette opinion publique s'est trouvée juste dans la suite ».

(Extrait du discours de S. Exc. M. le grand juge ministre de la justice).

---

inconvéniens. Les habitans de ces pays ne voyant plus que le bonheur général, et voulant établir des rapports communs dans leurs intérêts les plus chers, se sont prêté un secours mutuel, et ont reçu les uns des autres ce qui pouvoit leur être avantageux; ils ont de part et d'autre modifié ce qui eût été en opposition.

C'est ainsi que la nation entière, qui forme la grande famille, se trouve composée de familles également organisées; c'est ainsi que s'établiront, sur des bases inébranlables, des mœurs communes, et les mœurs communes forment le lien principal qui unit les citoyens entr'eux, et qui les attache à leur pays et à leur gouvernement.

Cousin, *membre du sénat conservateur et de l'Institut national* (1), *mort le* 9 *nivose an* 9 (29 *décembre* 1801).

« Elu par le peuple officier municipal en 1791, il n'a pas cessé depuis de servir la patrie ou de souffrir pour elle. Administrateur des subsistances la même année, il détourna le fléau de la famine qui nous menaçoit; président de l'administration du département au 1.er prairial an 3, il affronta la mort pour comprimer les furieux qui vouloient relever la terreur; administrateur au bureau central, il nous rendit l'abondance en rendant au commerce la liberté; et lorsque le bien lui parut

---

(1) Les Mémoires de l'académie renferment ses découvertes. Un Traité du calcul intégral et différentiel, son ouvrage sur l'Astronomie physique, des élémens d'Algèbre attestent la profondeur, l'étendue et la précision de ses idées en géométrie; et les hommes, que ses leçons ont formés, dont plusieurs étrangers à la France, sont en Europe maintenant au premier rang dans les lettres, tandis que les autres, dans les armées, servent la patrie avec distinction, tous se glorifient de l'avoir eu pour maître; tous ont cherché avec empressement de l'avoir pour ami.

impossible à faire, il donna sa démission; le peuple, quelques mois après, le nomma législateur.

Présent, comme homme public, aux plus terribles crises de la révolution, il ne fut éloigné que dans les momens affreux où toutes les vertus étoient suspectes, et son ame fut inébranlable dans les cachots comme au timon des affaires. Il sortit de sa prison pour livrer à la presse un ouvrage qu'il avoit composé sous le glaive des bourreaux.

Enfin, sous un gouvernement libéral et juste, il respiroit assis dans le sénat, conservateur auguste de nos libertés. Le sort n'a pas voulu qu'il jouît long-temps de voir le bonheur du peuple s'acheminer; il n'est plus; mais la postérité, consacrant ses regrets, inscrivit son nom parmi ceux des philosophes bienfaiteurs de l'humanité ».

(Extrait du discours de M. Lefèvre Gineau, membre de l'Institut, du 9 nivose an 7).

M. Tronchet, *sénateur, mort à Paris le 10 mars 1806 (Extrait de l'éloge par* M. François (de Neufchateau), *président du sénat, prononcé le* 17 *mars dans l'église souterraine de Ste.-Geneviève.*

Le digne interprête des lois, le successeur des Ulpien et des Papinien, celui que la voix d'un héros avoit si justement proclamé le premier des jurisconsultes de France (1), le sénateur Tronchet devoit donc entrer le premier sous ces voûtes sacrées qui seront désormais en France la perspective auguste et le dernier asile de toutes les grandes vertus.

L'orateur examine M. Tronchet sous trois points de vue : comme homme de loi, comme homme d'état et comme homme de lettres.

« François-Denis Tronchet, membre du sénat, grand officier de la légion d'honneur, titulaire de la sénatorerie d'Amiens, étoit né le 23 mars 1726.

» Il se consacra de bonne heure à l'étude

(1) M. Tronchet fut un des jurisconsultes qui coopérèrent à la rédaction du Code Napoléon.

de la jurisprudence. Il en sonda patiemment toutes les profondeurs, et il parut au barreau avec des talens qui lui concilièrent l'admiration publique, et des vertus qui lui méritèrent l'estime des magistrats et la confiance des plaideurs. Pendant trente ans, sans sortir de son cabinet, il fut tour à tour, pour le premier barreau du monde, le foyer des lumières, le creuset des erreurs et le flambeau de la justice. La révolution vint lui ouvrir une nouvelle carrière.

» Il fut porté, par le corps électoral de Paris, à l'assemblée constituante, où il fut le rédacteur sage et mesuré de plusieurs lois célèbres. Retiré après cette assemblée dans le fond d'une modeste campagne, il apprit que ses conseils étoient réclamés par le roi. Il ne considéra ni les temps, ni les lieux, ni le péril qui le menaçoit; il accourt au secours de l'infortuné qui l'appeloit. Il ne vit qu'un malheur sacré; il remplit sa tâche avec courage; son zèle pur et intrépide eut pour récompense, dans le testament de Louis, une ligne qui doit honorer le nom de Tronchet dans la postérité..... En l'an 9, le sénat reçut de droit M. Tronchet, présenté tout à la fois par le

premier Consul, par le corps législatif et par le tribunat ; ce triple suffrage fut pour lui la couronne de sa vieillesse.

» Il aimoit et cultivoit les lettres ; mais soit par modestie, soit par bienséance, il ne confia long-temps ses essais qu'à un petit nombre d'amis. On sait qu'il est auteur de la tragédie de la *Mort de Caton ;* qu'il a traduit en vers faciles le poëme de Prior, intitulé *les Progrès de l'Esprit*, et en prose élégante la belle introduction à *l'histoire de Charles-Quint*, par Robertson. Il fit pour son usage un extrait raisonné des deux histoires d'Angleterre de David Hume et de Barrow. Il a tracé d'une main habile le *Tableau du Mahométisme*.

» Tous ses jours ont été remplis, continue l'orateur. Sa vie a été terminée par une maladie qui sembloit avoir respecté, jusqu'aux derniers momens, les organes de sa pensée et la force de son esprit. Il a dicté lui-même ses dispositions dernières ; a légué sa campagne à l'un de ses amis, et ses manuscrits à un autre ; a gardé jusqu'au bout le calme nécessaire pour voir approcher sans effroi le jour où nous devions le perdre. Il est mort à Paris, le 10 mars 1806.

» Maintenant, ô patrie ! tu peux ouvrir les

portes de ton temple éternel. Celui que nous te présentons est digne d'y entrer. Il a bien mérité de son siècle et de son pays. Il fut fidèle au dernier chef, malheureux et mourant, de la troisième dynastie ; mais il ne manqua point à la cause nationale. Il fut cher au chef triomphant de la race des Empereurs. L'estime de Napoléon est un titre à l'estime de la postérité. Qu'il prenne donc ici sa place. Qu'il soit admis dans l'Elysée des hommes illustres de France, et que son nom vénérable s'établisse dans cet asile, pour y donner de justes lois aux mânes qui doivent le suivre».

Secretosque pios, his dantem jura Catonem.

Virg. Eneïde 6.

M. Petiet, sénateur, grand officier de la légion d'honneur, mort le 25 mai 1806. (Extrait du discours prononcé par M. Monge, président du sénat.)

M. Claude Petiet naquit à Châtillon sur Seine, le 9 février 1749. Il se destina de bonne heure aux travaux de l'administration, et après avoir servi quelque temps dans la gendarmerie, pourvu d'une charge de com-

missaire des guerres, il fut nommé subdélégué général de l'intendance de Bretagne: Pendant vingt ans qu'il eut une part considérable aux affaires de cette grande province, il fut constamment investi de la confiance des chefs de l'administration et de l'estime des administrés, il en recueillit le prix pendant la révolution.

» Il étoit à Nantes lorsque cette ville repoussa l'armée des Vendéens. Le général en chef qui avoit si bien défendu la ville, et qui siége aujourd'hui parmi nous, se plut à rendre un témoignage public du dévouement que M. Petiet avoit montré dans un moment aussi critique. Quelques jours après, partant de Nantes sans escorte, il est surpris par un de ces détachemens ennemis qui ont si souvent porté les droits de la guerre jusqu'à la barbarie. On l'arrête, on le met en joue, on l'interroge, il se nomme; et à son nom les armes tombent, la haine s'oublie, la bienveillance renaît, et ces furieux, prêts à l'immoler, respectent en lui l'homme de bien qu'ils ne connoissent que par la réputation de sa justice et de sa bienfaisance.

» Aussitôt que le peuple eut à nommer de nouveaux représentans, M. Petiet fut élu par

le département d'Ille et Vilaine, pour siéger au conseil des anciens. Mais à peine avoit-il pris place, que le gouvernement que l'on venoit d'établir l'appela au ministère de la guerre, dans les circonstances les plus difficiles peut-être où ce ministère se fût jamais trouvé.

» Le désordre étoit au comble; l'armée étoit sans organisation : l'emploi immodéré des réquisitions avoit épuisé toutes les ressources, la monnoie étoit sans valeur; dans les nominations aux places, on n'avoit eu égard qu'au zèle, et ce zèle même n'avoit pas toujours été vrai; les places étoient obstruées et non remplies. Le nouveau ministre sentoit le besoin de tout renouveler; mais aussi il connoissoit le danger d'en laisser soupçonner le dessein. Ce fut par degrés qu'il vouloit que l'ordre commençât à renaître; la disette cessa avec le désordre; la comptabilité devint plus sévère; le passage du papier-monnoie à la monnoie réelle eut lieu sans compromettre ni le trésor public par l'excès des dépenses, ni l'existence des fonctionnaires par le retard des paiemens; les choix inconsidérés que les administrations précédentes avoient été forcées de faire furent à peu près réparés, et le

ministre eut le premier la gloire de soumettre, après une année d'exercice, le tableau de ses opérations au jugement de ses concitoyens.

» Après un ministère de deux ans, M. Petiet se retira sans titre, sans fortune, au sein de sa famille, destinant à l'éducation de ses enfans des jours que ne réclamoit plus la patrie. Un nouveau témoignage d'estime publique vint néanmoins l'arracher à ces douces occupations, et, quoiqu'il fût étranger au département de la Seine, l'assemblée électorale de ce département l'élut unanimement au conseil des cinq cents.

» Au 18 brumaire, lorsque Napoléon, qui venoit de remplir de la gloire de son nom l'Afrique et l'Asie, osa, pour le bonheur de la France, se charger de ses destinées, il appela dans son conseil celui que la voix publique lui désignoit comme un homme de bien, et dont il connoissoit par lui-même les lumières et les vertus. Il se fit suivre par M. Petiet dans cette seconde conquête d'Italie, plus rapide encore et plus étonnante que la première; et il lui donna une preuve éclatante de sa confiance, en le chargeant de gouverner, comme ministre, cette belle province

de Lombardie, destinée dès-lors à prendre rang parmi les puissances de l'Europe. Dans cette nouvelle mission, M. Petiet prépara les lois de l'Italie régénérée; il adoucit le poids des charges inévitables de la guerre, et il mérita l'affection d'un peuple dont les destinées alloient s'allier à celles du Peuple Français.

» Lorsque l'Empereur crut devoir rassembler en face du rivage de l'Angleterre cette armée avec laquelle, deux ans après, il exécuta d'une manière si rapide et avec tant d'éclat les prodiges pour lesquels elle n'avoit pas été formée, ce fut à M. Petiet que S. M. en confia l'administration générale. Les travaux qu'exigeoit une grande expédition, à laquelle il étoit si glorieux de concourir, altéroient la santé de M. Petiet, ou plutôt il portoit déjà le germe de la maladie qui vient de nous l'enlever; et lorsqu'ensuite l'armée eut ordre de voler en Allemagne, sans consulter ses forces, et n'obéissant qu'à son zèle, il ne voulut jamais s'en séparer. Rien ne put l'arracher d'auprès de son souverain, pour lequel il avoit tant de dévouement, et qu'il se croyoit encore en état de servir. Il suivit le vainqueur jusques à Vienne; mais les funestes progrès de la maladie qu'il avoit été forcé de négliger, lui

permirent à peine, à la paix qui fut si prompte, de revénir en France.

» S. M. a voulu récompenser d'une manière digne d'elle un de ses plus zélés serviteurs et un des citoyens les plus recommandables. Elle a redoublé pour lui les preuves honorables de sa satisfaction, en lui conférant, à peu de jours d'intervalle, deux dignités éminentes ; elle l'a nommé grand officier de la légion d'honneur, et de son choix elle l'a placé dans le sénat.

» M. Petiet est mort dans la nuit du 24 au 25 mai, à un âge qui lui auroit permis d'être encore long-temps utile. La carrière qu'il a fournie a été bien remplie ; il emporte l'estime générale ; il laisse un bel exemple à ses enfans, qui le suivent déjà, et un nom honorable qu'ils sauront porter ».

M. Benezech, *mort à St.-Domingue en* 1801.

La première idée de la manufacture d'armes de Versailles, dirigée aujourd'hui par M. Boutet, est due à M. Benezech qui, en l'an 2 (1794 et 1795), occupoit le ministère de l'intérieur. Il contribua ainsi que M. le séna-

teur François (de Neufchateau son successeur), à adoucir le sort des hommes de lettres dans les momens les plus difficiles ; enfin dans une foule de circonstances, il donna des preuves de son dévouement à la chose publique et de ses connoissances en matière d'administration, notamment en faisant cesser l'effroyable pénurie de subsistances qui tourmentoit la France depuis si long-temps.

A tous ces noms recommandables nous pourrions joindre ceux de MM. Dufresne, chargé de l'administration du trésor public (1), Devaisnes, conseiller d'état (2), Cacaut, ambassadeur à Naples (3).

---

(1) M. Dufresne, conseiller d'état, spécialement chargé de l'administration du trésor public, mourut en l'an 9 (1801) ; il se fit remarquer par une probité sévère, une infatigable activité, un zèle et un dévouement sans bornes.

(2) M. Devaisnes, conseiller d'état, mort en 1803, doit figurer parmi les plus grands administrateurs que la France ait possédés depuis long-temps. Depuis sa jeunesse jusqu'à sa mort, il n'a cessé d'être utile à sa patrie.

(3) M. le sénateur Cacaut, mort dans sa terre près de Nantes, le 18 vendémiaire an 14 (18 octo-

Administrateurs.

La plupart des hommes, en jouissant des douceurs de l'ordre public, sont loin de soupçonner ce qu'il en coûte de peines et de soins à ceux qui l'établissent ou le conservent. Plus l'action est uniforme et régulière, plus elle est insensible. Présent par-tout sans être aperçu, celui qui en est chargé, est comme une autre providence. Dans tous les départemens, les préfets ont secondé les vues du Gouvernement, en mettant sous ses yeux des projets d'utilité publique (1).

---

bre 1805), fut chargé des affaires de France avant et depuis la révolution.

A Naples, à Rome, à Florence, cet habile diplomate remplit ses devoirs de manière à mériter les suffrages de son gouvernement et l'estime de nos ennemis.

(1) C'est aux sollicitations de M. Bonnaire, préfet du département des Hautes Alpes, à son zèle actif que nous devons l'ouverture d'une route de France en Italie par le mont Genèvre.

Par les soins des préfets, des monumens ont été élevés à la gloire des grands hommes; par-tout ils s'efforcent de réparer les ravages de la révolution,

La mémoire de M. Deymar, mort en l'an 12 (1804), dans l'exercice des fonctions de

---

en rétablissant des institutions propres à entretenir l'émulation et la morale.

En l'an 9, M. Dupin, préfet du département des Deux Sèvres, a soumis à l'approbation du ministre de l'intérieur, qu'il a bientôt obtenue, un arrêté dont voici l'analyse.

« Il sera décerné un prix de vertu, consistant en une médaille d'or de la valeur de 300 liv. On ouvrira à cet effet à la préfecture un registre qui aura pour titre : *Annales civiques du département des Deux Sèvres*. Les maires et sous-préfets feront, tous les ans, connoître au préfet les traits de vertus civiques qui auront honoré les habitans de leurs arrondissemens respectifs ».

Enfin nous ne devons pas omettre que c'est aux recherches de MM. les préfets que la France devra l'ouvrage important que le Gouvernement se propose de publier incessamment, je veux parler de la *Statistique de l'Empire Français.*

On sait que c'est du ministère de M. François (de Neufchateau) que date l'application particulière que l'on donne aujourd'hui à l'étude de la statistique. Ses successeurs, MM. les sénateurs Lucien Bonaparte et Chaptal ont encore ajouté aux motifs d'encouragement, et perfectionné les moyens qu'il mit en usage pour cette grande entreprise.

C'est dans la statistique générale qu'on pourra savoir

préfet du Léman, sera long-temps chère aux administrés ainsi qu'aux artistes qui trouvoient en lui un protecteur éclairé (1).

Extrait de l'éloge de M. Bureau de Puzy, *mort préfet de Gènes le 12 février* 1806, *par* M. Guerre, *membre de la cour d'appel de Lyon.*

Egalement accessible au riche et au pauvre, il concilioit ou calmoit avec bonté des esprits

---

toutes les améliorations qui ont été faites, combien de maux ont été réparés.

(1) On peut se rappeler que M. Deymar, dans l'assemblée constituante dont il étoit membre, fit la motion d'élever un monument à J. J. Rousseau; en l'an 10 il accompagna Dolomieu dans les dernières excursions que ce savant minéralogiste fit dans les Alpes, (*Voyez* la Relation de ce voyage par M. Deymar). Ce magistrat avoit entendu parler avec éloge de M. Jendeau de Genève. Il se rend à l'atelier de cet artiste. Dans un réduit plus que modeste, il trouve un homme simple, entouré d'une trentaine de jeunes gens à qui il expliquoit avec beaucoup de clarté la marche des corps célestes. M. Jendeau fit voir à M. Deymar une échelle pour les incendies. Il lui montra ensuite des échantillons de toiles imprimées au cylindre, enfin un

prévenus; il accommodoit sa raison à l'usage de ceux qui étoient le moins disposés à la reconnoître; il écoutoit avec patience, reprenoit avec bonté, accordoit avec grace, ne refusoit qu'avec le sentiment de l'expression et de la douceur. Il employoit rarement la force de l'autorité, parce que les moyens de persuasion lui en tenoient lieu. La justice, qui en lui n'étoit que l'exercice facile d'une bonté raisonnée, dirigeoit sans efforts toutes ses actions (1).

---

métier à bas moins dispendieux, plus commode et plus transportable que ceux dont on a fait usage jusqu'ici. M. Deymar, frappé d'un talent si rare pour les mécaniques et de l'état fâcheux où languissoit cet artiste, n'épargna rien pour l'arracher à l'obscurité.

(1) Les lettres suivantes de S. Exc. M. de Champagny, alors ministre de l'intérieur, sont un monument immortel des honorables regrets qu'a laissés M. Bureau de Puzy.

Le ministre de l'intérieur à madame de Puzy.

Paris, le 14 mars 1806.

« Madame, je viens remplir auprès de vous un devoir doux et triste à la fois. Je viens accroître le regret de la perte que vous avez faite, en vous transmettant les témoignages de l'estime que S. M. l'Empereur

Nous

Nous nous empressons de consigner à la suite de cette notice le trait suivant qui peint d'un seul trait le magistrat dont nous déplorons la perte.

M. Bureau de Puzy, après sa sortie des prisons d'Olmutz, où il fut détenu plusieurs années avec M. de la Fayette, se retira aux Etats-Unis de l'Amérique. Sa renommée et ses talens le firent rechercher du congrès qui lui proposa l'établissement d'une école de gé-

---

accordoit à votre mari, je viens, dis-je, l'accroître et l'adoucir. S'il est cruel pour vous d'avoir perdu celui qui avoit été honoré d'un si glorieux suffrage, il est au moins doux de penser que vos regrets sont partagés par votre Souverain, dont le suffrage seul est une récompense. Il en accorde une autre aux services qu'a rendus M. de Puzy, aux vertus de sa veuve, à l'intérêt qu'inspire sa famille. La pension qui vous est accordée est double de celle donnée jusqu'à ce jour aux veuves des préfets; et la manière dont votre fils est placé répond de l'intérêt que l'Empereur ne cessera de prendre à son sort; il le suivra dans la carrière qui lui est ouverte. C'est l'Empereur, madame, qui a fait lui-même ces dispositions; en vous les communiquant, je ne résiste pas au désir de vous exprimer que si, comme ministre, je regrette un excellent administrateur, comme particulier, je déplore encore davantage l'ancien collègue dont j'avois appris, il y a quinze ans, à apprécier

nie à l'imitation de cette célèbre institution qui, en France, a donné à Vauban tant d'illustres disciples. Un sort honorable lui étoit offert pour prix d'un si grand service; et sans doute le malheur et la reconnoissance ne permettoient pas à un réfugié de demeurer insensible à des propositions si généreuses. Mais

---

le talent et la vertu. Sa veuve ne me paroît pas moins que lui digne d'intérêt et de respect. Veuillez, madame, agréer l'hommage de ce double sentiment.

Signé CHAMPAGNY.

Extrait de la seconde lettre.

Paris, le 20 février 1807.

Le ministre de l'intérieur, à S. A. S. monseigneur le prince Lebrun, *architrésorier de l'Empire.*

« Monseigneur, je déplore avec votre altesse la perte que l'état vient de faire dans la personne de M. Bureau de Pusy, d'un administrateur aussi distingué par ses rares qualités que par les services qu'il a rendus. J'ai remis la lettre de votre altesse à S. M. l'Empereur, qui n'a appris cette nouvelle qu'avec une vive douleur; j'unirai tous mes efforts, etc.

Signé CHAMPAGNY.

Pour copie conforme, l'architrésorier de l'Empire.

Signé LEBRUN.

le patriotisme et l'honneur ont leurs lois à part. Notre sage ne pensa point qu'un militaire, un simple citoyen, fût autorisé à porter à des étrangers une institution de cette nature. Le cœur tout entier à son pays, il désira de connoître les intentions du Gouvernement français, avant de prendre aucune détermination, donnant ainsi le noble et rare exemple du dévouement sans bornes qu'un bon citoyen doit toujours à sa patrie, même à sa patrie ingrate.

Ce fut peu de temps après que ce respectable militaire fut désigné par le héros qui avoit été son libérateur à la préfecture de l'Allier.

M. Mounier, préfet de Rennes, depuis nommé conseiller d'état, mort dans les premiers jours du mois de mars 1806, rendit, pendant les trois années qu'il remplit les fonctions de préfet, des services essentiels au département d'Ille et Vilaine, long-temps ravagé par la guerre civile. C'est sur le rapport de ce magistrat que fut rendu le décret du 16 messidor an 13, qui ordonne le dessèchement des marais de Bourgoin.

La société de Grenoble arrêta dans sa séance du 4 mars 1806, que le portrait de M. Mounier seroit compris dans le nombre de ceux des grands hommes de la province que la société a arrêté de faire peindre (1).

Maires de communes.

Il me reste à parler de cette modeste magistrature dont les fonctions souvent onéreuses, toujours utiles, ne sont pas toujours assez appréciées. Combien ne devons-nous pas de reconnoissance à ces magistrats qui, placés dans des circonstances extrêmement difficiles, sont parvenus, par la fermeté de leur conduite, à assurer le maintien des lois et à prévenir les excès qui signalent malheureusement les premiers momens d'une grande

---

(1) Ce portrait est placé dans une des salles de la mairie de Grenoble où la société tient ses séances publiques.

Au bas on a mis l'inscription suivante.

Juste, éclairé, prudent, inflexible aux abus.
Consacrant à l'état ses travaux et sa vie,
Mounier, par ses talens, ses mœurs et ses vertus,
Au silence par-tout a su forcer l'envie.

révolution ? Combien ne fallut-il pas de courage à ceux qui occupoient alors des emplois pour braver les dangers qui se répétoient ou se multiplioient chaque jour.

Cette intéressante magistrature a cessé d'être laborieuse, elle est rendue à ses primitives fonctions si simples, si paternelles. Avec ces places le Gouvernement récompense les services gratuits d'une manière véritablement honorable, la seule qu'il convient d'offrir aux ambitions louables et généreuses. N'est-ce donc rien que de pouvoir être utile à la société (1), d'améliorer le sort des malheureux, de jouir, comme de son ouvrage, du bonheur commun et de la tranquillité de ses concitoyens? N'est-ce donc rien d'entendre son nom prononcé avec respect dans les assemblées, de le savoir invoqué, béni dans le sein des familles; de le transmettre ainsi à ses

(1) Les maires des communes ont donné souvent à l'opinion publique la direction la plus favorable, facilité les vues de l'administration, procuré d'importantes lumières sur les besoins et les ressources des départemens, et ont contribué à toutes les améliorations que l'agriculture, le commerce, les fabriques attendoient.

enfans, honoré de la reconnoissance publique ?

Extrait de l'éloge de M. F. de Fontenay, *membre du sénat conservateur, décédé le* 14 *février* 1806, *par* M. François (de Neufchateau), *président du sénat.*

« Pierre-Nicolas de Fontenay, sénateur, commandant de la légion d'honneur, né à Rouen, le 27 septembre 1742, d'un négociant honoré dans le commerce maritime, suivit la même carrière. Dans un siècle où l'état de commerçant et d'armateur a été mieux connu et plus considéré qu'autrefois, et dans une province dont l'industrie et les fabriques rivalisent depuis long-temps celles de l'Angleterre, sa famille et lui-même ont soutenu à cet égard les intérêts de la France.

» La première machine à filer le coton, établie à Louviers, a dû son existence à la maison de Fontenay.

» Avant la révolution, M. de Fontenay avoit joui de toutes les distinctions qu'on pouvoit obtenir de l'estime publique dans cette ville de Rouen, dont le port est depuis long-temps un des magasins de l'Europe, et

dont les habitans ont fourni tant de noms illustres dans les lois, dans les lettres et dans le commerce. On le vit successivement administrer les hôpitaux, siéger parmi les échevins, présider les juges consuls, se distinguer enfin dans les assemblées provinciales. En 1789, il fut député aux états généraux, et rendit de grands services dans le comité de commerce de l'assemblée constituante. En 1791, il fut élu maire de Rouen. C'étoit le choix du peuple, toujours flatteur sans doute dans une ville aussi populeuse; mais on n'ignore pas quels périls étoient attachés à cette faveur populaire, et combien ces périls étoient plus imminens, à l'époque dont il s'agit, dans une ville qui sentoit toutes les vingt-quatre heures le prolongement électrique des commotions de Paris.

Nous raconterons ici dans toute son étendue, d'après l'orateur, un des traits de la vie de M. de Fontenay, qui fut en même temps la crise la plus violente de son administration.

« Le 29 août 1792, une insurrection avoit éclaté à Rouen. Le prétexte des subsistances, si puissant sur la multitude, étoit le terrible levier que l'on avoit saisi pour soulever le peuple. Il avoit fallu déployer l'appareil de la

force armée; mais le maire en prévint l'usage et calma la sédition par sa fermeté, sa sagesse et l'ascendant que lui donnoit le renom de sa probité. Les ouvriers, les indigens se laissoient égarer par des agitateurs. Une foule aveuglée par la crainte de la famine avoit commencé par piller les boutiques des boulangers; ensuite elle vouloit rendre ses magistrats responsables de la disette. Le torrent grossissoit : il alloit enfoncer la porte de la maison commune, et inonder la cour, sans que rien pût s'y opposer. Le maire de Rouen conserve, en ce moment, sa présence d'esprit. Il fait ouvrir la porte, et se présente aux insurgés, escorté seulement du procureur de la commune. Le peuple étoit venu pour lapider le magistrat ; il consent à l'entendre : le maire lui parle avec calme, sentiment et raison. Le peuple se retire ; mais les excitateurs des troubles reviennent bientôt plus aigris et plus furieux. Trois ou quatre heures s'écoulèrent dans ces alternatives de tranquillité due aux discours paternels du maire, et d'une effervescence réchauffée d'un instant à l'autre par les artisans de discorde qui travailloient alors toutes les parties de la France. Reportez-vous aux circonstances où cette émeute étoit

placée ! c'étoit entre les deux époques du 10 août et du 2 septembre. Le maire de Rouen n'échappa à la mort que parce qu'il sut la braver. Un moment de foiblesse, un signe de terreur, un mot irréfléchi le perdoient lui et la cité qu'il devoit préserver. Le démon des troubles civils rugissoit dans l'attente du signal de massacres; mais son sang-froid trompa ses horribles calculs. Le désordre avoit commencé le matin vers neuf heures; le calme ne fut rétabli qu'au milieu de la nuit, et pendant tout ce temps le maire courageux ne désempara point. Dans ce jour mémorable il se sauva lui-même et sauva sa patrie, sans avoir besoin des canons dont la mèche étoit allumée, et sans effusion de sang. Voilà un trait de caractère et une action qui méritent d'occuper un jour une page de l'histoire de France.

» La manière dont il avoit évité ce danger obtint pour récompense d'autres dangers non moins pressans. A la fin de 1792, il fut fait président de l'administration du département de la Seine Inférieure. En 1793, des membres de la convention nationale se rendirent au département. Dans une séance publique, ils s'exprimèrent en des termes qui

blessoient la délicatesse et le patriotisme des administrateurs. Le président répondit avec dignité : « Citoyens représentans, vous avez le » droit de nous destituer; mais vous n'avez » pas celui de nous avilir ». Ce mot si simple et si sublime paroîtra plus sublime encore, quand on s'aura qu'il s'adressoit au féroce Carrier, chargé d'examiner ce qu'on avoit pensé dans Rouen, à l'occasion des fédérés du Calvados.

» M. de Fontenay fut incarcéré pendant la terreur. La ville de Rouen se ressouvint de son maire et réclama toute entière en faveur de l'homme de bien. La liberté lui fut rendue, même avant le 9 thermidor.

» En l'an 8 il reprit, sous de meilleurs auspices, la carrière administrative. Le gouvernement consulaire le nomma maire de Rouen, et dans ces fonctions il fut le premier maire d'une grande cité de France qui eut l'honneur de rendre au premier Consul les honneurs dus au chef de l'état.

» Il reçut aussi, le premier, une écharpe d'honneur, et une boîte ornée du chiffre du Peuple Français. Le digne maire de Rouen avoit été apprécié par ce coup d'œil rapide qui révèle à notre héros les vertus qu'il doit

distinguer et les hommes qu'il doit choisir.

» Le 28 pluviose an 12, il fut présenté au sénat par le premier Consul, réunit vos suffrages et prit sa place parmi vous le 14 ventose suivant.

» Il avoit présidé le collége électoral du département de la Seine Inférieure; et si sa perte, sénateurs, vous cause des regrets, elle ne sera pas moins sensible dans sa patrie. La ville de Rouen lui a donné des témoignages de sa reconnoissance. Son buste est placé dans la salle des séances municipales. Une rue de cette cité porte le nom de Fontenay, et le jour où sa mort a été connué dans cette ville, a été un jour de deuil public », etc.

Décembre, 1803.

Des avalanches effroyables s'étoient précipitées avec fraças sur cinq hameaux dépendans de la commune de Guillaume-Pereuze, et qui disparurent entièrement. M. Guibert, maire de cette commune, et M. Dusserl-Telmont, curé, réunirent tous les hommes forts qu'ils purent rencontrer. Quoiqu'au nombre de cent, ils furent dix heures pour se frayer un sentier à travers les neiges, jusqu'au premier hameau, qui n'étoit distant du chef-lieu que d'environ

douze cents mètres. Le maire divisa son monde par pelotons. Ils travaillèrent pendant deux jours, et après avoir fouillé plus de quatorze mètres (quarante-deux pieds) dans la neige, ils découvrirent enfin les chaumières dont les malheureux habitans avoient enfoncé les portes, dans l'intention de se procurer de l'air. Ils étoient à demi-morts et presque sans mouvement. On les retira avec précaution, et on les rappela à la vie, par le moyen de cordiaux dont le maire s'étoit muni; il recueillit ensuite chez lui une famille toute entière. Cet exemple fut suivi par les habitans aisés; graces à leurs soins et à la Providence, personne n'a péri dans cette affreuse catastrophe (1).

Le grand chancelier de la légion d'honneur a écrit en frimaire à M. le maire de Harfleur: M. le maire, vous vous êtes conduit en digne magistrat et en brave Fran-

---

(1) M. Ladoucette, préfet du département des Hautes Alpes, se rendit, le 8 août 1807, dans le fond de la vallée de Guillaume-Pereuze, pour y remettre les médailles accordées par le Gouvernement à MM. Guibert et Dusser-Telmont.

çais dans la journée du 18 prairial, où la division de la flottille impériale, commandée par le capitaine de frégate l'*Ecolier*, attaquée et bombardée dans le hâvre de votre ville, contraignit à une fuite honteuse trois frégates, une bombarde et deux corvettes anglaises.

Dès la pointe du jour, M. le maire, vous vous êtes établi à la batterie gauche de l'entrée du port, et vous n'avez cessé, pendant toute l'action, d'y donner l'exemple de la vigilance et du courage.

Les sacrifices que vous vous êtes empressé de faire ont procuré les ouvriers, les matériaux, et même le terrain nécessaires au perfectionnement des fortifications de la droite de votre port.

S. M. I., qui ne laisse aucune belle action sans récompense, vous a nommé membre de la légion d'honneur.

Elle m'ordonne, monsieur, de vous écrire qu'elle est sensible à votre dévouement généreux. Quel plus beau prix pourriez-vous recevoir de votre conduite distinguée !

Je m'empresse d'exécuter les ordres de sa Majesté Impériale.

Aix-la-Chapelle, 12 avril.

Depuis quelque temps, on soupçonnoit qu'une chaumière entre Bracht et Breyel, arrondissement de Crevelt, étoit un repaire de brigands. M. Pierre Pecmans, maire de Breyel, apprend, le 25 mars, que le nommé Volters, qui habitoit cette chaumière, étoit venu à Breyel acheter des provisions, dont la quantité et le prix outre-passoient ses besoins et ses facultés; il en conclut que les brigands se rassembleroient le soir chez Volters : il fait ses dispositions pour les surprendre. Une brigade voisine est prévenue, le rendez-vous fixé, une patrouille de garde nationale commandée. Le moment de l'exécution est arrivé, et le maire attend encore la gendarmerie. Cependant le temps presse; les mouvemens qui se font autour de la cabane excitent la vigilance et les aboiemens des chiens. Le brave Pecmans, pour ne pas perdre le fruit de son entreprise, ne consulte que son courage, fait cerner la chaumière par une partie de ses troupes, se précipite dans l'intérieur, couche en joue les brigands, et sur huit qu'ils étoient, il en arrête sept avec leurs armes, et une grande quantité

d'effets volés. Sur ces entrefaites, la gendarmerie arrive, et le maire lui livre ses captures. Le huitième, qui avoit trouvé moyen de s'évader, a été pris deux jours après; il étoit encore muni de beaucoup d'effets volés. L'Empereur a fait écrire à ce maire une lettre de satisfaction.

Des juges.

« La justice est pour le magistrat une vertu de tous les lieux et de tous les temps; loin des yeux du public, et dans l'intérieur même de sa maison, s'élève une espèce de tribunal domestique, où l'honnête le plus rigide, armé de toute sa sévérité, dicte toujours ses justes mais austères lois. L'utile et l'agréable, dangereux conseillers du magistrat, sont presque toujours exclus de ses délibérations; ou, s'ils y sont admis quelquefois, ce n'est que lorsque l'honnête même leur en ouvre l'entrée (Œuvres de M. le chancelier d'Aguesseau, tome 1.er, 9.e Mercuriale).

M. l'Héritier, ancien conseiller à la cour des aides, est mort en l'an 10 (1801). Ce magistrat, à qui la botanique a de si grandes obligations, fut nommé deux fois (1), depuis la révolution, juge du département de la Seine.

---

(1) M. l'Héritier a fait les plus grands sacrifices pour accroître le domaine de la botanique.

« Ses collègues, dit M. Cuvier (*Voyez* la notice historique qu'il nous a laissée de ce savant), ne parlent encore qu'avec un sentiment presque religieux de la manière dont il en a rempli les fonctions. Jamais, a dit l'un d'eux, qui est en même temps un magistrat respectable et un homme de lettres distingué; jamais le moindre nuage ne vint obscurcir la pureté de sa belle ame; jamais la moindre idée un peu douteuse n'altéra son imperturbable droiture. Il fit arrêter par le tribunal du 2.e arrondissement qu'aucun de ses membres ne recevroit de solliciteurs. Selon lui, cet usage d'entretenir son juge hors de l'audience est une insulte, et suppose ou qu'il ne prête pas aux parties l'attention qu'il leur doit, ou qu'il peut céder à des motifs qu'on n'oseroit pas lui alléguer en public.

Cette rigueur des principes de sa profession influoit, comme il est assez ordinaire, même sur ses habitudes privées.

Au reste, ces dehors austères, que quelques personnes affectoient de blamer, cachoient l'ame la plus humaine, les penchans les plus généreux. Ses libéralités étoient immenses, et par une recherche délicate, son épouse, qu'une piété douce animoit, en fut

tant

tant qu'elle vécut la seule dispensatrice.

« Un magistrat de ses amis (1), qui occupoit une place supérieure à la sienne, étoit mort peu de jours avant lui, et laissoit une femme et des enfans sans fortune. L'Héritier, à peu près certain de lui succéder, avoit promis à cette veuve tout ce que sa promotion lui apporteroit d'augmentation de revenu. Ainsi son meurtrier a privé d'un seul coup deux familles de leur soutien.

Salivet, *né à Paris, mort le* 14 *germinal an* 12 (3 *avril* 1804).

Nommé au commencement de la révolu-

---

(1) Depuis la mort de M. Bayard, membre du tribunal de cassation, son proche parent et ami intime, survenue en l'an 9, M. l'Héritier sollicitoit avec ardeur et employoit tous les moyens pour lui succéder; l'ambition n'entroit pour rien dans ce projet. La bienfaisance seule le faisoit sortir de son caractère; la veille même de sa mort (*), il communiqua à un de ses amis le dessein d'abandonner à la veuve de M. Bayard et à ses enfans restés sans fortune, le surplus d'appointemens que lui procuroit son nouvel état, c'est-à-dire six mille livres par an.

(*) L'Héritier, étant sorti fort tard de l'Institut, fut trouvé le lendemain, à quelques pas de sa maison, égorgé de plusieurs coups de sabre.

tion accusateur public près le 4.e tribunal criminel provisoire, il s'y montra toujours magistrat intègre. Ferme dans la poursuite des délits, il ne perdit pas un seul instant de vue que, si les tribunaux sont institués pour punir les coupables, il est pour eux un devoir bien plus doux à remplir, celui d'absoudre les innocens.

L'affaire de l'ex-ministre Montmorin fut pour M. Salivet une occasion de manifester le courage dont il étoit doué. Malgré les dangers qu'il y avoit alors à prendre la défense d'un homme que ses fonctions entouroient d'un préjugé défavorable, M. Salivet, qui pouvoit trouver dans la nature de sa place une excuse suffisante, n'hésite pas à s'en charger; pendant une instruction de soixante-douze heures, il ne quitte pas ce poste périlleux, où il fait entendre, en présence d'une multitude déjà égarée, le langage de la persuasion, et en obtient le succès désiré.

Les tribunaux criminels provisoires ayant été peu de temps après supprimés, M. Salivet fut nommé juge de paix de la section de Beaurepaire, et c'est là sur-tout qu'il donna fréquemment des preuves de son désintéres-

sement. Les fonctions de cette place (1) fournissent à l'homme, né conciliateur, les moyens de prévenir bien des procès, et personne n'étoit plus fait que M. Salivet pour y réussir. Sa patience lui faisoit écouter tranquillement les débats; sa droiture démêloit aisément le vrai du faux; son aménité faisoit convenir celui-

(1) L'établissement des justices de paix, que l'on peut regarder comme une des plus belles opérations de l'assemblée constituante, doit immortaliser le nom et le génie du malheureux Thouret.

Cette magistrature a été exercée par les hommes qui occupent aujourd'hui les premières places de l'état. A une époque où il étoit si difficile de faire le bien, cette place étoit la seule que pût envier un homme sensible. A l'appui de cette assertion, il nous suffiroit de citer M. Fargues, sénateur, membre de la légion d'honneur, mort en 1804, si recommandable par les services qu'il rendit à sa patrie dans les divers emplois civils et militaires qu'il occupa dans la révolution. Il remplit entr'autres celui de juge de paix, titre dont il se montra digne en étouffant tous les procès qui auroient pu éclore. Nulle contestation ne sortit de son cabinet pour aller retentir ailleurs.

On pourroit appliquer aux juges de paix ces deux vers de Saint-Lambert :

D'un canton qu'il adore il est souvent l'arbitre;
Le bon sens est son code et l'équité son titre.

ci de ses torts, et déterminoit celui-là à restreindre ses prétentions; chacun se retiroit content, et lorsqu'une des parties avoit trop de tenacité, souvent des sacrifices personnels ont produit un arrangement pour lequel il ne restoit que cette voie. Il ne faut pas croire cependant que M. Salivet ait joui d'une fortune suffisante pour le mettre à portée de faire, sans inconvénient, de tels sacrifices. Dépourvu de patrimoine, le modique traitement de sa place étoit pour lui d'une nécessité indispensable, et des privations individuelles étoient la seule ressource qu'il eût pour compenser ses dons; mais ce sentiment délicieux attaché à une bonne action fait éprouver de si grandes jouissances, qu'elles absorbent toute considération étangère.

(Extrait de la Notice biographique de M. Salivet, professeur à l'académie de législation par M. Dumont, lue à la 62.e séance de l'athénée des arts.)

Jurisconsultes, Avocats, etc:

« Approchez de cet asile silencieux où le recueillement et la méditation habitent, où l'étude a devancé le jour, où la lampe éclaire le travail au milieu de la nuit; c'est un temple que l'amour de la justice a consacré au culte de la loi; c'est le cabinet du jurisconsulte. Entrez, et dites avec confiance, sur vos intérêts les plus chers, sur vos biens les plus précieux, quels sont vos doutes, vos embarras ou vos craintes; déposez vos titres, livrez tous vos secrets, la probité et la fidélité les recevront, la droiture et l'impartialité vous feront les reponses.

» Plaideurs de bonne foi, vous serez conciliés! Familles divisées, vous serez réunies! Malheureux, vous serez secourus et protégés!

» Le jurisconsulte est, pour la société, une lumière qui éclaire le livre de la loi, pour le législateur un auxilaire qui avertit des besoins et prépare les réformes, pour le Gouvernement un utile secours (Extrait de l'Eloge de M. Tronchet, par M. de la Malle).

M. Duclos, jurisconsulte, défenseur-avoué près le tribunal de cassation, mort en l'an 10, avoit remis en communication confidentielle à l'un de ses confrères une pièce dont il abusa à l'audience. M. Duclos perdit la cause par la production inattendue de cette pièce; mais sur-le-champ il désintéressa son client, en lui comptant 3,000 fr., qui formoient l'objet réel de la contestation.

Nous aimons à rapprocher ce trait de celui de Chamillard, qui remboursa 20,000 fr. pour un procès qu'il avoit perdu par sa faute.

Lafalluaire, dans un cas semblable, se dépouilla de toute sa fortune.

La bienfaisance étoit naturelle à M. Mounier, et la philosophie en avoit fortifié le goût, ou plutôt l'avoit transformée en une espèce de passion. Il étoit peu fortuné, mais l'homme qui chérit sincèrement ses semblables manque rarement des moyens de leur être utile. Lorsque Mounier avoit épuisé sa bourse, il prêtoit son crédit et ses lumières. Souvent, loin d'en recevoir des honoraires, il aidoit de ses secours les cliens pour qui il avoit travaillé comme avocat, quoique l'entretien de sa maison dépendît en grande partie des rétributions dues à ses travaux. Il portoit même sa libéralité jusqu'à l'excès, vû la médiocrité de ses ressources; un de ses parens le lui reprocha : « Vous ne serez jamais riche, lui disoit-il; si du moins vos dons étoient toujours bien appliqués! mais beaucoup de fripons abusent de votre penchant à la bienfaisance... » Mounier s'excusa par une maxime très-connue, il est vrai, mais fort peu mise en pratique : « J'aime mieux » risquer d'être dupe, que de m'exposer à » être inhumain ».

Un avocat de Paris sauva les débris de la fortune de son client, en lui faisant gagner son procès. Celui-ci, en allant le remercier, lui offrit ses honoraires, et parut honteux de les offrir si modiques. Cette somme est beaucoup trop forte, répond l'honnête jurisconsulte ; le tiers me suffit, reprenez le reste.

Parmi les pertes que le bareau a faites depuis quelques années, il faut placer celle de M. Ferrey, ancien avocat, jurisconsulte célèbre, membre de la légion d'honneur et du conseil de discipline et d'enseignement des écoles de droit, mort en 1807. Ce magistrat fut un des hommes rares dont la vie exempte de la moindre tache ne fut qu'une œuvre de vertus. Doux, sensible, généreux, d'une patience à toute épreuve et d'une bonté sans bornes, il ne fut insensible que contre l'injustice, et inflexible que sur la vérité, la droiture, les bons principes et l'honneur.

CHAPITRE NEUVIÈME.

« C'est là enfin, s'écrie Raynal, que, voyant à mes pieds ces belles contrées où fleurissent les sciences et les arts, et que les ténèbres de la barbarie avoient si long-temps occupées, je me suis demandé : Qui est-ce qui a creusé ces canaux ? qui est-ce qui a desséché ces plaines ? qui est-ce qui a fondé ces villes ? qui est-ce qui a rassemblé, civilisé ces peuples ? Et qu'alors toutes les voix des hommes éclairés qui sont parmi elles m'ont répondu : *C'est le commerce, c'est le commerce !* » (Raynal, Introduction à son Histoire philosophique des Deux Indes).

QUAND la gloire des guerriers français est proclamée de toutes parts, célébrons aussi les hommes qui parcourent une carrière plus paisible, mais non moins honorable. Tandis que les uns reculent les bornes de notre territoire, les autres y apportent l'abondance ; ceux-là ont défendu l'état, ceux-ci l'ont enrichi ; tous ont également contribué à la prospérité commune.

On ne pourroit sans injustice reprocher aux négocians de n'avoir pas donné dans tous les temps des preuves d'un grand zèle (1), et

(1) Les deux faits suivans, qui se sont passés vers le milieu du siècle dernier, viennent à l'appui de cette assertion. Le marquis de Roux de Corse, l'une des co-

l'on ne sauroit trop apprécier les sacrifices généreux que le commerce a faits de nos jours (1).

---

lonnes du commerce de Marseille avoit porté, en 1760, le zèle et l'audace à tel point, qu'il publia un manifeste, en déclaration de guerre au roi d'Angleterre en son propre et privé nom, et mit en mer vingt frégates pour courir sur le commerce britannique. Le juif Gradis de Bordeaux arma en course, en 1761, le vaisseau *le Prothée*, de soixante-quatre canons, qui prit l'*Ajax*, riche de huit millions. Plusieurs frégates de trente-six canons étoient en croisière en même temps pour son compte. Le vaisseau *le Prothée* fut le seul vaisseau de ligne français qui se fit voir dans les mers d'Europe durant cette année-là.

(1) En l'an 6 une députation du commerce de la commune de Paris, ayant à sa tête MM. Fulchiron l'aîné, Fulchiron le jeune, Jubié, Enfantin, Sallard, Récamier, Charlemagne, Desprez et Barillon, proposa au directoire exécutif des vues sur les mesures à prendre pour procurer au trésor public les fonds qu'exigeoit la descente en Angleterre. Après la rupture du traité d'Amiens (1803), l'assemblée générale du commerce de Paris, prenant en considération les devoirs que cette circonstance imposoit à tous les Français, prit l'arrêté suivant.

« Il sera proposé au commerce de Paris de voter au Gouvernement l'hommage d'un vaisseau de cent vingt

Si le commerce n'est pas dans la position où tous les Français désireroient le voir, il faut convenir que le Gouvernement n'a rien

---

canons, lequel portera le nom de *Commerce de Paris*».

Cet exemple fut suivi par tous les départemens, on ouvrit des souscriptions libres et volontaires pour la construction, l'armement et l'équipement de chaloupes canonnières, péniches et bateaux de transport. Toutes les autorités exprimèrent, dans des adresses au chef de l'état, leur attachement et leur confiance.

Dans cette lutte de générosité, la plupart des régimens français offrirent plusieurs jours de solde ; des employés firent le sacrifice d'une partie de leurs appointemens.

Et tout récemment, lorsque S. Exc. le ministre de l'intérieur adressa aux chambres de commerce le décret de S. M. (*Voyez* le Décret rendu à Milan le 17 décembre 1807), pour faire retomber sur l'Angleterre les violences auxquelles son gouvernement s'est livré envers le commerce des neutres, il reçut des réponses de ces mêmes chambres qui montrèrent que cet appel avoit été entendu, et que S. M. s'étoit, à bon droit, confiée dans leur patriotisme et leur dévouement.

On pourra en juger par le passage suivant, extrait de la lettre de la chambre de Bruges, en réponse à la circulaire de S. Exc. le ministre de l'intérieur.

« Le ministère britannique se trompe, en croyant abattre le commerce français par quelques nouveaux

négligé pour le porter au degré de splendeur proportionné à l'étendue, à la puissance et aux ressources d'une grande nation.

Avant d'appeler l'attention du lecteur sur les faits qui honorent le commerce français, qu'il me soit permis de retracer ici les qualités qui caractérisent le vrai commerçant.

« On a trop oublié, dit M. Treillard, conseiller d'état (*Voyez* son rapport sur le projet de commerce présenté au corps législatif dans la séance du 3 septembre 1807), que la prospérité du commerce ne peut être fondée que sur l'économie, sur l'ordre sans lequel il ne peut y avoir d'économie, et sur la bonne foi. Le véritable crédit tient toujours à l'opinion qu'on inspire de sa bonne conduite et de son intelligence. Quels sont les hommes qui

---

actes oppressifs du commerce. Pourquoi, lorsqu'il y va de son honneur et de sa gloire, ne supporteroit-il pas avec résignation et avec calme un accroissement momentané de gêne! Que ne peut même, dans cette circonstance, l'industrie de la nation! Que ne peut l'esprit qui l'anime, fort de la justice de sa cause, et inspiré par un héros qui saura repousser les injustes agressions, et punir les oppresseurs des mers? N'en doutons pas, l'abondance succédera à la détresse.

ont acquis une grande réputation dans le commerce, et dont la signature respectée jusqu'aux extrémités du globe faisoit exécuter les ordres avec une ponctualité que ne pouvoient pas toujours se promettre les souverains eux-mêmes (1)? Des particuliers, dont les commencemens furent obscurs, qui, par de longs travaux, des conceptions heureuses, de sages combinaisons, des méditations profondes sur leur état, et sur-tout par une conduite soutenue et par une loyauté inaltérable, parvinrent à captiver la confiance de toutes les nations civilisées.

---

(1) Jacques Cœur, intendant général des finances sous Charles VII, étoit en même temps le plus riche négociant qui ait peut-être jamais existé. Lorsque le roi entreprit de reconquérir la Normandie, Jacques Cœur leva une armée à ses frais, et prêta plusieurs millions à son souverain pour cette expédition. Pendant qu'il occupoit la place de ministre des finances, il faisoit le commerce avec ses propres vaisseaux dans le Levant, l'Egypte et la Barbarie. Il importoit en Europe des fourrures, des étoffes de soie et d'argent. Ses facteurs et ses commis, au nombre d'environ quatre cents, vendoient pour son compte dans toutes les villes de France et dans toutes les cours de l'Europe, ces étoffes étrangères à des prix très-élevés, et ses profits de l'année

Actions qui honorent le commrece français.

La maison Bacri et Bumack d'Alger, associée à la maison connue sous la même raison à Marseille, profita de l'influence que ses relations commerciales lui donnoient auprès du dey d'Alger pour intéresser les principaux personnages de cette régence en faveur des prisonniers Français. A force d'instances et de présens, elle obtint leur mise en liberté (1).

Nivose an 7 (décembre 1798).

---

s'élevoient plus haut que ceux de tous les négocians du royaume ensemble.

(1) *Copie et traduction de la lettre écrite par M. Michel Delazzer, consul d'Espagne à Alger, le 29 décembre* 1798.

Le 21 de ce mois, la guerre a été déclarée ici à la France, en arrêtant et mettant à la chaîne le consul de France Moltedo, et tous les Français qui sont actuellement esclaves. L'influence de Bacri a empêché que l'on ne confisquât leurs biens; ils ont aussi obtenu le soulagement de la chaîne. Ce même Bacri ne cesse de travailler pour leur procurer leur entière liberté.

L'ordre pour la déclaration de guerre est venu de

Ce service n'est pas le seul que la maison Bacri ait rendu à la France dans des circonstances difficiles. On sait qu'en 1799 elle arma plusieurs vaisseaux à Marseille, et les chargea de provisions pour Malte.

Conduite ferme de M. Dubois-Thainville, *consul général et chargé d'affaires à Alger, et membre de la légion d'honneur.*

Vendémiaire an 11 (septemb. 1802).

Le dey d'Alger ayant reçu 80,000 piastres

Constantinople, où il a été apporté par un capigi-bachi, qui a remis aussi un riche cafetan au dey.

Il est sorti dix corsaires pour intercepter tout ce qui ira en France par mer, et qui appartiendra aux Français.

Copie et traduction d'une lettre de Bacri, *même date.*

« Depuis le 16 de ce mois, j'ai obtenu par les soins que je me suis donnés qu'on retirât de la chaîne et des travaux les Français qui y avoient été appliqués, et qu'on leur rendît le libre usage de leurs biens. Au départ de cette ville de l'ambassadeur turc, chacun d'eux retournera dans sa famille, et pourra disposer de ses biens, qui, par l'effet de mes bons offices, n'ont pas été confisqués ».

de l'Espagne, et des présens très-considérables du Danemarck, fit appeler M. Thainville, et lui dit que tout le monde lui envoyoit de l'argent, et que l'Empereur des Français, alors premier Consul, seul ne lui avoit rien envoyé ; que cependant de tout temps la France avoit été dans l'usage de lui faire des présens. M. Thainville lui montra l'article de la lettre écrite au premier Consul, et rapportée par l'adjudant général Hullin, par laquelle le dey s'étoit désisté de toute prétention à des présens.

Ces nouvelles arrivées à Paris, le ministre de la marine expédia les frégates *la Cornélie* et *le Rhin* pour Alger. M. Gourdon, commandant de la division, fut chargé de ramener en France le commissaire général et sa famille, de faire connoître au dey qu'une fois la guerre déclarée, il ne seroit pas toujours temps de faire la paix, et de lui dire qu'on sait toujours quand et comment la guerre commence, mais qu'on ne sait pas toujours quand et comment elle finit.

La division arriva dans le courant de vendémiaire à Alger. Aussitôt les grands et le peuple de la régence accoururent en foule au palais du dey, pour lui représenter les mal-

heurs qui menaçoient leur pays. Le dey fit appeler le commissaire général, et lui demanda ce que venoient faire les frégates. M. Thainville annonça que le commandant avoit ordre de le ramener en France.

« Tu veux donc, dit le dey, être en guerre avec moi ? — Non, répondit M. Thainville ; mais le premier Consul est trop puissant pour être ton tributaire. » Après quelque altercation, le dey ajouta : « Qu'il ne paie donc rien ; je veux être en paix avec lui : écris-lui que je me désiste de ma demande ».

Tout se termina ainsi. Le commissaire général fut reconduit avec acclamation par la foule qui s'étoit portée au palais du dey, et manifestoit le désir de rester en paix avec la France ; il demeura à son poste, et les frégates revinrent à Toulon.

---

14 avril 1804.

Un marchand de Paris devoit mille écus à un autre. Le terme approchoit ; il fait d'inutiles efforts pour ramasser cette somme. Le terme fatal arrive ; il écrit à son créancier pour le prier d'abord de ne pas déshonorer son ancien ami, ensuite pour lui indiquer les moyens de se faire rembourser par sa

femme

femme, sans la plonger dans le désespoir ; de lui-même, pas un mot. Le créancier soupçonne la vérité, et pense qu'il est encore temps de prévenir un malheur. Il court chez le malheureux ; il vient de sortir ; il s'informe de la route qu'il a prise ; il le suit à la trace ; il arrive en même temps que lui sur le Pont-Neuf. — Où allez-vous ? — Je l'ignore. — Vous me trompez ; j'ai reçu votre lettre. — Dans ce cas-là, vous savez tout. — Vous êtes un enfant, j'ai de bonnes nouvelles à vous apprendre ; venez souper avec moi. . . . Bref, il l'emmène, le distrait, l'encourage, et finit par lui remettre son billet, en lui disant qu'un ami commun, connoissant sa position et son honnêteté, lui avoit rendu ses mille écus, précisément la veille du jour qu'il avoit choisi pour se détruire.

Anvers, décemb. 1807.

Un abus de confiance de la part d'un commis intéressé, porteur de procuration, et l'évasion de cet individu forcèrent M. F. M. J. Mols (d'Anvers) à suspendre ses paiemens le 25 juin 1803, et à transiger avec ses créanciers à raison de 50 pour cent. Cependant, animé par les sentimens d'hon-

neur et de devoir, M. Mols ne cessa depuis de travailler à se réhabiliter. En 1806, il fit un dividende de 25 pour 100, et en 1807, se trouvant à même de satisfaire en entier ses créanciers, il achèva de compléter le capital et de payer en sus les intérêts. Tel fut le but d'une circulaire que cette maison adressa à chacun de ceux envers lesquels elle étoit reliquataire, en l'accompagnant du solde de compte.

Dans la foule des personnes qui ont honoré le commerce par leur probité et leurs lumières, et qui emportent aujourd'hui nos regrets, qu'il nous soit permis de citer M. Fouache, négociant au Hâvre (1). A ce nom recommandable nous pourrions joindre ce-

---

(1) M. Fouache, mort le 22 octobre 1806, s'étoit acquis une considération personnelle et la réputation la plus distinguée par ses lumières, ses principes et nombreux services en tout genre, sous le double rapport de négociant armateur et de grand propriétaire de plantations dans l'île de St.-Domingue. Les intérêts respectifs du commerce et des colonies ont toujours trouvé en lui un zélé défenseur; nommé par l'Empereur, membre du conseil général du commerce près S. Excellence le ministre de l'intérieur, il en a

lui de M. Véron de Forbonais (1), qui, sans avoir précisément parcouru la même carrière, n'en a pas moins rendu des services au commerce par ses écrits.

Nous croyons devoir terminer ce chapitre, en appelant l'attention de nos lecteurs sur le service le plus essentiel qui ait été rendu au commerce ; je veux parler du nouveau *système des poids et mesures*.

Depuis long-temps la nation française avoit fait connoître son vœu de voir établie l'uniformité des poids et mesures. Ce que Colbert et Louis XIV vouloient faire, ce que Louis XV

---

rempli les fonctions depuis l'établissement de cette institution en qualité de vice-président.

(1) M. Forbonais, inspecteur général des manufactures de France, né au Mans, mourut en 1799. On a de lui un grand nombre d'ouvrages sur les finances de France, depuis 1595 jusqu'à 1721, et des considérations sur les finances d'Espagne. Il a aussi publié des Elémens de commerce qui ont été traduits dans toutes les langues.

L'un des ancêtres de Forbonais avoit établi au Mans une manufacture de draps, appelés *Veronnes*, de son nom.

avoit entrepris fut exécuté par l'assemblée constituante.

La première proposition en fut faite par M. de Talleyrand (aujourd'hui prince de Bénévent) dans la séance du 21 avril 1790 (1), et le 10 mai suivant l'assemblée rendit un décret pour inviter les municipalités à adresser à l'académie des Sciences (2) un modèle de ses poids et mesures. Ce décret fut bientôt rapporté. Dans la séance du 10 décembre l'assemblée, considérant qu'une partie des

---

(1) Lors de la première discussion de ce projet, les uns vouloient que les mesures de Paris fussent celles de tout le royaume, d'autres avoient proposé la hauteur moyenne du mercure d'Autorichelli.

(2) M. Brisson, célèbre physicien, membre de l'Institut, mort en 1806, fut un des savans qui contribuèrent le plus à la perfection du nouveau système métrique.

Quand l'académie fut chargée par l'assemblée constituante de tous les travaux relatifs au nouveau système, M. Brisson fut nommé avec MM. Tillet et Vandermonde, pour comparer avec la toise et la livre de Paris toutes les mesures de longueur, de superficie ou de capacité, et tous les poids usités en France; travail immense! M. Brisson s'y livra seul avec ce zèle dont il avoit déjà donné tant de preuves.

mesures existantes dans les municipalités principalement étoient irrégulières, que quelques-unes pouvoient avoir été altérées par le temps; et n'être plus conformes aux titres en vertu desquels elles avoient été établies,

Arrêta que les directoires de département se feroient adresser par les directoires du district un étalon des différentes mesures de poids et mesures linéaires et de capacité en usage dans le chef-lieu de district, avec le rapport constaté authentiquement et par titres ou procès-verbaux de ces mesures principales avec toutes les autres mesures en usage dans le district.

On sait que les unités qu'on peut employer pour parvenir à établir l'uniformité des mesures se réduisent en trois : le pendule, le quart de cercle de l'équateur et le quart du méridien terrestre. Après un long travail, l'académie adopta le dernier moyen; un pro-projet de décret, concerté avec MM. Lagrange, Lalande, Borda, Laplace, Monge et Condorcet, secrétaire de l'académie, fut présenté par M. Talleyrand, le 27 mars 1791, à l'assemblée nationale, qui l'adopta en ces termes :

« L'assemblée nationale considérant que,

pour parvenir à établir l'uniformité des poids et mesures conformément à son décret du 10 mai 1790, il est nécessaire de fixer une unité de mesures naturelle et invariable, et que le seul moyen d'étendre cette uniformité aux étrangers, et de les engager à convenir d'un même système de mesures, est de choisir une unité qui, dans sa détermination, ne renferme rien d'arbitraire ni de particulier à la situation d'aucun peuple sur le globe; considérant de plus que l'unité proposée dans l'avis de l'académie des Sciences, du 19 mars de cette année, réunit toutes ces conditions, a décrété et décrète qu'elle adopte la grandeur du quart du méridien terrestre pour base du nouveau système de mesures; qu'en conséquence les opérations nécessaires pour déterminer cette base, telles qu'elles sont indiquées dans l'avis de l'académie, et notamment la mesure d'un arc du méridien, depuis Dunkerque jusqu'à Barcelone, seront incessamment exécutées; qu'en conséquence le roi chargera l'académie des Sciences de nommer des commissaires qui s'occuperont sans délai de ces opérations, et se concertera avec l'Espagne pour celles qui doivent être faites sur son territoire ».

Les académiciens chargés de ce travail furent MM. Méchain (1) et Delambre (2). Le 26 novembre 1792, ils offrirent le résultat de leur travail à la convention nationale, présidée alors par M. Grégoire (aujourd'hui membre du sénat conservateur) (3), et le 2 août 1793, il fut définitivement adopté pour établir le système des poids et mesures dans toute la France, et en l'an 6 (1798) il reçut la sanction de la plus grande partie des sa-

---

(1) M. Méchain se rendit à Barcelone dans le mois de juillet 1792, accompagné de M. Franchot, déjà connu par des travaux importans sur l'astronomie et notamment pour avoir mesuré de grands triangles en Corse et en Espagne.

(2) M. Delambre se rendit vers la même époque à Dunkerque. Il fut secondé, dans ses opérations par M. L. Lefrançais-Lalande, neveu du célèbre astronome de ce nom, mort en 1806.

(3) Dans la réponse de M. Grégoire à MM. Méchain et Delambre, le passage suivant nous a paru digne d'être cité.

« Illustres savans ! c'est par vous que l'univers devra ce bienfait à la France. Vous avez puisé votre théorie dans la nature. Entre toutes les longueurs déterminées, vous avez choisi les deux seules dont le résultat combiné fût le plus absolu, la mesure du pendule et sur-tout la mesure du méridien ; et c'est en

vans de l'Europe (1), qui furent invités de se rendre à Paris pour conférer sur un objet aussi important.

Pour ne rien laisser à désirer sur l'étendue du service que les savans ont rendu à la société en établissant l'uniformité des poids et

---

rapportant ainsi l'une à l'autre, avec autant de zèle que de sagacité, la double comparaison du temps, que, par une double confirmation mutuelle, vous aurez la gloire d'avoir découvert pour le monde entier cette unité stable, cette vérité bienfaisante qui va devenir un nouveau lien des nations ».

(1) Le 21 prairial an 6, M. Talleyrand, alors ministre des relations extérieures adressa la lettre suivante à tous ses agens diplomatiques.

« Le directoire exécutif m'a transmis, citoyen, un arrêté de l'Institut national, dont l'objet est d'inviter les gouverneurs des puissances alliées et neutres à envoyer à Paris des savans qui se réuniront aux commissaires de l'Institut, pour la fixation définitive de l'unité fondamentale des nouveaux poids et mesures. Toutes les opérations préliminaires à cette fixation seront terminées au plus tard le 15 vendémiaire prochain. C'est donc avant cette époque qu'il seroit nécessaire que les savans pussent être rendus ici.

» Vous voudrez bien faire connoître au Gouvernement près de qui vous résidez le vœu du Gouvernement français à cet égard. Cette connoissance inté-

mesures, qu'il me soit permis de placer ici le rapport de M. Coquebert, inséré dans le journal des Mines (*Voyez* le N°. 14, brumaire an 4).

Depuis plusieurs siècles, la raison, la bonne foi et tous les principes de l'ordre social réclament en France contre la diversité des mesures. Il ne manquoit à la destruction de cet abus, déjà jugé par l'opinion publique, que des circonstances favorables. Les membres de l'assemblée constituante, chargés par leurs commettans d'établir enfin cette uniformité demandée par les états-généraux, toujours promise par les ministres, chargèrent l'académie des Sciences de s'occuper de ce grand changement. On étoit bien sûr de trouver, chez les savans, du zèle pour une opération qui facilitera la communication des lumières, étendra le domaine de la raison, économisera enfin le temps, dont les hommes les plus

---

resse à la fois la gloire des sciences et celle de la république.

»Je ne puis douter du zèle que vous mettrez à la bien remplir».

Signé, Talleyrand.

instruits sont toujours les plus avares. De ce rare et précieux accord des sciences et de la législation est résulté le systême que nous allons exposer à nos lecteurs. Ils y reconnoîtront le caractère d'un ouvrage indépendant des lieux et des temps : ses auteurs ont senti que, pour servir dignement la nation française, il falloit embrasser dans leur plan les intérêts de l'espèce humaine en général ; ils ont desiré que leur travail pût être utile à tous les peuples, et que le commerce qui sert à les unir parlât par-tout la même langue. C'est pour cette raison sur-tout qu'au lieu de se borner à étendre à toute la France l'usage des mesures de Paris, ils ont cherché dans la nature les bases invariables d'un systême complet et lié dans toutes ses parties.

Le pendule avoit été proposé dès le siècle dernier pour servir de prototype à toutes les mesures ; mais il présentoit deux inconvéniens : le premier, l'arbitraire dans la division du temps (1) ; le second, le défaut d'ac-

(1) On compte 86,400 secondes dans un jour, parce qu'on divise le jour en 24 heures, l'heure en 60 minutes. Toute autre division rendroit l'élément de temps plus long ou plus court, ce qui influeroit sur la lon-

cord entre les mesures qui en résulteroient, et les mesures géographiques dépendant de la grandeur de la terre (1).

On préféra de rapporter au globe terrestre toutes les mesures, grandes et petites ; entre les grands cercles qui en mesurent le circuit, ce ne fut pas à l'équateur qu'on accorda la préférence ; la nature des pays qu'il traverse rend les observations trop difficiles ; on se détermina en faveur des méridiens (2).

---

gueur du pendule. Celui qui feroit cent mille oscillations en un jour, n'auroit que 2 pieds 283 millièmes, au lieu que le pendule à secondes a, sous l'équateur, 3 pieds 7 lign. 21 centièmes.

(1) Sous le nom de *mesures géographiques*, nous entendons ici les degrés de latitude et de longitude. On suppose ordinairement qu'un degré du méridien est de 25 lieues communes ; mais pour le diviser ainsi en un nombre exact de lieues, on est obligé de faire la lieue de 2,281 à 2,283 toises. La lieue ne peut de même être à la fois un multiple du pendule en nombres ronds, et une partie aliquote du degré.

(2) Cette idée paroît s'être présentée déjà aux anciens. Il existe des preuves satisfaisantes que la coudée du nilomètre en Egypte, dont la longueur est d'un pied 712 millièmes, étoit contenue 400 fois dans une stade, 200 mille fois dans un degré, et par conséquent 72 millions de fois dans la circonférence de la terre. On

On ne prit pas même le méridien entier, et cela par deux raisons : la première, c'est que le quart de ce cercle est une véritable unité pour les mathématiciens et les astronomes, comme le savent tous ceux qui cultivent les sciences ; la seconde, c'est que la grandeur de la circonférence de la terre ne nous est connue que par conjecture. C'est dans l'hémisphère boréal qu'ont été faits tous les grands travaux astronomiques et géodésiques. On n'a encore sur la figure de l'hémisphère austral, que des notions peu certaines. Il résulteroit même des observations de *La-*

---

croit que la grande pyramide est un monument de ce système, et que sa base est exactement de la longueur de l'ancien stade égyptien de 500 au degré. Les anciens avoient négligé néanmoins d'adopter un mode uniforme de division ; et en cela leur idée avoit besoin d'être perfectionnée. C'est aussi ce que l'on peut reprocher à *Mouton*, astronome lyonnais, qui, en 1670, proposa un système de mesures déduites également de la grandeur de la terre. Il crut devoir conserver la division du cercle en 360 degrés, celle du degré en 60 minutes ; et ce n'est qu'à partir de la minute du méridien qu'il adopte la division décimale. La millième partie de la minute du méridien lui donne une mesure de 5 pieds 8 pouces et demi, qu'il propose pour unité usuelle.

caille, au cap de Bonne-Espérance, que le sphéroïde terrestre seroit plus aplati de ce côté. Aucune hypothèse n'est admissible dans un sujet de cette nature : les savans ne devoient donc proposer, pour unité fondamentale, que ce qui leur étoit bien connu, c'est-à-dire la distance du pole boréal à l'équateur.

Cette distance se conclut avec certitude de la mesure d'un arc du méridien traversé par le quarante-cinquième parallèle. La France seule offre, dans un pays policé, un arc d'une grandeur convenable, qui, si l'on y comprend une petite partie du territoire de l'Espagne, se termine à la mer par ses deux extrémités. Cet arc a d'ailleurs l'avantage d'avoir été mesuré à plusieurs reprises et avec un soin extrême. Il l'est encore, dans ce moment, par deux astronomes célèbres ; non que l'on présume que le résultat de leur travail puisse avoir une influence sensible sur les instrumens usuels de mesure, mais pour présenter à l'Europe, dans toutes les parties de cette grande opération, un degré de précision qui honore les sciences et la république.

On n'a pas jugé qu'il fût nécessaire d'attendre la fin de leur travail pour déterminer en

souhaité qu'on se fixât à quelque nombre premier, comme sept ou onze, qui auroit forcé d'abandonner entièrement l'usage de ce genre de fractions. Mais des considérations très-puissantes ont fait donner la préférence au nombre dix : 1.° ce nombre est indiqué en quelque sorte par la nature, puisqu'on trouve la numération décimale chez des peuples qui paroissent n'avoir eu entr'eux aucune communication ; 2.° rien n'est plus propre à faciliter le calcul que de soumettre la division des mesures aux lois ordinaires de l'arithmétique, de manière que la conversion d'une mesure en celle d'un ordre supérieur ou inférieur puisse se faire d'un seul trait de plume, et que l'on opère sur les fractions comme sur les nombres entiers. On n'aurait pu réunir ce dernier avantage à ceux qu'on croyoit voir dans les nombres sept, onze, douze, sans changer entièrement la numération parlée et écrite, entreprise qui n'est peut-être pas au pouvoir du Gouvernement de faire réussir.

Ainsi la distance du pole a l'équateur pour unité fondamentale, le nombre dix pour diviseur unique, tels sont les deux principes aussi simples que féconds qui servent de base

à

à ce systême. Ils sont si peu arbitraires, que la postérité, quand même nos livres et nos monumens seroient perdus pour elle, saura les retrouver aisément ; tandis que, faute d'être guidés par un fil semblable, les érudits n'ont pas encore pu s'accorder sur les véritables dimensions de la plupart des mesures grecques et romaines. Des grandeurs prises au hasard ne peuvent être conservées qu'au moyen des étalons métalliques, qui s'altèrent par le temps ou par la négligence, et qui s'anéantissent dans les révolutions des empires. La nation française n'aura à craindre aucune variation pour ses mesures, puisqu'elle a su les rapporter, non aux ouvrages périssables des hommes, mais à ce qu'il y a de plus durable dans la nature.

Il falloit se hâter d'attacher des noms à chacune des mesures résultant du systême que nous venons d'exposer. Il ne suffisoit pas de les désigner par leur rapport avec l'unité fondamentale, et de dire, par exemple, la cent-millième, la millionième, la dix-millionième partie du quart du méridien. Ce sont là des définitions, et l'esprit a besoin de signes particuliers, qui donnent, pour ainsi dire, un corps à chaque idée.

On auroit pu se servir des mots *primes*, *secondes*, *tierces*, et autres semblables, pour désigner chaque degré de subdivision décimale. Ces mots auroient eu l'avantage de rappeler toujours le rapport de chacune de ces unités inférieures au prototype qui est la base du systême.

On a cru devoir suivre une méthode moins exacte peut-être, mais plus analogue aux usages ordinaires. Etant arrivé, après sept divisions successives, à une mesure de trois pieds onze lignes quarante-quatre centièmes, qui est la dix-millionième partie de l'unité fondamentale, on a donné un nom à cette mesure usuelle et portative, propre à remplacer le pied, la toise et l'aune : on l'a appelé *mètre*. Partant ensuite de cette mesure, comme d'une unité usuelle, on a nommé ses multiples en faisant précéder le mot *mètre* de l'un des annexes grecs *deca*, *hecaton* ou *hecto*, ou *kilo* et *myria*, qui signifient 10, 100, 1000 et 10000 ; et ses sous multiples, au moyen des annexes latins *deci*, *centi*, *milli* (1).

(1) Un des avantages de cette nomenclature méthodique, c'est de pouvoir passer, presque sans altération, dans toutes les langues ; ce qui est un pri-

Ainsi, un décamètre est une mesure de dix mètres (trente pieds neuf pouces), propre à remplacer les chaînes d'arpenteur.

Un kilomètre, un myriamètre, sont des mesures itinéraires ; l'une de 1000, et l'autre de 10000 mètres (513 et 5132 toises), la première valant un petit quart de lieue, la seconde deux lieues moyennes ou une poste.

Dix myriamètres font la centième partie du quart du méridien, qu'on peut désigner, si l'on veut, par le nom de degré décimal.

Le décimètre, ou dixième de mètre, répond à 3 pouces 8 lignes 4 points.

Le centimètre ou centième de mètre, à 4 lignes 5 points.

Enfin le millimètre, à 5 points et un tiers.

Du mètre et de ses parties naissent aussi tous les autres genres de mesures, telles que celles des terrains, des solides, des liquides, des grains, et même les poids et les monnoies; de sorte que tout dérive de la même

---

vilége réservé exclusivement aux termes techniques empruntés du grec. Il est facile de sentir quel avantage ce seroit pour le commerce, si le vocabulaire *métrique* étoit adopté par toutes les nations, comme les mesures elles-mêmes.

origine, et que le système offre un ensemble complet.

Un espace de terrain ayant un décamètre carré (cent mètres carrés) de surface, a reçu le nom d'*are*.

Un hectomètre carré (dix mille mètres carrés) est cent ares ou un *hectare*. Telles sont les mesures agraires substituées à la perche ou à l'arpent.

Le mètre cube reçoit le nom de *stère*, lorsqu'il est employé au mesurage des bois de chauffage, où il remplace la corde, la voie, l'anneau, etc. La dixième partie du stère, ou décistère, répond très-bien à ce qu'on appelle ordinairement *solive* dans le commerce des bois de charpente.

Un vase de forme cubique ayant pour côté le décimètre (ou un vase cylindrique égal en contenance), a reçu le nom de *litre*. Il contient environ deux livres d'eau, ou 25 onces de froment. On en a fait l'élément des mesures de capacité, et l'on a regardé toutes les autres mesures de ce genre, comme étant les multiples ou les sous-multiples décimaux de celle-là. Ainsi l'on a eu le *décalitre* de dix litres, contenant 16 livres de froment ou quatre-cin-

quièmes du boisseau de Paris ; l'*hectolitre*, qui en contient près de 160 ou les deux tiers du setier. La contenance de mille litres égale en capacité un mètre cube.

Quant aux poids, on a pris pour base la quantité d'eau distillée contenue dans un vase cubique ayant pour côté la centième partie du mètre. Cette eau, pesée dans le vide et à la température de la glace fondante, pèse 18 grains 841 millièmes. On a donné à ce poids le nom de *gramme*, et on en a déduit, par multiplication ou par division, tous les poids supérieurs ou inférieurs.

Ainsi on a, en montant, le décagramme égal à 2 gros 2 tiers ;

L'hectogramme égal à 3 onces un quart ;

Le kilogramme égal à 2 livres 5 gros 49 gr.

Le myriagramme égal à 20 livres et demie environ.

On a, en descendant, le décigramme qui approche de 2 grains ;

Le centigramme, d'un cinquième de grain ;

Le milligramme, d'un cinquantième de grain.

Enfin on peut pousser la division jusqu'au dix-millième de gramme, qui remplacera, dans les poids d'essai, le 512.e de grain.

On voit par là que le gramme se trouve placé entre deux séries égales en nombre de termes ; l'une, qui s'élève jusqu'au myriagramme, avec lequel se feront toutes les grosses pesées ; l'autre, qui descend jusqu'au dix-millième du gramme.

C'est cette considération qui a fait donner le nom radical de la classe à un poids assez petit et peu propre aux usages les plus ordinaires de la vie. On n'a pas prétendu par là l'ériger en unité unique, ni même principale. Il n'est, comme les autres, qu'un terme de la série des poids, une des unités qu'on peut prendre suivant le besoin. On ne pouvoit appliquer le nom radical à une unité d'un ordre supérieur, sans sacrifier en grande partie ce que la nomenclature a de méthodique et de régulier.

Les pièces de monnoie devant peser un certain nombre de grammes sont liées au système général des mesures.

On aura en cuivre des pièces d'un centime, pesant un gramme ; de cinq centimes ou un sou, pesant cinq grammes ; d'un décime, pesant dix grammes ; et de deux décimes, pesant 20 grammes.

En argent, on aura des pièces d'un franc,

pesant cinq grammes, et de cinq francs, pesant vingt-cinq grammes.

Enfin en or on aura des pièces de dix gram.

Ce que nous venons d'exposer suffit pour mettre le systême dans tout son jour et en faire ressortir la beauté, la simplicité et les nombreux avantages. Ceux de nos lecteurs qui désireroient de plus grands développemens, les trouveront dans les ouvrages publiés par la commission temporaire des poids et mesures, et par l'agence instituée pour conduire à sa fin cette grande et utile opération.

CHAPITRE DIXIÈME.

SERVICE PUBLIC.

(Sous cette dénomination sont comprises les personnes dont les diverses professions intéressent spécialement la sûreté de l'état ou ses besoins, telles que les militaires, faisant partie du corps de la gendarmerie nationale, les ingénieurs, etc.)

Gendarmerie nationale.

Il faudroit citer toutes les brigades de gendarmerie établies sur les divers points de l'Empire, si nous voulions désigner les militaires de cette arme, qui, par leur fermeté et leur vigilance, ont acquis des droits à la reconnoissance publique. Nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage qui a pour titre : *Manuel de la légion d'honneur.*

Ingénieurs civils.

Le bassin, construit à Toulon il y a quelques années par M. Grognard, est un ouvrage étonnant par les obstacles infinis qu'il a fallu vaincre pour l'exécuter, et par les opérations inconcevables auxquelles la nature du lieu forçoit de recourir.

Quand les grands vaisseaux étoient construits, on les lançoit autrefois par les mêmes moyens qu'on emploie pour lancer les bâtimens ordinaires; mais les dangers de cette opération, pour une masse aussi énorme étoient incalculables : on a su remédier à cet inconvénient par la construction d'un bassin dans lequel l'eau de la mer va chercher le navire, et le conduit dans le port.

Travaux de Cherbourg, exécutés par M. de Cessart, *inspecteur général des ponts et chaussées, mort en* 1806.

Depuis long-temps le Gouvernement sentoit la nécessité de former sur la Manche un établissement maritime important, et la position heureuse de Cherbourg ne laissoit pas de doute sur le choix; mais les difficultés de fer-

mer et abriter une rade de douze cents mètres (trois mille six cents toises) d'ouverture, et où il y a dix-huit mètres (cinquante-quatre pieds) de profondeur dans les hautes eaux, avoient fait jusques-là le désespoir des hommes de l'art.

M. de Cessart fut chargé de présenter un projet. Il conçut l'idée hardie de construire une digue composée de quatre-vingts énormes caisses coniques en charpente (1), remplies en pierres sèches d'abord, se réservant par la suite les moyens de les lier tellement, que l'enveloppe en charpente pouvoit disparoître sans inconvénient. Ce projet fut accueilli avec enthousiasme, et son auteur, à qui on en confia l'exécution, fut nommé inspecteur général et directeur de ces travaux; peu de temps après il reçut le cordon de Saint-Michel.

On connoît trop et ces ouvrages étonnans et les tracasseries sans nombre qu'ils firent naître, pour qu'il soit besoin d'en parler. Après la quatorzième caisse échouée, non à côté de la précédente, mais à plus de quatre cents mètres (deux cents toises) de distance,

(1) Plus grande que la halle aux blés de Paris.

il se démit d'un poste où il ne lui étoit plus permis de faire le bien. Heureusement que tout ne fut pas perdu : ce travail, confié depuis quelques années à un ingénieur d'un vrai mérite, a reçu un grand degré d'extension.

Il restoit à M. de Cessart à payer à l'état un dernier tribut de ses talens, de présenter un projet pour la construction du pont du Louvre, le premier pont de fer qu'on ait exécuté en France; et malgré son age avancé (il avoit alors quatre-vingts ans), il s'en acquitta d'une manière extraordinaire. Jusques-là on s'étoit peu occupé parmi nous de semblables travaux, et les données du problême étoient si précises, si particulières aux localités, qu'on ne pouvoit tirer aucun parti de ce qui avoit été fait dans les pays étrangers.

Les travaux du pont du Louvre ont été dirigés par M. Dillon (1), ingénieur en chef de

---

(1) M. Dillon, ingénieur en chef de première classe des ponts et chaussées fut chargé en l'an 7 de la construction du pont du Louvre. Le bureau de consultation des arts et métiers, auquel il avoit présenté plusieurs ouvrages, lui décerna le *maximum* des récompenses nationales pour les découvertes uti-

première classe, qui a exécuté le projet de M. de Cessart, aux modifications près, exigées par les circonstances (1).

---

les. Nommé vérificateur général de l'établissement du nouveau système des poids et mesures, il rendit d'importans services dans cette partie. Mais c'est surtout dans la construction du pont du Louvre, dont il fut chargé en qualité d'ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, qu'il s'est fait remarquer par un grand talent dans l'art des constructions. Il fut chargé bientôt après de l'établissement des ponts à bascule par toute la France. Son zèle et ses talens lui fournirent les moyens d'obtenir à la fois dans cette importante opération une économie considérable sur les frais de construction et de perfectionnement que l'Institut a constatée par son approbation.

(1) Le *bulletin* de la ville de Lyon réclame avec raison, en faveur des Français, l'invention des ponts de fer, que les Anglais ont voulu s'approprier. Le fait est qu'un peintre lyonnais, au milieu du siècle dernier, conçut le premier en Europe le projet d'un pont de fer, dont la longueur devoit être de 254 pieds, et la largeur de 18 pieds 6 pouces. Il devoit être construit à la place qu'occupe aujourd'hui celui de St.-Vincent, et devoit être d'une seule arche. Ce projet éprouva le sort de beaucoup d'autres ; il resta sans exécution. Les Anglais s'en emparèrent et le firent exécuter en fer forgé et partie en fer fondu.

Parmi les pertes que l'on a faites depuis six mois, écrivoit M. de Lalande en juillet 1806, il en est peu d'aussi déplorable que celle de M. Gauthey.

M. Emillaud-Marie Gauthey, inspecteur-général des ponts et chaussées, membre de la légion d'honneur et de plusieurs sociétés savantes, naquit à Châlons sur Saône, département de Saône et Loire, le 3 décembre 1732.

Son père étoit médecin dans la même ville, où il jouissoit d'une considération distinguée.

Après avoir fini ses études aux jésuites de Châlons, à l'âge de treize ans, son oncle, professeur de mathématiques des pages, l'appela auprès de lui à Versailles ; il devint lui-

---

Il est d'une seule arche de 217 pieds de large ; il a 30 pieds de large et 236 de long. Le même bulletin ajoute qu'il n'a pas fallu, comme pour les ponts ordinaires, des cintres coûteux ; un simple échafaudage a servi pour le jeter. Le poids total de ce pont est de 900 tonneaux ou 1,900,000 livres. On pense qu'il pèse quinze fois moins qu'un pont de pierre. Il n'a coûté que 625,000 livr. M. Burdon, membre de parlement, en est le propriétaire, et M. Wilson l'architecte.

même professeur de mathématiques des chevaux légers, et entra ensuite à l'école des ponts et chaussées de Paris, où, distingué par M. Mauduit, il professa bientôt la même science. Sa mère, qui le chérissoit tendrement, et dont il étoit l'unique consolation, voulut le rapprocher d'elle, et obtint qu'il fût nommé sous-ingénieur des états de Bourgogne en 1758; ensuite, par délibération des élus de Bourgogne, il fut nommé au grade d'ingénieur en chef des états de cette pro-province, le 29 juillet 1782.

Le canal du Charolais, de Saône et Loire, canal du centre, c'est-à-dire le projet de jonction de l'Océan à la Méditerranée, par Paris et Lyon, en joignant la Saône et la Loire par la Dehune, la Bourbine et les étangs de Long-pendu, y étoit désiré depuis long-temps; c'est un de ceux qui avoient eu le plus de célébrité; il avoit été plusieurs fois sur le point d'être exécuté, et M. Thomassin, qui s'en occupa une partie de sa vie, le défendit avec la plus grande chaleur, dans divers ouvrages qui ont fait du bruit dans leur temps. On voit qu'il fut question de ce canal dès le temps de François I.er, en 1515, et que Henri II avoit même commencé à y faire travailler. J'ai

donné, dans mon *Traité des canaux*, en 1778, l'histoire de tous les projets et de tous les mémoires qui furent faits à ce sujet.

M. de Brancion, membre des états de Bourgogne, ayant sollicité, en 1778, avec de l'activité et du crédit, l'exécution de cet ancien projet, M. Aubry, habile ingénieur de la Bresse, fut chargé d'en faire l'examen, et bientôt M. Gauthey mit la main à l'œuvre; il y eut des lettres-patentes en 1782, et l'édit de janvier 1783 accorda la concession aux états de Bourgogne.

Ce canal a 58,500 toises; il y a 246 pieds de pente vers la Loire, et 399 du côté de la Saône, et il a coûté environ 14 millions. C'est le plus grand et le plus important qu'on ait fait; après le canal de Languedoc, on ne peut citer que celui de Charolais; il fera passer à la postérité le nom de notre habile ingénieur.

Il m'a communiqué deux volumes *in-fol.* manuscrits, sur la théorie et la construction des canaux, sur les écluses, sur la régie, sur la pente des rivières, sur le commerce et la dépense du canal de Charolais, sur les canaux à faire en France et ailleurs. On y voit l'évaluation de 250,000 pièces de vin qui aboutis-

sent au nouveau canal, de 33 millions pesant de marchandises qui vont de Lyon à Paris, faisant partie d'un million de marchandises étrangères qui viennent en France. J'espère et je desire bien la publication de cet ouvrage ; j'ai vu combien M. Gauthey avoit fait de recherches, d'expériences, de réflexions. Aussi lorsque je fus appelé, en 1795, au comité des travaux publics, où l'on devoit parler de 4000 rivières, dont 200 navigables, et de 106 canaux projetés, ma première motion fut de demander M. Gauthey, comme le seul qui eût fait un canal, et celui qui devoit les connoître mieux que personne; mais il y avoit là quelqu'un qui redoutoit sa supériorité. Lorsque le premier Consul renvoya à l'Institut la question du canal de Picardie, le corps des ponts et chaussées étoit partagé entre deux projets; j'avois traité cet article fort au long dans mon ouvrage, mais je ne fis aucune difficulté d'opiner avec le côté des ingénieurs où se trouvoit M. Gauthey, que je regardois comme un oracle dans ce genre.

Son savoir et sa réputation l'avoient fait désirer à l'académie de Dijon, dès 1761, et l'on trouve dans les volumes de 1783 1784, des Mémoires importans sur les canaux.

En

En 1791, il fut un des huit inspecteurs-généraux des ponts et chaussées.

Ses yeux, toujours ouverts sur cette partie du bien public, se portèrent sur le canal de l'Ourcq, aussitôt qu'on en forma l'entreprise, et il publia un grand Mémoire dont je ne doute pas qu'on ne fasse usage. On en trouvera probablement d'autres dans ses papiers.

Nous l'avons perdu le 14 juillet, jour de l'anniversaire de la révolution et de la mort des savans Casaubon, Fleury, Batteux et Calmet.

Il a laissé une veuve déjà âgée, avec trois neveux et une nièce dont il prenoit soin, et qui n'ont d'autres ressources que dans la justice du Gouvernement. Mourir sans fortune, quand on a eu tant de millions entre les mains, est une anecdote bien honorable pour sa mémoire!

M. Bérenger, commissaire des fontes à la fonderie de Douay, mort en l'an 10 (1802), a acquis des droits à la reconnoissance publique par les améliorations qu'il a introduites dans la partie si importante des fontes de l'artillerie. Il fut appelé de Douay à Strasbourg

en l'an 2 (1794) pour diriger cette fonderie, qui se trouvoit le plus à portée du théâtre de la guerre (1).

Ses grands talens et son dévouement à la chose publique avoient été tellement appréciés de l'ancien gouvernement, qu'il en reçut successivement le brevet de commissaire général des forces de l'artillerie en 1765, et l'ordre de St.-Michel en 1776.

Grandes routes.

Si le dix-septième siècle fut célèbre par les magnifiques constructions de Louis XIV et par quelques grands travaux publics, tel que le canal des Deux Mers (2), le dix-huitième n'est pas moins recommandable par les routes multipliées et si belles qu'il nous a laissées.

---

(1) M. Bérenger a sacrifié au succès de la fonderie de Strasbourg une grande partie de sa fortune.

(2) M. de Caraman, ancien lieutenant général des armées de France, mort le 24 janvier 1807, étoit principal propriétaire du canal de Languedoc, créé par Pierre-Paul Riquet, son aïeul. Au milieu de ses travaux militaires, il employa 40 ans à perfection-

Mais ces entreprises sont encore loin d'être comparées aux nouvelles communications qui viennent d'être ouvertes sur le mont Genèvre, le mont Cenis (1) et le Simplon.

Travaux du Simplon.

1807.

Un voyageur qui a passé par le Simplon a publié une description détaillée des ouvrages étonnans entrepris par ordre de l'*Empereur Napoléon*, et qui ont rendu le passage de cette montagne aussi commode et aussi peu

---

ner ce grand ouvrage, dont il peut être regardé comme le second fondateur.

(1) Les voitures roulent aujourd'hui sans péril où naguère les hommes ne passoient pas sans effroi. Les mulets seuls pouvoient gravir la longue élévation du mont Cenis, et les voitures de poste, arrêtées au bas de ses hauteurs, étoient démontées, transportées pièce par pièce de l'autre côté des Alpes à la Novalaise, où on les remettoit sur leurs roues pour entrer dans les plaines du Piémont.

Là, les voyageurs étoient portés par les habitans du pays, et dans un espace de trois myriamètres en montant et en descendant.

Dans ces derniers temps le passage du mont Cenis coûtoit des sommes considérables; il n'en coûte aujourd'hui que les frais ordinaires de poste.

dangereux que la route la plus unie. Ce voyageur admire d'abord les énormes jetées qui lient ensemble plusieurs sommets de rochers, séparés par des abîmes ; il remarque l'art avec lequel on a tracé la route de manière à en rendre la montée presqu'insensible dans sa plus grande étendue, et à conserver la largeur de 24 pieds de France. Cette circonstance ne peut que paroître étonnante, lorsqu'on sait que le point le plus élevé de la route est à 6,174 pieds au dessus du niveau de la mer ; le village même de Simplon est à 4,548 pieds. Les voitures parviennent à cette grande élévation sans courir le moindre danger. Dans les endroits les plus effrayans, des murailles hautes de 4 pieds dérobent au voyageur jusqu'à la vue des précipices près desquels il passe ; de rapides torrens descendent souvent à côté de la route, ou passent dessous par des voûtes construites en quartiers de rochers : la cascade d'Alpenbach passe, pour ainsi dire, sur la tête du voyageur ; on est obligé de doubler le pas pour ne pas être forcé d'en être mouillé. Dans la vallée de Gondo, on voit quelquefois une grande étendue de rochers entièrement couverte de la brillante écume des torrens.

Dans un autre endroit, la route longe le glacier de Chablit pendant un espace considérable. Les ponts, audacieusement jetés sur les torrens, sont pourtant exposés aux avalanches, sur-tout avant d'arriver au Simplon. Le pont d'Ocsbach a été détruit en partie par une cause semblable; on travaille à le rétablir. Mais tous ces objets, quelque admirables qu'ils paroissent, s'éclipsent devant la grandeur vraiment romaine qui éclate dans la construction des galeries pratiquées à travers les rochers mêmes. Trois de ces galeries sont taillées dans des rochers d'ardoise, l'une de 10 pieds de long, l'autre de 30, et la troisième de 50. Ces trois galeries même ne sont pas comparables aux deux dernières percées dans le granit le plus dur, la première de 80 pieds, et l'autre de 202. Cette dernière reçoit par trois ouvertures un jour sombre et semblable au crépuscule (1).

(Extrait du journal de l'Empire.)

---

(1) La route du Simplon est la ligne droite qui passe par le centre de l'Empire français et du royaume d'Italie ; ainsi elle abrège les voyages, elle rend les transports plus aisés et les communications plus

Parmi les ingénieurs qui ont coopéré à l'exécution de cette entreprise, nous citerons entr'autres M. Charles Lescot, mort en l'an 10 (1802). Avant d'obtenir ce grade, il avoit été successivement attaché comme ingénieur ordinaire au desséchement des marais de Rochefort, aux travaux de Pont-St.-Maxence, et à ceux du pont de la Concorde à Paris. Dans ces différens postes il donna des preuves de talent qui le firent juger digne en l'an 8 d'occuper aux travaux du Simplon une place très-importante. Il justifia ce nouveau témoignage de confiance par la manière distinguée avec laquelle il remplit sa mission. En affrontant les périls et surmontant les difficultés qui l'environnoient, il est parvenu à force de soins et de fatigues à déterminer une di-

---

étendues. Le passage des Alpes, obstacle insurmontable sans cette route, devient un passage à peu près aussi facile que tout autre, et cela en toute saison, de manière que le transport d'une quantité quadruple de marchandises pouvant s'effectuer à l'aide des mêmes personnes et d'un pareil nombre d'animaux qu'on employoit auparavant, on diminue d'autant les frais de conservation, de magasin, de dépôt, et l'on épargne deux cinquièmes sur les transports.

rection avantageuse à la partie de la route du Simplon qu'il dirigeoit. C'est à la suite d'une nouvelle reconnoissance faite au sommet des Alpes, en nivose an 10, c'est dans un temps où les naturels les plus intrépides et les plus exercés osent à peine traverser ces montagnes périlleuses, que l'ingénieur Lescot succomba victime de l'excès de son zèle et de son activité.

Les travaux du Simplon ne donnent qu'un foible aperçu de tous ceux qui ont été exécutés depuis quelques années. Pour aprécier tant de prodiges, il faut lire en entier le Discours prononcé au corps législatif par S. Exc. M. Crétet, ministre de l'intérieur, dans la séance du 24 août 1807.

Extrait de l'Exposé de la situation de l'Empire Français, 1806 et 1807.

Le système général des travaux publics, appliqué à la fois et en tant de manières sur tous les points de l'Empire, se poursuit avec une persévérance et une activité que ne ralentissent point les circonstances du dehors. Treize mille quatre cents lieues de route à la charge du trésor public ont été, sur divers points, entretenues, réparées; les vingt-sept

10...

routes principales qui partent de la Capitale, se dirigeant à toutes les frontières de l'Empire, ont été le théâtre spécial de ces opérations. Les deux plus grands ouvrages exécutés depuis plusieurs siècles; les routes du mont Cénis et du Simplon, monumens de l'art, dignes de ces monumens de la nature que l'art a vaincus, sont accomplis après six années. Parmi les routes d'un autre ordre, celle d'Espagne en Italie, par le mont Genèvre, se poursuit, et l'embranchement qui doit l'étendre au département de l'Isère, offrira à une portion de la France un passage plus rapide et plus facile au travers des Alpes. L'Apennin, à son tour, devient le siége des travaux actifs, qui lieront le Piémont à la Méditerranée, et compléteront l'union de la Ligurie avec la France. Le salutaire réglement, qui proportionne la largeur des roues aux fardeaux des voitures (1), est en activité, et

(1) Les avantages résultant de l'usage des roues à larges jantes, substitué à celui des roues à jantes étroites, ont été constatés par des procès-verbaux dressés d'après les ordres de M. Savoye-Rollin, préfet

ses bons effets se font déjà sentir. Des ponts à bascule, nécessaires pour l'exécution de ce réglement, sont tous rendus à leur destina-

---

du département de la Seine Inférieure; en voici le résultat.

Deux voitures à deux roues, chargées chacune d'un poids de 2,500 kilogrammes, et attelées de quatre chevaux, l'une à roues larges, l'autre à roues étroites, ont circulé dans un champ nouvellement labouré. La première a enfoncé de 6 à 8 centimètres, la seconde de 22 à 24.

Les mêmes voitures ont traversé un champ ensemencé en blé; la première a marqué au plus de 2 centimètres, la seconde de 10 à 12.

Dans de mauvais chemins, les roues à larges jantes ont franchi l'obstacle, les roues étroites ont été arrêtées.

Enfin on a ramené les voitures sur la grande route, les roues à larges jantes y rouloient avec un avantage manifeste sur les autres. Dans les descentes, les chevaux avoient moins de peine à retenir la voiture; sur un pavé très-mauvais, elle conservoit son aplomb et n'éprouvoit que de foibles secousses.

Les roues à larges jantes sont, il est vrai, plus dispendieuses, mais elles dédommagent par le plus long service qu'on en tire, et en second lieu l'amélioration des chemins qu'elles procurent présente aux agriculteurs des avantages bien autrement importans (Extrait d'un Mémoire sur la nécessité de faire

tion, et leur service commence sous peu de jours.

Dix-huit fleuves ou rivières principales ont vu leur navigation s'améliorer ou se prolonger même par des écluses, leurs chemins de halage restaurés, ou leur cours contenu par des digues. Dans le nombre, on remarque les travaux exécutés sur la Loire et sur la Charente.

La navigation du Pô est affranchie de toute entrave. Le Rhin est devenu l'objet d'une attention particulière (1). L'octroi de navigation, mis en activité sur tous les ponts, assure

---

adopter sans exception l'usage des roues à larges jantes, pour les transports de toute espèce, par M. Savoye-Rollin, préfet du département de la Seine Inférieure).

(1) En l'an 10 (1801), il n'y avoit aucun passage sur la rive gauche du Rhin. Ce fleuve étoit circonscrit de ce côté par des rochers à pic. Il falloit pour se rendre à Mayence passer au travers des montagnes par Simmern. Aujourd'hui, depuis Coblentz jusqu'à Bingen, où l'on retrouve la plaine, on parcourt une route magnifique entre les bords du fleuve et des rochers qui ont laissé un libre passage. Cette route complète la ligne entre Bâle et Nimègue. Moins de trois ans ont vu s'opérer ces prodiges.

les moyens de délivrer ce beau fleuve des obstacles qui obstruent son cours.

Quatre ponts ont été achevés pendant la dernière campagne (1), ou sont sur le point de l'être. Dix autres sont en pleine activité; on remarque dans ce nombre ceux de Roanne et de Tours. Celui de Strasbourg à Kehl commence sur un plan ingénieux qui permettra de l'enlever et de le rétablir à volonté, avec célérité et économie; le pont Saint-Esprit, qui ne pouvoit donner passage à aucune voiture chargée, recouvre toute l'utilité de son service par l'élargissement qu'il a reçu; le pont Saint-Nicolas, près Belfort, et celui d'Auberive sur la Varaise, approchent de leur terme; celui d'Avignon vient d'être adjugé; le Gouvernement a acquis celui de la Mulatière, au confluent du Rhône et de la Saône.

Dix canaux, presque tous commencés sous ce règne, sont en activité et se poursuivent.

---

(1) La construction du pont d'Austerlitz détruit entièrement les préventions qui pourroient encore subsister en faveur de la supériorité qu'on avoit accordée jusqu'alors aux Anglais dans les constructions de ce genre.

Dans ce nombre, celui de l'Ourcq (1) est porté aux trois quarts ou aux quatre cinquièmes ; les deux percemens de celui de Saint-Quentin qui joint la Seine à l'Escaut, Paris à la Belgique et à la Hollande, sont effectués ; ils seront terminés dans dix-huit mois, et le problême de cette navigation souterraine est résolu ; tous les ouvrages d'art de ce canal peuvent être considérés comme achevés ; celui du Nord, qui joint l'Escaut au Rhin, sans l'intermédiaire de la Hollande, est commencé dans la partie qui s'étend de l'Escaut à la Meuse ; il unira la Belgique aux départemens du Rhin, une conquête de la France à une autre conquête, et ces deux contrées, étonnées peut-être de se trouver sous la même domination, ne le seront pas moins d'une communication que jamais leurs anciens possesseurs n'auroient exécutée, et qui ne sera pas un des moindres bienfaits de leur réunion à l'Em-

---

(1) Mareuil (département de l'Aisne) est le point de la prise de l'eau. Ce canal a une étendue de plus de 18 lieues.

Les avantages que la Capitale en retirera, et dont elle jouira dans quelques années, sont inappréciables.

pire. Les travaux du canal *Napoléon,* destiné à joindre la mer du Nord à la Méditerranée par une communication qui, embrassant le cours du Rhône, de la Saône et du Rhin, borde ou traverse la France dans sa plus grande longueur : ces travaux, dis-je, sont entrepris et en grande activité sur toute la ligne; les canaux de Niort à la Rochelle, de l'Ille à la Rance, sont en pleine activité; celui du Blavet avance rapidement; celui d'Aigues-Mortes à Beaucaire vient d'être achevé; la partie du canal de Bourgogne, de Dijon à la Saône, sera navigable cette année. Plusieurs autres ont été repris ou réparés; tous seront continués jusqu'à leur entière exécution.

Les ports maritimes ont aussi vu des créations nouvelles. Anvers s'enorgueillit de ses chantiers bâtis, comme par enchantement, sur un sol devenu étranger à toute construction maritime. Anvers qui, dans les jours de sa gloire, n'étoit qu'un port de commerce, fermé ensuite par une politique bien aveugle ou bien timide; Anvers, qui n'étoit plus rien, devient un centre de marine militaire. Pour la première fois, cette partie de l'Escaut voit flotter des vaisseaux de soixante-quatorze et de quatre-vingts canons; quatorze

sont sur le chantier; plusieurs ont été lancés et sont arrivés à Flessingue, après une navigation difficile, heureuse et sans exemple. Ceux qu'on a lancés ont été remplacés au même instant sur les chantiers qu'ils avoient quittés. De toutes les parties de la Belgique, de la Hollande, des bords du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut, on est venu contempler ce beau spectacle, jouir de cette conquête faite au profit de l'Océan. Combien Anvers a dû s'enorgueillir de sa nouvelle destinée! D'autres vaisseaux seront lancés dans peu de mois, remplacés par un pareil nombre, et des escadres entières sortiront de ce port, qui sembloit avoir oublié les droits que la nature lui donna sur les mers.

Flessingue, qui jadis n'offroit un asile qu'à des vaisseaux de petite dimension, et qui a vu élargir son écluse, creuser ses bassins, se trouve en état de recevoir une escadre.

A Dunkerque, la jetée de l'ouest a été reconstruite, et les travaux ordonnés par le décret du 28 nivose an 13 sont presque achevés.

A Calais, les deux jetées de l'est et de l'ouest ont été réparées ou reconstruites.

A Cherbourg, les deux môles sont élevés et les ouvrages approchent de leur terme.

Au milieu des mers, la batterie *Napoléon*, couverte de canons, ferme la rade aux vents et à l'ennemi.

A Rochefort, il a été établi un appareil ingénieux, à l'aide duquel les vaisseaux du premier rang pourront entrer et sortir à toutes les marées.

Un bassin a été commencé à Dieppe, dont l'établissement promet une grande utilité aux pêches et au commerce maritime de ce port.

Le curage du port de Marseille, si vivement désiré par le commerce, est déjà porté à plus de moitié, autant qu'on peut calculer d'après les sondes qui ont été faites.

D'aussi grands ouvrages, entrepris à la fois, exigent du temps et de la constance; mais la constance, qui toujours assure le succès, appartient sur-tout à un Gouvernement à qui le sentiment de sa force donne aussi celui de la durée, dont la marche est invariable parce qu'il n'a qu'un but, et qui, en maîtrisant le présent, a toujours les yeux fixés sur l'avenir. Tant d'ouvrages entrepris, tant d'autres achevés, auroient suffi à la gloire de plusieurs des règnes précédens; mais l'EMPEREUR n'y voit encore que des travaux commencés au milieu des orages de la guerre;

d'autres, en plus grand nombre, vont occuper les loisirs de la paix ; il est dans l'intention du Souverain qu'il n'y ait aucune partie, même des plus reculées de ce vaste Empire, qui ne ressente les effets de son Gouvernement par des améliorations dont le résultat infaillible sera d'augmenter l'aisance du peuple et la prospérité de l'Etat. Il entre aussi dans son système d'exciter le zèle des communes et de seconder leurs efforts pour l'amélioration des chemins vicinaux : ici l'administration encourage ce qu'elle ne peut, ce qu'elle ne doit pas faire elle-même, sachant que ces obscurs et modestes travaux, qui ont pour objet les communications les plus rapprochées, n'importent pas moins aux premiers besoins des peuples que ces communications lointaines, que ces immenses travaux qui, changeant la direction des eaux, creusant de nouveaux lits aux fleuves, abaissant, pour ainsi dire, le sommet des montagnes, commandent la juste admiration et la reconnoissance des peuples.

Plusieurs journaux ont cité le trait suivant qui a dû sa publicité à M. Shée, alors commissaire

missaire du Gouvernement, dans les quatre nouveaux départemens de la rive gauche du Rhin. « M. Louis Guinauth, propriétaire à Winnweden (mont Tonnerre), a mis à la disposition du département une somme de vingt-deux mille cinq cent vingt-trois livres pour servir à l'entretien de la route de Mayence à Paris ».

An 10, (1802).

Le département des Voges, qui, dans plusieurs circonstances, avoit obtenu le prix offert au zèle de tous les départemens (1), a donné un nouvel exemple de dévouement à la chose publique. Sur cinq cent cinquante communes qui le composent, trois cent neuf se levèrent en masse pour concourir, par leurs efforts gratuits, au rétablissement des grandes routes; les autres, à cause de leur éloigne-

---

(1) On sait que la Place Royale, qui depuis a pris le nom de *Place des Vosges*, doit sa nouvelle dénomination à l'arrêté des consuls du 17 ventose an 8, qui avoit ordonné que le département, qui le premier auroit payé ses contributions, donneroit son nom à une place de Paris. Celui des Vosges a eu cet honneur; ce qui a été exécuté au 1.er vendémiaire an 9.

ment, ne purent prendre part. Ces trois cent neuf communes, rivalisant de zèle, fournirent tant en pierre qu'en gravier 12,013 mètres cubes. Elles exécutèrent 913 mètres cubes de terrasse.

1790. Nulle part les canaux d'arrosage ne sont aussi nécessaires que dans le département des Hautes Alpes. En 1790, un particulier donna un bel exemple en dirigeant les travaux d'un canal destiné à arroser une plaine ingrate et stérile et en se chargeant de faire les premières avances; ce canal, appelé *Desherbès*, du nom de son fondateur, a enrichi depuis 15 ans une contrée entière. Les habitans se libèrent actuellement d'une partie de la dette qu'ils ont contractée, et bientôt leur propriétés seront affranchies de toute redevance.

1807. Les chemins de la commune d'Alizay, département de l'Eure, servant de communication entre les moulins à foulon de pont Saint-Pierre, l'importante manufacture de Ramilly et la ville de Pont de l'Arche, d'où les produits s'exportent à Rouen et à Elbeuf, étoient depuis qelque temps impraticables; le maire

d'Alizay représente à ses concitoyens la nécessité de les réparer, et leur fait observer que ces travaux pénibles, au premier aperçu, s'exécuteront facilement, si chacun s'empresse d'y concourir. Aussitôt consentement universel; les noms de tous les habitans forment la liste des travailleurs; deux vieillards de plus de quatre-vingts ans, exclus en raison de leur âge, réclament et obtiennent l'inscription. Les chevaux et les voitures sont amenés, les matériaux apportés, chacun se met à l'ouvrage, et en vingt-deux jours, sous la direction de l'estimable maire, et par les efforts d'une noble émulation, s'est élevée une route facile et commode de la longueur de trois kilomètres.

M. le préfet de l'Eure, après avoir donné au maire et aux habitans d'Alizay des témoignages de sa satisfaction, a ordonné que ce trait de dévouement seroit publié dans le département comme un exemple digne de trouver des imitateurs.

Il est des services qui, sans être environnés du même éclat que ceux que j'ai cités plus haut, n'en ont pas moins de prix aux yeux

de la société; le garde qui veille à la conservation de nos forêts, le paysan qui contribue à la destruction de l'animal qui désole nos campagnes ont également des droits à notre reconnoissance.

En l'an 7 le ministre de l'intérieur chargea l'administration centrale du département du Bas Rhin de transmettre l'expression de sa satisfaction à Frédéric Muller, natif d'Arweiller, canton de Drutinghen, garde forestier, homme dont les soins et l'activité pour les plantations sont au dessus de tout éloge (1).

1803. Le feu prit dans une partie du bois de bande, au canton de Nassogne, département de Sambre et Meuse, et en moins de six heures de temps les flammes avoient mois-

---

(1) *Voyez* l'Annuaire du département du Bas Rhin (an 7), rédigé par M. Bottin, alors secrétaire général de ce département, aujourd'hui secrétaire général de la préfecture du département du Nord.

sonné au moins cent cinquante arpens, de cette propriété, et sans l'intrépidité des braves habitans des communes, savoir : Bande, Nassogne, Grune, Masbourg, Mauchamp, Laneuville au Bois, Champlon, Journal et Roy, sans l'assistance de ces citoyens bienfaisans qui n'ont point craint les flammes et la fumée de cet incendie, sans leur courage intrépide qui en a arrêté les progrès, le feu auroit dévoré peut-être plus de huit mille arpens de bois.

An 9 (1800).

Un trait de bravoure du cit. Claude René, postillon de Courville, département d'Eure et Loir, mérite d'être cité. Des brigands ayant attaqué la diligence qu'il conduisoit, il sut, par sa bonne contenance, la garantir du pillage dont elle étoit menacée. Le général Mortier, commandant en chef la quinzième et dix-septième divisions militaires, lui adressa la lettre suivante : « Brave homme, le premier Consul a été instruit de la conduite courageuse que vous avez tenue le 19 vendémiaire, lorsqu'attaqué à onze heures du soir, près de Champroud, par dix brigands armés de fusils, vous parvîntes à soustraire à

leur rapacité la voiture et les voyageurs qu'elle conduisoit, sans autre secours que votre résolution et votre sang-froid, dont trois blessures graves sont les honorables témoignages. Ce trait qui vous distingue a fixé l'attention du premier Consul, à qui rien de ce qui porte l'empreinte du courage ne peut échapper; et pour vous donner des preuves de la satisfaction qu'il éprouve, il vous envoie une gratification de 400 fr. que je vous envoie par le courrier de ce jour ».

---

11 Fructid. an 8. (28 août 1800).

Un loup enragé traversa le territoire d'Odon, département des Ardennes, et se jeta avec fureur sur six individus. Le dernier des infortunés sur lequel ce loup se précipita étoit un militaire, nommé Nicolas Leclerc, de la commune de Chaumont. Ce dernier, quoiqu'ayant le visage déchiré de toutes parts, saisit cet animal furieux, le serre étroitement dans ses bras, et le retient de cette manière jusqu'à ce que le nommé André Lamanant, domestique chez un cultivateur de Chaumont, soit arrivé, et que d'un coup de fusil il ait tué ce loup dans les bras et sur le corps même de Leclerc.

Le courage de ce militaire et de Lamanant sauva ce canton de nouveaux et inévitables ravages.

1801.

Lambert Frédérix, âgé de vingt-un ans, postillon de la poste aux chevaux et des diligences, conduisoit la diligence de Venloo à Mastricht, lorsque voyant assassiner un homme par trois individus dans une campagne peu éloignée de la grande route, il courut pour sauver ce malheureux, et parvint à arrêter seul l'un des assassins, qu'il conduisit dans sa diligence et amena jusqu'à Mastricht, où il fut remis entre les mains de la gendarmerie.

CHAPITRE ONZIÈME.

Il se faut entr'aider, c'est la loi de nature.

LAFONTAINE.

Actes de Bienfaisance.

Les peuples qui ont le plus d'esprit public sont aussi ceux chez lesquels on trouve le plus d'établissemens de bienfaisance. La France, depuis un certain nombre d'années surtout, peut rivaliser avec les nations les plus recommandables par la pratique de ce premier devoir. La charité de nos aïeux avoit pour objet immédiat et presque unique le soulagement de la misère ; notre bienfaisance tend plus particulièrement à la prévenir.

On fondoit un hôpital pour les pauvres, un Hôtel-Dieu pour les malades, mais on ne songeoit pas même à faire des établissemens d'éducation et d'industrie qui, en accoutumant l'homme au travail dès son enfance, le met à l'abri des besoins pour un âge plus avancé ; en un mot on n'avoit pas songé à utiliser les talens et les forces de l'individu pour le soulagement de la communauté.

Les efforts de la bienfaisance publique et particulière ont pris de nos jours une autre direction ; des ateliers sont placés à côté des asiles ouverts à l'indigence, et l'Empire français, notamment la Capitale, nous offre une foule d'établissemens qui peuvent servir de modèles aux gouvernemens des nations qui nous avoisinent.

Avant de parler des améliorations qui ont été introduites depuis plusieurs années dans le système des secours publics, qu'il nous soit permis de payer le tribut d'admiration à l'auguste Souveraine qui partage la gloire du héros qui l'a associée à ses destinées.

L'exercice des vertus morales, la pratique de ce qui est grand et utile, en un mot, le domaine de la bienfaisance semble appartenir aux femmes, et plus encore à celles qui, par le rang éminent qu'elles occupent, doivent nécessairement exercer une grande influence sur la société en général ; il entre dans les attributions de leur empire de s'occuper du sort des malheureux, et n'avons-nous pas déjà ressenti cette influence par la création de plusieurs établissemens qui manquoient à la France ? Pouvons-nous oublier, au milieu des bienfaits que S. M. l'Impératrice ne cesse

de prodiguer aux malheureux, que l'institution de Sainte-Périne (1) à Chaillot, consacrée à la vieillesse, est son ouvrage? et chaque jour cette auguste Princesse n'acquiert-

---

(1) Au milieu des jardins de cette maison, qui semble être véritablement l'asile de la paix, du calme et du bonheur, on a construit un édifice particulièrement réservé aux bienfaits que l'ame sensible et généreuse de l'Impératrice JOSÉPHINE se plaît à répandre sur tous ceux qui l'implorent. On lit sur la porte de cet édifice : *Retraite consacrée aux bienfaits de S. M. l'Impératrice, l'an 1.er du règne de* NAPOLÉON. Quel est le monument qui pourroit lutter de gloire et d'intérêt avec cette précieuse fondation?

L'institution de Ste.-Périne a fixé l'attention des plus grands souverains de l'Europe, dont l'intention est de former dans leurs états des établissemens semblables à celui-ci. Quelques-uns ont envoyé même prendre des informations et des renseignemens sur les lieux. Cet asile, ouvert en France à la vieillesse après les naufrages de la révolution, peut, dès aujourd'hui, être regardé comme une des plus belles fondations dont l'humanité se glorifie. Ses avantages s'étendent, s'affermissent et sont tous les jours mieux sentis sous la protection de S. M. l'Impératrice, dont la bienfaisance éclairée est au dessus de nos éloges. La maison de Ste.-Périne de Chaillot est dans ce

elle pas des droits à la reconnoissance des savans, qui trouvent en elle une protectrice aussi éclairée qu'empressée à favoriser les établissemens qui ont un but d'utilité publique (1) ?

---

moment la retraite paisible et honorable de 300 personnes presque toutes distinguées autrefois par leur fortune, leur naissance et leur éducation. Jamais aucun établissement de ce genre ne fut basé sur un plan plus simple, et fondé sur un calcul plus juste.

(1) Parmi les monumens les plus précieux, élevés depuis quelques années à l'histoire naturelle, on distingue le jardin de la *Malmaison* (*Voyez* la Description des plantes de ce jardin, par M. Ventenant, membre de l'Institut).

S. M. l'Impératrice, désirant que ses riches collections de plantes et d'animaux servent à l'avancement des sciences, a ordonné que la *Malmaison* fût ouvert aux membres de l'Institut et aux administrateurs du Musée d'histoire naturelle.

En 1804, S. M., informée que le maire de Cherbourg donnoit quelques momens à la culture des plantes étrangères, et qu'il avoit travaillé à en acclimater des plus utiles, ordonna qu'il lui fût envoyé des jardins de la *Malmaison* un assez grand nombre de plantes de la Nouvelle Hollande qui avoient été jugées pouvoir s'accommoder à la température de Cherbourg.

Cette même année, on distribua par ses ordres

Le nom de *Joséphine*, ainsi que celui de *Madame*, mère de S. M. l'Empereur, qui imite dans la simplicité comme dans l'activité des bonnes actions les êtres secourables dont elle est l'organe et l'appui, seront longtemps chers aux cœurs sensibles. Qui de nous n'a pas lu avec le plus vif intérêt la correspondance de S. M. l'Empereur et de cette auguste Princesse (1), concernant l'établissement de ces pieuses filles, qui ne s'occupent qu'à soulager leurs semblables et qu'on peut regarder comme les anges consolateurs de l'espèce humaine (2)? On a vu tout ce que

---

4,000 pieds d'arbres ou arbrisseaux dans divers departemens.

(1) *Voyez* la Correspondance de S. M. l'Empereur et de Madame mère, dans le *Moniteur* (février 1808).

(2) Cet établissement, qui avoit essuyé pendant la révolution le sort de la plupart des institutions, fut rouvert en 1800. Madame Dulot, supérieure générale de cette maison, et qui l'étoit avant la révolution, parvint, à force de zèle, d'activité et d'intelligence, à remettre sur pied ce bel établissement.

On n'y reçoit que des personnes sans reproches, et même d'une famille sans tache; on exige en général qu'elles aient de quoi vivre, c'est-à-dire 3 ou

Madame mère peut en faveur des malheu-

---

400 livr. de rente. Toutes les informations sont prises avec une extrême sévérité ; et, quand on s'étonne de la rigueur des clauses d'admission à ce noviciat de fatigue extrême et de dévouement sans bornes, la supérieure répond « qu'un état si pénible, ne pouvant se soutenir sans le plus haut degré d'enthousiasme, il faut que celles qui l'embrassent aient d'abord une grande idée d'elles-mêmes et de l'honneur d'y être admises ».

C'est un vrai ministère d'utilité publique et de bienfaisance sociale ; l'intérieur de la maison offre des cours de médecine et de pharmacie, que les sœurs sont obligées de suivre ; elles n'ont jamais de servantes, et se partagent tous les travaux. C'est un spectacle admirable que celui de la propreté, de l'ordre, de l'union, de l'air de contentement qui règne parmi elles. La communication est rétablie, comme autrefois, entre cette maison principale et celles des provinces qui en dépendent.

Ces filles pieuses ne faisoient jamais de vœux que pour un an, et jamais on n'en voyoit sortir aux époques où la liberté leur étoit rendue.

La plupart des villes et un très-grand nombre de villages demandent, comme le plus grand bienfait, de pouvoir confier leurs pauvres et leurs malades à des sœurs de la Charité. Le zèle, dont ces filles sont animées, n'a jamais produit des effets plus utiles et plus touchans. Elles arrivent au premier bruit des

reux, ce qu'elle a fait ne sera jamais aussi connu.

Bienfaisance publique. — Hospices et Hôpitaux (1).

Les bornes de cet ouvrage ne me permettent pas d'entrer dans tous les détails qui concernent les améliorations qu'a éprouvées depuis plusieurs années le régime de ces établissemens. (On peut consulter les ouvrages suivans : 1°. Mémoire sur les hôpitaux civils de Paris, publié par M. Clavareau, architecte des hospices, Paris, 1805 ; 2°. Précis de l'état actuel des hôpitaux et des hospices de Paris,

---

calamités qui ont affligé un pays, et leur présence devient un gage de bénédictions du ciel. Elles ont des consolations pour les malheureux mêmes qu'elles ne peuvent secourir. La compassion des riches s'éveille à leur aspect, et c'est leur exemple qui les sollicite.

(1) Les maisons destinées à recevoir les personnes obligées de recourir à la charité publique, sont de deux espèces; les *Hôpitaux*, où sont admis les malades; et les *Hospices*, où l'on donne des secours aux infirmes et aux indigens, soit temporaires, soit à vie.

comparés à ce qu'ils étoient avant la révolution, par M. Duchanoy, l'un des administrateurs des hôpitaux et hospices, Paris 1808). Je me bornerai à citer les principaux établissemens qui datent de la révolution.

Ecole clinique, créée par la loi du 14 *frimaire an* 3 (4 *décembre* 1794).

Le Gouvernement a pensé que les hôpitaux ne devoient pas être uniquement considérés sous le rapport des secours qu'ils assurent aux malades, mais qu'il falloit aussi les envisager comme des lieux d'instruction pour les élèves qui se destinent à l'art de guérir.

On peut voir dans le rapport de M. Leroux, professeur de l'école de Médecine de Paris et médecin ordinaire du roi de Hollande, ce que la clinique doit à la sollicitude de l'école de Paris, aux soins particuliers de M. Thouret, directeur de cette école, et à M. Corvisart, premier médecin de S. M. l'Empereur et Roi, qui a étendu la gloire de cette branche de l'instruction médicale dans toute l'Europe.

La visite des malades, où l'on apprend à l'élève à voir, à toucher, à faire usage de tous ses sens, à interroger avec ordre; cette visite suivie de la leçon du professeur, où l'esprit de l'étudiant est conduit, dirigé par la méthode ; voilà ce que comprennent les fonctions de professeur de médecine clinique. Nulle part plus que dans cet enseignement on n'emploie l'analyse.

Hospice de la Maternité (1).

Cet établissement, qui date de la révolution, est un de ceux plus directement établis en faveur de la population. Cet hospice est

---

(1) Autrefois on avoit, Place Notre-Dame, un hospice pour les enfans trouvés qui venoient de naître. Revenus de nourrice, on les mettoit en sevrage dans un autre hospice dit aussi des *Enfans-Trouvés*, rue Saint-Antoine; ensuite on envoyoit les filles à la Salpêtrière et les garçons à la Pitié, où ils n'auroient dû demeurer que jusqu'à ce qu'ils fussent grands et en état d'être placés. Mais souvent ils y restoient toute leur vie; et toujours, lorqu'ils en sortoient, ils conservoient une sorte de droit d'y revenir, à ce point que leur expression étoit celle-ci :

partagé

partagé en trois maisons différentes, celle des femmes expectantes, où on les reçoit trente

---

Je reviens dans ma Maison. Quelle imprévoyance coupable ! Quoi ! des enfans pouvoient, pendant 15, 18 et 20 ans, trouver leur dîner toujours prêt, leur lit toujours fait, leur vestiaire en bon état ; et s'ils sortoient de l'hospice, ils pouvoient y rentrer à leur gré, au lieu de gagner leur vie par le travail !

A présent les enfans trouvés n'ont plus qu'un hospice, où ils sont reçus sans aucune formalité ni information, afin d'épargner la honte qui pourroit conduire au crime.

Des nourrices sédentaires allaitent ceux de ces enfans qu'on juge trop foibles pour être transportés au loin, et elles allaitent aussi ceux qui sont plus forts, dans les temps où les nourrices de la campagne ne peuvent se rendre à Paris, jusqu'au moment où elles viennent les chercher.

L'administration, qui ne les perd pas de vue et qui stipule pour eux jusqu'à leur majorité, paie des pensions, plus fortes jusqu'à trois ans, moindres jusqu'à sept, et moindres encore de sept à douze, parce qu'alors ils commencent à rendre quelques services. Passé 12 ans, elle ne paie plus, et les gens de la campagne les gardent volontiers pour rien. Ils ne tardent pas même à leur faire des avantages, et enfin ces enfans cessent d'avoir besoin de secours (Extrait du Précis actuel des hôpitaux et hospices de Paris, comparés à ce qu'ils étoient avant la révolu-

ou quarante jours avant l'accouchement; celle de l'accouchement, et enfin celle de l'allaitement, où elles restent depuis dix jusqu'à quinze jours et même plus (1).

Il y a auprès de l'hospice de la Maternité une école d'élèves sages-femmes pour les départemens. Cette école est due aux améliorations successives qui ont eu lieu depuis quelques années dans l'administration des hôpitaux. Avant cette bienfaisante institution, le genre de secours offert par la charité publique aux femmes en couche étoit insuffisant. Madame Lachapelle, chargée de l'administration des élèves, la dirige dans l'application pratique des connoissances qu'elle a acquises en suivant les excellentes leçons de MM. Baudeloque et Chaussier (2).

---

tion, par *M. Duchanoy*, l'un des administrateurs des hôpitaux et hospices civils de Paris).

(1) C'est à *M. Ombron*, directeur de l'hospice de la Maternité, que l'on doit en partie le nouveau plan de cet établissement, et les grandes améliorations qui s'y sont faites depuis quelques années.

(2) On ne peut douter, et il est permis de l'avancer avec une sorte d'amour-propre national, que c'est sur-tout aux accoucheurs français que la partie ta

Extrait de la Notice sur la distribution des prix, faite par S. Exc. le ministre de l'intérieur aux sages-femmes de la Maternité, le 29 décembre 1807.

M. Parmentier, dont le nom et les travaux se retrouvent dans presque toutes les institutions philantropiques modernes qui ont le mieux et le plus honoré et servi l'humanité, avoit choisi pour sujet de son discours la vie touchante et exemplaire de madame Guillot, surveillante de la Crèche, décédée le 26 octobre 1807. Cette femme respectable, pendant les cinquante-deux ans qu'elle a consacrés à ses importantes fonctions, a reçu dans ses bras, réchauffé, vivifié plus de trois cent soixante mille enfans abandonnés par leurs mères. Sans doute, dit M. Parmentier,

---

spéculative que pratique des accouchemens est redevable de la perfection à laquelle ces deux parties de la même branche sont arrivées de nos jours. Non seulement M. Baudeloque a, depuis plus de 25 ans, répandu et propagé, soit par ses cours, soit par ses écrits, les dogmes et les préceptes des grands maîtres, mais il a contribué encore aux progrès de cette branche des sciences médicales par ses propres travaux.

ce prodige de charité immense seroit unique, si saint Vincent de Paule (1) n'avoit marqué sa passagère existence sur la terre par des établissemens en faveur de tous les âges et de tous les maux.

Madame Guillot naquit à Mirbel, département du Rhône, le 11 août 1730. Elle manifesta de bonne heure ses dispositions compatissantes, et la soumission à ses parens put seule l'empêcher de se faire hospitalière, dès les premières années de son âge, pour donner à son ardente charité le développement dont son cœur avoit besoin. La mort de son père l'ayant laissée libre, elle céda à son vertueux penchant. Elle fut admise dans la congrégation des filles de Charité, le 27 novem-

---

(1) On sait que c'est à ce bienfaiteur de l'humanité que l'on doit l'établissement des *Enfans-Trouvés*. Avant lui, ces orphelins, nés au sein de la misère et de la débauche, étoient jetés sur le pavé de Paris; on les vendoit à vil prix comme des animaux, et souvent ces innocentes créatures étoient mutilées pour s'en faire des instrumens de charité.

(*Voyez* le panégyrique de St.-Vincent de Paule, par M. l'abbé de Boulogne, chanoine de Versailles, et chapelain de la maison de l'Empereur).

bre 1754, exempte du noviciat qu'elle avoit fait dans la maison paternelle et dans les hôpitaux d'Amiens et de Meaux, où elle avoit été employée.

Par-tout où le ciel eût appelé la sœur Guillot pour le soulagement des pauvres, elle eût sans doute rempli ses devoirs avec exactitude; mais elle se disoit intérieurement qu'elle seroit mieux à sa place près des enfans, et elle se sentoit disposée à leur consacrer exclusivement ses soins et toutes ses facultés. Elle a complètement justifié ce pressentiment pendant le demi-siècle qu'elle a passé dans l'exercice de ses fonctions. Sa surveillance étoit de tous les instans du jour et de la nuit; elle s'attachoit avec une tendre prédilection aux enfans les plus foibles et qui s'embloient ne pouvoir vivre. Un jour elle eut le bonheur d'arracher à la mort un de ces enfans en lui donnant quelques gouttes de café à l'eau, dont elle faisoit un fréquent usage. C'est l'enfant que depuis on a nommé le *Petit François de la sœur Guillot*, et qui a été placé dans son testament pour une somme de cent francs de rente.

La sœur Guillot choisissoit les berceuses autant qu'elle le pouvoit parmi les jeunes

filles élevées dans l'établissement. Elle s'intéressoit à leur sort, veilloit à leurs mœurs; et lorsqu'après quelques années elle découvroit en elles des dispositions vertueuses, elle les mettoit en apprentissage à ses frais. Elle vouloit qu'on l'appelât toujours *la mère Guillot*, titre dont en effet elle étoit bien digne, et qui assurément appartient bien moins à la femme qui donne le jour à un enfant qu'elle abandonne, qu'à la femme qui le reçoit au moment de sa naissance, le serre dans ses bras, le réchauffe sur son sein, et rassemble en lui les élémens de l'existence près de s'éteindre.

Gaie par caractère et bonne par sentiment, la mère Guillot ne se démentit jamais, même dans les temps les plus désastreux de la révolution, pendant lesquels elle eut encore plus de courage que de malheur. Elle ne suivit point ses compagnes que l'effroi dispersa; mais elle continua de remplir ses fonctions avec l'espoir d'un meilleur ordre de choses.

Lorsque le calme eut reparu, la bonne sœur se trouva bien dédommagée, soit par les réformes salutaires qui furent faites dans l'administration des hospices, soit par la ma-

nière dont elle prit part aux vues de la société Philantropique et de la société Maternelle, dont l'objet se rapprochoit si directement des besoins de son cœur. A cet endroit de sa notice, M. Parmentier quitte un instant cette femme respectable pour s'arrêter à quelques réflexions sur la société Maternelle (1), ré-

---

(1) Une expérience cruelle et journalière apprend que l'indigence de beaucoup de mères étouffe souvent dans leur cœur le cri de la nature, et les détermine à faire porter à l'hospice des Enfans-Trouvés l'être infortuné qu'elles viennent d'appeler à la vie, et qu'elles n'ont pas les moyens de nourrir.

Une expérience non moins cruelle apprend que cette funeste affluence, jointe à d'autres causes, entraîne les plus graves inconvéniens. Le nombre trop considérable des victimes, et la très-grande majorité de ces malheureux enfans périt, faute de soins et de nourriture, dans les premiers jours ou les premiers mois de leur naissance.

La société de la Charité Maternelle est instituée pour épargner à l'enfant légitime, à l'instant où il voit le jour, le malheur d'être abandonné. En secourant à propos les mères que l'indigence auroit rendues barbares, cette société a la double satisfaction de leur épargner un crime, et de conserver la vie et l'état à un enfant qui auroit inévitablement perdu l'un ou l'autre. Elle attache les pères de famille à

flexions morales et touchantes, dans lesquelles l'auteur ne craint pas de s'attendrir, et

---

leur ménage, en y introduisant un peu plus d'aisance.

Ce sont des dames qui ont institué cette société, ce sont des dames qui la composent; qui peut mieux qu'elles porter la consolation dans les réduits de la misère et de la douleur? qui peut mieux que des mères assister des mères et protéger des enfans?

Lorsque madame de *Cossé*, qui n'est plus, et ses dignes coopératrices fondèrent, en 1788, la société de la Charité Maternelle, on ne tarda pas à s'apercevoir que cette institution pouvoit produire un changement favorable à la population et aux mœurs. Déjà 2,500 femmes avoient eu part à leurs secours. La société aidoit pendant deux ans les mères qui s'imposoient l'obligation de nourrir elles-mêmes leur enfant. Si, à l'expiration de ce terme, leur indigence étoit telle, qu'elles fussent forcées de les abandonner, ces enfans étoient reçus dans les hospices comme pauvres.

Cette précieuse institution, dont les honorables travaux furent interrompus pendant la révolution, à été rétablie en l'an 8.

Elle compte aujourd'hui parmi ses membres mesdames de Béthune, qui en est la présidente; Eugène de Montmorency (vice-présidente), Dupont (de Nemours), Pastoret, Brezé, de Custine, Champagny, Chaptal, Cretel, Choiseul, Delessert, De-

qui lui donnent l'occasion de citer honorablement plusieurs des membres les plus distingués de cette société, tels que mesdames *Pastoret*, *Béthune*, *Chaptal*, *Gauthier*, *Delessert*, *Bret-Dolomieu*, *Grivel*, *etc.* M. Parmentier revient ensuite à la mère Guillot, qu'il nous montre malade, étendue près de son foyer, et dirigeant encore son service, dont elle avoit une telle habitude, qu'elle distinguoit le cri d'un enfant arrivant à l'hospice, de celui d'un enfant qui déjà éprouvoit quelque souffrance. Elle conserva sa dernière heure pour ceux auxquels elle avoit consacré sa vie entière; et en mourant, elle les a recommandés aux soins d'une des sœurs les plus zélées et les plus tendres, la sœur Habert, en lui léguant l'amitié qu'elle leur portoit. La veuve de Stouf, à qui on doit la statue de saint Vincent de Paule, a peint la sœur Guillot, dont le portrait doit servir pour l'exécution d'un tableau, où cette sœur sera représentée dans la crèche, tenant par

---

vergennes, Remuzat, de Cossé, de Praslin, Montmorency-Luxembourg, Ney, Laplace, Latour-Maubourg, Ségur, Serent, Defleurieu.

la main un enfant de sa fille adoptive. Le conseil des hospices a ordonné que ce tableau seroit exécuté aux frais de l'administration, et placé dans le lieu où la sœur Guillot a été si heureuse, c'est-à-dire au milieu des berceaux de ses enfans, ou plutôt des enfans de saint Vincent de Paule.

Suivant le tableau qui accompagne le compte rendu en 1807 par les administrateurs des hôpitaux et hospices de Paris, il résulte que le nombre des indigens secourus journellement par la bienfaisance publique a été de 98,795,

SAVOIR:

Indigens secourus dans les hôpitaux.	11,839	98,795.
Indigens secourus à domicile.	86,956	

Telle est l'esquisse de ce qu'a fait le Gouvernement pour adoucir le sort du malheureux dans la Capitale.

Qu'il nous soit permis de placer ici l'éloge des administrateurs qui ont régi ces divers

établissemens. Ils furent soumis à une commission qui, par d'importans services, doit conserver un long souvenir dans l'estime des amis de l'humanité. « Le choix que fit le Gouvernement, dit M. Clavareau (*Voyez* son ouvrage sur les hospices de Paris.), des cinq individus qui durent la composer, prouve l'intérêt qu'il mettoit à sa bonne organisation. Aussi justifia-t-elle pleinement les espérances que le nom de ses membres (MM. Anson, Thouret, Soreau, Lecamus et Levasseur) avoit fait concevoir. Elle s'occupa d'abord de faire des dispositions qui pussent être en harmonie avec les nouveaux moyens monétaires, lesquels commençoient à reparoître, et de réduire les dépenses. A la place du plus affreux désordre, elle remit l'ordre, qui est le principe de toute économie.

Maison de santé, rue du Faubourg Saint-Martin.

Il manquoit à la Capitale un établissement dans lequel des étrangers, des personnes malades, peu favorisées de la fortune, pussent avoir tous les secours que les indigens trouvent dans les hôpitaux.

Le conseil des hospices forma, il y a quelques années, le projet de former une maison de santé dans laquelle on seroit admis en payant une légère rétribution (1).

Hospice de la ville de Châlons sur Saône.

Le tableau suivant d'un hospice de la ville de Châlons sur Saône n'est qu'un sujet d'éloges pour les supérieures de l'établissement. Par-tout y règne une propreté extrême. Les dames hospitalières prennent le titre humble et respectable de *servantes des pauvres*. Leur costume est bleu en hiver et blanc en été, avec

---

(1) Cette maison est destinée à recevoir des malades qui paient un fr. 50 centimes, 2 fr. ou 3 fr. par jour.

Elle a pour agens,

M. Wilhems, *agent de surveillance ;*

Madame Trouvé, *économe ;*

M. de la Roche, *médecin*, rue Favart, n.° 2 ;

M. Dubois, *chirurgien en chef*, à l'hospice de l'école de Médecine, rue de l'Observance ;

M. Dubois fils, *chirurgien adjoint ;*

M. Bosse, *pharmacien en chef.*

le voile blanc. Ce n'est pas le besoin de faire oublier des fautes commises dans le monde ; ce n'est point le désir d'en obtenir le pardon de la bonté de Dieu ; ce n'est point la nécessité d'ensevelir dans un cloître une misère vertueuse qui porte ces généreuses filles à laisser flétrir leur jeunesse par le souffle empesté et les exhalaisons putrides des malades, et à consumer leur vie dans des soins aussi dégoûtans que pénibles ; c'est ce sublime amour de l'humanité que la religion chrétienne nomme charité, et qui reçoit la douceur qui le caractérise de l'idée que, dans l'homme, c'est Dieu même qu'on honore, et que, plus on pratique ces œuvres saintes et philantropiques, appelées si ingénieusement les œuvres de miséricorde, plus on communique, pour ainsi dire, avec un Dieu qui est tout amour, clémence et bonté. Les servantes des pauvres sont au nombre de vingt-trois, toutes appartenant aux meilleures maisons de la ville. Toutes ont un patrimoine dont elles conservent la jouissance. Plusieurs ont un revenu de 3 à 4,000 fr. ; toutes font de ce qu'elles possèdent un usage aussi touchant que les fonctions auxquelles elles se livrent. La maison ne leur fournit que la nourriture

et une chambre propre et modeste. Leur vêtement est à leurs frais ; mais, pour satisfaire encore à cette humilité chrétienne qui relève la vertu en paroissant la cacher, elles reçoivent annuellement du directeur de l'hospice, comme gages, *une paire de souliers et deux livres de savon.*

Les dames ne prennent d'engagement que pour une année ; elles peuvent ensuite quitter la maison et se marier : mais les exemples d'un pareil abandon ont été extrêmement rares. C'est le véritable esprit de charité qui leur a fait embrasser ce genre de vie ; c'est lui qui les y retient. Pendant le cours de la révolution, aucune n'a quité la maison (1).

(Consultez le Voyage dans les départemens du midi, fait en 1806, par M. Millin, membre de l'Institut).

---

(1) La supérieure de cette maison aliéna une partie de son patrimoine pour soutenir cet établissement, dont la direction lui fut confiée dans les momens les plus difficiles.

Bienfaisance particulière.

La bienfaisance des particuliers n'a pas été moins active que celle du Gouvernement. On en pourra juger par l'état suivant des donations faites aux hospices des différens départemens de la France, pendant les années, 11, 12, 13, 1806 et 1807;

SAVOIR:

An 11, ...	2,009,347 fr.
— 12, ...	2,145,944
— 13, ...	2,744,806
1806, ...	2,833,841
1807, ...	2,271,994
TOTAL.....	12,005,932 fr.

Dans le nombre des donataires, on voit figurer une foule de personnes dont la fortune avoit beaucoup souffert de la révolution; des militaires, des ecclésiastiques, des officiers de santé, qui tous ont légué leurs biens pour la fondation d'un hospice; enfin, dans cette foule de legs faits par des citoyens de toutes les classes, dont plusieurs n'ont pas

voulu être connus, on voit combien un bon gouvernement peut influer sur l'esprit public, et développer chez les individus ces sentimens de bienveillance et d'humanité qui se manifestent presque toujours à la suite des progrès de cet esprit public.

Je me bornerai à citer les donations suivantes :

4 prairial an 11.

Donation faite par M. J. B. Roasio, avocat à Turin, par son testament du 18 septembre 1790, de la totalité de ses biens, montant à la somme de 1,274,258 livres, produisant un revenu annuel de 43,368 livres, pour être employés à la fondation d'un établissement de bienfaisance, destiné à recueillir les pauvres valides et invalides de Turin.

Le Gouvernement, en acceptant ce legs, a arrêté que les autorités désignées pour l'acceptation du legs sont chargées de payer annuellement sur les revenus des biens qui le constituent, à chacune des sœurs du testateur, une pension viagère de 6,000 livres qui courra à compter de la date du décès de l'avocat Roasio.

PRINCIPAUTÉ

PRINCIPAUTÉ DE NEUCHATEL.

Neuchâtel, le 14 janvier 1808.

Copie de la Lettre de M. Pourtalès *l'aîné, à S. A. S. Monseigneur le prince de Neuchâtel.*

Monseigneur,

N'étant pas en état d'apprécier l'influence que peut avoir sur l'ensemble des institutions de la principauté de Neuchâtel l'établissement que je me propose de fonder, je prends la liberté, comme mon devoir m'y appelle d'ailleurs, d'en soumettre très-humblement le projet à V. A. S. Je la supplie, si elle ne trouve dans ce projet rien de contraire à ses hauts intérêts et à ses vues générales et paternelles pour la prospérité de ma patrie, de daigner l'approuver et accorder sa puissante protection à l'établissement dont il fait mention.

Rien ne pourroit m'être plus flatteur que de mériter, à la fin de ma longue carrière, l'approbation d'un prince, objet de l'amour de ses sujets et de l'admiration de l'Europe entière, et de pouvoir encore trouver l'occa-

sion de lui donner des preuves de ma fidélité et de mon dévouement.

Je suis avec un très-profond respect,

MONSEIGNEUR,

De Votre Altesse Sérénissime,

Le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur et sujet,

POURTALÈS l'aîné.

Mémoire concernant l'établissement d'un hôpital à fonder à Neuchâtel.

Parvenu, à la fin d'une longue carrière, pendant laquelle j'ai éprouvé tant de fois les effets de la protection divine, il me reste un devoir bien légitime à remplir, celui de donner essor à mes sentimens de reconnoissance envers l'Etre Suprême, en répandant sur les infortunés une partie des bienfaits dont il m'a gratifié : en m'occupant d'un devoir aussi doux, je vais, dans un âge où tout rappelle le néant des choses humaines, procurer à mon cœur une jouissance conforme aux seuls sentimens qui doivent l'animer désormais.

La principauté de Neuchâtel, ma patrie, dont les heureuses institutions ont singulièrement favorisé mes travaux et mes entrepri-

ses, doit naturellement jouir du bien que je puis faire. J'ai donc cherché à connoître ses besoins, et j'ai été frappé qu'au milieu de l'aisance publique et particulière il n'existât *aucun* asile ouvert au pauvre, lorsqu'il est accablé par la maladie ou par quelque accident imprévu. Mon désir est de remplir un vide aussi sensible, et en conséquence, je déclare par le présent assigner sur mes biens la somme de 600,000 fr. de France, applicable à fonder et entretenir perpétuellement, dans ou près la ville de Neuchâtel, un hôpital selon les dispositions plus particulières de ma volonté, que j'ai consignées ci-après. Je supplie très-humblement S. A. S. le prince de Neuchâtel, mon souverain, de daigner approuver et protéger cette fondation; je la recommande également à la bienveillante et paternelle sollicitude des autorités de ma patrie.

Dispositions générales de la fondation.

1.° Il sera construit un bâtiment suffisant pour loger trente à quarante malades, et les personnes préposées à les soigner et à les servir.

sion de lui donner des preuves de ma fidélité et de mon dévouement.

Je suis avec un très-profond respect,

Monseigneur,

De Votre Altesse Sérénissime,

Le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur et sujet,

Pourtalès l'aîné.

Mémoire concernant l'établissement d'un hôpital à fonder à Neuchâtel.

Parvenu, à la fin d'une longue carrière, pendant laquelle j'ai éprouvé tant de fois les effets de la protection divine, il me reste un devoir bien légitime à remplir, celui de donner essor à mes sentimens de reconnoissance envers l'Etre Suprême, en répandant sur les infortunés une partie des bienfaits dont il m'a gratifié : en m'occupant d'un devoir aussi doux, je vais, dans un age o[illegible] ppelle le néant des choses humai[illegible] à mon cœur une jouissan[illegible] uls sentimens qui d[illegible] nats.

La pr[illegible] ma patrie, dont [illegible] ns ont singulie- [illegible] s et mes entrepri-

ses, doit naturellement jouir du bien que je puis faire. J'ai donc cherché à connoître ses besoins, et j'ai été frappé qu'au milieu de l'aisance publique et particulière il n'existât aucun asile ouvert au pauvre, lorsqu'il est accablé par la maladie ou par quelque accident imprévu. Mon désir est de remplir un vide aussi sensible, et en conséquence, je déclare par le présent assigner sur mes biens la somme de 600,000 fr. de France, applicable à fonder et entretenir perpétuellement, dans ou près la ville de Neuchâtel, un hôpital selon les dispositions plus particulières de ma volonté, que j'ai consignées ci-après. Je supplie très-humblement S. A. S. le prince de Neuchâtel, mon souverain, de daigner approuver et protéger cette fondation; je la recommande également à la bienveillante et paternelle sollicitude des autorités de ma patrie.

Dispositions gén[illegible] la fondation.

1.° [illegible] cons[illegible]timent suffisant [illegible] ente[illegible] malades, et les [illegible] prépos[illegible]igner et à les

2.° Dans ce bâtiment seront reçus les indigens affectés de maladies susceptibles de traitement et de guérison ; on leur administrera les remèdes et les soins nécessaires à leur maladie et à leur convalescence ; ceux qui viendront à mourir seront enterrés, le tout sans rétribution quelconque.

3.° L'hôpital sera ouvert à tous les indigens malades, sujets et habitans de l'état, ainsi qu'aux étrangers tombés malades dans le pays, et cela sans distinction de patrie ou de religion, et toutes circonstances d'ailleurs égales, les pères et mères de familles chargés d'enfans seront préférés.

4.° On réservera quelques appartemens pour recevoir, sur-tout en hiver, de pauvres mères de familles, et les soigner pendant et après leurs couches.

5.° Lorsqu'il y aura des places vacantes, le particulier aisé et le maître artisan seront admis à faire soigner dans l'hôpital leurs domestiques ou leurs ouvriers malades, en remboursant à un taux modéré les frais du traitement et de l'entretien.

6.° Afin qu'en aucun temps les malades ne manquent des secours spirituels si nécessaires à leur état, il sera accordé sur les revenus de

l'hôpital un traitement de 300 fr. de France au ministre du Vendredi de la ville de Neuchâtel, au moyen de quoi il devra, sous l'approbation de la compagnie des pasteurs et du magistrat, faire chaque semaine un service public dans une salle de l'hôpital, donner la communion aux quatre fêtes, et visiter les malades lorsqu'il en sera requis. Une indemnité équitable sera encore donnée à un prêtre catholique, afin qu'il assiste et administre les malades de sa religion.

7.° Comme l'utilité de l'établissement résultera principalement de l'habileté des gens de l'art qui y seront employés, j'entends que le chirurgien en chef jouisse d'un traitement assez considérable pour l'engager à prendre un soin tout particulier des malades qui lui seront confiés.

8.° Quoique toutes les institutions humaines soient, comme l'homme, sujettes à s'altérer et à périr, cependant il n'est pas douteux que le mode de leur administration n'ait une grande influence sur leur durée, leur utilité et leur prospérité; après de mûres réflexions, j'ai cru, pour le bien même de la chose, devoir intéresser mes descendans à l'administration de cette fondation. Il m'a en-

core paru que je rendois par là deux services essentiels à mes enfans : le premier, en rappelant souvent à leur souvenir que c'est au travail, à l'ordre et à l'économie qu'ils doivent leur fortune et que j'ai dû moi-même le bonheur de pouvoir secourir mes semblables; le second, de les inciter par un intérêt toujours présent à des œuvres de piété et de charité. En conséquence, j'ai déterminé que l'administration de cet hôpital sera confiée à sept personnes; savoir: un conseiller d'état au choix du conseil d'état, un conseiller de ville, membre de la chambre de charité, au choix du conseil de ville; un pasteur au choix de la vénérable classe des ministres; et enfin quatre notables au choix des membres mâles au dessus de vingt-deux ans, de la famille de feu mon père. Ces sept personnes, animées d'une vraie charité et d'un zèle actif, résideront à Neuchâtel et composeront la première administration; mais, en cas de vacance, les membres restans pourvoiront à leur remplacement successif. Je demande que l'aîné des mâles de la branche aînée de ma famille soit de droit membre de ce comité, dès qu'il aura vingt-deux ans accomplis, et qu'en attendant qu'il soit parvenu à cet âge, l'aîné de la bran-

che la plus rapprochée, s'il a lui-même atteint l'âge requis, le remplace. Je désire de plus que tous les chefs de famille descendans de Jérémie de Pourtalès mon père soient appelés et portent présence à la reddition annuelle des comptes de l'établissement. Ce comité nommera son président. Je prie instamment les membres qui le composeront de maintenir et défendre cette fondation, de gérer ses capitaux, d'appliquer les revenus à leur véritable but, de faire tous les réglemens de police intérieure que l'expérience démontrera être nécessaires, de choisir les employés, de fixer leur traitement, et en général de faire leurs efforts pour que l'établissement prospère et devienne de plus en plus utile à ma patrie.

9.° Ennemi de toute ostentation, je demande instamment aux premiers administrateurs et à ceux qui leur succéderont d'éviter soigneusement toute dépense de luxe et de décoration ; je désire que la fondation ne se distingue que par l'efficacité des secours, par l'ordre et par l'extrême propreté.

10.° Un point essentiel de la fondation me paroissant être de mettre autant que possible les revenus à l'abri des événemens, je prie

qu'il soit fait les démarches convenables pour que la moitié des capitaux, au moins, puisse être placée sur des immeubles d'un rapport sûr est constant.

C'est ainsi que j'ai rédigé mes intentions: je les dépose entre les mains de mon fils aîné, Louis de Pourtalès, conseiller d'état et capitaine général des chasses de S. A. S., auquel j'ai donné mes instructions les plus détaillées, et que je désigne président actuel du comité qui sera nommé.

J'implore la bénédiction divine sur cette fondation et sur tous ceux qui, par leurs soins et leurs travaux, voudront bien coopérer à mon but et seconder mes vues.

Signé, Pourtalès l'aîné.

Copie de la lettre de S. A. S. Monseigneur de Neuchâtel, à M. Pourtalès l'aîné.

J'ai reçu, M. Pourtalès l'aîné, votre lettre du 14 janvier de cette année. Je l'ai lue avec attention, ainsi que le mémoire concernant l'hôpital que vous êtes disposé à fonder à Neuchâtel. Je n'ai pu voir sans émotion les sentimens que vous y exprimez, et l'intention où vous êtes de destiner une somme de

600,000 fr. à un établissement aussi utile. Vous ferez bénir votre mémoire, et, tant que vous vivrez, ce bienfait vous procurera de douces jouissances. Si la fortune vous a bien traité, vous la dispensez en ami de l'humanité. En laissant à vos enfans le fruit de vos travaux, vous leur aurez donné un exemple qui leur rendra plus cher encore un père si respectable. J'approuve votre projet dans tout son contenu, et m'en déclare le protecteur. Je vous renvoie le mémoire que j'ai signé. Croyez, M. Pourtalès l'aîné, aux sentimens de mon estime et de ma considération particulière. Sur ce, je prie Dieu, etc.

Signé ALEXANDRE.

Etablissemens de bienfaisance créés depuis quelques années.

La révolution a donné naissance à plusieurs associations de bienfaisance dont la France avoit été privée jusqu'alors. De ce nombre sont : la *Société philantropique*, qui compte parmi ses membres les personnages les plus recommandables de l'état ; cette société qui, depuis sa fondation, n'a pas perdu un seul instant pour venir au secours

des indigens, a donné en l'an 10 une nouvelle preuve de sa sollicitude en instituant cinq *dispensaires*, dont trois sont placés à la droite de la Seine et deux à la gauche. M. Parmentier a rédigé une pharmacopée qui renferme tout ce qui est nécessaire aux diverses maladies qui affligent l'humanité, sans être surchargé de ces préparations dispendieuses et compliquées.

Société de prévoyance (1).

La première idée de cette institution, placée immédiatement sous la surveillance de la société philantropique, a été conçue par les ouvriers de MM. Jacquemard et Benard, dont le zèle et les efforts ont soutenu, comme on sait, la manufacture de papiers de Reveillon; ils ont été leurs législateurs. Le réglement qu'ils ont rédigé eux-mêmes est transcrit sur le registre de la société.

Son exécution remonte au 17 novembre 1789. Le 29 messidor an 5, les sociétaires y ont fait les réformes dont sept années d'expérience leur avoient prouvé la nécessité. Le

---

(1) Ces institutions sont connues en Angleterre sous le nom de *Société d'Amis*.

nombre primitif des sociétaires étoit de quatre-vingt-neuf, il est aujourd'hui de cent quatre.

Chaque sociétaire payoit 3 liv. 12 sous dans les premières années au commencement de sa réception; il paie actuellement 6 liv. 12 sous. La rétribution hebdomadaire a toujours été 2 sous. Le réglement porte que la rétribution sera doublée et même triplée si les besoins l'exigent, mais les ressources ont toujours excédé les besoins.

Cette sage institution qui prévient la pauvreté, qui en garantit le vieil âge, et qui, comme le dit fort bien M. Dupont de Nemours (*Voy.* le Rapport sur les travaux de la société philantropique pendant l'année 1807), transforme comme la nature quelques gouttes d'eau en richesses réelles, a trouvé beaucoup d'imitateurs dans les départemens. Il s'en est formé à Montauban, à Colmar, à Bruxelles, à Marseille, etc.

La banque de France et toutes les administrations ont adopté pour leurs employés cette sage méthode de fonder les pensions de retraite sur les économies accumulées pendant le temps du travail.

On peut consulter à cet égard les Réflexions

de M. Peuchet, consignées dans le Moniteur., et le Rapport de M. Petit, lu en l'an 12 à l'assemblée générale des souscripteurs de la société philantropique.

Depuis quelques années il existe à Paris une société de dames aussi modestes que respectables qui s'occupent de placer en apprentissage les enfans abandonnés, et de leur donner ainsi les plus utiles des secours, l'éducation et le travail. Elles en ont déjà placé plus de trois cents à leurs frais.

Aux divers établissemens de charité que renferme la Capitale, et dont la fondation est également récente, nous ajouterons l'*Asile de la Providence*, situé à la barrière Montmartre. Cette maison est instituée pour les vieillards des deux sexes et pour de jeunes orphelins. Cette association de charité, formée de familles respectables, a concouru pour une souscription individuelle de 15 fr. par an, à porter le nombre de lits, qui n'étoit d'abord que de vingt-quatre, à quarante.

Maison des Orphelines, située rue des Saints-Pères, n.° 52.

Cet établissement s'est formé par les soins

de madame de Lezeau, sœur de la Visitation. Il y a un an que trente jeunes filles, âgées la plupart de seize à dix-huit ans, se trouvèrent tout à coup sans pain et sans état, par la suppression d'une filature à laquelle on les occupoit depuis plusieurs années. La position critique de ces malheureuses filles, la plupart orphelines, toucha la sensibilité de madame de Lezeau ; depuis deux mois elle leur donnoit des soins journaliers ; mais, pour les soustraire à tous les maux qui les menaçoient, il falloit les élever jusqu'à ce qu'elles eussent un état, les nourrir et les loger, les habiller et les instruire : la tâche étoit difficile à remplir pour une ancienne religieuse qui venoit de perdre un revenu de plus de 3,000 francs; cependant son courage ne fut pas entièrement abattu par ce revers ; elle communiqua ses desseins à madame du Gravier, qui les adopta avec l'empressement qu'elle met toujours à faire le bien qu'on lui propose. Ces deux dames résolurent d'exposer d'abord leur projet de bienfaisance à S. A. I. le prince Louis, aujourd'hui roi de Hollande, n'ignorant point que le cœur de ce souverain est toujours ouvert aux infortunés. Le projet fut en effet accueilli avec la plus grande bonté; ce prince

généreux, après avoir médité l'importance de la réclamation, rédigea lui-même un projet de souscription pour trente filles, à chacune desquelles il seroit donné 24 fr. par mois. Il signa le premier *prospectus*, promit 3,000 fr. pour acquérir le mobilier le plus nécessaire, s'engagea à prendre les six premières souscriptions, et son auguste épouse deux autres, qui ont été payées très-exactement chaque mois. Peu de jours après, S. M. l'Impératrice souscrivit pour dix orphelines, et accorda, comme gage d'une protection spéciale, qu'il fût élevé, sur la porte de l'établissement, une table de marbre avec ces mots : *Maison des Orphelines protégées par S. M. l'Impératrice.*

Les administrateurs de cette maison sont au nombre de douze, six hommes et six dames. Les premiers sont : MM. les curés de Saint-Thomas d'Aquin et de Saint-Sulpice, les deux aumôniers de S. M. le roi de Hollande, MM. Maurice de Caraman et de Chambine père. Les dames sont : madame de la Vallette, nièce de S. M. l'Impératrice ; madame du Gravier, madame d'Ormesson, madame d'Avesne, madame Carré, et madame de Lezeau, supérieure de la maison.

L'administration a fait choix d'un secrétaire et d'un trésorier. Le premier est l'aumônier de l'établissement; le second, M. Chapelier, notaire.

Les douze membres de l'administration, animés de la charité la plus active, et principalement M. le curé de Saint-Thomas d'Aquin, ont pris la presque totalité des souscriptions. S. A. S. Monseigneur le prince archichancelier, madame la maréchale Ney, madame la maréchale Bessières, madame de Molihan et MM. Mathieu de Montmorency et Carvoisin, ont bien voulu se charger de celles qui restoient encore. Ainsi, les trente souscriptions proposées par le *prospectus* de S. M. le roi de Hollande sont remplies, et les trente jeunes personnes, qui sembloient vouées à la misère, ont trouvé depuis un an la nourriture et l'entretien dans cet établissement charitable. De plus, on leur a enseigné leurs devoirs civils et religieux, et chaque jour on les leur fait observer.

Elles savent toutes lire, écrire et calculer; elles travaillent en robe, en linge; plusieurs brodent en tout genre, de manière à étonner si l'on fait attention qu'elles ne savoient pas manier l'aiguille il y a un an. Elles sont en

état de broder en or et en argent, même les uniformes qui demandent la plus grande régularité.

La maison des Orphelines ne devoit d'abord réunir que trente jeunes personnes, ainsi que l'avoit annoncé le *prospectus ;* mais madame de Lezeau n'a pu refuser d'admettre dans son établissement quelques autres sujets intéressans par leur malheur, parmi lesquels on remarque des enfans devenus orphelins par la mort de leurs pères, tués aux armées. Il a été impossible à cette respectable dame de résister à des demandes si dignes d'intéresser son cœur. Ainsi le nombre des élèves s'est accru jusqu'à quarante-six, et il seroit de plus de cent quarante s'il eût été possible d'accueillir favorablement toutes les demandes.

Il est encore une autre société connue par les principes de philantropie qui l'animent, et dont l'active bienfaisance n'a jamais connu de bornes. Envisagée de tout temps comme un des plus puissans auxiliaires de la morale publique, cette utile association, que le Gouvernement a placée sous sa protection, se trouve environnée d'un nouvel éclat, en ayant à sa tête des personnages non moins distingués

distingués par leurs vertus et les services qu'ils ont rendus à l'état, que par leur naissance et les postes éminens qu'ils occupent. Dans toutes les occasions elle n'a cessé de donner des preuves de son dévouement à la patrie, de son amour pour l'ordre (1), de sa sollicitude pour les malheureux qu'elle va chercher jusque dans l'asile le plus reculé, et tout récemment encore les infortunés habitans de la ville de Spa ont trouvé, dans sa générosité, les premiers adoucissemens aux maux qu'ils ont éprouvés.

Notice sur quelques personnages qui se sont distingués par leur bienfaisance.

Frimaire an 11.

Sa Majesté, alors premier Consul, instruite des efforts extraordinaires qu'a faits madame de Neufcarre de Pithiviers, pendant l'épidémie qui a régné dans cette ville, pour venir

(1) La verrerie de Stolberg, département de la Roër, doit sa naissance à une de ces associations qui, au commencement de la dernière guerre, l'a établie pour venir au secours de plusieurs ouvriers qui manquoient de travail et de pain.

au secours des malheureux, fit mettre à sa disposition par le ministre de l'intérieur une somme de 20,000 fr. pour l'indemniser de ses avances, et l'aider à continuer ses secours à ceux qui en ont le plus besoin.

Peu de femmes de notre temps ont acquis plus de droits à l'estime et au respect de tous les amis de la vertu que madame la vicomtesse de la Rochefoucault, morte en 1803; peu ont aimé le bien avec plus d'ardeur et l'on fait avec moins de faste; modeste et simple, sans penser à l'être, et bonne sans songer même qu'on pût ne l'être pas, elle fit le bonheur de tout ce qui l'entouroit, de tout ce qui lui appartenoit. C'est une justice que lui rendent de concert tous ceux qui l'ont connue, tous les siens, tous les pauvres qu'elle secourût, et ses serviteurs même, dont elle étoit la mère bien plus que la maîtresse; c'est ce qui est écrit en caractères beaucoup plus énergiques que toutes les paroles sur les murs mêmes de l'hospice de Mont-Rouge dont, en 1781, elle provoqua l'établissement par son zèle, et dont elle assura l'existence par ses bienfaits. Affligée de voir des prêtres

et des officiers malades réduits à la triste nécessité de se faire soigner à l'Hôtel-Dieu, elle s'empressa de leur procurer un asile où leur seroient rendus tous les secours de l'humanité, avec tous les égards dus à leur état ainsi qu'à leurs services. Les difficultés qu'elle éprouva d'abord ne la rebutèrent pas. Elle intéressa, avec autant de zèle que de persévérance, toutes les ames honnêtes et sensibles ; elle mit à contribution l'éloquence d'un prédicateur célèbre (feu M. de Boismont, de l'académie française) ; elle fit elle-même, dans la Capitale, une quête qui rapporta 150,000 liv., et ne se donna enfin aucun relâche qu'elle n'eût vu achever ce monument précieux qui subsiste encore aujourd'hui, et qui, quoiqu'employé à une autre destination, n'en atteste pas moins la bienfaisance et la piété qui l'élevèrent. On y conserve encore son portrait.

M. de Béthune Charost, *ci-devant duc et pair de France, mort en* 1800 (1), *victime d'un acte d'humanité dans l'exercice des fonctions de maire de l'un des arrondissemens de la Capitale.*

Sui memores alios fecit merendo.

Chaque jour de la vie de cet illustre personnage, dont les qualités offrent tant de rapprochemens avec celles du vertueux Malsherbes, fut marqué par une bonne action. Il faut lire en entier la Notice historique que nous a laissée M. Marchais, membre du Lycée des arts, pour apprécier tous les services qu'a rendus à la société un homme qui doit occuper une place parmi les bienfaiteurs de l'humanité et les militaires les plus distingués.

L'éloge que nous pourrions faire de M. de Béthune ne pourroit rien ajouter à celui que renferme l'inscription placée sur le monu-

(1) M. Charost, gagna, en vendémiaire de l'an 9 (octobre 1800), la petite vérole dans l'hospice des Sourds-Muets, dont il étoit administrateur; il mourut peu de temps après dans sa terre de Meillant, département du Cher.

ment que M. le préfet du Cher a fait ériger au moyen d'une souscription volontaire : elle porte ces mots tout à la fois simples et expressifs : « Le père des pauvres, l'appui des malheureux, le protecteur des arts utiles (1), le bienfaiteur de l'humanité, l'ami le plus ardent de la félicité publique, l'inimitable Béthune de Charost repose ici au milieu des siens,

---

(1) M. de Béthune rendit de très-grands services à l'agriculture; on sait que c'est lui qui le premier donna dans son pays (Meillant) l'exemple utile de consacrer un domaine à des expériences d'économie rurale.

Il n'en rendit pas moins au commerce.

« En 1779, nommé membre de l'administration provinciale du ci-devant Berry, la sagacité de son esprit y fut bientôt connue. On cite encore le bien que cette administration fit en peu d'années; elle lui en dut une grande partie. Des routes furent ouvertes et des canaux tracés, les plans levés et gravés aux dépens de Béthune de Charost; des manufactures furent établies, d'autres encouragées, soit en leur confiant ses propres capitaux, soit en leur accordant la protection publique; la classe utile eut en lui un défenseur, et les impôts furent mieux repartis » (Extrait de l'Eloge de M. de Béthune).

dans une terre amie qu'il a couverte de ses bienfaits (1) ».

M. Cadet Gassicour, membre du collége de pharmacie, mort il y a quelques années, exerça, pendant plus de vingt ans, des actes de bienfaisance qui le feront long-temps regretter. Son cabinet étoit ouvert à toute heure à l'humanité souffrante qui venoit réclamer ses salutaires avis; mais il se consacroit spécialement à ce noble emploi depuis six heures du soir jusqu'à l'heure du repos. On voyoit chaque jour son appartement encombré de

---

(1) *Traits détachés de la Vie de* M. de Béthune-de Charost.

A huit ans sa mère lui demandoit un léger secours pour des indigens; il lui offrit sur-le-champ l'argent d'un quartier de ses menus plaisirs. L'impression, que ce petit événement fit alors sur lui, fut tel, que depuis il ne secourut jamais d'infortunés sans éprouver un souvenir délicieux de ce premier élan de bienfaisance.

Pendant la campagne de 1762 à 1763, il étoit en quartier d'hiver à Francfort, où il commandoit en qualité de capitaine de cavalerie. Il y fit construire un hôpital à ses frais, pour recevoir les victimes d'une affreuse épidémie qui ravageoit le pays; il parvint, à force de soins, à lui arracher beaucoup de

malades qui tous le quittoient éclairés et consolés ; rien ne pouvoit le distraire de cette occupation philantropique, ni la société dans

---

victimes. Il n'est pas inutile de remarquer, et surtout aujourd'hui, que M. de Charost n'avoit alors que 24 ans.

Il n'y avoit guère, dans le régiment, d'officiers peu fortunés pour lesquels il n'eût l'attention de demander aux inspecteurs des gratifications, et, s'il arrivoit que le ministre les refusât, il les faisoit payer de ses deniers par le quartier-maître-trésorier, comme si elles eussent été véritablement accordées ; la plupart des officiers ignorent encore que ce fut un de ses bienfaits (Lettre d'un officier de son régiment, écrite après la mort de M. de Charost).

M. de Charost, ennemi des droits féodaux, qui cependant faisoient une partie considérable de ceux des terres qu'il possédoit, lutta contre la rigueur que le gouvernement exerça contre le *Livre des inconvéniens des droits féodaux*, et contre M. Boncerf, son auteur. Il fit imprimer l'ouvrage de M. Letrosne sur cette même matière, et dans une correspondance qu'il établit personnellement dans les *Ephémérides du Citoyen*, il traita diverses questions relatives à la féodalité.

En 1784, il donna à l'académie d'Amiens les fonds d'un prix qui fut remporté par M. Cointereau, professeur d'architecture, sur les moyens de préserver les campagnes du fléau des incendies. A diverses

laquelle on l'attiroit, ni la société qu'il attiroit chez lui, ni le danger des larcins auquel ce grand concours l'exposa souvent, ni les souffrances, ni les infirmités de l'âge, ni la maladie. On sait que ses consultations étoient toujours gratuites ; on sait que souvent il y joignit pour les pauvres le don des médicamens qu'il avoit prescrits, et que plus d'une fois même il y ajouta de l'argent, pour procurer au malade du bouillon, de la viande, du linge, ou telle autre commodité que ré-

---

époques, il a de même fourni les fonds de plusieurs prix utiles.

Sa maison de Meillant étoit habitée par un assez grand nombre de ses anciens serviteurs, la plupart ayant servi sous lui ; l'âge leur avoit ôté les moyens de lui être utiles, et ils étoient riches de ses bienfaits ; mais son humanité lui persuadoit qu'ils avoient besoin de lui, cela suffisoit pour qu'ils eussent droit à de nouveaux bienfaits.

Modeste et simple dans ses dépenses, on découvrit dans sa succession une masse inattendue de dettes, et la probité des créanciers en indiqua seule la cause. M. de Charost connut leur malheur ; sa fortune étoit diminuée, et non pas sa bienfaisance ; elle ne fut pas implorée en vain, il leur remit ses titres de créances contre lui, et ces malheureux furent sauvés.

clamoit sa maladie et que lui refusoit l'indigence.

M. Cadet, jusqu'à son dernier soupir, a servi l'humanité; la veille de l'opération (1) qui a terminé sa vie, il donnoit encore des consultations comme à son ordinaire; trois heures avant d'expirer, il envoya son domestique porter une aumône considérable à un pauvre vieillard qu'il avoit coutume d'assister toutes les fois qu'il traversoit le jardin du palais du Tribunat.

Traits détachés de la vie de M. Maurin.

Parmi les êtres bienfaisans que la mort a enlevés dans ces derniers temps, nous ne devons pas oublier de citer M. Maurin, mort à Boulogne sur mer. Peu de citoyens ont fait un si noble usage de leur fortune; personne ne porta aussi haut ce que Montagne appelle *la science de la bonté*. On pourra en juger par les traits suivans:

Une mère de famille se présente un jour chez lui pour recevoir je ne sais quel salaire: cette femme étoit enceinte, et paroissoit mal-

---

(1) Il fut opéré de la pierre.

heureuse. Maurin la questionne sur son état, sur le nombre de ses enfans, son commerce, ses petits bénéfices. Elle lui dit avoir emprunté deux mille écus à un banquier; mais elle ajoute qu'étant obligée de payer à cet honnête homme vingt-cinq pour cent, elle vit dans la détresse, et gagne à peine le pain de ses enfans. Peignez-vous, si vous pouvez, l'étonnement de cette femme, qui parloit à Maurin pour la première fois, lorsqu'elle le vit s'emporter et vouloir qu'elle remboursât sur-le-champ les deux mille écus. — Eh! monsieur, où voulez-vous que je trouve cette somme? — Dans ma caisse! Et les six mille francs sont comptés à l'instant même.

Un de ses amis lui emprunte une somme considérable; mais quelques mois après, fatigué du poids de la dette, il reporte la somme à Maurin, qui le regarde fixement et lui dit: « Je te devine; je lis dans tes yeux que tu as encore besoin de ces fonds-là: pour te punir, voici le double ». L'ami fait pour résister d'inutiles efforts; il est contraint d'emporter le double de la somme qu'il avoit rapportée.

Tout ce qui entouroit Maurin étoit heureux: parens, amis, chacun avoit part à son affection; tous avoient les yeux sur lui; tous

le regardoient comme leur appui, leur sauveur, tous avec lui se croyoient à l'abri du malheur.

Ce qu'on lui voyoit faire pour des particuliers, il le faisoit aussi pour des communes entières. Après avoir été utile au petit village de Chennevières, il se proposoit de vivifier les dépendances de sa belle habitation de Monthucet, lorsque la mort vint le surprendre au milieu de ses dignes projets.

Il eût pu rendre sa demeure plus brillante; mais son seul désir étoit qu'elle fût peuplée d'amis.

« Tu vois ce petit pavillon, dit-il à l'un » d'eux! ce sera ta demeure, si tu ne fais » pas fortune ». Voilà des mots qui vont droit au cœur.

Répandre l'aisance et la joie autour de son habitation, raviver les mœurs, et se concerter, pour y réussir, avec le digne pasteur de Sceaux, que l'on voyoit figurer dans toutes ses fêtes; lire sur tous les visages l'expression du contentement et de la reconnoissance, c'étoit là l'objet de ses soins et la plus douce de ses jouissances. Il entroit dans les projets de ce philantrope de fonder une école, de donner, en instituant une *Rosière*,

un prix à la vertu, et d'offrir aux habitans de la campagne des plaisirs purs et d'agréables délassemens. « Il ne m'en coûtera, di-
» soit-il en montrant les chaumières des en-
» virons, qu'une soxantaine de louis par an,
» et je ferai de tout ce monde-là des honnêtes
» gens ».

Soixante louis ! oh ! c'étoit une erreur ; on en peut juger par ce qu'il fit pour un seul de ses voisins, pauvre jardinier. Maurin, sachant qu'il est dans la peine, le prend à part, et croyant n'être entendu de personne : « Combien avez-vous d'enfans ? — Six. —
» Eh bien ! savez-vous ce que vous avez à
» faire ? Venez me trouver demain matin,
» et vous aurez autant de cent francs que
» vous avez d'enfans ». Est-il besoin de compter beaucoup d'hommes comme celui-là pour croire que l'âge-d'or ait existé ailleurs que dans l'imagination des poètes ?

(Extrait de l'Eloge de *J. B. Maurin*, prononcé le 28 octobre 1805, jour anniversaire de ses funérailles, dans l'assemblée de ses amis réunis à Boulogne autour de sa tombe).

M. Lalande, mort en 1807, sans être opulent, jouissoit d'une aisance honnête; il ne connoissoit point le luxe, ne dépensoit rien pour lui-même, et trouvoit dans cette manière de vivre un moyen sûr de ne faire jamais éprouver de refus aux infortunés. C'est ainsi qu'il lui fut possible de fonder des prix pour l'avancement de la science, de venir au secours d'une foule de jeunes gens dont les modiques facultés ne répondoient pas au désir qu'ils éprouvoient de s'instruire, de verser entre les mains du pasteur de sa paroisse tant de sommes pour le soulagement des pauvres, d'accéder constamment aux sollicitations de tous ceux qui se rendoient auprès de lui les organes de l'indigence timide. La veille même de sa mort, un de ses amis alla chez lui, le trouva sur un lit de repos, entouré de quelques personnes; il s'approcha de son lit, et lui demanda dix louis pour un ecclésiastique malheureux. Lalande lui serra la main, et lui fit signe d'attendre que les personnes présentes fussent éloignées. Cet ami, loin de penser que l'heure fatale fût si près de sonner, crut pouvoir remettre au lendemain à recevoir l'effet de la promesse tacite que La-

lande venoit de lui faire. Le lendemain il n'étoit plus ; et voilà l'unique fois qu'il ait perdu l'occasion de secourir un malheureux (*Voyez* les Annales nécrologiques de la légion d'honneur).

A tous ces noms recommandables, nous devons joindre ceux des fabricans qui sont venus au secours des malheureux dans les momens critiques de notre révolution, et dont les ateliers ont été des asiles offerts aux indigens. Dans cette classe si utile à la société, nous distinguerons MM. Fizeau, négociant à St.-Quentin (1), MM. Ternaux, manufacturiers à Sedan (2); MM. Rous-

(1) M. Fizeau étoit le chef de l'une des premières et des plus anciennes maisons de commerce de St.-Quentin, où la probité, la délicatesse de sentimens, la bienfaisance sont des vertus héréditaires depuis 150 ans. Il sacrifia sa fortune au soulagement des malheureux, et vint au secours des ouvriers qui se trouvèrent sans occupation à certaines époques de la révolution.

(2) La maison de fabrique de MM. Ternaux frères, manufacturiers à Sedan, déjà si intéressante par le grand nombre d'ouvriers qu'elle n'a cessé d'employer pendant les orages de la révolution, a donné

seau, père et fils, une des plus anciennes maisons de la même ville (1); MM. Salle frères, fabricans à Briançon (département des Hautes Alpes (2); M. Boyer-Fonfrède, manu-

---

une nouvelle preuve de son désintéressement et de son dévouement pour soulager l'humanité souffrante. Voulant coopérer aux vues bienfaisantes du Gouvernement, cette maison a fait construire un fourneau et une chaudière à l'instar de celles faites à Paris. Cinquante de ces soupes sont distribuées journellement aux plus pauvres de la ville. La manufacture de MM. Ternaux frères procure du travail à deux mille ouvriers; cent métiers sont en activité. Aux fabriques qu'ils possèdent à Reims, Louviers et Ensival, ils ont ajouté une nouvelle manufacture de draps, située au Saupont, dans le département des Forêts.

(1) Cette maison, qui occupe un très-grand nombre d'ouvriers, avoit été, en quelque sorte, détruite par les orages de la révolution. Lorsque S. M. honora de sa présence le département des Ardennes, elle se plut à adoucir les malheurs de cette maison, en lui procurant les moyens de remettre ses travaux en activité.

(2) MM. Salle frères établirent, au mois de vendémiaire an 14, divers ateliers de filature de rubans de laine, de coton et de fil de chanvre dans la maison de détention d'Embrun.

facturier à Toulouse (1); Auguste Christophe, fabricant à St.-Marcellin, département

---

(1) La plus belle filature de coton, que renferme la ville de Toulouse, appartient à *M. Boyer-Fonfrède*, qui en jeta les fondemens en 1791 avec huit ou dix ouvriers qu'il avoit amenés lui-même d'Angleterre. On y compte aujourd'hui 133 machines, soit mull-jennys, soit machines continues, dont 118 sont mises en mouvement par le moyen de l'eau et d'une seule roue, et environ 600 cents ouvriers, parmi lesquels sont 350 enfans des deux sexes, tirés des hospices. M. Fonfrède file habituellement du N.° 24 au N.° 5; mais il porteroit au besoin la finesse de ses fils jusqu'au 150.° numero. Les deux tiers environ des produits de sa filature s'exportent en Espagne.

A la filature de coton, M. Boyer-Fonfrède a joint la fabrication des cardes pour la même matière, et celle de toutes les pièces qui entrent dans la composition des machines à filer. Plusieurs des orphelins que lui confient les hospices apprennent, dans son établissement qu'il a appelé avec raison *Ecole gratuite d'industrie*, les métiers de serrurier, de menuisier, de tourneur en bois, de tourneur sur mémétaux, d'horloger, etc. et c'est avec eux qu'il fait ou répare ses mécaniques.

(Extrait de la Notice sur les objets envoyés à l'exposition des produits de l'industrie française (an 1806).

de

de l'Isère (1); MM. Pierre Goguet et Martin Boy, fabricans de couvertures de laine à Blois (2); M. Maudru, ancien évêque, curé de Stenay, qui a établi dans cette ville un atelier de Charité (3); M. Richard, fabricant d'étoffes de coton à Paris (4); M. Oberkampf, propriétaire de la manufacture de Jouy, département de Seine et Oise, etc. (5).

---

(1) Ce fabricant, propriétaire d'une filature, d'une fabrique de tissus, et d'une teinturerie de coton qui occupe 250 ouvriers de tout âge et des deux sexes, est parvenu à tirer un excellent parti des cotons avariés sur mer, et à procurer ainsi du travail dans le pays qu'il habite, à beaucoup de personnes qui en manquoient.

(2) Ces fabricans ont envoyé, en 1806, à l'exposition des produits de l'industrie, des couvertures de laine provenant d'un atelier de travail dont ils sont entrepreneurs, atelier établi en l'an 12 dans les prisons de Blois, et transféré depuis dans les bâtimens de l'hôpital général de la même ville.

(3) *M. Maudru* a envoyé, en 1806, à l'exposition des produits de l'industrie des draps de grande largeur et des casimirs de bonne qualité.

(4) Les ateliers de *M. Richard* ont fourni du travail à un grand nombre d'indigens depuis plusieurs années.

(5) *M. Oberkampf* a soutenu, pendant la tour-

Pourquoi ne m'est-il pas permis d'exposer à mes lecteurs les traits innombrables de bienfaisance par lesquels tant de personnes recommandables justifient chaque jour aux yeux de l'indigent les libéralités de la fortune! Si j'osois mettre au grand jour . . . . Respectons le secret des cœurs généreux ; ce seroit affoiblir le prix de la vertu ; mais les familles, dont ces hommes sensibles ont séché les larmes, ne se tairont pas, et elles paieront à leurs discrets bienfaiteurs l'hommage de la reconnoissance.

Adoption par les habitans de la commune de Rothan, canton du Ban de la Roche, département des Vosges, de 31 *orphelins.*

En l'an 6, l'hospice des Enfans-Trouvés de

---

mente révolutionnaire, les malheureux de son canton ; ces derniers, dont il se regarde comme le père, n'ont pas cessé un seul jour d'être employés.

La haute réputation dont jouit cette manufacture a engagé S. M. à l'honorer de sa présence le 20 juin 1806. On sait que l'Empereur, après l'avoir visitée

Strasbourg se trouva dans le plus grand dénûment.

Les habitans de la ville de Strasbourg, hors d'état de pourvoir à sa subsistance, écrivirent dans les campagnes pour avoir des secours. Cet appel de l'humanité parvint chez les paisibles habitans du Ban de la Roche par la voix de leur pasteur.

Celui de la commune de Rothan dit à ses concitoyens : « Nous sommes pauvres ; quels secours pouvons-nous envoyer ? Mais pourquoi ne nous chargerions-nous pas de quelques-uns de ces enfans ? Ils seroient nourris avec les nôtres ; nous leur donnerions une sorte d'éducation, nous leur donnerions au moins de bons exemples, et Dieu nous béniroit ». Cette proposition fut accueillie ; Trente et une familles s'offrirent pour adopter chacune un orphelin.

An 8 (1800).

Les habitans de la commune d'Erstein, fumante encore de la terrible explosion d'un

---

dans tous ses détails, témoigna sa satisfaction à celui qui a fondé ce bel établissement, et le décora, de sa propre main, de l'aigle de la légion d'honneur.

convoi d'artillerie, volent pendant dix jours de suite, au son du tocsin, à la rencontre des bateaux chargés des blessés de l'armée du Danube, et se disputent la jouissance de leur offrir chez eux un asile et des secours.

Indication de plusieurs particuliers qui ont arraché des victimes aux flammes et aux eaux.

Dans le tableau que nous allons présenter, il ne nous a pas été possible de faire entrer tous les traits de dévouement dignes d'être rappelés. Réduits à la nécessité de n'en citer que quelques-uns, nous nous bornerons à observer que, dans cette lutte de générosité de la part des citoyens de toutes les classes, nous avons distingué un très-grand nombre de militaires, de marins, de préposés aux douanes, plusieurs enfans et même des femmes, qui, sans être arrêtées par la foiblesse de leur sexe, ont su braver tous les dangers pourservir l'humanité. Chaque page de nos annales offre un fait qui vient à l'appui de cette assertion.

Victimes échappées aux flammes.

9 décemb. 1806.

M. l'abbé Guillebert-Duperron, chanoine honoraire de Coutances et desservant dans la commune d'Agneux, près St.-Lô, revenoit de remplir, à onze heures du soir, les fonctions de son ministère près d'un malade. En entrant dans un des faubourgs de St.-Lô, il aperçoit le feu dans une maison. Il crie au feu, il appelle du secours; personne ne répond; tout le monde étoit endormi; il enfonce la porte, pénètre dans la maison, et est bientôt suivi de quelques personnes que ses cris avoient averties.

1806.

Un incendie éclata dans un des hameaux dans la commune de Mercury-Gemilly, canton de l'Hôpital, arrondissement de Chambéry, département du Montblanc, dans la nuit du 27 au 28 janvier; six maisons, chacune l'asile d'un ménage; cinq granges, denrées, meubles, bestiaux, tout sans exception fut la proie des flammes; et sans le dévouement sublime d'*Antoine Rappaz*, l'un des incendiés, la perte d'un enfant mettoit le comble à cette scène d'horreur et de destruction.

L'embrasement étoit général, tout moyen de secours étoit abandonné ; les cris de la douleur et du désespoir réunissoient les malheureux de tout âge et de tout sexe, surpris dans leurs lits et à peine arrachés aux flammes, lorsqu'on s'aperçoit qu'un enfant âgé de sept ans a été oublié.... La toiture qui le couvre encore est au moment de s'écrouler, sa perte est inévitable, la terreur est sur tous les visages : un citoyen accourt au secours des incendiés, offre sa montre à celui qui se présentera pour sauver cet infortuné; *Antoine Rappaz*, cultivateur, qui a tout perdu, qui n'a plus que la seule chemise qui le couvre, s'avance, repousse le cadeau, et s'élance dans les flammes : l'enfant n'est plus dans son lit; il le cherche, le trouve à demi-mort, blotti dans l'angle d'une des pièces embrasées, le prend, le charge sur ses épaules et franchit le seuil; il l'a à peine dépassé, que la toiture et le plancher s'écroulent ; la flamme avoit déjà atteint la chevelure de l'enfant, et *Rappaz* ne s'aperçut qu'il avoit les pieds et les mains endommagés que lorsqu'il eut quitté son honorable fardeau.

Le Gouvernement n'a pas laissé une aussi belle action sans récompense. Indépendam-

ment du secours accordé par M. le préfet du Montblanc, *Antoine Rappaz* a reçu une gratification de cent francs. A cette gratification, son Exc. le ministre de l'intérieur a ajouté une médaille qui rappelle la belle action dont il s'est honoré.

---

27 septem. 1807.

Le feu s'étant manifesté dans une maison de la commune de Bouchemaine, département de Maine et Loire, les personnes accourues des environs faisoient de vains efforts pour arrêter les progrès de l'incendie, qui avoit déjà embrasé la grande partie du toit, lorsque le nommé René Mitivier, marinier, âgé de vingt-cinq ans, s'élança au milieu des flammes une hache à la main. Il ébranla les chevrons enflammés, les précipita sur le sol, et après avoir travaillé pendant près de deux heures avec la plus rare intrépidité, il parvint à arrêter l'incendie, et préserva ainsi des flammes une partie de la maison et tous les bâtimens adjacens. A peine le feu fut-il éteint, que Mitivier se déroba aux témoignages de reconnoissance que vouloit lui donner le propriétaire.

Le même René Mitivier avoit sauvé au-

paravant deux individus qui auroient péri sans son secours, l'un dans la Mayenne et l'autre dans la Loire.

S. Exc. le ministre de l'intérieur, voulant marquer à ce jeune homme la satisfaction que lui a fait éprouver une suite d'actions aussi honorables, lui a fait remettre une récompense et une médaille qui en rappellent le souvenir.

Avant de terminer cet article, qu'il nous soit permis de rappeler les services rendus à la société par le corps des pompiers (1), ainsi que par MM. Régnier, conservateur du

---

(1) Depuis long-temps tout Paris se ressent de l'avantage inappréciable qu'il retire des corps de pompiers. Si les édifices publics et la propriété des particuliers échappent aux ravages des incendies, c'est au zèle, à l'activité des personnes qui le composent qu'on est redevable de ce bienfait.

Il seroit à désirer que toutes les villes eussent de pareils établissemens.

(2) M. Régnier, déjà connu par plusieurs inventions utiles, entr'autres des cadenas de combinaison qui ont donné naissance à une petite fabrique qui occupe six ouvriers, et met annuellement 1,200 pièces dans le commerce, dont plus de 1,000 passent à l'étranger, a acquis de nouveaux droits à la re-

dépôt central de l'artillerie; Tréchard (1); et autres citoyens estimables dont les travaux ont été constamment dirigés vers l'utilité commune.

Saint-Germain, arrondissement communal de Saint-Yrieix, département de la Haute Vienne.

Thermidor an 8 (août 1800).

Dans le courant du mois de thermidor, six jeunes élèves de deux écoles particulières se réunirent pour aller se baigner dans la petite rivière de la Briausole, et choisirent l'endroit où les effets de la sécheresse s'étoient le moins absolument prononcés; ils ignoroient que très-près de là se trouvoit un abîme profond. J. B. Forêt, âgé de seize ans, fut le premier qui se trouva surpris par le danger, et disparut à la vue de ses camarades. Poulon Leyssenne, âgé de treize ans, ne consultant que son cœur et le desir de sauver son ami, se

---

connoissance de la société, par l'invention d'une échelle à incendie, couronnée en l'an 6 par ordre de S. Exc. le ministre de l'intérieur.

(1) M. Tréchard a envoyé à l'exposition des produits de l'industrie, pour l'an 1806, une machine

précipite inopinément du côté où il le juge englouti ; mais il le devient aussitôt. Jean Duteil et Antoine Léger, le premier de l'âge de seize ans et l'autre de treize, loin de se laisser abattre par la réalité éprouvée du péril et le nombre de ceux qui y avoient succombé, sentent leur générosité s'exalter, et se dévouent

---

pour les incendies, exécutée en grand et destinée au service de l'opéra ; elle a obtenu le suffrage de l'Institut, de S. Exc. le ministre de l'intérieur et de la société d'encouragement, qui s'exprime ainsi dans le compte qu'elle a rendu de cette machine en l'an 1804.

« M. Tréchard a voulu résoudre les deux problèmes suivans.

1.° Trouver le moyen simple, sûr, facile et peu dispendieux d'introduire un ou plusieurs hommes dans une maison où est le feu, et à quelqu'étage que les circonstances puissent l'exiger.

2.° Donner un moyen également simple, facile et prompt de sauver les individus logés dans une maison où est le feu, même les malades, les femmes, les enfans, et d'enlever les papiers, les bijoux et les effets précieux.

(Extrait du rapport fait à la société d'encouragement, par MM. Regnault de St.-Jean d'Angely, Conté, Molard, Chassiron, pour l'examen de la machine à secours contre les incendies de M. Tréchard, et des expériences qui ont été faites en sa présence).

successivement à un secours à la fois instant et si périlleux.

Un meûnier, dont l'habitation se trouvoit proche, ayant aperçu cet événement, étoit accouru chez lui pour se munir d'une perche avec laquelle il comptoit retirer de l'eau le jeune infortuné. A son arrivée, trois étoient parvenus, à force de se débattre, à gagner le rivage; mais Leyssenne étoit resté, et il fut impossible de l'atteindre avec la perche. Alors un des deux qui n'avoit pris aucune part active à la scène, Fanfan Brejeat, âgé de dix ans, jugeant que les momens étoient extrêmes, et que toute hésitation ne laisseroit rien à espérer dans cette funeste conjoncture, se décide à se sacrifier à l'amitié, et de hasarder sa vie pour le salut de son ami. Il fut au fond de l'eau avant que sa disparition fut remarquée, et ramène un instant après l'objet de sa sollicitude qui, presque évanoui, ne tarda point à reprendre la vie.

---

5 novemb. 1803.

M. Labat, négociant de Bayonne, étoit aux environs de cette ville, dans sa maison de campagne sur les bords de l'Adour, pour rétablir sa santé. Un matin, ayant pris méde-

cine, il se promenoit en robe de chambre sur une terrasse peu élevée au dessus de la rivière. Tout à coup il aperçoit de loin sur l'autre rive un jeune voyageur emporté par un cheval fougeux et précipité dans la rivière. M. Labat savoit nager; il ne réfléchit point sur le danger de se plonger dans l'eau un jour de médecine, il se débarrasse à la hâte de sa robe de chambre, s'élance dans l'Adour, et atteint l'infortuné au moment où il perdoit connoissance.... O Providence! s'écria M. Labat en serrant avec transport ce jeune homme dans ses bras; sainte humanité, que ne te dois-je pas! j'ai sauvé mon fils!..... C'étoit en effet son fils unique qui, après une absence de six mois, revenoit à franc étrier sans avoir prévenu son père, afin de lui laisser une agréable surprise. Cette surprise fut beaucoup plus touchante qu'il n'avoit pu le prévoir; jamais le courage et la générosité n'ont été mieux récompensés.

---

7 messidor an 10 (25 juin 1802).

Un enfant de sept ans tombe dans le canal au Bois qui conduit de l'eau sur la roue d'une aiguiserie de la manufacture d'armes blanches de Klingenthal (Bas Rhin). Marie-Thé-

rèse Bidel, épouse du cit. Ditry, maître fourbisseur, mère de cinq enfans, se précipite de la fenêtre de sa chambre dans le canal, au risque d'être, comme l'enfant, entraînée par la rapidité du courant, et le sauve au moment où il alloit être englouti sous la roue.

Dans la journée du 6 mai, une pension de jeunes demoiselles composée de vingt-six personnes, y compris deux institutrices, fut engloutie dans la Serre, petite rivière qui passe à la Fère.

1805.

Quatre pontoniers se jettent à l'eau et parviennent à retirer six personnes, dont cinq demoiselles; mais trois des pontoniers furent victimes de leur zèle et engloutis dans la Serre, qui est fort dangereuse à l'endroit où le bateau avoit chaviré. Un soldat de la garnison, qui se trouvoit sur le bateau à l'instant où il s'engloutit, eut le courage de pénétrer dans une des chambres mêmes où étoient toutes ces innocentes créatures, pour tâcher d'en sauver quelques-unes. Toutes se jetèrent sur lui; il parvint à se dégager, et revint à terre en tenant deux d'entre elles sous les bras. Il replongea une seconde fois et ne repa-

rut plus. Voici l'épitaphe qui fut proposée à ce sujet par M. Vernes de Genève :

L'œil humide et rompant un timide silence,
Ici la piété redemande un cercueil
De vingt familles l'espérance ;
Ses enfans que les flots n'ont cédé qu'au *linceul*,
Et l'Humanité prend le deuil
Des Vertus et de l'Innocence.
Ainsi l'orage abat toutes les fleurs
Dont une aurore embellit un parterre.
Objets d'amour, de regrets et de pleurs,
Hélas! pourquoi vous montrer à la terre,
Si vous deviez n'y rester qu'en nos cœurs (1).

---

(1) Après que l'humanité a eu payé le tribut de ses larmes aux malheureuses victimes du naufrage, il étoit juste que les arts s'empressassent de leur élever un monument funèbre qui rappellera et leur jeunesse et leur beauté, et les longs regrets qu'elles ont laissés après elles.

Ce monument est une estampe de 18 pouces de hauteur sur 14 de largeur, représentant deux pyramides de forme égyptienne, ayant un piédestal d'ordre ionique, et couronnées de deux urnes cinéraires. Sur ces deux pyramides sont inscrits dans des cartels particuliers les noms, prénoms, âges, qualités et lieux de naissance des personnes qui ont péri ; leurs bases réunies par un stylobate sur lequel est appliqué un bas-relief représentant le site où s'est passé ce mal-

Décret du 29 messidor an 13 (17 juillet 1805), qui accorde à Geoffroy Thermignon, aubergiste à la Ramasse, territoire de Lanslebourg, département du Montblanc, une pension annuelle de 300 livres, à titre de récompense du courageux dévouement dont il a fait preuve, en sauvant récemment dix militaires surpris par une tourmente en passant le mont Cenis.

S. Exc. le ministre de l'intérieur, en présentant à l'Empereur un projet de décret

---

heureux événement. On voit, à l'horizon, l'arsenal et une partie des remparts de la ville de la Fère. Sur le second plan on voit le cheval qui étoit attelé au bateau qui a chaviré, qu'un soldat du train d'artillerie est dans l'action d'arrêter. On voit aussi, au milieu de la rivière, le funeste bateau renversé, et après lequel est encore attachée une jeune personne qui veut échapper au danger. A peu de distance du bateau on aperçoit d'intrépides nageurs qui ont volé au secours de ces infortunés, dont un est assez heureux pour en retirer une à demi-mourante. Sur le devant du bas-relief est dessiné un père soutenant sa fille qui vient d'être retirée de l'eau, la tristesse et la joie sont peintes dans ses yeux. Le bas-

pour réaliser cet acte de bienfaisance, n'a pas laissé ignorer à Sa Majesté que ce trait

---

relief est surmonté d'un avant-corps sur lequel est élevé un sarcophage. Plusieurs mères, dans l'attitude de la douleur, y déposent leurs larmes et leurs regrets; au dessus du sarcophage, deux génies en pleurs et éteignant leurs flambeaux s'appuient sur une inscription. Derrière eux est un vase brûlant de parfums; au dessus, pour couronnement, un médaillon qui supporte la Religion environnée de gloire, tenant d'une main une croix et de l'autre un cercle, symbole de l'éternité; dans la base de chaque pyramide est une épitaphe analogue au sujet.

Ce monument a été dédié à M. Méchain, préfet du département de l'Aisne, par M. Harlay l'aîné.

Les victimes de l'événement furent madame Védée de Paris, institutrice; mesdemoiselles Demarolle, native de Douilly; Leloire, native de Bergue (Somme); Hébert, n. de Chauny; Gavel, n. de Benay; Decaisne, n. de Guise; Bouillon, n. de St.-Quentin; Jourdain, n. de Vervins; Bource, n. de Briquenay près Saint-Gobain; Defrance, n. de Sept-Vaux; Foulon, n. de Vendeuil; Henry, n. de Saint-Gobain; Pollet, Crosnier, Godard, Musmer, dit *Fondelair*, n. de la Fère (Aisne); Drouet, n. de Reims; Marteau, n. de Brienne le Château (Aube); Chapuis, n. de Lohn (Roër); Dupassage, n. de Noyon.

Brith, Kirchleffer, Brisingue, pontonier, du 1.er bataillon, 5.e compagnie; Louzol, domestique du

de

de courage n'est pas le seul qui honore le sieur Thermignon (1).

---

directeur d'artillerie à la Fère ; Pillet, garde principal d'artillerie à l'arsenal de cette place.

Les personnes, qui ont échappé au naufrage, sont mademoiselle Dubois, institutrice, native de la Fère. Parmi les jeunes pensionnaires, mesdemoiselles Pilliet, Crosnier, de la Fère ; Fournet, de Ham ; Dobignie, de Vervins.

Sa Majesté l'Empereur et Roi, voulant réconnoître le courage et l'humanité dont ont fait preuve plusieurs militaires et beaucoup d'autres personnes lors de ce naufrage, a décerné, par un décret du 14 frimaire an 14, une médaille et une récompense pécuniaire à chacune des personnes y dénommées. La médaille représente d'un côté l'effigie de S. M., de l'autre une couronne de chêne, au milieu de laquelle on a gravé le nom de celui qui l'a obtenue, avec mention de l'action qui lui a mérité une distinction glorieuse.

(1) Le 3 ventôse an 10, un officier de l'état-major, deux personnes qui l'accompagnoient, quinze soldats de la 111.e demi-brigade de ligne, et trois chevaux auroient péri sans le secours du sieur Thermignon.

Le 17 ventose an 12, Thermignon a conduit à l'hospice du mont Cenis trente militaires perdus dans les neiges, et qu'il avoit recueillis dans la montagne.

Le 23 ventose an 11, il a sauvé tous les équipages

Le jeune Bibaudet Carrières de Brest, n'étant âgé que de dix ans, sauva un jeune homme qui périssoit dans la mer. S. Exc. le ministre de l'intérieur a donné ordre de faire graver une médaille pour perpétuer le souvenir de cette action.

Le 11 janvier, trois enfans se trouvant sur la glace d'un étang très-profond, dans les environs d'Aix la Chapelle, la glace se rompit. Ils appelèrent au secours; mais deux d'entre eux avoient disparu, et le troisième alloit éprouver le même sort, lorsque M. Tryst, juge au tribunal de première instance d'Aix la Chapelle, qui se trouvoit près de l'étang,

---

de 12 officiers et de 69 sous-officiers de la 31.e demi-brigade d'infanterie légère.

Le 24 ventose dernier, le courrier de Lyon à Turin eût perdu, sans lui, toutes ses dépêches, et un détachement du 2.e bataillon des pontoniers auroit infailliblement péri.

Indépendamment de ces actes qui distinguent le S.r Thermignon, on doit ajouter qu'il a été une des victimes les plus malheureuses des événemens de la guerre, ayant son habitation détruite en l'an 2, par suite des mesures prises pour le succès de nos armées.

accourut aux cris de ces infortunés, et saisit le dernier au moment où il alloit s'enfoncer sous la glace. Après l'avoir ramené sur le bord, il s'élança dans l'étang pour chercher les deux autres enfans : ceux-ci s'attachèrent à ses vêtemens ; M. Tryst n'ayant pu retrouver l'ouverture par laquelle il s'étoit précipité, fut obligé de rompre la glace avec sa tête ; il se traîna ensuite de glaçons en glaçons, et parvint à conduire à terre les deux enfans sains et saufs.

S. Exc. le ministre de l'intérieur, ayant été instruit de ce trait de dévouement, a décerné à M. Tryst une médaille destinée à en rappeler le souvenir.

---

6 juill. 1807.

La municipalité de Fougères récompensa par le don d'une médaille en argent le courage précoce d'un enfant de quatre ans, qui sauva la vie à une petite fille de cinq. Voici un extrait du rapport fait à ce sujet par M. le sous-préfet au secrétaire général de la préfecture.

« Le dimanche 26 avril, Alphonse Lemonier Graverie, âgé de quatre ans, et la petite Deschamps, âgée de cinq, étoient seuls

dans un jardin sur le bord de la rivière de Nauson ; la petite fille tomba la tête la première dans l'eau, qui pouvoit être profonde de deux pieds et demi à trois pieds. L'enfant Lemonier se met à crier d'abord ; ensuite il descend une jambe dans l'eau jusqu'au genou, parvient à saisir une main de la petite Deschamps, et *la tire bien fort* (ce sont ses expressions). Lorsqu'elle est assez revenue pour marcher, il la reconduit à sa mère, etc ». Il est bon d'observer que ces enfans n'étoient pas très-bien ensemble auparavant, et que ce jour le petit Graverie avoit un ajustement tout neuf qu'il ne craignit pas de gâter. La médaille porte l'inscription suivante : *Donné par M. le maire de Fougères à Alphonse Lemonier, âge de quatre ans, pour avoir sauvé des eaux une jeune fille de cinq.* Au revers est une étoile entourée d'une couronne de chêne, avec cet exergue : *Macte novâ virtute, puer.* 1807.

Au souvenir des hommes qui ont exposé leur vie pour arracher aux eaux des victimes, se trouve nécessairement lié celui du savant dont les travaux ont si puissamment contribué à en diminuer le nombre. Il faut donc citer M. Portal, à qui l'utile instruction sur le trai-

tement des asphixiés et noyés; etc., assigne une place honorable parmi les bienfaiteurs de l'humanité (1). On sait que ce n'est qu'après

---

(1) Avant que M. Portal eût publié son instruction, les paysans étoient dans l'usage d'étendre sur le rivage le corps de l'individu qui s'étoit noyé, en lui laissant cependant les jambes dans l'eau, au lieu de lui donner de prompts secours ou d'appeler le chirurgien.

Une ancienne loi ou coutume faisoit croire qu'en pareil cas il falloit requérir la justice avant même de retirer le corps de l'eau. Cette loi ou coutume fut d'abord un obstacle à l'administration des secours pour les noyés, lorsque M. Turgot voulut la faire adopter d'après l'utile l'instruction de Portal, laquelle fut publiée à la suite d'un rapport fait par l'académie des Sciences. Les Intendans de province ayant instruit le ministre de la nature des obstacles qui retardoient ces secours, M. Turgot leur répondit officiellement que, non seulement il ne falloit pas avoir égard à la coutume jusques-là trop suivie, mais qu'au contraire il falloit donner des récompenses à tous ceux qui rappelleroient un noyé à la vie. Au moyen de cette mesure, les traitemens n'éprouvèrent plus aucun obstacle, et souvent ils furent suivis du plus consolant succès. Il faut le dire à l'honneur de l'humanité, la plupart des personnes, même les plus pauvres, n'ont point accepté ces sortes de récompenses.

Dans une instruction, composée en 1805 par ordre

bien des obstacles et après avoir long-temps lutté contre des préjugés invétérés, que ce médecin habile est parvenu à faire jouir la société de cette instruction, dont elle recueille chaque jour les fruits.

---

du Gouvernement, M. Portal a reproduit la substance de son travail. Il s'est borné à y indiquer les traitemens, en y ajoutant quelques remarques. Ces traitemens ont l'avantage que 30 ans d'expérience en ont justifié l'efficacité. Ils sont si simples, exposés avec tant de clarté, qu'il suffit de jeter un coup-d'œil sur l'instruction pour être en état de les administrer, même sans le secours d'un homme de l'art.

La bienfaisance du Gouvernement ne s'est pas bornée à faire réimprimer cet ouvrage et à lui donner la plus grande publicité. Par ordre du ministre de l'intérieur, on a rédigé et placardé les principaux points de l'Instruction, et ces placards sont affichés en ce qui regarde les noyés sur le bords des rivières, étangs, canaux, etc. dans le voisinage des mines, lieux d'aisance, pressoirs de vignobles.

CHAPITRE DOUZIÈME.

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET INSTRUCTION PUBLIQUE.

SECTION PREMIÈRE.

Composition de l'Institut des Sciences, Lettres et Arts, au 1er. Juillet 1808.

CET Institut appartient à tout l'Empire français; il est fixé à Paris: il est destiné à perfectionner les sciences et les arts par des recherches non interrompues, par la publication des découvertes, par la correspondance avec les sociétés savantes et étrangères; à suivre les travaux scientifiques et littéraires qui ont pour objet l'utilité générale et la gloire de la France. Il se divise en quatre classes,

SAVOIR:

PREMIÈRE CLASSE.

Classe des sciences physiques et mathématiques.

Sciences mathématiques.

Sa Majesté l'Empereur et Roi, nommé

membre de cette classe, section de *mécanique*, le 5 nivose an 6.

Première section. — Géométrie.

MM.

Lagrange, Laplace, Bossut, Legendre, Lacroix, Biot.

Seconde section. — Mécanique.

Monge, Prony, Perrier, Carnot, Sané (a remplacé M. Ferdinand Berthoud (1), (mort le 20 juin 1807).

---

(1) Ferdinand Berthoud, célèbre horloger et mécanicien de la marine, est le plus grand artiste dans cette partie que l'Europe ait produit. Nous lui devons les progrès rapides et surprenans de l'art de l'horloger; il travailla des années entières à perfectionner la découverte qu'il avoit faite de la longitude en mer par la mesure du temps.

Il a fait un essai sur l'horlogerie en 2 vol. *in*-4.°, et un autre volume du même format sur les pendules marines.

Vivement sollicité par des amis intimes de concourir pour le prix proposé par le gouvernement anglais, auquel ses talens et la marche constante et invariable de ses talens lui donnoient droit de prétendre, il s'y opposa constamment par son attache-

Troisième section.—Astronomie.

MM.

Messier, Cassini, Lefrançais-Lalande, Bouvard (a remplacé M. *Jeaurat*, mort le 16 ventose an 11) ; Burckbardt (a remplacé M. Méchain (1) mort le troisième jour complémentaire an 11 (20 septembre 1804). M. La-

---

ment sincère à la nouvelle patrie qu'il avoit déjà adoptée et aussi par un sentiment délicat qui ne lui permettoit pas de nuire à un individu qui, pendant 36 ans, s'étoit occupé du même objet.

(1) La mort de M. Méchain est une des plus grandes pertes que pouvoit faire l'astronomie. Né à Laon (dép. de l'Aisne) en 1744, il se fixa à Paris en 1772, où il se fit connoître deux ans après par un Mémoire sur une éclipse qu'il avoit observée à Versailles. Il remporta le prix de l'académie des Sciences en 1782, sur la comète de 1661, dont on espéroit le retour en 1790, et il fut reçu membre de l'académie la même année. Il fut chargé de la connoissance des temps en 1788, et en 1792 de la grande méridienne depuis Dunkerque jusqu'à Barcelone. Pour compléter cet ouvrage, il voulut la prolonger jusqu'aux îles Baléares, et il en avoit terminé trois stations, lorsqu'il mourut sur la côte de Valence, d'une fièvre épidémique que l'air, qui s'exhale des marécages, fait naître tous les ans le long de cette côte.

lande (Jérôme) n'est pas encore remplacé (1).

---

(1) M. Lalande fut utile à l'astronomie par ses travaux, par ses écrits, par son crédit (On sait que rien ne coûtoit à ce savant quand il s'agissoit de recommander quelqu'un à un homme en place). Il désira l'être encore après sa mort, par une médaille qu'il a fondée et que l'Institut décerne chaque année à l'auteur du meilleur Mémoire sur l'astronomie ou de l'observation la plus curieuse. Le trait suivant suffit pour peindre ce savant.

M. Dupont de Nemours, en rendant compte d'une bonne action de M. Lalande, dont il a été l'occasion et l'objet, s'exprime ainsi.

« Après la journée du 10 août 1792, j'ai eu besoin d'un asile; M. Harmand, aujourd'hui directeur des pensions à la Trésorerie, alors l'un des élèves les plus distingués de M. Lalande, me le donna dans l'Observatoire des Quatre Nations, dont M. Lalande lui confioit les clefs et les travaux, il y pourvoyoit à mes besoins.

« Un réquisitoire fut lancé sur les jeunes gens de l'âge de M. Harmand, et, quoique marié, il eut à craindre d'être forcé de partir. Il alla trouver M. Lalande, lui confia ma position et lui dit : « S'il sort de l'Observatoire, il sera massacré; s'il y reste, il est exposé à mourir ». Courez, lui répondit M. Lalande, le garantir de toute inquiétude; je lui porterai régulièrement à manger ». Il ne pouvoit non plus le faire sans courir de grands dangers ».

Aux pertes que l'astronomie a faites au commen-

Quatrième section. — Géographie, Navigation.

MM.

Bougainville, Fleurieu, Buache.

Cinquième section. — Physique générale.

Charles, Rochon, Lefèvre-Gineau, Lévêque, Gay-Lussac (a remplacé M. Brisson, mort le 22 juin 1806), Montgolfier (a remplacé M. Coulomb, mort le 22 août 1806).

Sixième section. — Chimie.

Bertholet, Guyton-Morveau, Fourcroy, Vauquelin, Deyeux, Chaptal.

---

cement de ce siècle, il faut encore ajouter celle de M. Darquier, professeur d'astronomie à Toulouse, membre associé de l'Institut, mort en 1802. Ce savant acheta des instrumens, établit un Observatoire dans sa maison, forma des élèves, et cela sans le secours du Gouvernement;

Du jeune Bernier, élève de Jérôme Lalande, mort en 1804. Il avoit à peine 25 ans, et déjà il étoit employé dans l'expédition du capitaine Baudin; déjà il avoit été jugé digne de remplacer l'astronome Bissy, qui n'ayant pu supporter le voyage de la Nouvelle Hollande, étoit resté à l'Isle de France. M. Bernier fut victime de son courage et de son zèle pour la science.

Parmi les savans que la chimie a perdus depuis quelques années, nous citerons

MM.

Clouet, né à Singly, village situé près de Mézières (1) (Ardennes), mort à Cayenne en

---

(1) Clouet fit l'acier fondu, c'est-à-dire qu'il parvint à convertir immédiatement du fer doux en acier fondu, sans employer le charbon et par la décomposition de l'acide carbonique, découverte aussi importante à l'avancement des affinités chimiques, qu'elle est précieuse pour l'accroissement de l'industrie nationale.

Il fit construire à Daigny près de Sedan le magnifique établissement remarquable par son laminoir à tôle d'acier, qui seul a suffi à l'approvisionnement des arsenaux de Douai et de Metz, en tôle et en fer forgé, lorsque toutes nos armées actives étoient sur les frontières de la Belgique et du Luxembourg. Clouet présidoit le jour aux constructions, et la nuit il écrivoit les mémoires que le Gouvernement lui demandoit.

Il avoit montré à plusieurs membres du comité de salut public des lames de sabre imitant des damas de Perse, et avoit annoncé un mémoire sur la fabrication des lames de cette espèce.

L'établissement de Daigny étoit en pleine activité, et sa présence n'étant plus nécessaire, puisqu'il ne s'agissoit que d'entretenir ce qu'il avoit créé, Clouet vint à Paris rendre ses comptes.

L'agent du Gouvernement chargé de les vérifier ne

l'an 9 (1801), et Darcet (1), membre de l'Institut. Pelletier(2), mort victime de son dévoue-

---

les trouva pas exacts ; il avoit oublié d'y porter le traitement du directeur. La culture du jardin avoit fourni abondamment à tous les frais d'impression.

(1) Darcet fut le premier qui professa au collége de France la chimie expérimentale. Le traitement du professeur ne s'élevoit alors qu'à 1,200 livres, que Darcet consacra entièrement chaque année aux frais d'expériences, car on n'alloua d'abord rien pour en faire. Il monta le laboratoire à ses dépens. En 1783, il fut accordé 300 liv. pour les dépenses du laboratoire; mais Darcet, qui pensoit qu'on ne pouvoit point enseigner la chimie avec fruit qu'en appuyant la théorie de la pratique, ajouta pour les frais d'expériences 1,000 liv. de ses propres fonds pendant sept années. Son désintéressement étoit le même en tout.

Il est difficile d'évaluer les services que Darcet a rendus aux arts industriels et aux artistes. Ceux-ci venoient de toutes parts le consulter, attirés par sa réputation et sa complaisance infatigable. Ce chimiste a publié des Mémoires intéressans sur les poteries, sur la nature des terres propres à être employées dans les arts, sur la combustion du diamant; a donné des analyses exactes de plusieurs mines, de diverses eaux minérales. On lui doit la première fabrication de porcelaine en France.

(2) Pelletier mourut à trente-six ans. Ce savant a laissé des observations sur l'acide arsenical, sur le sel arsenico-ammonical. C'est en travaillant sur le phos-

ment à la chose publique, le 3 thermidor an 5 (21 juillet 1797).

---

phore, l'une des plus étonnantes productions de la chimie, qu'il se brûla si dangereusement, qu'il courut risque de perdre la vie. Guéri de sa blessure, qui le retint pendant six mois, il s'occupa tout de suite de l'analyse de plusieurs plombagines de France, d'Angleterre, d'Espagne et d'Amérique, et trouva moyen de rendre son travail tout neuf, même après celui de Schèele sur la même matière; il fit aussi l'analyse des cendres bleues d'Angleterre, dont les peintres et les papetiers font un grand usage.

Il est encore un des premiers qui aient fait connoître la possibilité d'affiner le métal des cloches et d'en séparer l'etain.

En 1792, il fut reçu de l'académie des Sciences de Paris, et peu de temps après il se transporta à la Fère avec Borda et le général d'Aboville, pour assister aux épreuves que l'on vouloit y faire d'une nouvelle poudre à canon. Obligé, pour rendre son expérience plus décisive, de passer une grande partie du jour exposé aux injures de l'air pendant une saison froide et humide, sa santé naturellement délicate en fut altérée. Il commençoit à se rétablir lorsqu'il devint encore la victime du zèle dont il étoit animé pour les progrès de la science qu'il cultivoit avec tant de succès. Il manqua de périr de suffocation en respirant du gaz acide muriatique oxigéné. Un violent accès d'asthme convulsif qui se renouvela pendant plusieurs jours fut d'a-

Septième section. — Minéralogie.

MM.

Haüy, Desmarets, Duhamel, Lelièvre, Sage, Ramond.

Parmi les plus grandes pertes que la minéralogie a faites depuis quelques années, il faut placer celle de M. Dolomieu. On pourra en juger par le passage suivant extrait de la Notice sur le dernier voyage de *Dolomieu* dans les Alpes, en l'an 10, par M. Deymar, préfet du Léman.

« Chargé par le Gouvernement de la mission honorable d'établir un hospice sur le Simplon, M. Deymar saisit avec empressement l'occasion du départ de Dolomieu pour l'accompagner dans une course de deux cent cinquante lieues, sur la partie la plus élevée des Alpes, et d'aller interroger avec ce savant les montagnes primitives qui environnent le Saint-Bernard, le Simplon, le Saint-

---

bord le résultat de ce funeste accident. Le mal parut se calmer, mais il devint incurable; les secours de l'art ne purent le sauver, et il mourut de la pulmonie à la fleur de son âge.

Gothard et celles qui dominent les petits cantons de l'Helvétie. L'un et l'autre ne désiroient pas moins de visiter la nouvelle route d'Italie, ouvrage plus important et plus hardi peut-être que tout ce qu'ont fait les Romains dans ce genre; comme aussi de voir les lieux où, pour réparer les malheurs de la guerre, le vainqueur de l'Italie a voulu laisser sur ses traces des monumens de grandeur, d'utilité et de bienfaisance.

» L'homme instruit porte par-tout avec soi des consolations que rien ne peut ravir. Dolomieu trouva les moyens de charmer les horreurs de sa captivité en méditant profondément sur ce qui peut perfectionner la minéralogie, et lui donner une direction plus sûre et plus précise (1). A peine échappé des cachots où il fut jeté en arrivant d'Egypte, il court s'élancer sur les hauteurs inaccessibles

(1) Dolomieu, jeté dans les prisons de Naples, parvint à se procurer quelques consolations dans les fers, en méditant le plan d'un ouvrage sur la philosophie minéralogique, et en jetant les bases sur les marges de quelques livres restés en sa possession. Il fut réduit à se servir pour cela d'une plume de bois taillée avec un clou, et d'une encre formée avec du

des

des montagnes les plus élevées pour y étudier la marche de la nature, en découvrir les phénomènes, en surprendre les secrets, en expliquer les causes et s'initier, pour ainsi dire, dans les mystères de la formation du monde. On eût dit qu'il n'étoit à son aise qu'au milieu des glaciers, des cascades, des avalanches, des précipices. Occupé à méditer, à observer, à recueillir des matériaux, à tailler lui-même les pierres, à les étiqueter, et même à écrire son journal; calme et tranquille, il ne s'apercevoit pas des dangers imminens qui l'environnoient de toutes parts. C'est ainsi que sur un vaisseau, Vernet, indifférent au sifflement des vents, au feu redoublé des éclairs, au fracas continuel de la foudre, et aux mugissemens des vagues qui menaçoient

---

noir de fumée, car on lui avoit refusé l'usage des plumes, de l'encre et du papier.

Au retour de sa captivité, en l'an 9, il ouvrit un cours de minéralogie au Musée d'histoire naturelle. La galerie des minéraux ne put contenir tous les spectateurs, et l'on fut obligé de transporter le cours dans l'amphithéâtre.

La plupart des professeurs du Muséum et quelques membres de l'Institut s'y confondirent avec les élèves.

de l'engloutir à chaque instant, se livroit tout entier, dans le bouleversement des élémens, aux transports de son enthousiasme pour saisir les effets de la tempête et pour les peindre. Les horreurs de la nature étoient pour Dolomieu son livre d'étude, et c'est dans son désordre apparent qu'il en recherchoit la marche constante. Il gravissoit les hauteurs les plus escarpées; rien n'arrêtoit sa course. Son activité infatigable lassoit les hommes les plus robustes. Son avidité de faire des découvertes lui donnoit une vigueur nouvelle. Il enhardissoit par son exemple ses compagnons et ses guides; et tandis que ceux-ci succomboient épuisés de fatigues, les obstacles ne faisoient que redoubler son courage et ses forces.

Huitième section.—Botanique.

MM.

Lamarck, Desfontaines, Jussieu, Ventenat, Labillardière, Palissot de Beauvois (a remplacé M. Adanson (1), mort le 5 août 1806).

---

(1) M. Adanson, sur la fin de sa carrière, éprouva par degrés tous les genres de privations : aux horreurs

Neuvième section. — Economie rurale et art vétérinaire.

MM.

Thouin, Tessier, Parmentier, Huzard,

---

de la révolution se joignirent les horreurs du besoin, même le désespoir de ne pouvoir continuer ses travaux pendant les longues nuits de l'année, faute de feu et de lumière.

L'infortuné Adanson reçut quelques adoucissemens par les soins du ministre Bénézech; mais il étoit réservé à un autre ministre de sentir la valeur d'un si grand homme, et ce ministre est M. François (de Neufchateau). Il lui a procuré tous les secours dont il pouvoit disposer dans un temps malheureux; il lui a rendu tous les hommages; il a réveillé tous les souvenirs de ses services, et provoqué toutes les attentions; il a témoigné un vif regret de ne pouvoir lui fournir les moyens nécessaires à la rédaction ultérieure et à l'impression de son Encyclopédie. Il a placé son buste parmi ceux des plus grands hommes; enfin, lorsque la munificence du Gouvernement a cessé de passer par les mains de M. François (de Neufchateau, cet ex-ministre a cherché toutes les occasions de servir indirectement M. Adanson envers les dépositaires du pouvoir souverain.

« Une juste reconnoissance, ajoute M. Cuvier (*Voy.* l'Eloge de M. Adanson), nous oblige de déclarer que, dès l'instant où le Gouvernement eut été instruit de

Silvestre (a remplacé M. Cels (1), mort le

---

la position de M. Adanson, tous les ministres qui se sont succédés se sont fait un devoir de montrer par son exemple que l'Etat n'abandonne point la vieillesse de ceux qui ont consacré leur vie à l'utilité publique; la munificence impériale elle-même n'a pas dédaigné d'adoucir ses derniers momens. Il a supporté ses maux comme il avoit supporté sa pauvreté; plusieurs mois en proie aux douleurs les plus cuisantes, les os ramollis, une cuisse cassée par suite d'une carie, on ne lui entendoit pas pousser un cri; le sort de ses ouvrages étoit l'unique soin de sa sollicitude.

«Il a demandé, par son testament, qu'une guirlande de fleurs, prise dans les cinquante-huit familles qu'il avoit établies, fut la seule décoration de son cercueil, passagère, mais touchante image du monument le plus durable qu'il s'est érigé lui-même».

(1) M. Cels a rendu de grands services à la botanique. La collection des plantes, qui se trouvent dans son jardin, dont M. Ventenat a donné la description, s'est successivement accrue par une correspondance assez considérable. Il s'est enrichi par les secours de M. Thouin. L'Angleterre a été la source où il a le plus abondamment puisé, ensuite la Hollande et les différens points de l'Allemagne. Beaucoup de voyageurs ont secondé ses efforts, entr'autres MM. Desfontaines, Bosc, Brugnières, Olivier, Broussonnet, les naturalistes et jardiniers des expéditions de M. d'Entrecastreaux, du capitaine Baudin, et parmi les bota-

15 mai 1806); Bosc (a remplacé Gilbert, mort en 1806 (1).

---

nistes étrangers de MM. Banks, Vahl, Cavanille, etc.

M. Cels s'attachoit sur-tout aux arbres et aux arbustes qui peuvent devenir utiles à notre climat. Il y a beaucoup répandu le néflier du Japon, seul fruit mangeable de ce pays-là.

C'est chez lui qu'a été décrit pour la première fois le *robinia viscosa*, arbre d'un effet très-agréable pour les bosquets, et qui produit une gomme singulière.

Il avoit beaucoup multiplié les différens chênes de l'Amérique Septentrionale, et sur-tout le *quercus tinctoria*, qui donne une belle couleur jaune.

« Beaucoup de fugitifs, dit M. Cuvier (*Voyez* l'Eloge de M. Cels), doivent à M. Cels, sans peut-être le savoir, ce qu'ils ont retrouvé de leur fortune, et nul ne sait ce que seroient devenus les parcs et les maisons royales, si, au moment où ils étoient le plus menacés, ils n'eussent été mis sous la garde d'une commission dont il étoit membre.

Qui ne sait qu'on ne remplissoit alors des commissions semblables qu'au péril de sa vie ».

(1) M. Gilbert, à qui l'art vétérinaire doit une partie de ses progrès, naquit à Chatelleraut. En sortant de ses études, on le plaça à Paris, chez un procureur qui, le jugeant incapable de tout, en porta ses plaintes à son père. Celui-ci, attribuant à l'inconduite le peu de succès de son fils, lui retira la petite pension qu'il lui faisoit, et Gilbert fut obligé

Dixième section.—Anatomie et Zoologie.

MM.

Lacépède, Tenon, Richard (Louis-Claude), Olivier , Pinel , Geoffroi Saint - Hilaire (a remplacé M. Broussonnet , mort le 27 juillet 1807). *Voyez* l'Éloge de ce savant par M. Cu-

---

de se loger. dans un grenier au fond d'un faubourg, vivant d'alimens grossiers qu'il préparoit lui-même et n'ayant d'autre société que les livres qu'il empruntoit.

Un jour lisant Buffon, il fut frappé de l'éloge du cheval, et conçut un vif désir de connoître en détail ce noble animal. Il apprend qu'il existe une école où le Gouvernement entretient des jeunes gens pour les former à l'art vétérinaire Il se présente à l'audience de M. Neker qui, frappé de l'air du jeune homme, lui donne une place à l'école d'Alfort; trois ans après, il fut nommé professeur.

Il fut envoyé en Angleterre pour y étudier la manière de conduire les moutons à laine longue, et employé contre un grand nombre d'épizooties. Après la paix avec l'Espagne (thermidor an 3), il fut chargé par le Gouvernement d'aller dans ce royaume pour y acheter quelques milliers de moutons précieux, nommés *mérinos*, dont l'acquisition étoit permise aux Français par un des articles secrets du traité. A son arrivée à Madrid, Gilbert ne trouva que trente mille livres, au lieu des millions qui étoient néces-

vier, secrétaire perpétuel de l'Institut pour les sciences physiques.

Douzième section.-Médecine et Chirurgie.

MM.

Desessartz, Sabatier, Portal, Hallé, Pelletan, Percy (a remplacé M. Lassus, mort le 16 mars 1807).

Secrétaires perpétuels.

MM.

Delambre, pour les sciences mathématiques;

Cuvier, pour les sciences physiques.

DEUXIÈME CLASSE.

Classe de la Langue et de la Littérature française.

Cette classe est particulièrement chargée de la confection du dictionnaire de la langue française; elle fait, sous le rapport de la lan-

---

saires pour cette opération. Le chagrin qu'il éprouva, et les fatigues du voyage qu'il fut obligé de faire dans les montagnes de Léon, abrégèrent ses jours. Il mourut à Seigneuriolano, près St.-Ildephonse, le 5 octobre 1800, âgé de 40 ans.

On a de lui plusieurs Mémoires sur les haras, les bêtes à laine.

gue, l'examen des ouvrages importans de littérature, d'histoire et de sciences.

MM.

Volney, Garat, Cambacérès, prince, archichancelier de l'Empire, Saint-Pierre (Jacques-Bernardin-Henri), Naigeon, Merlin, Bigot-Préameneu, Sieyes, Lacuée, Rœderer, Andrieux, Villar, Domergue, François (de Neufchateau), Cailhava, Sicard, Chenier, Ducis, Le Gouvé, Arnault, Fontanes, Delille, Suard, Morellet, Boufflers, Bissy, Roquelaure, d'Aguesseau, Bonaparte (Lucien), Ségur, Regnauld de Saint-Jean d'Angély, Maret (a remplacé M. de Saint-Lambert, mort le 20 pluviose an 11), Lacretelle aîné (a remplacé M. Laharpe, mort le 22 pluviose an 11); Parny (a remplacé M. Devaisnes, mort le 25 pluviose an 11); Daru (a remplacé M. Collin d'Harleville, mort le 24 frimaire an 4); le cardinal Maury (a remplacé M. Target, mort le 7 septembre 1806); Laujon (a remplacé M. Portalis, mort le 25 août 1807); Raymond (a remplacé M. Lebrun, mort le 25 août 1807); Picard (a remplacé M. Dureau de la Malle, mort le 19 septembre 1807), Destutt-Tracy (a remplacé M. Cabanis, mort en 1808).

M. *Suard*, secrétaire perpétuel.

TROISIÈME CLASSE.

Histoire et Littérature.

Les langues savantes, les antiquités et les monumens, l'histoire et toutes les sciences morales et politiques dans leur rapport avec l'histoire, sont les objets de ses recherches et de ses travaux; elle s'attache particulièrement à enrichir la littérature française des ouvrages des auteurs grecs, latins et orientaux qui n'ont pas encore été traduits. Elle s'occupe de la continuation des recueils diplomatiques.

MM.

Dacier, Lebrun, prince, architrésorier de l'Empire; Lévesque, Dupont (de Nemours), Daunou, Mentelle, Reinhard, Talleyrand, prince de Bénévent; Gosselin, Ginguené, Delisle de Sales, Garan, Champagne, Lakanal, Toulongeon, Lebreton, Grégoire, Bitaubé, Laporte du Theil, Langlès, Larcher, Pougens, Mongez, Dupuis, Leblond, Ameilhon, Mercier, Sylvestre, Desacy, Sainte-Croix, Choiseul-Gouffier, *Sa Majesté le Roi de Naples*, Quatremère de Quincy (a remplacé M. Bouchaud, mort le 12 plu-

viose an 12); Visconti, Boissy-d'Anglas (a remplacé M. Anquetil Duperron (1); Millin

(1) Parmi les savans dont la France déplore aujourd'hui la perte, il en est peu qui aient porté aussi loin que M. Anquetil Duperron cet amour des sciences qui nous fait braver les obstacles pour les acquérir (*Voy.* la Notice qui nous a été laissée sur ce savant par M. Anquetil l'aîné, membre de l'Institut et de la légion d'honneur, ainsi que celle qui a été lue par M. Dacier, secrétaire perpétuel de la classe d'histoire et de la littérature ancienne, dans la séance du 1.er juillet 1808).

Peu d'hommes ont mené une vie aussi laborieuse, aussi sobre, aussi austère. On peut en juger par le tableau qu'il en a fait lui-même dans la dédicace de son dernier ouvrage aux Brachmanes, auprès desquels il avoit passé quelques années.

« Ecoutez, leur dit-il, quelle est ma manière de vivre : du lait, du fromage, le tout valant quatre sous de France, douzième d'une roupie indienne, et de l'eau de puits ; voilà toute ma nourriture habituelle. Je vis sans feu, même en hiver ; je couche sans matelats, sans lit de plumes...... je subsiste uniquement de mes travaux littéraires, sans revenu, sans traitement, sans place ; assez sain et vigoureux pour mon âge et eu égard à mes anciennes fatigues. Je n'ai ni femmes, ni enfans, ni domestiques ; privé de ce bien, je suis en récompense exempt de leurs soucis ; seul, absolument libre, je n'ai cependant point d'indifférence pour les hommes ; mais je me sens sur-tout une sincère affection pour les gens de probité. Dans

(a remplacé M. Camus, mort le 12 brumaire an 12); Dégérando (a remplacé M. Garnier (1), ci-devant inspecteur du collége

---

cet état, faisant une rude guerre à mes sens, je triomphe des attraits du monde, ou je les méprise. . . . .

(1) Extrait de la Notice sur la vie et les ouvrages de M. Garnier, lue dans la séance publique de l'Institut du 11 avril 1806.

« Jean-Jacques Garnier naquit à Goron, bourg du pays du Maine, de parens pauvres qui, à force de conduite et de privations, parvinrent à lui donner une éducation supérieure à leur fortune. Après avoir fait de très-bonnes études dans sa province, il vint à Paris, dans l'espoir de trouver quelque place qui lui fournît les moyens de n'être plus à charge aux respectables auteurs de ses jours.

» Quand il fut arrivé dans la Capitale, à l'âge d'environ dix-huit ans, il pouvoit dire comme Bias : *je porte tout avec moi.* Quoiqu'il eût voyagé modestement à pied, il n'avoit plus que vingt-quatre sous dans sa poche. En passant dans la rue de la Harpe, il vit des enfans de différens âges se précipiter en foule par une porte qu'une inscription en lettres d'or placée au dessus lui apprit être la porte du collége d'Harcourt. Il entre avec eux; tous se dispersent aussitôt dans les classes, et il reste seul dans la cour. Le sous-principal, chargé de la police de ce petit empire, lui demande pourquoi il n'entre pas en classe comme les autres; Garnier répond qu'il a terminé son cours d'étu-

royal de France, mort en 1806); Brial (a remplacé M. Danse de Villoison, mort le 6 floréal an 13). [*Voyez* la Notice historique sur

---

des, qu'il vient à Paris pour chercher à tirer parti du peu qu'il sait, et ne lui dissimule pas sa situation. Sa franchise, sa naïveté intéressent le sous-principal : il questionne le jeune homme sur les auteurs classiques grecs et latins; il est satisfait de ses réponses, et le présente au proviseur, qui lui assure dès l'instant même le logement et la subsistance, et l'exhorte à étudier et à être tranquille sur son sort. Devenu commensal du collége d'Harcourt, Garnier s'y concilia l'amitié générale, et après avoir passé plusieurs années sans réserve à l'étude la plus assidue et la plus opiniâtre, il en sortit en état de se suffire à lui même, et d'aspirer à prendre place parmi les hommes capables de servir utilement les lettres par leurs travaux et par leurs veilles ».

Les traits suivans peuvent donner au lecteur une idée des qualités estimables dont ce savant étoit doué.

M. Garnier ayant appris qu'un de ses amis, qui étoit dans le commerce, éprouvoit de l'embarras dans ses affaires, va le trouver, lui offre 10,000 fr. pour l'aider à en sortir; la proposition est acceptée. M. Garnier, qui n'avoit pas à beaucoup près cette somme, vend sans délai une maison de campagne qu'il avoit fait construire à Bougival, près la chaussée, et dont il faisoit ses délices, réunit tous ses moyens, et porte les 10,000 fr. qu'il avoit offerts. Quelque temps après le

la vie et les ouvrages de ce savant, par M. Dacier]; Petit-Radel (a remplacé M. Gaillard (1), mort le 15 février 1806); Barbié Dubocage (a remplacé M. Anquetil (2), frère de M.

---

débiteur meurt insolvable. On presse Garnier de paroître avec les autres créanciers ; il s'y refuse opiniâtrement : « Puisque quelqu'un doit perdre, dit-il, la préférence appartient à ses amis ; je la réclame ». Il se conduisit de la même manière envers les héritiers d'un autre de ses amis, mort victime de la révolution, à qui il avoit prêté 10 à 12,000 fr. et dont la famille restoit presque sans ressources. « Ses enfans sont déjà trop malheureux, dit-il ; je ne demanderai rien, je n'aggraverai point leur infortune ». Il déchira le billet, et alors Garnier manquoit de tout ; voilà comme il plaçoit ses économies.

(1) On doit à M. Gaillard l'Histoire de la rivalité de la France et de l'Espagne, la Vie de M. de Malsherbes, qu'il publia en 1805, composée en partie d'après ses propres souvenirs.

(2) M. Anquetil est connu par les ouvrages suivans : l'Intrigue du Cabinet, Louis XIV, sa Cour et le Régent ; Précis de l'Histoire universelle, et une Histoire de France en 14 volumes. Il termina ce dernier ouvrage en trois ou quatre ans. Cet estimable écrivain, à quatre-vingt-trois ans, se levoit encore à quatre heures du matin, et travailloit pendant la plus grande partie du jour.

Anquetil Duperron, mort le 6 septembre 1806).

M. *Dacier*, secrétaire perpétuel.

Aux pertes que la France a faites depuis quelques années, il faut encore ajouter celle de M. de Bréquigny. Nous joindrons à la Notice qui a été publiée sur ce savant le trait suivant :

Feu M. Mouchet, premier employé au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, enlevé aux sciences dans le courant de 1807, perdit au commencement de la révolution le traitement qui lui avoit été assigné. On sent combien dut être critique la position d'un homme de lettres voué depuis long-temps à des travaux importans, mais obscurs, qui se voyoit privé tout à coup de ses moyens d'existence. Il ne lui restoit qu'un ami, mais un généreux ami dans la personne de M. de Bréquigny, qu'il aidoit dans ses travaux depuis trente ans. Cette même révolution avoit enlevé à M. de Bréquigny les pensions et traitemens qui étoient l'honorable récompense de ses profondes recherches sur l'histoire et le droit public de la France. Il fit pour son ami les sacrifices du bien le plus cher

à un homme de lettres ; il lui donna sa riche et nombreuse bibliothèque.

Il paroît que M. Mouchet, retenu par un sentiment de délicatesse, désiroit attendre que la mort eût fermé les yeux de son illustre ami pour jouir de l'effet de sa générosité. M. de Bréquigny voulut que l'enlèvement de sa bibliothèque s'effectuât de son vivant. L'acte par lequel il força M. Mouchet d'accepter cette marque de reconnoissance, fait trop d'honneur à la mémoire de ces deux amis, pour ne pas le rapporter ici en entier.

« Je soussigné Louis-Georges Oudard Feudrix Bréquigny, déclare vouloir absolument que le cit. Georges-Jean Mouchet, mon ancien et fidèle ami, entre dès aujourd'hui et sans le moindre retard en possession et jouissance de la totalité des livres qui composent actuellement ma bibliothèque, dont je lui ai fait pleine et entière donation il y a déjà longtemps, en reconnoissance et pour prix des services essentiels qu'il n'a cessé de me rendre toute sa vie (1); en conséquence j'exige de lui et je veux, ratifiant cette ancienne dona-

---

(1) M. Mouchet a beaucoup aidé M. de Bréquigny dans la Table chronologique des diplômes,

tion, qu'il entre en possession et jouissance dans cet instant même, et qu'il fasse, sans le moindre délai, emporter tous les susdits livres pour en faire absolument tout l'usage qu'il lui plaira, attendu qu'ils lui appartiennent en propre. Fait à Paris, ce primidi 11 prairial de l'an 3 de la République française. Approuvé l'écriture lesdits mois et an ».

Signé, FEUDRIX BRÉQUIGNY.

Les fastes de la littérature présentent peu d'exemples d'un aussi noble procédé.

(Extrait des particularités sur feu M. Mouchet, sur la vente de sa bibliothèque, etc., par M. Barbier, bibliothécaire de S. M. l'Empereur et Roi et du conseil d'état.

QUATRIÈME CLASSE. — CLASSE DES BEAUX ARTS.

Première section. — Peinture.

MM.

David, Van Spaendonck, Vien, Vincent, Regnault

---

chartes, titres et actes imprimés concernant l'Histoire de France, dont il a paru 3 vol. *in-fol.* depuis 1769 jusqu'en 1783.

Regnault, Taunay, Denon (directeur général des musées); Visconti.

Au nombre des pertes que la peinture a faites depuis quelques années, nous devons citer MM. Belle (1), mort en 1806; Suvée, directeur de l'école française de peinture à Rome, mort en 1807 (2).

---

(1) M. Belle est connu par plusieurs tableaux d'un mérite distingué; il eût sans doute enrichi l'école française d'un grand nombre de productions dont on ne connoît que les esquisses, s'il n'eût été, à son retour d'Italie en 1775, nommé par le roi à la place d'inspecteur de la manufacture des Gobelins, qui doit aux efforts de cet artiste la réputation dont elle jouit aujourd'hui. Il obtint la réputation d'avoir relevé la manufacture des ouvrages de la couronne, qu'il dirigea seul avec succès pendant plus de trente ans, en sa qualité d'inspecteur, place dans laquelle il fut remplacé par M. Guillaumont.

La dernière pensée de M. Belle fut de célébrer les mémorables événemens qui appelèrent, conduisirent et placèrent sur le trône Napoléon le Grand.

(2) M. Suvée se rendit à Rome en 1801. Les fonctions de directeur avoient été jusques-là agréables et faciles; il les prit avec les difficultés et les embarras de tout genre que présente une réorganisation, et, pour ainsi dire, une création nouvelle; mais son assiduité au travail, son amour pour son art, son zèle et son

Deuxième section. — Sculpture.

MM.

Pajou, Houdon, Moitte, Roland, Dejoux, Chaudet (a remplacé M. Julien (1), mort le 6 frimaire an 13.

Troisième section. — Architecture.

Gondoin, Peyre, Raymond, Dufourny, Chalgrin, Heurtier.

Au nombre des plus grandes pertes que l'architecture a faites depuis quelques années,

---

activité lui firent surmonter rapidement tous les obstacles, et par ses soins, l'école fut promptement établie dans la *Villa Medicis*. C'est dans ce palais des beaux-arts, et au milieu des élèves qn'il y avoit réunis, qu'il termina sa carrière.

(1) Parmi les chefs-d'œuvre dont la France est redevable au ciseau de Julien, il en est un qui nous fait sentir chaque jour l'étendue de la perte que nous avons faite dans la personne de cet artiste, je veux parler de *la Baigneuse*. Ce monument, qui, dans l'origine, fut destiné pour la laiterie de Rambouillet, décore aujourd'hui une des salles de la galerie du Luxembourg.

il faut placer celle de M. de Wailly, membre de l'Institut, mort en l'an 7 (1).

Quatrième section. — Gravure (2).

Bervic, Jeuffroy, Duvivier (a remplacé M. Dumarest, mort le 5 avril 1806 (3).

---

(1) L'Odéon a été bâti sur les dessins de M. de Wailly, et exécuté par M. Peyre. Les plans de Port-Vendre, les dessins des obélisques, des fontaines, des quais et des bas-reliefs, tous de la main de M. de Wailly, ont été exécutés en partie sous ses yeux.

En l'an 3 (1795), il fut envoyé dans la Belgique et sur les bords du Rhin, pour recueillir les monumens de l'architecture.

Pendant les deux dernières années de sa vie, cet habile architecte s'occupoit de construire une nouvelle salle d'opéra. D'après le plan, cette salle eût pu figurer parmi les plus beaux monumens de ce genre que les modernes aient pu concevoir.

(2) La gravure et la musique, qui ne faisoient partie d'aucune académie, ont été réunies aux autres sections des beaux arts lors de la formation de l'Institut.

(3) M. Dumarest avoit été attiré, avant la révolution, par M. Boulton, anglais, célèbre en Europe par la belle manufacture qu'il a créée à Soho, près Birmingham.

Les premiers mouvemens de la révolution ayant

Cinquième section.-Musique (composition).

MM.

Méhul, Gossec, Grétry, Monvel, Grand-ménil.

Lebreton (Joachim), secrétaire perpétuel.

---

bientôt produit la tempête qui ébranla l'Europe, cet habile artiste conçut des inquiétudes pour ses proches et pour son pays qu'il chérissoit également. Il se détermina, malgré les instances de la famille Boulton, à quitter une terre qui alloit devenir ennemie de la France, et il revint à Paris deux mois avant les hostilités.

CHAPITRE TREIZIÈME.

Gloire à l'homme inspiré, que la soif de connoître
Exile noblement du toit qui l'a vu naître !
Les tranquilles honneurs, les trésors, l'amitié,
A ses projets hardis tout est sacrifié.
Les travaux, les dangers, son zèle les surmonte;
L'obstacle, il le combat; le trépas, il l'affronte.
Faut-il franchir les monts? faut-il dompter les flots?
Son intrépidité ne craint que le repos.

(*Le Voyageur*, par MILLEVOYE, pièce couronnée par l'Institut national dans sa séance du 1.er avril 1807).

Voyages entrepris pour l'avancement des Sciences, depuis 1790 *jusqu'à l'année* 1808.

Voyage à la recherche de la Peyrouse (1), *fait par ordre de l'assemblée constituante pendant les années* 1791, 1792, 1793 *et* 1794.

L'OBJET du voyage de M. de la Peyrouse étoit d'ajouter de nouvelles découvertes dans

(1) Jean-François Galauz de la Peyrouse, chef d'escadre, naquit à Albi en 1741. Destiné, dès ses plus jeunes ans, à la marine, il entra au service en 1756, et fut employé dans les cinq campagnes des années suivantes. Il fut fait prisonnier sur le vaisseau *le Formidable* au terrible combat de Belle-Isle. Rendu

la mer du Sud et dans l'hémisphère austral, à celles qu'y avoient faites les précédens navigateurs. Le Gouvernement d'alors attachoit la

---

à sa patrie, il ne cessa de servir activement jusqu'en 1778, que la guerre se ralluma entre la France et l'Angleterre. Il étoit alors lieutenant de vaisseau, et c'est lui qui commandoit *l'Amazone*, lorsqu'en 1779 cette frégate protégea si puissamment, et à portée de pistolet, des batteries ennemies, la descente des troupes françaises à la Grenade. Il prit la même année deux frégates anglaises. Nommé capitaine en 1780, il livra avec deux frégates un combat à six bâtimens de guerre ennemis, et en prit deux en 1782. Le Gouvernement le chargea d'aller détruire les établissemens anglais de la baie d'Hudson. Il partit le 31 mai, montant *le Sceptre* de 74 canons, et suivi de deux frégates avec 300 hommes de débarquement, commandés par M. de Rostain. Il vainquit toutes les difficultés, la mer, les glaces et les Anglais. Le fort du prince de Galles et celui d'York se rendirent à lui; il les fit raser, amena prionniers à son bord les deux gouverneurs, et ayant appris que beaucoup d'ennemis s'étoient sauvés dans les bois à son approche, il laissa en partant le rivage chargé d'armes et de vivres. L'Angleterre a rendu témoignage à cet acte d'humanité L'année suivante la paix se fit, et il s'ensuivit deux années de repos pour la Peyrouse.

C'est peu de temps après qu'il fut chargé de la plus grande entreprise qui ait été conçue pour l'avantage

plus grande importance à cette expédition, et n'avoit rien négligé de ce qui pouvoit contribuer à son succès en tout genre.

L'expédition étoit composée de deux bâtimens, la *Boussole* et l'*Astrolabe*. La Peyrouse se réserva le commandement de la *Boussole*, et confia le commandement de l'*Astrolabe* à de Langle.

Le choix des chefs, des officiers, de l'astronome, de l'ingénieur, du minéralogiste, du naturaliste classificateur, du jardinier botaniste, du dessinateur ne laissoient rien à désirer. Un mémoire de direction pour l'entreprise, des instructions générales et des notes particulières, une suite de questions à résoudre, donnée par l'académie des Sciences et la société de Médecine, à l'instar de celles de *Michaelis*; enfin une collection de cartes dressées par un des hommes de l'Europe les plus instruits dans toutes les parties de la marine, formoient la provision scientifique de l'escadre; on observa dans le choix des provisions ordinaires tout ce qui pouvoit contribuer à

---

de l'humanité, pour l'intérêt de la navigation et du commerce, pour l'avancement des sciences, pour l'honneur d'une nation.

conserver la santé de l'équipage, et l'on y ajouta une quantité de pepins et de graines, qu'on devoit semer dans les mers du Sud et ailleurs.

L'escadre qu'il commandoit mit à la voile de la rade de Brest, le 1.er août 1785.

(Voyez la relation du voyage de la Peyrouse autour du monde, rédigée par M. Millet Mureau en 1797).

On doit consacrer ici les noms des infortunés navigateurs qui ont péri avec la Peyrouse, victimes de leur zèle pour le progrès des sciences. On voyoit sur la frégate la *Boussole* MM. Clonard et de l'Escars, lieutenans de vaisseau; Bouin et Pierre Verd, enseignes; Colinet, lieutenant; Cérant et d'Arbant, gardes de la marine; Broudoue, volontaire; Monneron, capitaine au corps du génie; Bernicet, ingénieur géographe; d'Agelès de l'académie des Sciences, astronome; de Lamanon, physicien-naturaliste; Mongès, l'un des auteurs du Journal de physique; Raulin, chirurgien major; Lecor, adjudant; Duché de Venoy et Prévôt, peintres; Colimon, botaniste; et quatre-vingt-neuf hommes d'équipage. Sur l'*Astrolabe* se trouvoient MM.

de Langle, capitaine (qui périt par la main des sauvages); de Monty, lieutenant; de la Borde-Marchainville (qui périt, ainsi que son frère, au port des Français); de Vaugeois, d'Aigremont, enseignes; Blondel, lieutenant de frégate; de la Borde, de Bouterviller, de Flasson, de Lauriston, gardes de la marine; Monge, astronome; de la Martinière, botaniste; Receveur et Dufresne, naturalistes; Lesseps, vice-consul à Cronstadt, interprête; Labau, chirurgien; et quatre-vingt-quatorze hommes d'équipage. La malheureuse destinée de la Peyrouse a fourni à l'auteur du poëme de la Navigation un de ses plus beaux morceaux.

Le sort de la Peyrouse et de son escadre, dont on n'avoit eu aucune nouvelle depuis les dépêches datées de Botany-Bay, avoit excité une inquiétude générale; elle étoit plus pénible encore pour tous les naturalistes qui, de cette expédition, avoient attendu de grandes lumières pour le perfectionnement de la science de la nature.

Une députation des membres de la société d'histoire naturelle d'alors, vint déposer ses alarmes à la barre de l'assemblée constituante, et sollicita dans un discours touchant

une expédition maritime destinée à la recherche de la Peyrouse.

Le 21 février 1791, l'assemblée constituante décréta que le roi seroit prié de faire armer un ou plusieurs vaisseaux, sur lesquels seroient embarqués des savans, des naturalistes, des dessinateurs, et de donner au commandant la double mission de faire la recherche de la Peyrouse, d'après les documens qui leur seroient donnés, et de joindre à cette recherche toutes celles qui pourroient être utiles à la géographie, à la navigation, au commerce, aux arts et aux sciences.

Deux vaisseaux, savoir : la *Recherche*, commandée par d'Entrecastreaux, général en chef de l'expédition, et l'*Espérance*, sous le commandement de Kermadoc, furent équipés, armés, montés de deux cent dix-neuf hommes d'équipage; un astronome (1), trois

---

(1) Ce pénible et utile voyage a coûté la vie à 36 hommes. De ce nombre sont l'astronome Pierson, mort à Java; M. Louis Ventenat, frère de M. Ventenat, membre de l'Institut, mort à l'Isle de France en 1794. Ce naturaliste étoit réuni à MM. Labillar-

naturalistes, dont l'un étoit M. Labillardière, s'embarquèrent sur l'escadre. Les instructions et les documens, les provisions de bouche et

---

dière et Deschamps pour la partie botanique. Les deux derniers, après beaucoup de fatigues et de longues persécutions, eurent le bonheur de revoir leur patrie; M. Ventenat y succomba; il avoit déjà formé une ample collection lorsqu'il arriva dans l'Inde, et que les deux vaisseaux de l'expédition abordèrent à Amboine; mais ensuite le capitaine Dauribeau ayant mouillé à Java, tous les naturalistes de son bord, M. Deschamps excepté, furent arrêtés, leurs collections saisies, eux-mêmes relégués et même incarcérés, d'abord à Sourabaya, et ensuite à Samarang. C'est dans cette dernière ville que M. Ventenat, excédé des fatigues d'un long et pénible voyage, accablé de persécutions aussi injustes qu'atroces, fut attaqué d'une maladie mortelle.

Le gouverneur de Samarang, touché de son état, obtint de la régence de Batavia la permission de le faire partir pour cette ville. A peine cet infortuné naturaliste y fut-il arrivé, qu'on l'envoya dans le fort de Tangeran avec MM. Laignez et Wilsaumez. Sa santé s'affoiblissoit de jour en jour; la régence cessa de mettre des obstacles à son départ pour l'Isle de France. La joie qu'éprouva M. Ventenat d'aborder dans une colonie française, soutint pendant quelques jours ses forces défaillantes, et il expira peu après, le 8 août 1794.

de pharmacie, les collections de plantes et de graines furent préparées avec le même soin que pour l'expédition de St.-Domingue.

Les deux vaisseaux appareillèrent de Brest, le 20 septembre 1791.

(*Voyez* la Relation de ce voyage par M. Labillardière, membre de l'Institut. Paris, an 8, 2 vol. *in*-4.° avec atlas ; la Bibliothèque universelle des voyages, par M. Boucher de la Richarderie, tom. 1, et la Notice sur le voyage d'Entrecastreaux, par M. Lalande).

Il n'est personne en France qui ne se rappelle que M. Dupetit-Thouars, officier de la marine royale, forma, en 1792, le projet d'aller à la recherche de M. de la Peyrouse; sa fortune ne suffisoit point pour l'exécution d'une pareille entreprise : il ouvrit donc une souscription, dont le produit, joint à ce qu'il tira de la vente de son patrimoine et de celui d'un de ses frères, M. Aubert Dupetit-Thouars, et aux secours que Louis XVI lui fit donner, tant en munitions qu'en avances d'appointemens pour lui et ses officiers, lui fournit les moyens d'armer un bâtiment, avec lequel il partit de Brest. Arrêté au Brésil par

les Portugais, au moment où il venoit de sauver la vie à quarante hommes de cette nation, il eut la douleur d'apprendre bientôt après la perte de son bâtiment, que l'on fit à dessein briser sur la côte, et il dut par conséquent renoncer à l'espoir de poursuivre son expédition. Dès ce moment, il ne lui resta plus qu'un désir, celui d'indemniser les personnes qui avoient souscrit pour son entreprise; car il se considéroit comme étant réellement leur débiteur, quoique le manque de succès ne pût en aucune manière lui être imputé. Il revint en Europe, et réclama avec énergie, auprès du gouvernement portugais, les dédommagemens qui lui étoient dus. N'en ayant rien obtenu, il implora la protection des chefs du Gouvernement français, et bientôt, avec cet appui, il reçut l'assurance consolante qu'il obtiendroit une indemnité proportionnée à ce qu'il avoit perdu. Tranquillisé sur le paiement de ce qu'il considéroit comme une dette sacrée, il accepta le commandement du vaisseau *le Tonnant*, et partit pour l'expédition d'Egypte, laissant à sa sœur le soin de terminer ses affaires avec ses souscripteurs; elles ne l'étoient pas encore, lorsqu'il périt au combat d'Aboukir, après s'être défendu, pendant

trente-six heures, avec le courage le plus héroïque, emportant avec lui l'estime de ses concitoyens et des ennemis de sa patrie, et les regrets de tous ceux qui l'avoient connu.

La sœur de M. Dupetit-Thouars a fidèlement suivi ses intentions, et elle a enfin obtenu il y a quelques années pour sa famille, pour les actionnaires, les volontaires et les matelots intéressés dans l'entreprise de ce brave officier, une indemnité de 540,000 fr. que la cour de Portugal s'est engagée à payer en un an, et en douze paiemens égaux. Heureuse de pouvoir remplir les intentions de son frère, mademoiselle Dupetit-Thouars s'est empressée de faire imprimer, de concert avec sa famille, un Mémoire dans lequel elle rend compte aux intéressés de tout ce qui a été fait, les prevenant « qu'aussitôt que quelques dis-
» cussions qui se sont élevées, sur certains
» actes qu'il a fallu faire, seront terminées,
» ou que l'autorité qui doit prononcer les aura
» jugées, elle fera jouir les actionnaires et
» l'équipage du brick *le Diligent*, sur lequel
» M. Dupetit-Thouars avoit entrepris son ex-
» pédition, du bénéfice des indemnités qui
» lui ont été accordées ». (Extrait du jour-

nal de Paris, le 21 juin de l'année 1804).

Voyage autour du monde, pendant les années 1790, 91 *et* 92, *par Etienne Marchand, publié par M. Fleurieu, membre de l'Institut.*

Le voyage de ce navigateur est remarquable par le peu de temps qu'il a mis à faire le tour du globe. Sa durée, en retranchant le temps employé dans les relâches, a été de cent dix jours, et dix autres perdus, soit devant les îles de la Révolution, de Sandwich, de la Reine Charlotte; soit dans la mer de Chine, dans les détroits de Banca et de la Sonde.

1790, 1791 et 1792.

Voyage dans la Troade, ou Tableau de la plaine de Troie dans son état actuel, par M. Lechevalier, conservateur de la bibliothèque du Panthéon. Plusieurs éditions de ce précieux voyage ont déjà été publiées.

M. Lechevalier a également accru le domaine de la science par son voyage dans la Propontide et le Pont-Euxin, avec la carte générale de ces deux mers, la description topographique de leurs rivages, le tableau des

mœurs, des usages et du commerce des peuples qui les habitent; la carte particulière de Brusse en Bythinie, celle du Bosphore de Thrace, et celle de Constantinople, accompagné de la description des monumens anciens (1) et modernes de cette capitale. (Paris, 1808).

Expédition d'Egypte.

An 6, (1798).

L'expédition de l'Egypte, à jamais célèbre dans les fastes de l'histoire, ne le sera pas moins dans ceux des sciences. C'est peut-être un exemple unique de voir les talens militaires les plus distingués réunis aux hommes les plus instruits dans les sciences; de voir un jeune héros, déjà couvert de lauriers cueillis en Europe, ouvrir aux guerriers le chemin de la gloire, aux savans celui des recherches; enflammer les premiers par son courage,

(1) M. Lechevalier, animé de cet amour des sciences, qui fait tout entreprendre, a surmonté tous les dégoûts, bravé et les dédains des Turcs et les dangers de la peste, pour satisfaire une curiosité d'autant plus louable, qu'il l'a fait tourner à notre profit.

protéger

protéger les seconds par ses armes. Si la France n'a point retiré de l'expédition d'Égypte tous les avantages qu'elle avoit pu s'en promettre, les sciences et les arts y ont fait une ample moisson et d'utiles découvertes.

Honneur, mémoire éternelle aux savans qui ont conçu l'idée d'associer l'instruction à la force, les lumières au courage; d'embarquer des livres avec des armes, de féconder de nouveau cette terre si long-temps négligée, et d'y écrire leur nom à côté du grand Hermès (*Voyez* les Mémoires de l'Institut national du Caire, ainsi que le Voyage (1) de M. Denon).

---

(1) On peut se représenter les fatigues qu'a éprouvées M. Denon dans son Voyage, par le passage suivant. « Il avoit fait si chaud, (*Voyez* le passage de l'ouvrage où il est question des des sins des ruines de Karmack à Thèbes), que le sol m'avoit brûlé les pieds à travers ma chaussure. Je n'avois pu me fixer pour dessiner qu'en faisant promener mon serviteur entre le soleil et moi, pour rompre les rayons, et me faire un peu d'ombre de son corps. Les pierres avoient acquis un tel degré de chaleur, qu'ayant voulu ramasser des agates cornalines que l'on trouve en grande quantité dans l'enceinte même de la ville, elles me brûloient au point que, pour en emporter, j'avois été obligé de les

Avant de terminer cet article, nous croyons devoir rappeler les témoignages de considération qu'on reçu de la part du Gouvernement MM. Conté, Fourrier et Champy. Ils sont consignés dans les lettres suivantes qui leur ont été adressées en l'an 9, par M. Chaptal, alors ministre de l'intérieur.

Au cit. Couté, membre de la commission des arts de l'Institut d'Egypte, et administrateur du Conservatoire des arts et métiers.

Paris, le 21 nivose an 9.

Citoyen, le Gouvernement, informé des services que vous rendez à l'armée d'Orient,

---

jeter sur mon mouchoir, comme on toucheroit à des charbons ardens ».

Le voyage de M. Denon est un tableau général et rapide de l'Egypte. Ce tableau sera complet, et l'Egypte sera sans doute bien mieux connue que la France, lorsque le travail de la commission des arts aura été livré à la gravure et à l'impression, et que les riches porte-feuilles de MM. Dutertre, Lepère, Brotain, Redouté, Cécile, Conté, Gérard, Chabral, Balzac, de Villiers, Jollois, etc. viendront offrir aux

me charge d'être auprès de vous l'interprête de sa satisfaction. La France vous devoit des découvertes utiles ; l'Egypte vous devra presque tous ses arts.

Telle est la destinée de cette précieuse colonie, que tout en elle tient du prodige : le génie et l'héroïsme paroissent s'être réunis pour former des titres à l'admiration des peuples.

Il vous est glorieux d'attacher votre nom à tous les monumens qui doivent à jamais illustrer l'Egypte ; il est permis de s'enorgueillir lorsque comme vous on peut dire : J'ai construit le premier moulin, j'ai formé la première fabrique, j'ai préparé le premier acier, j'ai fondu le premier canon.

Recevez, citoyen, l'assurance de mon estime particulière (1).

---

amateurs de l'antiquité, tous les dessins en grand qu'ils peuvent désirer sur cette matière.

(1) M. Conté prit part à l'expédition d'Egypte en qualité de chef de brigade du corps des aérostiers qu'il commandoit à Meudon avant son départ, qu'il avoit organisé lui-même, et composé d'habiles artistes.

A peine arrivé à Alexandrie, il se livra aux travaux les plus urgens pour le service de cette place,

Au cit. Fourrier, membre de la commission des arts de l'Institut d'Egypte, et professeur de mathématiques à l'école Polytechnique de France.

Citoyen, la science que vous cultiviez en Europe vous donnoit des titres à la célébrité; mais vous avez aspiré à un autre genre de

---

presque dénuée de tout ce qui étoit nécessaire à l'armée. Il proposa une ligne télégraphique pour signaler à notre flotte, qui étoit stationnée à Aboukir, l'apparition de la flotte anglaise. Cet avis fut négligé, et l'on n'eut connoissance de l'ennemi qu'au moment où il fallut se battre. Après le combat, les Anglais menaçoient Alexandrie qu'on pouvoit enlever d'un coup de main; il construisit en deux jours un phare, des fourneaux à boulets rouges, avec les moyens les plus simples. Depuis, les vaisseaux se tinrent éloignés des côtes, et l'on eut le temps de fortifier la place.

Appelé peu après au Caire, il forma aussitôt des ateliers destinés à remplir les besoins des différentes armes et de tous les services publics. La révolte du Caire venoit de mettre au pouvoir des Arabes les instrumens et les machines rassemblés en France pour l'expédition. Il fallut tout créer jusqu'aux outils eux-mêmes. Mais aucun obstacle n'arrêtoit le génie actif et fécond de M. Conté. Il fit plusieurs moulins

gloire, et vous venez d'associer votre nom à celui des conquérans et des bienfaiteurs du

---

à vent dans un pays où l'on ne connoissoit rien de semblable ; des machines pour la monnaie du Caire, pour l'imprimerie orientale, pour la fabrication de la poudre. Il créa diverses fonderies; on faisoit dans ses ateliers de l'acier, des toiles vernissées, des cartons, etc.; enfin les sciences chimiques et mécaniques y recevoient une application directe et continuelle, malgré les difficultés sans nombre. En moins d'un an, il donna aux Egyptiens et à l'armée le spectacle des arts de l'Europe et de l'industrie française transplantés sur une terre lointaine et qui étoit presque réduite à des pratiques grossières.

C'étoit peu de tous ces services rendus à l'expédition ; M. Conté voulut que les habitans eux-mêmes profitassent de ses travaux. Il visitoit les manufactures du pays ; il proposoit avec simplicité des améliorations faciles, et il étoit favorisé dans son dessein, par l'adresse et la docilité qui sont propres aux naturels. Aussi a-t-on vu en peu de temps s'introduire dans leurs fabriques des procédés nouveaux. Quelques années auroient suffi pour opérer une révolution totale dans leur industrie. Au milieu de ces visites, il étudioit les divers métiers; il recueilloit des renseignemens nombreux ; il dessinoit les ateliers, les instrumens et les machines. C'est ainsi qu'il s'est fait un immense porte-feuille où son pinceau facile et fidèle retraçoit avec naïveté une foule de travaux,

pays le plus intéressant du monde, du peuple le plus célèbre de l'histoire.

Continuez, citoyen, à acquérir des droits à

---

de scènes intérieures, de costumes du pays inconnus aux voyageurs. Cette collection pourroit être regardée comme l'ouvrage d'un artiste qui ne se seroit livré qu'à cette seule occupation, et cependant son auteur paroissoit occupé tout entier des besoins de la colonie. Il perfectionna la fabrication du pain ; il faisoit fabriquer des sabres pour l'armée, des ustensiles pour les hôpitaux, des instrumens de mathématiques pour les ingénieurs, des lunettes pour les astronomes, des crayons pour les dessinateurs, des loupes pour les naturalistes, et en un mot, depuis les machines les plus compliquées et les plus essentielles, comme les moulins à blé, jusqu'à des tambours et des trompettes, tout s'exécutoit dans son établissement.

La physique, science dans laquelle il étoit versé, lui fournit en Egypte plusieurs applications. On lui dut bientôt, par exemple, un télégraphe qui étoit moins facile à établir qu'ailleurs, à cause du *mirage* et autres phénomènes analogues et propres à cette atmosphère brûlante.

On voulut, à l'occasion des fêtes annuelles, donner aux Egyptiens un spectacle frappant, celui des ballons, et il fit des montgolfières.

Il perfectionna son baromètre, connu de tous les savans par son exactitude. Il en fit un de ses propres

la reconnoissance nationale, et reposez-vous sur le soin d'acquitter envers vous une dette

---

mains (car il avoit une grande dextérité), et il mesura par son moyen de grandes et petites hauteurs avec la derniere précision. On peut citer son observation faite sur la grande pyramide, et qui s'est trouvée la même que la hauteur mesurée par le cercle de Borda.

On ne sauroit détailler tous les travaux qu'il a faits ou commencés en Egypte. Des événemens toujours imprévus l'arrachoient souvent à une entreprise utile pour des soins plus urgens.

C'est ainsi que, pour l'embarquement de l'armée qui alloit repasser en France, il avoit projeté et commencé l'exécution de citernes ou grands réservoirs en plomb, qui devoient suppléer au manque de tonneaux; mais la mémorable victoire d'Héliopolis le rappela au Caire, où il dut organiser de nouveau son établissement. L'habillement de l'armée avoit épuisé tous les magasins du pays, et l'état de blocus empêchoit le commerce d'y apporter des draps. Fabriquer des draps pour une armée entière et pour la consommation des habitans, ce fut le projet qu'il conçut, et où il réussit avec le même succès qui avoit couronné tous les autres, et avec un désintéressement bien rare en de telles circonstances. Un grand nombre de métiers à foulon étoient déjà établis, quand l'armée quitta l'Egypte. C'est là qu'il transformoit des étoffes grossières de laine dont s'habillent les paysans et les gens du peuple, en un drap

publique. Je m'estime heureux de pouvoir vous en transmettre l'assurance.

Recevez, citoyen, l'expression de mon estime particulière.

Au cit. Champy, membre de la commission des arts de l'Institut d'Egypte, et administrateur des poudres et salpêtres de France.

Citoyen, les nombreux services que vous

---

qui n'eut pas été en Europe de dernière qualité. Tant de services lui méritèrent l'estime la plus distinguée de la part de trois généraux qui ont commandé successivement. Le général Cafarelli avoit pour lui une amitié honorable à tous deux. Il apprécioit sur-tout dans M. Conté cette simplicité unie à tant de mérite, et qui le mettoit au dessus de l'envie ; cette intégrité qui écartoit de lui tous les reproches, ce courage, cette constance, cette abnégation de soi-même, qui rendoient légers pour lui tous les sacrifices, et le faisoient renoncer aux affections les plus chères, aux intérêts les plus impérieux qui l'appeloient en France. Il semble que la seule récompense qu'il ambitionnât, pour tant de services et de dévouement, étoit d'être utile à tous. M. Conté n'a jamais vu dans les sciences, que le bien qu'elles peuvent faire aux hommes (Extrait de la Notice biographique sur M. Conté).

avez rendus à l'armée d'Orient ont fixé l'attention du Gouvernement. Il n'ignore pas avec quel zèle vous avez surmonté les obstacles de tout genre qui contrarioient vos travaux. Il aime à publier que c'est sur-tout à vous qu'il doit la création de ces superbes ateliers, dans lesquels se fabriquent la poudre et les choses nécessaires aux besoins de l'armée.

Le premier Consul n'oubliera jamais, citoyen, qu'à l'âge où le commun des hommes regarde le repos comme le terme nécessaire d'une vie honorée, vous vous êtes arraché des bras de votre famille pour le suivre au-delà des mers, et chercher de nouveaux moyens d'être utile. Il est bien doux pour moi d'avoir à transmettre à un ami l'expression de la reconnoissance publique.

Signé, Chaptal.

Nous devons à M. Pouqueville, docteur en médecine, membre de la commission des arts en Egypte, le Voyage en Morée, à Constantinople, en Albanie, et dans plusieurs autres contrées de l'empire Ottoman, pendant

1798 à 1801.

les années 1798, 1799, 1800 et 1801, contenant la description de ces pays, les mœurs, les usages, les maladies, et le commerce de leurs habitans, avec des rapprochemens entre l'état actuel de la Grèce et ce qu'elle fut dans l'antiquité, enrichi d'un Précis historique et géographique de l'ancienne Epire, et de cartes dressées par M. Barbié du Bocage, membre de l'Institut, accompagné de pièces justificatives, et orné de figures et de vues. (Paris, 1805, 3 vol. *in*-8.)

Aux descriptions que renferme la relation de M. Pouqueville sur la Morée, l'ancienne Laconie, qu'on nomme aujourd'hui le pays de Magne, l'Albanie (1), autrefois l'*Epire*, qui nous étoit à peine connue, se joignent en-

---

(1) C'est sur des notes recueillies par trois officiers (MM. Charbonel, Bessières et Poitevin, officiers distingués du génie), restés au pouvoir d'un pirate (*) et compagnons d'infortune de M. Pouqueville, que ce voyageur a rédigé sa description de l'Albanie.

(*) Ces officiers, après avoir été chargés de fers, furent enchaînés à la sentine du bâtiment...... C'étoit près de cet égoût que des hommes, qui auroient bravé mille morts, étoient abreuvés d'humiliations, et accusoient le ciel de leurs souffances ! Qu'on se représente en effet l'horreur de leur situation, en sachant qu'ils étoient réduits à un verre d'eau fétide et à un biscuit rempli de vers que la nécessité les contraignit de prendre pour soutenir leur vie languissante.

core des particularités absolument neuves sur Constantinople (1).

Au voyage de M. Pouqueville, se rattache le souvenir des services rendus par l'infortuné Beauchamp. Cet astronome fut d'abord envoyé à Bagdad, de là il se rendit à Constantinople, à Trébisonde, voyage important pour la géographie. Il rectifia les cartes de la mer Noire, où il y trouvoit des erreurs énormes. En 1798, il alla en Egypte, s'offrit au conquérant de l'Egypte pour aller à Constantinople porter des paroles de paix; mais les Anglais, qui la craignoient, parvinrent à le faire arrêter, ainsi que tous les Français, et il a gémi pendant près de trois ans dans la captivité.

---

(1) M. Pouqueville a donné une description du château impérial des Sept Tours, dans lequel il fut renfermé 25 mois. Là on lui séquestra un Tite-Live, un Virgile, un Horace et quelques autres compagnons de voyage. Il avoit heureusement pris le parti de lacérer son journal et d'en remplir ses poches, comme du papier indifférent. Cette précaution le lui conserva, et le loisir de la prison lui donna les moyens de les rassembler, non comme corps de voyage, mais en style énigmatique, afin que l'étranger n'en pût profiter, s'il lui étoit ôté par ses spoliateurs.

Jamais astronome n'a eu tant de peine que Beauchamp pour ses observations. La chaleur accablante de Bagdad le réduisoit quelquefois à une espèce d'anéantissement. Ses voyages, toujours pénibles et dangereux, lui causoient toujours des maladies. Enfin il a terminé sa carrière à Nice en 1801, victime de son dévouement.

Voyage et découvertes aux terres australes, exécuté par ordre de S. M. l'Empereur Napoléon, Roi d'Italie, sur les corvettes le Géographe, le Naturaliste, *et la goëlette* le Casuarina, *pendant les années* 1800, 1801, 1802, 1803 et 1804; *publié par décret de l'Empereur, rédigé par* M. F. Peron, *naturaliste de l'expédition. Paris, de l'imprimerie Impériale*, 1807, 2 *vol.* in-4. *avec atlas.*

« Décrire toutes les parties encore inconnues ou mal connues de la terre de Diémen, les îles et les peuples qui se rattachent à cette première terre; présenter l'histoire du vaste détroit qui sépare la Nouvelle Hollande de la terre de Diémen; celle de la découverte de la

grande terre Napoléon, qui présente, sur un développement de côtes de plus de mille lieues, cent soixante îles de diverses grandeurs, deux golfes qui s'enfoncent près de trois cents milles dans l'intérieur du continent, outre une foule de ports, de havres et de baies profondes ; compléter la reconnoissance et l'histoire de la terre de Nuyts, de celles de Leuwin, d'Edels, d'Endrucht, de Witt et de Diémen du nord ; décrire le grand archipel Bonaparte qui, sur une ligne de cent lieues, se projette en avant de la terre de Witt ; tracer le tableau physique et météréologique de toutes ces immenses régions ; indiquer leur constitution géologique, si féconde en phénomènes ; dire quels végétaux utiles ces climats lointains produisent, quels animaux extraordinaires ils ont reçu de la nature, quels peuples les habitent ; décrire les mœurs farouches de ces peuples, leurs usages barbares, leurs guerres continuelles et meurtrières ; réunir, en un mot, tous les détails de leur existence individuelle, domestique et politique ; telle est la marche générale de cet ouvrage.

A ces premiers travaux, viennent se rattacher l'histoire des colonies anglaises à la

Nouvelle Galles du sud, celle de la grande île de Timor, plusieurs mémoires particuliers sur les îles et les montagnes de corail dans les mers du sud; sur là force comparée des peuples sauvages; sur la dyssenterie des pays chauds; sur la température de la mer à de grandes profondeurs; l'histoire de l'éléphant marin, etc., etc.

Tous les dessins ont été faits sur les lieux par M. Lesueur, peintre de l'expédition, pensionnaire de S. M. l'Empereur, et par son collègue M. Petit. MM. Gérard et Van Spaendonck ont bien voulu prendre assez d'intérêt à ce travail pour revoir eux-mêmes les dessins originaux; et toutes les planches, gravées sous la direction de M. Milbert, avant d'être agréées par S. Exc. le ministre de l'intérieur, ont été soumises à l'approbation des deux artistes célèbres dont on vient de parler. Les graveurs ont été choisis parmi les plus distingués de la Capitale; et sans doute il suffira de rappeler les noms de MM. Roger, Née, Pillement, Duparc, etc. pour prouver l'excellence du choix en ce genre. Tous les exemplaires sont tirés sur papier grand Jésus vélin superfin, satiné. Cet atlas, qui sort des riches presses de M. Langlois, se compose de

quarante-une planches, dont vingt-huit précieusement coloriées; deux sont d'un format double. A ces quarante-une planches se trouvent jointes deux cartes géographiques, format grand colombier, gravées par M. d'Houdan, l'un des graveurs du ministre de la guerre, et dressées par M. H. Fréycinet, commandant du Casuarina pendant l'expédition, et chargé par S. Ex. le ministre de la marine de la rédaction des travaux astronomiques, nautiques et géographiques du voyage.

Le texte a été revu par MM. Cuvier, Fleurieu, Lacépède et Laplace.

A toutes ces importantes expéditions, il faut encore ajouter les relations que nous ont laissées de leurs voyages plusieurs français, qui ont su mettre à profit leur séjour chez l'étranger. Parmi ces relations on doit distinguer :

1.° Le Voyage dans les Etats-Unis de l'Amérique en 1795, 1796 et 1797, par M. Larochefoucault-Liancourt (1), enrichi de plusieurs cartes. An 7 (1799).

---

(1) Plusieurs Français proscrits ont mis à profit

2.° Le Tableau du climat et du sol des Etats-Unis d'Amérique, sur la Floride, sur la colonie française au Scioto, sur quelques colonies canadiennes et sur les sauvages, par M. Volney, membre du sénat conservateur; ouvrage enrichi de quatre planches gravées, dont deux cartes géographiques et une coupe figurée de la chute du Niagara. An 12 (1803), 2 vol. in-8. (1)

3.° Voyage à la Louisiane et sur le continent de l'Amérique septentrionale, fait dans les années 1794 à 1798, par M. Baudry de Lozières. Paris, Dentu, an 10 (1802), in-8.

4.° Voyage à la partie orientale de la terre ferme dans l'Amérique méridionale, fait pendant les années 1801, 1802, 1803 et 1804, par

---

leur séjour chez l'étranger. De ce nombre est M. La Rochefoucault-Liancourt.

Nous lui devons l'introduction de la vaccine en France, l'établissement d'une belle fabrique de cardes, plusieurs procédés avantageux à l'agriculture et à l'économie rurale.

(1) Cette relation est le fruit de trois ans de séjour dans les États-Unis.

M.

M. Dépons, agent du Gouvernement français à Caracas. 1806, 3 vol. in-8.

5.° Voyage en Crimée et sur les bords de la mer Noire, pendant l'année 1803, suivi d'un mémoire sur le commerce de cette mer, par M. Reuilly, aujourd'hui préfet du département de l'Arno. Paris, 1806.

Voyageurs naturalistes.

Avant de parler de ces voyages, qui ont tant contribué à accroître nos richesses, nous avons cru devoir appeler l'attention du lecteur sur les réflexions suivantes, présentées par M. Poiret (1) dans la partie botanique de l'Encyclopédie à l'article *voyages* et *voyageurs*.

---

(1) M. Poiret, membre de plusieurs sociétés savantes, voyagea en Barbarie en même temps que M. Desfontaines, membre de l'Institut, et aussi pour le progrès des sciences naturelles. Ils se rencontrèrent à Bonne, ville maritime du royaume d'Alger, en parcoururent ensemble les environs, allèrent à la Mazoule, au Bastion de France, à la Calle, etc. et coururent des dangers sur la rivière de Seybouse; revinrent à Bonne, en repartirent pour se rendre aux

« Le voyageur naturaliste est un conquérant plein d'une noble ambition, dont le but est d'enrichir son pays des productions naturelles de toutes les parties du globe. Au milieu de l'élévation de ses idées, il ne voit d'autre terme à ses conquêtes, que celle de l'univers. Soutenu dans cette vaste entreprise par l'espoir flatteur du succès, il ne connoît ni fatigues, ni dangers : quoiqu'avec des intentious paisibles, il pourra exciter les soupçons des peuples barbares, se trouver exposé à leur férocité ; mais il ne les redoute pas. Il part

---

Bains Enchantés, à mi-chemin de Constantine et au-delà d'une suite de montagnes qui tiennent à l'Atlas.

Ils firent, dans toutes ces courses, des observations intéressantes et des collections précieuses, puis se séparèrent. M. Desfontaines repassa en France, et M. Poiret continua ses recherches en Barbarie, dans le royaume de Tunis et d'Alger; il y recueillit et nomma beaucoup de plantes, d'espèces nouvelles pour la plupart des botanistes qui ont écrit d'après lui et pour M. Desfontaines même.

A son retour de Barbarie, M. Poiret publia la relation de son Voyage, seul ouvrage que nous ayons en France pour l'historique et les mœurs de l'ancienne Numidie, qu'il a visitée en naturaliste et en philosophie.

pour remplir ses grandes destinées : il ne marche point à la tête d'une puissante armée ; c'est un homme simple et paisible, qui n'a d'autre intention que de répandre les bienfaits, d'autre défense que des paroles de paix. Qui croiroit qu'avec cet extérieur modeste il peut, par ses découvertes, enrichir de vastes provinces, établir un commerce vivifiant entre de grandes nations, souvent changer la face d'un pays, rendre puissante une nation foible, riche un peuple pauvre, fertile un sol abandonné, actifs des hommes indolens, peupler des déserts, animer les membres paralysés d'une société, préparer de loin l'établissement de riches colonies, offrir des ressources à l'industrie, du travail aux bras inactifs, des richesses au travail, de nouvelles jouissances à la société ? Ces assertions, tout étonnantes qu'elles peuvent être, n'ont rien d'exagéré, et sont tous les jours confirmées par l'expérience. Quelle activité n'a point jeté parmi de grandes nations la découverte des épices, la culture du mûrier et des vers à soie, celle du caféyer et de la canne à sucre, le commerce de l'indigo, de la cochenille nourrie par le nopal, l'introduction du maïs, de la pomme de terre en Europe, celle

du sarazin et de beaucoup de graminées intéressantes ?

. . . .

. . . .

» Ainsi tous les membres de la société jouissent des utiles découvertes du voyageur. Le sibarite savoure des fruits plus délicats; des liqueurs parfumées par les aromates de l'Inde arrosent son palais ; nos meubles d'ornement sont construits d'un bois plus recherché, dur, poli, panaché; nos voitures élégantes brillent d'un vernis indélébile; l'honnête habitant des campagnes trouve à remplacer les productions, quelquefois très-médiocres de son terroir, par d'autres plus abondantes, souvent plus substantielles, et tous ces gens profitent de ces bienfaits sans chercher à connoître l'homme intéressant qui les leur a procurés; ils ignorent combien de peines, de fatigues ces découvertes ont coûté à leur auteur. Souvent même on traite de folie cette passion qui transporte le botaniste loin de son pays pour y récolter quelque brins d'herbe; il le seroit moins sans doute s'il pouvoit, aussitôt son retour, annoncer l'heureux usage que l'on peut faire des plantes qu'il rapporte; mais ce n'est bien souvent que long-

temps après, ce n'est que par différens essais, d'heureux hasards, qu'on trouve l'emploi des plantes exotiques, cultivées d'abord par curiosité, ou pour l'ornement de nos parterres ».

Indication des savans dont les voyages, depuis 1789 *jusqu'à ce jour, ont eu spécialement pour objet d'agrandir le domaine de l'histoire naturelle.*

MM.

Bonpland et *Humboldt*. Ces deux célèbres voyageurs ont exécuté en commun dans les deux hémisphères, depuis 1799 jusqu'en 1804, dans une étendue de plus de neuf mille lieues, un des plus grands ouvrages que jamais particulier ait entrepris à ses frais, et l'un des plus utiles aux progrès des sciences. Ils revinrent en Europe dans le courant du mois d'août avec un grand nombre de dessins, une très-riche collection et plus de 600 espèces de plantes que M. Bonpland a déjà commencé à publier.

Bory-de-St.-Vincent, officier d'état-major et naturaliste en chef de la corvette le *Naturaliste* dans l'expédition des découvertes,

commandée par le capitaine Baudin, a donné en 1804 la relation d'un voyage dans les quatre principales îles des mers d'Afrique, entrepris par le Gouvernement pendant les années 1801 et 1802, avec l'histoire de la traversée du capitaine Baudin (1) jusqu'au fort Louis de l'île *Maurice*, 3 vol. in-8.° avec atlas.

---

(1) Lorsqu'en l'an 10 (1800) le Gouvernement ordonna une expédition à la Nouvelle Hollande sous la conduite du capitaine *Baudin*, pour des recherches de géographie et d'histoire naturelle, une commission de l'Institut fut chargée de choisir les coopérateurs de ce grand travail, et de leur donner les instructions nécessaires. On fit choix de personnes instruites dans chaque partie. Parmi ces voyageurs on comptoit ceux qui avoient partagé sous le même chef les fatigues d'une navigation précédente en Amérique. La maladie força plusieurs de ces navigateurs de s'arrêter, soit à Ténériffe, soit à l'Isle de France. Des craintes de manquer de vivres et des mécontentemens retinrent plusieurs autres, et lorsque Baudin partit de cette colonie, il n'avoit sur ses vaisseaux que l'astronome *Bernier*, le géographe *Boulanger*, le botaniste *Leschenault*, les zoologistes *Maugé*, *Perron* et *Levillain*, les minéralogistes *de Pusch* et *Bailly*, les jardiniers *Riedlé*, *Sautier* et *Guichenot* et les jeunes *Lesueur* et *Petit*.

Le plus grand nombre a péri dans cette expédi-

M. *Bosc*, membre de l'Institut national et inspecteur des pépinières de l'Empereur et de celles du Gouvernement, partit en 1798 pour se rendre dans l'Amérique septentrionale

---

tion ; mais ceux qui ont survécu ont mis tant de zèle dans leurs travaux, que, de toutes les collections qui nous sont parvenues des pays éloignés, à diverses époques, celle-ci, apportée par les vaisseaux *le Naturaliste* et *le Géographe*, est certainement la plus considérable, et sur-tout dans le règne animal.

En botanique des collections nombreuses et soignées de plantes vivantes et sèches, de graines, de fruits, d'échantillons de bois ont été faites par *Riedlé* et *Sautier* et sur-tout par *Guichenot*. *Leschenault* a rendu des services importans, en recueillant, décrivant, dessinant lui-même plus de 600 espèces qu'il croit nouvelles.

Le nombre des animaux rapportés est considérable.

Parmi ces derniers on distingue plusieurs espèces de kanguroos, le phascolome, le casoard de la Nouvelle Hollande, vivant au Muséum ; le cigne noir existant à la Nouvelle Hollande.

Le capitaine *Baudin*, mort en 1803, a donné le journal de son voyage qu'il a rédigé en 2 volumes *in-fol.* Il renferme des observations intéressantes sur la géographie, l'astronomie, la navigation et l'histoire naturelle, accompagnées de cartes, de vues des îles parcourues.

dans l'intention d'y visiter la Caroline et une partie des États-Unis. Après un séjour de deux ans, il repassa en France avec une très-belle collection d'arbres et d'arbustes destinés pour le jardin des Plantes de Paris, dont plusieurs étoient rares ou point connus. La zoologie a été également enrichie par les recherches de ce naturaliste. La science lui doit beaucoup d'objets jusqu'alors peu ou point connus.

Une suite de malheurs et de persécutions donna lieu aux voyages de M. *Broussonet*, membre de l'Institut et professeur de botanique à l'école de Médecine de Montpellier et dirigèrent vers l'étude de la botanique cet amour pour les sciences naturelles qui s'étoit d'abord porté sur la zoologie. Son séjour dans le royaume de Maroc, aux Isles Canaries et à Téneriffe lui fournit l'occasion d'étudier et de récolter les plantes de ces contrées, dont il a envoyé en France une collection très-intéressante, accompagnée de très-bons mémoires. Une mort prématurée l'enleva, dans la force de l'âge, aux sciences, à ses parens, à ses amis.

(Voyez l'éloge de ce savant par M. Cuvier,

secrétaire perpétuel de l'Institut pour les sciences physiques).

MM. *Delille* et *Savigny* ont accompagné en qualité de botanistes les savans de l'expédition d'Egypte et ont fait sur les plantes usuelles citées par les anciens, d'utiles et de savantes recherches.

Détussac, riche propriétaire de St.-Domingue, victime des troubles qui ont agité cette partie du monde, ne conserva de sa fortune qu'une très-belle collection et de nombreuses observations sur les plantes les plus intéressantes de ces riches contrées, dont il se propose de donner la description dans l'ouvrage qu'il a commencé à publier sous le titre de *Flore des Antilles*.

Dombey. Les services que ce voyageur a rendus aux sciences naturelles, et les dangers qui ont accompagné ses recherches exigeroient des détails trop étendus. Je renvoie le lecteur à l'article *voyageurs* de l'Encycl. botanique, par M. Poiret (1).

---

(1) Le jardin du Muséum d'histoire naturelle de Paris doit à ce voyageur un grand nombre de belles

M. Labillardière, membre de l'Institut, s'étoit livré dès sa plus grande jeunesse à l'étude de l'histoire naturelle. Passionné pour les voyages, il se disposa par celui de la Syrie et de la Palestine à d'autres beaucoup plus étendus qu'il fit dans les îles de la mer du Sud et de la Nouvelle Hollande, d'où il rapporta une immense collection de plantes la plupart inconnues (1).

---

plantes qui se sont répandues dans les principaux jardins de l'Europe.

Plusieurs botanistes célèbres, entr'autres l'infortuné *Lhéritier*, si connu par les sacrifices qu'il a faits pour étendre le domaine de la science, se sont empressés de rendre hommage aux travaux de *Dombey*, en attachant son nom à des plantes nouvelles.

(1) La société d'Agriculture du département de la Seine, dans sa séance publique du 20 messidor an 8, a fait mention honorable de deux voyageurs qui ont accompagné le cit. d'Entrecastreaux à la recherche de la Peyrouse.

L'un est le cit. Labillardière, naturaliste distingué; l'autre le cit. Delahaye, jardinier en chef du dépôt national de Trianon. Tous deux se partagent l'honneur d'avoir recueilli dans les mers du Sud l'arbre à pain cultivé.

Poivre avoit introduit depuis long-temps, à l'Isle de France, l'arbre à pain sauvage; ce végétal est pres-

M. Leschenault fut du nombre des naturalistes qui partirent avec le capitaine Baudin pour aller faire des recherches sur l'histoire

---

que nul pour les usages économiques : son fruit est rempli de noyaux dont on ne peut manger les amandes qu'après qu'elles ont été grillées. Le fruit de l'arbre à pain cultivé, au contraire, qui est presque de la grosseur de la tête, est rempli d'une pulpe qui n'a besoin que d'être cuite sous la cendre pour devenir un aliment sain, très-nutritif, et d'un goût si agréable, que l'équipage le préféroit au pain qui lui étoit distribué, quoique cet aliment fût devenu très-rare à cette époque.

Les Anglais ont entrepris à grands frais deux expéditions dans les Isles des Amis, pour se procurer cette variété d'arbre à pain domestique, et pour la transporter à la Jamaïqne, où elle prospère en ce moment.

L'ancienne société d'Agriculture de Paris avoit décerné, en 1789, un prix au cit. Martin, pour avoir porté, de l'Isle de France à Cayenne, l'arbre à pain sauvage, qu'on confondoit à cette époque avec le cultivé. Cet arbre a réussi dans la colonie, et depuis il a été transporté dans les Antilles, où il servira à recevoir les greffes de l'arbre à pain cultivé, et à accélérer très-promptement, par ce moyen, sa multiplication.

Non seulement cet arbre précieux réussira dans nos

naturelle dans la Nouvelle Hollande, qu'il parcourut avec un très-grand avantage pour les sciences.

Ledru. Ce naturaliste distingué, natif du Mans, fut choisi en 1796 pour accompagner le capitaine Baudin, qui devoit aller retirer de l'île de la Trinité, pour le compte du Gouvernement, une collection précieuse d'his-

---

colonies, mais il est probable qu'il viendra en pleine terre, dans nos départemens méridionaux, où le mûrier à papier croît facilement. Les voyageurs ont presque toujours rencontré, sur le sol qui produisoit l'arbre à pain comestible, le mûrier à papier, dont l'écorce sert à faire les toiles et les vêtemens des naturels, et qui, introduit chez nous depuis 20 années, n'est guère plus délicat que nos arbres indigènes.

On peut donc espérer qu'un jour l'arbre à pain cultivé fera partie des végétaux qui sont du domaine de notre économie rurale; qu'il augmentera nos ressources pour la nourriture des hommes; et les cit. Labillardière et Delahaye, qui auront procuré ce bienfait à la France par leur courage et par leur industrie, méritent bien sans doute que la société offre leurs noms réunis à la reconnoissance nationale, et proclame aujourd'hui qu'ils ont tous deux bien mérité de l'agriculture et de l'humanité.

toire naturelle échappée au naufrage, et formée par les soins de ce capitaine dans deux expéditions qu'il fit aux Indes et dans les îles de la mer du sud. M. Ledru ajouta beaucoup à cette collection par les herborisations qu'il fit à l'île de Ténériffe, à celle de la Trinité, puis aux Antilles danoises et aux îles de Saint-Thomas, de Porto Ricco et de Sainte-Croix. Les autres naturalistes associés à cette expédition furent MM. Maugé pour la zoologie, Advénier pour la minéralogie, et Riedlé (1), jardinier.

---

(1) La société d'Agriculture de Paris a, dans sa séance du 20 messidor an 8, décerné une médaille au citoyen Riedlé, premier garçon jardinier de l'école botanique du Muséum d'histoire naturelle, pour avoir, dans le voyage qu'il a fait avec le capitaine Baudin, choisi et recueilli dans les îles de Ténériffe, de St.-Thomas, de la Trinité, de Ste.-Croix et de Porto-Rico, avoir cultivé, pendant une traversée longue et périlleuse, et apporté en France dans le meilleur état, des productions dont voici le sommaire.

1.° 913 espèces de semences, fruits ou capsules propres à être semées, et dans une assez grande abondance de chaque espèce pour les partager entre 50 jardins d'écoles centrales.

2.° 231 échantillons de bois d'espèces différentes, de deux tiers de mètre de long, sur un diamètre,

Ce voyage, qui dura environ deux ans, contribua beaucoup à accroître nos richesses botaniques, zoologiques et minéralogiques.

---

depuis deux centimètres jusqu'à six décimètres. Il se trouve, dans cet assortiment, des bois de teinture, de marqueterie, médicinaux et de construction.

3.° Environ 1,200 exemplaires d'espèces différentes de plantes sèches préparées, avec leurs fructifications, et formant plus de 3,000 échantillons. Ils portent les mêmes numéros que les semences, les bois et les végétaux, au moyen de quoi il a été facile de rapporter ces différentes substances à leur véritable nomenclature botanique, précaution trop négligée par les voyageurs, et qui diminue la valeur de leurs récoltes.

4.° Enfin 794 individus vivans d'arbres, d'arbustes et de plantes, 507 espèces différentes, appartenant à 141 genres, dont 67 manquoient à la collection nationale, et parmi lesquelles dix paroissent inconnues aux botanistes.

Dans le nombre des végétaux qui composent cette collection, tant en graines qu'en plantes vivantes, il se trouve des fourrages, des racines alimentaires, des arbres fruitiers et des végétaux qui fournissent des produits utiles aux arts. Il n'est pas douteux que plusieurs ne puissent s'acclimater dans les parties de la France, où l'on cultive avec succès, en pleine terre, les orangers, les citronniers et les palmiers dattiers. Nous pouvons pronostiquer qu'on naturalisera dans

André *Michaux*, associé de l'Institut de France, né à Versailles en 1746, fut instruit dans la botanique par les célèbres Lemonnier (1) et de Jussieu. En 1779, il voyagea en

---

ce pays plusieurs espèces d'anones, de corossols, d'avocatiers et de caimitiers, qui font partie de cet envoi, et qui sont déjà naturalisés dans le royaume de Valence. Il ne s'agit que de le vouloir, et d'employer les moyens convenables pour remplir ce but important.

La société, en accordant une médaille au cit. Riedlé, a moins en vue encore de récompenser en lui le mérite d'avoir réuni cette précieuse collection que celui bien plus rare d'avoir choisi avec intelligence les individus vivans, les plus propres à supporter les fatigues de la traversée, et sur-tout d'avoir employé une culture assidue et savante pour les conserver en santé sur un élément si peu convenable à leur nature. Ce mérite sera encore mieux apprécié, si l'on observe que, sur vingt envois de cette nature expédiés des colonies au Muséum d'histoire naturelle, à peine en arrive-t-il quelques-uns dans lesquels il se rencontre un petit nombre de végétaux vivans.

(1) Lemonnier, médecin, mort dans le cours de la révolution, profita du goût de Louis XV, et ensuite de son propre crédit, soit à la cour, soit à l'académie, pour faire envoyer dans toutes les parties

Angleterre, d'où il rapporta un grand nombre d'arbres qu'il planta dans les jardins de M. Lemonnier et de M. de Noailles. En 1780

---

du monde, des voyageurs éclairés, chargés d'en rapporter les plantes.

Simon et Michaux allèrent en Perse, Antoine Richard parcoururent les îles et les côtes de la Méditerranée, Piraut se rendit sur les bords de l'Euphrate; Aublet et ensuite Richard fils à Cayenne; Poivre aux Indes, à la Chine. M. Desfontaines visita l'Atlas, M. Labillardière le Liban.

Lemonnier et quelques-uns de ses amis ont puissamment contribué à faire naître et à encourager en France ce goût pour naturaliser les végétaux utiles. Lemonnier se livra sur-tout sans interruption à cet objet pendant plus de 50 années. Les jardins de St.-Germain, Trianon, de Bellevue furent remplis par lui des arbres étrangers les plus rares. Un terrain, qu'il avoit acquis de madame de Marsun, son amie, devint une espèce de dépôt où des graines ou des plantes arrivoient de toutes les parties du monde, et d'où il en distribuoit les rejetons à tous les amateurs. Il fit plus, il tenta d'enrichir nos forêts. Des cèdres du Liban furent plantés dans le Roussillon, des pins du lord Weymouth dans différens endroits de la forêt de Fontainebleau. Plusieurs lieux incultes des environs de Rouen furent convertis en une superbe forêt de pins maritimes et de sapins du Nord; de pareilles forêts furent créées aux environs du Mans et il

il alla herboriser sur les montagnes d'Auvergne, parcourut celles des Pyrénées, passa de

---

en divers endroits des côtes. Avec le temps, notre marine auroit profité de ces travaux, si l'incurie des administrateurs ne les avoit laissé détruire depuis quelques années. Il proposa aussi plusieurs fois au ministère de faire planter en France le pin de Riga, si nécessaire pour la mâture, que nous allons chercher à grands frais, et dont nous manquons toujours en temps de guerre; mais des gens, intéressés à faire venir cet arbre de loin, entravèrent constamment ses projets.

Lemonnier réussit mieux pour les fleurs et les arbres d'ornement. On lui doit la belle de nuit à longues fleurs, le faux acacia à fleurs couleur de rose, l'amandier à feuilles satinées; il a multiplié prodigieusement les kalmias, les rhododendrons et les autres beaux arbustes de l'Amérique septentrionale. C'est lui qui a introduit l'usage du terreau de bruyère, si utile pour la culture des plantes du Cap et de l'Amérique.

A l'éloge de M. Lemonnier se trouve lié celui de *M. de Malsherbes*, qui, un des premiers, a introduit en France le goût des pépinières et la culture des arbres étrangers, susceptibles de s'acclimater en Europe. Ce magistrat avoit cultivé toutes les sciences, mais il aimoit sur-tout l'histoire naturelle et l'agriculture. On a de lui des observations sur les pins, les mélèses et le bois de Sainte-Lucie, et un Mé-

là en Espagne, et en rapporta des graines qui furent distribuées au jardin des Plantes et aux botanistes cultivateurs. En 1782, il s'embarqua pour la Perse, et s'y rendit par Alep, Bagdad et Bassora; séjourna quelques mois dans cette dernière ville, pour prendre des informations sur le pays et s'instruire à fond de la langue persane, dont il donna un dictionnaire. La Perse étoit alors en proie aux guerres civiles, et les Arabes en ravageoient les frontières. Michaux essaya d'y entrer par Boucher, port du golfe Persique; mais il fut pris et dépouillé par les Arabes, qui ne lui laissèrent que ses livres. Il fut réclamé par M. de la Touche, consul anglais à Bassora, qui lui fournit les moyens de continuer son voyage. Il se rendit à Schiras, de là à Ispahan, où il guérit le roi d'une maladie incurable pour les médecins du pays. Il parcourut pendant deux ans la Perse, depuis la mer des

---

moire sur les moyens d'accélérer les progrès de l'économie rurale en France. Le Gouvernement a ordonné que le buste de M. de Malsherbes seroit placé au Muséum d'histoire naturelle (*Voy.* son Éloge par M Delisle de Salles, membre de l'Institut (1803) et par M. Gaillard (1805).

Indes jusqu'à la mer Caspienne, et y recueillit plusieurs observations de botanique. Michaux se proposoit de visiter les contrées à l'est de la mer Caspienne, et d'aller ensuite dans le Thibet et le royaume de Cachemire, lorsqu'il fut rappelé en France en 1785, rapportant un herbier magnifique et une nombreuse collection de graines. Le Gouvernement, désirant enrichir la France de plusieurs arbres qui croissent dans l'Amérique septentrionale, le chargea de cette mission. Il arriva à New-Yorck en octobre 1785, et pendant douze ans, il parcourut dans tous les sens cette vaste contrée, dont la plus grande partie est encore inhabitée, depuis la Floride jusqu'à la baie d'Hudson, et depuis le Canada (1) jusqu'au Mississipi. Il n'eut souvent dans ces

---

(1) « Michaux, dit M. Poiret, avoit laissé des amis dans tous les pays où il avoit vécu; son nom y sera conservé d'autant plus long-temps, que partout il est attaché à des services rendus. Depuis la Floride jusqu'au Canada, il a introduit des plantes nouvelles, et l'on ne voyagera ni en Perse ni en Afrique, ni dans le vaste continent de l'Amérique septentrionale, sans trouver quelque famille qui ne dise : *Voilà des arbres que nous devons à André Michaux.*

déserts d'autres guides que les astres et les sauvages. Il envoya en France soixante mille pieds d'arbres et quarante caisses de graines; mais la révolution ayant suspendu le paiement de ses appointemens, il engagea toute sa fortune pour fournir aux frais de ses voyages. Se voyant sans ressources, il revint en Europe. Le vaisseau qui l'amenoit fut brisé par une tempête sur les côtes de Hollande : il perdit les malles contenant ses effets, ne conserva que les caisses de ses collections. Arrivé à Paris le 25 décembre 1797, il sollicita pendant trois ans le paiement de ses appointemens de sept ans, on ne lui accorda que de légères indemnités. Il se décida enfin à suivre le capitaine Baudin dans l'expédition de la Nouvelle Hollande, et partit avec lui en octobre 1801. Il le quitta à l'Isle de France, et mourut en novembre 1802, sur la côte de Madagascar, où il avoit entrepris de pénétrer pour faire des collections dans l'intérieur de cette île.

Michaux a enrichi le jardin des Plantes et ceux de plusieurs particuliers d'un grand nombre de plantes inconnues ou peu répandues avant lui. On a de lui une Histoire des chênes de l'Amérique septentrionale; plu-

sieurs Mémoires, avec des observations sur les moyens de faire fleurir l'agriculture dans les colonies occidentales; une Flore de l'Amérique septentrionale, écrite en latin et enrichie de gravures. L'administration du Muséum a arrêté que le buste de Michaux seroit placé sur la façade de la serre tempérée, avec ceux de Commerson, de Dombey et des autres voyageurs qui ont enrichi ces collections.

François-André *Michaux*, fils du précédent, a accompagné son père dans ses voyages; a fait en 1802, par ordre du Gouvernement, un voyage dans les nouveaux états de l'Amérique septentrionale qui se sont formés depuis dix ans à l'ouest des monts Alleghanys, dont il a publié la relation; est parti en janvier 1806 pour ce pays, chargé par l'administration forestière de recueillir et envoyer les graines des arbres propres à être acclimatés en France. On a de lui: Voyage à l'ouest des monts Alleghanys, sur les bords de l'Ohio, dans le Keutucky et le Tenessée, 1804, traduit en allemand et en anglais; Mémoire sur la naturalisation des arbres forestiers de l'Amérique septentrionale, suivi d'un tableau rai-

sonné des arbres de ce pays, comparés avec ceux que produit la France, 1805.

MM. Olivier et *Bruguière* entreprirent par ordre du Gouvernement un voyage dans le Levant, l'Egypte et la Perse, d'une exécution bien difficile au milieu des circonstances orageuses de la révolution française ; mais leur courage surmonta tous les obstacles. Un grand nombre de plantes, d'oiseaux, d'insectes, de coquilles, fut le prix de leurs pénibles recherches.

Au moment de recueillir le fruit de ses travaux, Bruguière succomba à Ancone à une maladie occasionnée par les fatigues de ce long voyage (1).

---

(1) « Bruguière, dit M. Olivier (*Voyez* la Relation de son voyage) sera long-temps regretté par ses amis; il le sera sans cesse par celui qui avoit eu si souvent occasion d'apprécier les qualités de son cœur, d'admirer les ressources de sa tête et la profondeur de ses connoissances; par celui qui auroit si grand besoin de son service pour la publication des objets intéressans d'histoire naturelle qui résultent de ce voyage. Personne n'avoit mieux approfondi que

Depuis son retour en France, M. Olivier a publié l'historique de son voyage.

M. Palisssot de Beauvois, membre de l'Institut, fut porté par son goût pour l'histoire naturelle à visiter des pays jusqu'alors inconnus aux naturalistes. Il profita du retour du fils d'un roi nègre des côtes de l'Afrique, amené en France par un capitaine de vaisseau, pour l'accompagner dans sa patrie, connue sous le nom d'*Oware*, pays voisin de la ligne et limitrophe de Benin. Il y récolta plusieurs plantes curieuses, dont il fit passer les graines et des échantillons au jardin des Plantes. Il fit dans chacune des contrées qu'il parcourut des observations de divers genres sur les mœurs et les habitudes de leurs habitans,

---

Bruguière la classe si difficile, si nombreuse, si variée des vers, des molluques et des coquillages. Il s'étoit livré de bonne heure à l'étude de la botanique, et il n'étoit point étranger aux autres parties de l'histoire naturelle. On doit bien regretter qu'une mémoire étonnante et la plus grande facilité à s'énoncer lui aient fait négliger de noter ses observations, et l'aient même, dans tous les temps, rendu très-paresseux à écrire ».

ainsi que sur le climat, les sites et les productions naturelles.

M. Dupetit-Thouars (Aubert), frère d'Aristipe Dupetit-Thouars, marin célèbre, mort glorieusement à Aboukir (1), parcourut les îles Maurice, de la Réunion, de Tristan et quelques parties de celles de Madagascar.

Le fruit de ce voyage consiste en un her-

---

(1) Aristippe Dupetit-Thouars forma le premier le projet d'aller à la recherche de l'infortuné la Peyrouse. Dans cette noble vue, il ouvrit une souscription, se procura des fonds qu'il devoit faire valoir par le commerce des pelleteries dans le nord-ouest de l'Amérique.

A peine M. Aubert Dupetit-Thouars eut-il connoissance du projet de son frère, qu'aussitôt il voulut s'associer à sa destinée, dans l'espoir de se livrer tout entier à la recherche des plantes dans les pays étrangers. Il quitta le service pour se préparer à ce grand voyage. La France se trouvoit alors dans les circonstances les plus malheureuses de la révolution. Les souscriptions, répondant d'abord à leurs espérances, tarirent peu à peu. Les deux frères furent obligés de sacrifier pour leur entreprise une grande partie de leur fortune (*Voyez* quelques pages plus haut, l'article *la Peyrouse*).

bier de 2,000 plantes environ, 600 dessins des objets les plus remarquables, et les descriptions correspondantes. M. Dupetit-Thouars a déjà commencé à nous faire part de ses richesses par la publication des premiers numéros de son *Histoire des végétaux dans les îles australes de la France.* Il avoit auparavant publié un Aperçu des genres nouveaux recueillis dans ces mêmes contrées.

M. Poiteau. Ce voyageur intéressant, qui a su de lui-même, et par ses propres efforts, sortir de l'obscurité et de l'ignorance où il étoit resté jusqu'à vingt-cinq ans, et s'élever jusqu'au rang que lui destinoient la nature et son génie ; qui, de simple garçon jardinier, est parvenu à obtenir une place honorable parmi les botanistes, mérite d'être connu d'une manière particulière. On peut juger de ce que peut l'homme, animé par le désir d'agrandir ses idées par l'étude, en lisant le passage suivant, extrait de l'*Encyclopédie botanique* par M. Poiret, vol. 8, pag. 750 : c'est M. Poiteau qui parle.

« Je suis né en 1766, dans un village nommé Ambleny, près Soissons. La culture des

jardins potagers fut mon occupation pendant ma jeunesse; je vins ensuite à Paris pour me perfectionner dans ma profession de jardinier. Après avoir travaillé chez les mareschais, n'ayant plus rien à y apprendre, je passai chez les fleuristes, d'où, en 1790, j'entrai garçon jardinier au jardin des Plantes. Mon intention, en sollicitant un emploi dans ce jardin, n'étoit pas d'apprendre à connoître les plantes, mais seulement leurs noms, car je n'avois encore nulle idée de botanique; mais mon naturel studieux ne voulut pas que je m'en tînsse aux seuls noms des plantes; il voulut aussi que je les étudiasse en elles-mêmes. C'est alors que, pour la première fois, je connus de quel prix est l'éducation. Loin de savoir le latin, je ne savois pas même deux mots de français: j'avois alors vingt-cinq ans, et jamais je n'avois entendu décliner le mot *grammaire*. D'après le conseil d'un ami, j'achète un *Rudiment;* je le tiens d'une main tandis que je prends mes repas de l'autre. Quand je laboure la terre, il est toujours dans ma poche, et je l'interroge toutes les fois que le travail me force à reprendre haleine. En portant mes arrosoirs, je *décline* des *noms* et je *conjugue* des *verbes*. Bientôt

je passe les soirées à traduire à coups de dictionnaire ; enfin, j'entends quelques mots du *systema vegetabilium*.

« Il y avoit près de trois ans que je travaillois au jardin des Plantes, et plus d'un an que j'étois chargé du soin de l'*école*, lorsqu'un jour M. Jean Thouin apprit avec surprise que je savois lire.... Peu après M. Daubanton me choisit pour coopérateur à l'établissement d'une maison rurale dans le département de la Dordogne, lequel n'ayant pas réussi, je fus obligé de prendre de l'emploi dans les subsistances de l'armée des Pyrénées. Pendant ce temps, M. Thouin l'aîné avoit la bonté de m'encourager par ses lettres et de m'inviter à travailler de plus en plus à mon instruction... Peu de temps, après il m'écrivit pour savoir si je serois bien aise de passer à Saint-Domingue avec plusieurs naturalistes que le Gouvernement envoyoit dans cette colonie. J'acceptai cette offre avec transport ».

M. Poiteau reçut en effet sa commission du Gouvernement.

« M. Poiteau, disent les commissaires de l'Institut, dans leur rapport sur un de ses Mémoires, parcourut les différens quartiers du nord de Saint-Domingue, mais particulière-

ment l'île de la Tortue. Il ne se bornoit pas à faire des collections; il étudioit les caractères des plantes; il en décrivoit tous les organes, et il y joignoit presque toujours des dessins coloriés qui, soignés dans leur ensemble, présentent une image fidèle du port de la plante, et intéressent sur-tout par les détails exacts de la fructification.

» La collection qu'il a rapportée en France est composée de six cents paquets de graines remis au jardin des Plantes, et d'environ douze cents espèces très-bien préparées et toutes nommées par lui; et quoique la bibliothèque de M. Poiteau ne fût composée que du *Philosophia botanica* de Linné et du *Genera plantarum* de Jussieu, il est néanmoins parvenu à reconnoître celles qui étoient mentionnées dans les ouvrages qu'il possédoit. Il a regardé comme nouvelles celles qu'il n'a pu déterminer. A la vérité, plusieurs de ces dernières sont consignées dans des ouvrages récens que notre voyageur n'étoit pas à portée de consulter; mais d'autres, en assez grand nombre, sont véritablement inédites.

Il en est de même des genres qu'il a établis. On en trouve plusieurs dans le *Prodromus* de M. Swartz; mais il en est quelques-uns qui

sont réellement nouveaux, et dont la publication contribuera aux progrès de la botanique ».

Depuis son retour en France, M. Poiteau n'a cessé de s'occuper constamment à perfectionner ses connoissances botaniques et à s'exercer dans l'art du dessin; il a déjà fait connoître plusieurs de ses nouveaux genres de l'Amérique, insérés la plupart dans les *Annales du Muséum d'histoire naturelle de Paris.* Il publie en ce moment, conjointement avec M. Turpin, son ami, dessinateur et botaniste très-instruit, une nouvelle édition des *Arbres fruitiers* de Duhamel, et une *Flore des environs de Paris.*

M. Ventenat (Louis), frère de M. Ventenat, membre de l'Institut. (*Voyez* l'expédition commandée par le général d'Entrecasteaux.)

M. Willemet (Pierre-Remi), né à Nancy en 1762, élevé par un père d'un profond savoir qui vient d'être enlevé aux sciences naturelles qu'il a cultivées avec distinction pendant le long cours de sa vie, après avoir accompagné

les ambassadeurs de Tippoo-Saïb lors de leur retour dans l'Inde, mourut dans une ville du royaume de Tippoo en 1790. La botanique, dit M. Poiret (*Voy.* l'Encyclopédie botanique), perdit en lui un de ses plus zélés partisans, qui s'étoit annoncé avec un zèle si actif, qu'il n'eût point tardé à devenir le rival des Tournefort, des Pallas, des Commerson.

A tous ces noms célèbres nous ajouterons ceux de MM. de Céré (1), élève de M.

---

(1) Voici ce qu'un observateur très-instruit, M. Mélou, qui a voyagé dans toute l'Europe, en Grèce, en Asie, en Egypte, écrivoit en 1786 au sujet du jardin de Montplaisir qu'il avoit visité.

« Ce jardin me paroît une des merveilles du monde. Le climat de cette île permet d'y multiplier en pleine terre les productions de toutes les parties de l'univers. Le voyageur trouve rassemblées dans ce jardin plus de 600 espèces d'arbres ou arbustes précieux, transportés de divers continens; tous n'ont pas encore acquis leur point de perfection; il faut du temps et des soins pour acclimater et naturaliser les arbres. Cette partie de la culture, qui demande beaucoup d'observations, de sagacité et de philosophie, étoit une des choses dans lesquelles M. Poivre excelloit. M. Céré, son élève, y est devenu très-habile. Le manguier a été vingt ans dans les îles de France et de

de Poivre, et directeur du jardin de Montplaisir de l'Isle de France, et Martin (1), bo-

---

Bourbon, sans donner de bons fruits : les deux îles sont actuellement couvertes de ces arbres, qui produisent en grande abondance des fruits délicieux. On peut dire la même chose de plusieurs autres, qui par degrés y ont réussi. Les clous de girofle, sortis du jardin de l'Isle de France, et que Raynal dit être petits, secs et maigres, parce qu'ils étoient les fruits du premier rapport d'arbres foibles et encore languissans, nouvellement transplantés loin de leur terre natale, sont aujourd'hui très-vigoureux, et M. Hubert cultive à l'Isle de Bourbon, avec le plus grand succès, environ 8,000 girofliers ».

M. Céré a donné une description des plantes du jardin de Montplaisir, imprimée à l'Isle de France, et un grand nombre de Mémoires, tant sur les arbres à épiceries fines, que sur un grand nombre d'autres intéressans par leurs fruits et par leurs usages domestiques.

(1) M. Martin perdit, lorsqu'il fut pris par les Anglais, une collection précieuse de plantes et d'animaux destinés au Muséum d'histoire naturelle ; c'étoit le fruit de six années consécutives de travaux et de voyages pénibles, exécutés dans l'intérieur de la Guyane française. Il s'étoit attaché à y rechercher tous les animaux et végétaux qu'il croyoit dignes de trou-

taniste du Gouvernement et directeur de

---

ver place dans les établissemens d'instruction publique. Huit à neuf mille plantes vivantes de ces contrées faisoient partie de cette grande collection, et n'avoient encore figuré dans aucun jardin de l'Europe. M. Martin les avoit recueillies dans les immenses forêts de la Guyane. On ne peut se faire une idée des dangers et des fatigues qu'il avoit éprouvées durant ses longues excursions dans un pays où il est si difficile de voyager.

Ce botaniste a été dédommagé de ces pertes par des plantations d'arbres à épiceries qui ont le plus grand succès. Toutes ces productions, quoique étrangères au sol du Nouveau Monde, n'ont rien perdu de leur qualité, en s'y naturalisant. On convient généralement que le girofle vaut celui qui nous est apporté de l'Inde, et que le poivre est aussi d'une meilleure qualité, qu'il contient plus de parties aromatiques, et que les grains sont plus gros.

Si le cannellier n'a pas donné jusqu'ici d'abondantes récoltes, c'est parce que la culture en a été négligée. On ne savoit pas en préparer l'écorce ; ce n'est qu'en la tannant qu'on y est parvenu. Depuis quelques années, des habitans en livrent plusieurs quintaux au commerce ; celle qui a été envoyée à Paris a été trouvée aussi bonne que celle de Ceylan.

A la vérité, le muscadier, par l'extrême difficulté

l'habitation nationale des épiceries, jardin et pépinières de Cayenne.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Gratum est quod patriæ civem populoque dedisti;
Si facis ut patriæ sit idoneus, utilis agris,
Utilis et bellorum et pacis rebus agendis.

JUVEN. sat. 14.

La patrie te doit beaucoup quand tu lui donnes un nouveau citoyen, pourvu que tu en fasses un agriculteur utile, un homme capable de servir son pays, soit au barreau, soit dans les camps.

(*Trad. de* DUSSAULT).

Le portrait aussi fidèle qu'élégant que nous a tracé de M. Binet, écrivain qui étoit le plus à même d'apprécier les services que l'estimable traducteur de Virgile a rendus à l'enseignement, est celui de la plupart des citoyens qui se sont voués à la plus honorable comme à la plus pénible des professions. Voici comme s'exprime M. Laya, en rendant compte de la

---

qu'il y a à le multiplier de semences, ne remplira pas de long-temps l'objet désiré.

L'arbre à pain, nouvellement introduit dans la Guyane française, est multiplié au point qu'on n'a plus à craindre de le perdre.

nouvelle traduction de Virgile par M. Binet (*Voyez* le Moniteur du 21 juin 1805).

« On peut le dire de celui qui, jetant dans les jeunes ames les premières semences des talens, consacra sa vie entière au grand art de former des hommes, et dont tous les pas dans la carrière de l'enseignement furent des bienfaits; on peut le dire de ce savant recommandable, ainsi qu'on l'a dit de l'homme dont les jours nombreux furent une chaîne de vertus: *ses jours furent pleins*. Il a vu s'élever d'année en année des monumens vivans de sa patience, de son courage, de son savoir; il a peuplé l'Europe d'orateurs, de poëtes, d'écrivains, d'administrateurs, d'hommes d'état même. Toute cette jeunesse qui en étoit l'espérance, qui en est aujourd'hui l'ornement ou la gloire, il l'a trempée aux sources fécondes de l'antiquité; imbue des principes les plus purs, elle les fait revivre dans ses écrits pour nos jouissances, dans ses actes pour notre bonheur. Ce sage instituteur s'est multiplié dans ses élèves, ceux-ci se sont multipliés dans d'autres; ainsi la gerbe de froment, après un laps de quelques années, a couvert les vastes plaines ».

Les améliorations qui ont été introduites

dans le système de l'enseignement en France ayant été suffisamment indiquées dans les ouvrages et les rapports qui ont été publiés à ce sujet par les premiers magistrats chargés de ce dépôt précieux, je me bornerai à citer un établissement dont la création n'a pas servi seulement à entretenir le goût de l'étude dans des temps où les orages politiques sembloient en avoir fait perdre les traces, mais encore à donner à la nouvelle génération une impulsion vers les sciences exactes.

On a déjà dit que la réputation de l'école Polytechnique formoit dans l'étranger une partie de notre gloire nationale, et l'on ne peut se dissimuler que dans l'intérieur ses succès n'aient contribué à notre prospérité et à notre force. Il n'y a pas encore douze ans qu'elle est fondée, et déjà plus de deux mille élèves en sont sortis pour se répandre dans toutes les parties du monde connu où ils ont porté le zèle de la science et des lumières nouvelles. Plusieurs d'entr'eux sont devenus des maîtres distingués; d'autres sont couverts d'honorables blessures reçues au service de la patrie; d'autres enfin font servir leurs lumières à l'instruction de leurs concitoyens

par des ouvrages où brillent également le talent et la raison.

Au nombre des bienfaits dont plusieurs savans ont fait jouir l'enseignement depuis quelques années, nous ne devons pas omettre les écoles de *géométrie descriptive*, dont l'idée est due à M. Monge, instaurateur de cette géométrie. C'est pour la première fois que dans un cours public on fait voir la concordance de la géométrie ordinaire et de la géométrie descriptive.

Hospice Impérial des Aveugles, ci-devant dit Quinze-Vingts.

(*M. Bertrand*, premier instituteur).

Cet établissement, fondé par Saint Louis en 1260, pour trois cents pauvres aveugles, se compose actuellement, d'après les derniers réglemens arrêtés par le ministre de l'intérieur, de quatre cent-vingt aveugles, dont trois cents dits de la première classe, et cent-vingt dits de la seconde classe, ou jeunes aveugles.

Les aveugles travailleurs, ci-devant rue St.-Denis, font partie de cette seconde classe,

et sont réunis à l'hospice depuis le 28 pluviose an 9.

L'Empereur des Français, ajoutant au bienfait de Saint Louis, a sanctifié cet asile militaire, en donnant à l'aveugle les moyens de reconquérir l'usage de ses sens, au lieu de ne lui offrir qu'un refuge de pitié et une solitude désespérante (1).

---

(1) C'est à M. Haüy qu'appartient la gloire d'avoir conçu et exécuté le sublime projet de remplacer par l'exercice d'un autre sens, l'absence de celui dont manque l'aveugle.

Les aveugles ont acquis une telle habitude de sensation, que leur lecture est presque aussi rapide que la nôtre. Leurs caractères sont en relief, et c'est en promenant sur ces caractères des doigts mobiles et très-exercés qu'ils perçoivent la valeur des lettres écrites.

Dans les dernières séances publiques, les examens soutenus par des aveugles ont excité la surprise autant que l'admiration. Un d'entr'eux à donné la démonstration du carré de l'hypothénuse, et développé une théorie sur la dinamique ou mouvement varié, en prenant pour exemple la chute du boulet dans un temps donné (*).

Un autre aveugle a fait plusieurs démonstrations

(*) M. Francœur, professeur de mathématiques transcendantes au Lycée Charlemagne, et examinateur de l'école Polytechnique, parle de M. Penjon, l'un des aveugles-nés de

Pour être admis dans cet hospice, il faut être dans un état de cécité absolue et d'indigence constatée. Le ministre de l'intérieur nomme aux places vacantes sur la présentation de l'administration. Les choix se font parmi les aveugles de tous les départemens de l'Empire.

Tout aveugle admis dans l'hospice est logé, nourri, habillé, chauffé, et reçoit en outre, s'il est de la première classe, une rétribution de trente-trois centimes par jour, et s'il est de la seconde, l'entretien entier et l'instruction dont il peut être susceptible.

Des maîtres et des répétiteurs sont insti-

---

historiques et géographiques qui n'ont rien laissé à désirer pour la fidélité et la netteté, et a promené ses doigts au gré de l'assemblée sur la carte, en désignant chaque fois le nom de la partie tombée.

L'Institut a exposé à la curiosité publique des feuilles destinées à être écrites par les aveugles, et réglées par des cordonnets qui rappellent les *quipos péruviens*.

l'Hospice Impérial des Aveugles, qui fréquenta en 1805, au Lycée Charlemagne, la classe de mathématiques transcendantes et y remporta le premier prix. Il obtint aussi une nomination au concours : ce qui rend ce triomphe plus honorable, c'est qu'on n'avoit pris la cécité en aucune considération. Il fut jugé avec la même sévérité que les autres élèves et par les mêmes moyens.

tués et payés par le Gouvernement pour diriger et suivre cette instruction.

Il existe dans cet hospice différens travaux, et notamment une fabrique de tabac et une filature de coton, où les aveugles qui veulent travailler acquièrent par leur industrie une augmentation de traitement, où leurs femmes trouvent un métier lucratif, et leurs enfans un apprentissage et des secours. Des écoles ont été ouvertes au commencement de 1806 en faveur de ces derniers.

L'administration de bienfaisance a rétabli l'imprimerie des aveugles, existant autrefois rue St-Denis. Elle en a confié la direction à M. Lesueur, aveugle-né.

Le Musée des aveugles, rue St.-Avoie, qu'on peut appeler la succursale des *Quinze-Vingts*, offre également le plus grand intérêt. M. Heilman, directeur de cet établissement, a ajouté depuis peu une nouvelle branche de travaux à ceux qui servoient déjà au soulagement des aveugles. Cette nouvelle entreprise leur procure les moyens de gagner 24 à 30 sous par jour après environ six mois d'apprentissage. Cette branche d'industrie consiste dans la fabrication de calicots et perkales, et dans celle des cordonnets divers.

Cet établissement, recommandable par l'instruction que l'on donne aux aveugles, l'est encore par le parti avantageux que ces infortunés peuvent en retirer, quelle que soit la classe où le sort les a placés.

Ecole impériale des Sourds-Muets, dirigée par M. l'abbé Sicard (1)*, membre de l'Institut.*

Plusieurs villes, entr'autres celles de Bor-

---

(1) La maison des Sourds-Muets forme deux sortes de pensionnats; l'un, composé de 80 élèves gratuits, aux frais du Gouvernement, spécialement exercés aux travaux mécaniques pour apprendre une profession.

Cette institution est aussi ouverte à tous les sourds-muets dont les parens sont assez aisés pour les y entretenir.

On leur apprend à lire et à écrire, les langues française et anglaise, le calcul, la sphère et la géographie, l'histoire, le dessin, la gravure en taille-douce, la mosaïque, le tour.

On y reçoit aussi des sourdes-muettes, on leur enseigne, comme aux sourds-muets, outre la lecture et l'écriture, toutes les connoissances qui conviennent à leur sexe.

deaux (1) et Angers (2), jouissent aujourd'hui des bienfaits de cette utile institution.

Au nombre des bienfaits que la sollicitude du Gouvernement s'est empressée de procurer depuis quelques années aux malheureux, nous devons encore comprendre le rétablissement des écoles chrétiennes à Paris et dans les départemens. Ces utiles institutions assu-

---

(1) L'école des sourds-muets de Bordeaux, dirigée par *M. de St.-Sernin,* excite l'admiration unanime des voyageurs qui l'ont visitée. La fondation de cette école est due à la piété éclairée de M. de Cicé, ancien archevêque de Bordeaux, et maintenant archevêque d'Aix. Elle fut formée sous les yeux de *M. Sicard: M. de St.-Sernin* et tous les autres instituteurs se distinguent autant par leur conduite que par une extrême assiduité dans leurs fonctions. Il en est sorti 29 élèves, tous parfaitement en état d'être utiles à la société, et même de s'y procurer un état honorable.

(2) Le préfet du département de Maine et Loire a autorisé en 1807, par un arrêté, l'établissement d'un cours public à l'usage des sourds-muets, lequel existoit déjà sous la direction de mademoiselle *Blouin*, connue par son zèle et son active bienfaisance. Plusieurs élèves ont été nommés par le même arrêté, pour être instruits et entretenus aux frais du département, soit à pension entière, soit à demi-pension.

rent aux enfans de la classe la moins aisée de ses habitans l'instruction dont ils ont besoin, et les arrachent, pendant qu'ils la reçoivent, à une oisiveté funeste, dont l'habitude est un des plus grands obstacles à vaincre pour leur faire prendre ensuite celle du travail (1).

Parmi les hommes qui se sont distingués dans l'exercice de leurs fonctions, et dont nous avons à déplorer la perte, nous nous empressons de citer MM. *Lhomond*, professeur au collége du cardinal Lemoine, mort en 1794 (2); *Berardier*, grand-maître du col-

---

(1) Cette congrégation fut fondée par M. de la Salle, chanoine de Reims, né dans cette ville en 1651, mort en 1719.

En 1789 on comptoit en France 110 maisons dépendantes de l'institution, dont le chef-d'ordre étoit à St.-Ouen près Rouen.

(2) Charles-François Lhomond, né à Chaulnes, département de l'Oise, s'étoit consacré à l'éducation des enfans dans les classes inférieures, et il a laissé plusieurs ouvrages élémentaires sur la grammaire et la religion, dont la multitude des éditions qu'ils ont eues fait présumer l'utilité.

Simple et modeste dans ses mœurs et dans ses manières, il se refusa toujours aux bénéfices et aux dignités ecclésiastiques.

lége Louis-le-Grand, mort en l'an 7 (1799) (1); *Guignes*, membre de l'académie des Belles-lettres et professeur de langues orientales au collége de France, mort en 1800, à l'âge de quatre-vingts ans (2) ; *Wailly*, membre de

---

(1) M. Berardier a des droits éternels à l'admiration de la postérité, comme il en eut à la reconnoissance de tous ceux qui ont étudié sous sa direction. Il seroit difficile de citer dans le cours d'un siècle un homme qui joignit plus de vertus chrétiennes à plus de vertus sociales. Sa piété, toujours austère pour lui-même, et toujours indulgente pour autrui, en fit, pendant le cours de sa vie, le plus parfait modèle de cette philosophie aimable qui se concilie l'amour et l'estime de tous les partis. Ses élèves le nommoient *le Fénélon de l'Université*.

(2) M. de Guignes s'appliqua particulièrement à la connoissance des caractères chinois. Ce fut lui qui découvrit les poinçons et matrices des caractères orientaux, que Savary, ambassadeur de Henri IV à Constantinople, avoit apportés en France. Ces poinçons étoient égarés et tellement embrouillés, qu'il n'y eut que lui qui pût les remettre en ordre. Lui-même apprit aux ouvriers à s'en servir. Sans fortune, économe sans ambition, de Guignes passa sa vie au milieu des livres et des manuscrits. On a de lui une histoire générale des Turcs, des Mogols et des au-

l'Institut, mort en 1801 (1); *Coulomb*, membre de l'Inst. et inspecteur général des études (2);

---

tres Tartares occidentaux, qui passe pour l'un des monumens historiques les plus considérables qu'on ait conservés dans le siècle dernier.

Ce professeur se trouva réduit presqu'à l'indigence dans la révolution; mais il conserva sa tranquillité et son indépendance qui ne lui permirent d'accepter aucun secours. Grosley, son confrère à l'académie, lui fit cependant un legs dans son testament, en ces termes : « Edifié de la manière dont M. Guignes cultive les lettres sans forfanterie, sans intrigue, sans prétention à la fortune, je lègue à lui ou à ses enfans s'il me prédécédoit, la somme de 3,000 liv. »

(1) M. Wailly, né à Amiens, est connu par l'étude approfondie qu'il a faite de la grammaire française. On lui doit 1.° une grammaire qui parut pour la première fois en 1754, et qui a été souvent réimprimée; 2.° Principes de la langue latine; 3.° un Projet de simplifier l'orthographe; 4.° Traduction des Commentaires de César, et Oraisons choisies de Cicéron.

(2) M. Coulomb, né à Angoulême, s'étoit retiré à la campagne dans les orages de la révolution. Il se rendit à Paris pour rendre au malheureux Lavoisier les derniers devoirs de l'amitié, au risque d'éprouver le même sort.

Comme inspecteur des études, il appliqua aux fonc-

Domairon, mort en 1807, inspecteur de l'instruction publique, ci-devant professeur de belles-lettres à l'école royale Militaire. C'est pour les élèves de cette école qu'il composa *les Principes généraux des belles-lettres*, dont la première édition parut en 1785. Il quitta Dieppe pour accepter la place de membre de la commission pour le choix des livres classiques. Il avoit pour collègues MM. de Fontanes et Champagne. On leur adjoignit ensuite MM. Arnault, Roger, Dumouchel et Wailly.

Valmont de Bomarre, censeur des études au lycée Charlemagne, mort en 1807 (1).

---

tions de sa place la justesse d'esprit et la sagacité qui étoient ses qualités dominantes.

C'est aux savans à caractériser ce qu'il a fait pour les progrès de la physique qui lui doit des calculs profonds, des théories neuves et des lois démontrées (*Voyez* l'Éloge de ce savant, prononcé par *M. Lefèvre Gineau*, membre de l'Institut et inspecteur général des études).

(1) A l'époque de la création des écoles centrales, M. *Valmont de Bomarre* fut nommé professeur d'histoire naturelle. S. M. I. a daigné ensuite le nommer censeur des études au lycée Charlemagne. Il en remplit les fonctions avec le plus grand zèle.

En 1769 le prince de Condé fit proposer à M. Val-

M. Coquille, conservateur de la bibliothè-

---

mont de Bomarre la direction de son cabinet de physique et d'histoire naturelle à Chantilly, et d'être l'instituteur de ses enfans pour cette partie de leurs études. *J'accepte*, dit Valmont de Bomarre, *pourvu que ce soit sans émolumens, et que cette clause soit insérée dans le brevet.* Il vouloit conserver son indépendance, et continuer ses études et ses cours.

Il mit le plus grand ordre dans le cabinet de Chantilly; cette collection étoit devenue extrêmement précieuse. Plusieurs souverains, plusieurs savans étrangers avoient concouru à l'enrichir.

La réunion de son cabinet particulier à celui de Chantilly lui fit, dans la révolution, éprouver une perte qu'il soutint avec le plus grand courage, ainsi que l'état de détresse où il se trouva réduit.

Il avoit préparé des élémens d'histoire naturelle, et les leçons qu'il en avoit si long-temps données lui en avoient inspiré le goût. Il avoit rédigé la relation de ses divers voyages; mais, lorsqu'en 1793, la terreur régnoit seule, il craignit de compromettre les hommes qu'il avoit cités, et que ses correspondances étrangères ne fussent interprétées. Un instant fit disparoître tout ce travail, ses diplômes académiques, ses brevets, sa correspondance avec *Linnæus*, avec *Rousseau*, etc... tout fut brûlé!

Il ne conserva qu'un dépôt précieux pour son cœur, un registre où plusieurs de ses amis ont déposé les témoignagnes de l'intérêt qu'il leur avoit

que Mazarine, mort en l'année 1808 (1).

Un jeune homme des plus estimables, nommé Darras, suivoit les cours du Prytanée; il avoit obtenu de travailler dans les salles d'étude avec les élèves de la maison, et tous les jours, hiver comme été, il traversoit dès cinq heures du matin une moitié de Paris, afin d'arriver au son de la cloche; apportant sa petite provision pour le déjeûner et le dîner. Cette éducation, bien qu'économique, étoit encore à charge à son père. De lui-même le jeune homme se décide à demander une place d'élève à S. Majesté, alors premier Consul; il fait sa pétition, y joint d'anciens certificats que lui avoient donné ses maîtres, se range

Floréal 1800.

---

inspiré. La publication de son Dictionnaire d'histoire naturelle a beaucoup contribué à inspirer le goût de cette science, en la mettant à portée des gens du monde.

(1) Dévoué dès sa jeunesse à l'instruction publique, *M. Coquille* a rempli successivement les places de professeur, de recteur et de syndic perpétuel de l'Université de Caen. Cette ville doit à son zèle pour le bien public l'établissement d'une école clinique.

un jour de parade sur le chemin de Bonaparte, et lui remet sa demande. L'Empereur ne l'oublia pas. Trois ou quatre jours après, Darras rentrant le soir chez son père trouva une lettre de la secrétairerie d'état, qui lui annonçoit qu'il étoit nommé élève au Prytanée français.

Il est des exemples qui ne doivent être perdus ni pour la société en général, ni pour le pays sur-tout qu'ils intéressent ; tel est celui qu'a donné, il y a quelques années, le major-général Martin, de Lyon, mort en 1800, gouverneur de Calcutta.

« Sa patrie et ses concitoyens, dit M. Carré, aujourd'hui maître des comptes et alors membre du tribunat, en parlant de cet estimable officier (*Voyez* le Moniteur du 22 floréal an 11) ne s'éloignèrent jamais de sa pensée; la différence des climats, celle du sort brillant dont il jouissoit, comparé à celui que l'ordre naturel des choses lui destinoit en France (1), rien n'a pu éteindre en lui ce

---

(1) Le major-général *Martin* naquit à Lyon en 1735, de parens honnêtes, mais peu fortunés, et chargé

sentiment

sentiment pur et sacré du pays, sentiment cher à tous les hommes, mais qui, prenant nécessairement le caractère de tous les peuples, est plus actif, plus ardent peut-être chez les Français que chez aucune nation ».

On pourra apprécier le service qu'a rendu ce citoyen recommandable par le testament suivant, fait en faveur de la ville de Lyon.

Paris, le 12 floréal an 11.

Le Gouvernement de la république, sur le rapport du ministre de l'intérieur ;

Vu la lettre du préfet du Rhône, la délibération du conseil municipal de la ville de Lyon ;

Vu le testament du général-major Claude *Martin*, dont l'article 25 est ainsi conçu.

« Je donne et lègue la somme de deux cent

---

d'enfans ; il s'engagea fort jeune encore, et passa avec son régiment aux Grandes Indes. On ignore quels motifs le déterminèrent alors à quitter le service de France pour entrer dans celui de la compagnie anglaise. Il se distingua bientôt, et parvint de grade en grade au poste honorable qu'il a rempli, jusqu'à la fin de ses jours, avec l'estime et la considération générales.

mille *sicca rupees* (1), pour être déposés dans les fonds à intérêts les plus sûrs de la ville de Lyon en France, et régies par les magistrats de cette ville, sous leur protection et contrôle. Cette somme, mentionnée ci-dessus, doit être placée, comme je l'ai dit, dans un fonds portant intérêt. Cet intérêt doit servir à établir une institution pour le bien public de cette ville, et les académiciens de Lyon doivent désigner la meilleure institution qui puisse être constamment supportée avec l'intérêt provenant de la somme sus-mentionnée, et s'il n'y en a pas de meilleure, suivre celle désignée dans l'art. 24. L'institution doit avoir, comme à Lucknow, le nom de la *Martinière*, et avoir une inscription faite au devant de la maison d'institution, portant le même titre que celle de Calcutta ; et cette institution doit être établie sur la place St-Saturnin, étant l'endroit où j'ai été baptisé ; on devra y acheter ou bâtir une maison pour cela, marier deux filles chaque

---

(1) La roupie sicca, que les Anglais écrivent *sicca rupee*, vaut 2 schellings et 6 pences (trois livres de notre monnoie) ; ce qui porte le legs à 600,000 livres.

année, et donner à chacune d'elles cent livres tournois, outre environ cent livres pour les frais de mariage et de la fête de ceux qui doivent être mariés.

» Ou si c'est une institution telle que celle de Lucknow, pour instruire un certain nombre de garçons et de filles, alors il doit y avoir un sermon et un dîner pour les enfans de l'école et ceux qui doivent être mariés, et ils doivent boire un *toast* en mémoire de l'instituteur ; et une médaille de la valeur de 50 liv. doit être donnée, avec une récompense en argent ou en effets de la valeur de 200 liv. au garçon ou à la fille qui aura été la plus vertueuse, et qui se sera le mieux comporté pendant le cours de l'année ; et aussi une récompense de la valeur de 100 liv. pour le second ou la seconde qui se sera le mieux comporté. J'espère que le magistrat de la ville protégera l'institution. Dans le cas où la somme ci-dessus donnée, de 200,000 *sicca rupees*, ne seroit pas suffisante pour un intérêt propre à supporter l'institution, et acheter et bâtir une maison, alors je donne et lègue une somme additionnelle de 50,000 *sicca rupees*, faisant 250,000 *sicca rupees*. Un de mes parens mâles, résidant à Lyon, peut

être fait administrateur et exécuteur testamentaire, joint avec quelqu'un nommé par le magistrat, pour être régisseur de ladite institution, et ces régisseurs doivent avoir une commission économique pour leurs peines, prise sur l'intérêt de la somme ci-dessus mentionnée. Je donne aussi et lègue la somme de 4,000 *sicca rupees* pour être payée aux magistrats de la ville de Lyon, pour libérer des prisons autant de prisonniers que la valeur de cette somme peut s'étendre, et de tels qui sont détenus pour petites dettes; et cette libération doit être faite le jour du mois que je mourus, afin que le souvenir du donateur puisse être connu, et que le major-général Martin en est l'instituteur, et qu'il a donné la somme de 4,000 *sicca rupees* pour libérer quelques pauvres prisonniers autant que cette somme peut le permettre. Ceci je le mentionne pour que cela soit connu, et afin que, si c'étoit négligé, quelque personne charitable le fasse connoître aux magistrats de la ville de Lyon, pour qu'ils puissent obliger mes exécuteurs testamentaires, administrateurs ou substituts, de payer la somme dite ci-dessus, et d'être plus réguliers dans leurs paiemens.

» Vu l'état coté I—A, art. 25 (*bis*), qui place dans la colonne des sommes à payer par an les 4,000 roupies pour libérer des prisonniers à Lyon ;

» Vu la clôture du même état, qui alloue six lakes de roupies pour être placées à intérêt, et pour payer les différentes pensions annuelles, et par mois, dans laquelle somme est comprise celle de 4,000 roupies par an, léguée en faveur des prisonniers de Lyon ; le conseil d'état entendu, arrête :

ART. I.er Le legs de 250,000 sicca rupees, fait par Claude Martin, natif de Lyon, décédé à Lucknow, major-général au service de la compagnie anglaise des Grandes Indes, suivant son testament du 1.er janvier 1800, pour l'établissement d'une institution la plus convenable au bien public de la ville de Lyon, sera accepté par les maires de la ville de Lyon, au nom de ladite commune, à la charge de remplir fidèlement toutes les intentions du testateur, telles qu'elles sont énoncées dans l'art. 25 précité de son testament.

II. Le legs de 400 sicca rupees de rentes annuelles, destiné par le même Claude Martin à la délivrance des prisonniers pour dettes, sera accepté également par les maires de

la ville de Lyon, à la charge de remplir pareillement et strictement les intentions du donateur.

III. Le plus proche parent mâle du donateur, résidant à Lyon, sera adjoint, à perpétuité, à l'administration des fondations énoncées dans les articles précédens.

IV. Les maires de Lyon feront les diligences requises pour le recouvrement et la délivrance desdits legs, et feront, en attendant, tous les actes conservatoires qui seront jugés nécessaires.

V. En cas de contestation, ils se feront autoriser par les formes voulues par l'arrêté du 7 messidor an 9, à en poursuivre la délivrance par devant les autorités civiles ou judiciaires qui devront en connoître.

VI. Les maires présenteront, dans le plus bref délai, au préfet du département du Rhône, le mode de placement du montant du legs, qu'ils jugeront le plus propre à remplir fidèlement les intentions du testateur, et ce mode sera soumis à l'approbation du Gouvernement.

VII. En reconnoissance des bienfaits du testateur, le préfet du Rhône, conformément au vœu du conseil municipal, fera exécuter,

aux frais de la cité, une statue et un tableau destiné à représenter le général Martin.

VIII. Cette statue et ce tableau seront placés dans le bâtiment où l'on établira l'institution fondée par le général Claude Martin, et dont l'académie de Lyon donnera le plan. Au bas de la statue, on gravera une inscription semblable à celle qui doit être mise sur la porte de la maison d'institution, conformément au vœu du testateur. Cette maison sera acquise ou construite sur la place Saint-Saturnin, pour exécuter complètement la dernière volonté du testateur, et que sa mémoire soit honorée aux mêmes lieux où l'on bénit son enfance.

IX. Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au Bulletin des Lois.

Le premier Consul, *signé*, BONAPARTE.

Par le premier Consul.

Le secrétaire d'état, *signé*, H. B. MARET.

L'abbé Fénélon de Salignac, né à Saint-Jean des Tillacs en Dauphiné, en 1714, rap-

pela par sa bienfaisance et sa piété l'immortel archevêque de Cambrai, son oncle; mais, sans ambition, il ne prétendit pas aux dignités auxquelles ses vertus et son nom sembloient l'appeler. Sur la fin de ses jours, il conçut le projet d'affranchir de l'ignorance et des vices qui en découlent, cette classe d'infortunés connus à Paris sous le nom de *petits savoyards*, et depuis lors on l'appela leur évêque, titre dont il remplissoit envers eux les fonctions paternelles. Il attira ces malheureux par de nombreux bienfaits, et bientôt on le vit entouré d'une multitude d'enfans qui l'écoutoient avec le silence du respect et de l'admiration. Les Savoyards jusques-là ne s'étoient livrés qu'au travail de ramoneurs, qui ne les occupoit que pendant deux heures de la journée; il imagina aussi d'en faire des décroteurs, leur donna les ustensiles nécessaires à ce métier, et les établit sur les quais et au coin des rues; on le vit souvent, dans ses promenades, aller les interroger sur leurs profits et les moyens d'améliorer leur situation. On sait quel fut le sort de ce bienfaiteur de l'humanité.

Nous terminerons ce chapitre par le tableau suivant, extrait de l'Exposé de la situa-

tion de l'Empire Français en 1806 et 1807; présenté à MM. les députés au corps législatif dans la séance du 24 août 1807, par S. Exc. le ministre de l'intérieur.

Les intérêts de l'enseignement sont une des pensées habituelles de l'Empereur. Pendant la période trop courte de son séjour à Paris, c'est l'objet qui l'a le plus occupé. Un plan d'université générale (1), embrassant tout le système de l'éducation publique, établissant les rapports de ceux qui doivent y concourir, avec le Gouvernement, entre eux-mêmes et avec les citoyens, tendant à leur donner un esprit commun, assurant un grand intérêt aux succès de leurs travaux, comme il leur en assure la récompense; ce plan a donné lieu à de nombreuses et profondes discussions du conseil d'état. La guerre a retardé pour la France le moment de jouir de cet inestimable bienfait: l'Empereur veut encore le perfectionner. Avant de s'en occuper, ou plutôt de paroître s'en occuper, il s'étoit fait mettre sous les yeux le compte le

---

(1) Par décret impérial du 17 mars 1808, l'enseignement public, dans tout l'Empire Français, est confié exclusivement à l'université impériale.

plus détaillé de la situation de tous les établissemens actuels, du nombre de leurs élèves, de leur discipline, de leurs études, de leurs ressources et de leurs dépenses. Plusieurs lycées ont été organisés cette année; leur nombre total s'élève actuellement à 35; le nombre des élèves admis à partager les bienfaits du Gouvernement s'est trouvé beaucoup accru cette année par l'exécution de l'arrêté du trois floréal an 13. Là, se forment, pour l'honneur des sciences et des lettres, pour la gloire et le service de l'état, plus de huit mille élèves, dont trois mille sept cents doivent en tout ou en partie leur éducation à la munificence nationale. Il n'est presque plus une ville qui n'entretienne une école secondaire à ses frais, et n'en possède plusieurs particulières; le nombre d'élèves des lycées et de ces écoles excède de beaucoup le nombre des étudians que l'on comptoit avant la révolution dans les universités et dans les colléges; les inspecteurs généraux des études, dans la dernière inspection qu'ils ont faite des écoles de Paris, ont trouvé le degré d'avancement dans les études supérieur à ce qu'il étoit autrefois.

Les douze écoles de droit sont organi-

sées (1); déjà plus de deux mille étudians s'empressent d'y puiser la connoissance des lois, et promettent à l'état une pépinière de savans jurisconsultes et de magistrats éclairés.

On a suivi le développement du systême qui vous fut exposé l'année dernière, et qui a pour objet de faire servir les hospices à l'avancement de l'art médical dans les provinces, tirant ainsi du soulagement donné à l'humanité souffrante de nouveaux moyens pour en prévenir ou en diminuer les maux. Des écoles gratuites de médecine-pratique ont été établies dans les villes d'Amiens, Besançon, Bruges, Bruxelles, Gand, Clermont-Ferrand, Angers, Grenoble et Poitiers. Les cours d'accouchement établis à l'hospice de la Maternité, et qui, depuis leur formation, ont donné près de quatre cents sages-femmes instruites aux départemens, viennent d'être soumis à des mesures qui acheveront d'en régulariser les travaux, et d'en assurer les succès.

---

(1) Les écoles de droit sont placées à Aix, Bruxelles, Caen, Coblentz, Dijon, Grenoble, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse et Turin.

Les opérations, relatives à la mesure de l'arc du méridien de Barcelonne aux îles Baléares, ont été reprises et seront continuées cet hiver. L'observatoire du Panthéon a été rétabli, celui de Turin est rendu à l'astronomie.

CHAPITRE QUATORZIÈME.

Indication de plusieurs savans et artistes qui, pendant les orages de la révolution, ont contribué à la conservation de nos monumens.

BIBLIOTHÈQUES.

MONSIEUR *Ameilhon*, membre de la commission des monumens (1), créée par décret de l'assemblée constituante, fut occupé pendant plusieurs années à rassembler et à

(1) L'assemblée nationale constituante ayant supprimé une partie des maisons religieuses de la France et aliéné leurs biens, MM. Bailly et Larochefoucault, membres du comité d'aliénation, proposèrent à l'assemblée de créer des commissaires chargés de recueillir dans les maisons nationales, dans les édifices publics supprimés tous les objets qui méritoient d'être mis en réserve. Ces diverses commissions furent ensuite réunies en une seule par décret de la convention nationale du 18 octobre 1792, sous le nom de *commission des monumens.*

mettre en ordre les bibliothèques des corporations séculières et régulières supprimées dans le département de Paris. Huit cent mille volumes ont été recueillis par ses soins dans les dépôts littéraires (1) qu'il a formés et dirigés.

L'abbé *Barthélemy*, auteur du Voyage du jeune Anacharsis, étoit membre de ladite commission.

M. Leblond, membre de l'Institut, secrétaire de ladite commission des monumens, fut chargé de parcourir la Belgique et la Hollande pour la recherche des livres précieux et manuscrits dont il a considérablement enrichi nos bibliothèques publiques Il a été accompagné dans ses voyages de M. Wailly, architecte ~~, membre de l'Institut, pour~~ la recherche des tableaux et des monumens.

M. Grégoire, membre du sénat conservateur. Les services que ce savant a rendus aux sciences et aux arts sont assez connus (*Voy.*

---

(1) Trois dépôts furent formés dans Paris; le premier dans le couvent des Capucins, rue Saint-Honoré; le second à l'Arsenal, et le troisième dans le couvent des Cordeliers.

les rapports faits au nom du comité d'instruction publique par *M. Grégoire*.

M. Mercier St.-Léger, ex-bibliothécaire de Sainte-Geneviève, mort en l'an 7 (1), fut un des membres les plus actifs de la commission des monumens, sur-tout pour la conservation des bibliothèques et pour l'ordre à suivre dans les dépôts littéraires qui se formoient.

Dom Poirier, bibliothécaire de l'abbaye

---

(1) Les étrangers voulurent attirer chez eux M. Mercier. On lui offrit à Varsovie et à Milan une place de bibliothécaire avec un traitement considérable; des souverains lui firent les propositions les plus séduisantes, mais il préféra sa patrie et ses amis.

L'abbé Mercier se trouva réduit dans la révolution à un état voisin de l'indigence. Quelques amis firent connoître au ministre l'intérieur (M. François de Neufchateau) sa position critique. L'un d'eux, *Laserna-Sant-Auder*, bibliothécaire du département de la Dyle à Bruxelles, donna, dans cette occasion, un exemple bien touchant d'amitié et de générosité. Dans une lettre adressée au ministre de l'intérieur, datée de Bruxelles du 19 nivose an 7, en réponse à sa circulaire du 20 brumaire, Sant-Auder s'exprime ainsi sur le compte de son ami.

« J'ai vu dernièrement à Paris un de ces hommes

Saint-Germain des Prés, fut nommé successivement membre de la commission des monumens nationaux et de la commission temporaire des arts; il mit constamment à conserver les objets de ses études, le même zèle et

---

que les siècles produisent rarement, une *bibliothèque vivante*, hélas! je l'ai vu, dis-je, chargé d'années, réduit presqu'à l'indigence et abandonné à lui-même; je veux parler, cit. ministre, de l'abbé Mercier, ci-devant abbé de St.-Léger, bien connu dans la république des lettres par ses vastes connoissances dans toute l'étendue de l'histoire littéraire. Je me fais un devoir de le rappeler à votre souvenir, bien persuadé, par l'amour que vous portez aux lettres, que vous ne souffrirez pas que le premier bibliographe de l'Europe, après avoir passé sa vie dans l'aisance, finisse ses vieux jours dans la misère. Je m'offre volontiers, sous votre agrément, citoyen ministre, si d'autres occasions plus favorables ne se présentent pas, à lui céder ma place, bien assuré qu'il en saura remplir beaucoup mieux que moi les fonctions; d'ailleurs c'est un hommage que je dois à son mérite et à son grand âge».

Le 5 ventose M. François (de Neufchateau) lui répondit: « Je ne puis qu'applaudir aux sentimens louables et généreux qui vous portent à céder votre place au cit. Mercier, ci-devant abbé de St.-Léger, et que vous regardez comme le premier bibliographe de l'Europe; mais je ne puis accepter une proposi-

la

la même ardeur que, dans les temps les plus heureux, il avoit mis à les connoître et à les étudier. On doit à ses instances et aux renseignemens qu'il ne se lassoit point de donner et de réitérer, la conservation d'un grand nombre d'ouvrages précieux, imprimés ou manuscrits, qui existoient, sur-tout dans les établissemens religieux répandus sur la surface de la France, et qui sans lui auroient disparu pour toujours. On lui doit aussi la

---

tion qui vous enleveroit vous-même à des fonctions que vous vous montrez si digne de remplir sous tous les rapports. Cependant, pour répondre aux vues de bienfaisance qui vous animent envers ce respectable vieillard, je vais prendre des renseignemens sur son compte, et je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour adoucir l'état malheureux dans lequel il se trouve ».

La promesse du ministre ne fut point vaine. Quelques jours après, M. François (de Neufchateau) adressa à M. l'abbé Mercier une lettre par laquelle il le prévenoit qu'il lui avoit accordé, à titre d'encouragement, une somme de 200 liv. par mois.

(*Voyez* la Notice sur la vie et les écrits de Barthélemi Mercier Saint-Léger, par M. Chardon-Larochette).

conservation des tombeaux de la famille de saint Louis, qu'il fut chargé de transférer de l'abbaye de Royaumont, au moment où on alloit la démolir, à l'abbaye de Saint-Denis, et un mémoire intéressant et qui est presque tout ce qui reste de ce superbe monument de la piété religieuse et filiale d'un des plus grands et des meilleurs rois qu'ait eu la France. Son zèle conservateur eut souvent besoin d'être soutenu par un grand courage, pour arracher au fanatisme de l'ignorance et de la barbarie, des monumens des lettres, des sciences et des arts dont il avoit fait sa proie, et qu'il avoit condamnés à la destruction. Combien ne lui en fallut-il pas, lorsqu'il vit les préparatifs de l'affreuse journée du 2 septembre 1792, pour rester à l'abbaye de St.-Germain, au milieu des massacres dont il couroit risque d'être la victime, dans le seul espoir qu'un homme préposé par la loi à la conservation des monumens des sciences et des arts pourroit préserver le dépôt littéraire que renfermoit cette maison, dans le cas où la fureur populaire tenteroit de le violer? N'eut-il pas encore besoin d'une autre espèce de courage, et peut-être plus rare, après la

terrible incendie qui dévora la bibliothèque le 20 août 1794, et qui, en détruisant le logement et les effets des bibliothécaires, les contraignit d'aller chercher ailleurs un asile; pour se charger de la garde des manuscrits que la fureur des flammes avoit épargnés; pour rester seul, comme Cassandre, sur les ruines d'Ilium, dans une maison déserte et dévastée, et passer l'hiver rigoureux qui suivit cette catastrophe sans feu, presque sans meubles, mal vêtu, dénué de tout, exposé à toutes les intempéries de la saison, dans une chambre sans toit, dont les planchers menaçoient ruine, et à laquelle il ne pouvoit arriver qu'à travers les décombres, par un escalier dont la couverture avoit été consumée, et où les eaux des toits voisins se réunissant, formoient, dans les temps pluvieux, un torrent difficile à franchir, et pendant la gelée un vaste glacier qu'il ne pouvoit gravir qu'à genoux et s'appuyant sur ses mains? Il ne quitta ce repaire, plus propre à loger un animal abject qu'un homme, que lorsqu'il eut fait transporter à la Bibliothèque Nationale le dépôt dont la garde lui avoit coûté tant de peines, accompagné d'un catalogue qu'il en avoit fait pour en faciliter l'usage, et pour adoucir par le

travail le sentiment pénible de ses besoins, de ses privations et de sa détresse.

(Extrait de la Notice sur la vie et les ouvrages de Germain Poirier, par M. Dacier, secrétaire perpétuel de la classe d'histoire et de littérature ancienne).

M. Saugrain, bibliothécaire de l'Arsenal, mort en 1805, sauva par son courage cette superbe bibliothèque, la plus belle et la plus complète après la Bibliothèque Impériale. Le peuple, le jour de la prise de la Bastille, apprit qu'il existoit dans l'Arsenal une bibliothèque appartenant au comte d'Artois; il s'y porte aussitôt en foule pour la détruire. M. Saugrain, seul dans la bibliothèque, ne sachant comment résister à un pareil assaut, ordonne au Suisse de changer de livrée, et lui fait prendre l'habit de la maison du roi. Forcé de céder aux cris d'une populace effrénée, le Suisse ouvre la porte, et à la vue de la livrée du roi, le peuple se retire, croyant qu'il s'étoit trompé. Ce fut à cette heureuse idée que l'on dut l'entière conservation de ce précieux dépôt.

Pendant les temps les plus orageux de la

révolution, étant encore seul chargé de la conservation de cette bibliothèque, il eut le courage de résister plusieurs fois à des ordres que l'on avoit eu l'adresse d'arracher au Gouvernement, et qui autorisoient le démembrement de la seconde bibliothèque de France, pour en former plusieurs petites que demandoient de nouveaux établissemens.

(Extrait du Journal de Paris).

M. Oberlin, professeur à Strasbourg. La révolution commença par le pillage de l'hôtel de ville. Une populace égarée s'empara des papiers et registres conservés dans cet édifice et les jeta par la fenêtre. Les jours suivans, lorsque le calme commença à renaître, M. Oberlin fut un des premiers qui songea à sauver de la destruction ces papiers qui couvroient une vaste place dans l'hôtel de ville. Il fit un appel à ses élèves. Tous se mirent avec lui à l'ouvrage, et en peu de jours ils furent assez heureux pour mettre ces papiers au moins à l'abri. M. Oberlin consacra encore pendant long-temps tous les momens que n'exigeoient point les devoirs de sa place

pour aider l'archiviste de la ville à les remettre en ordre (1).

---

(1) Les services que M. Oberlin avoit rendus à la France par les premières recherches sur l'antiquité et à son pays en particulier, par l'intégrité avec laquelle il exerça, pendant plusieurs années, les fonctions d'administrateur, ne purent le mettre à l'abri de la haine de ceux qui, en 1793 et 1794, désoloient la France. Dans la nuit du 3 au 4 novembre 1793, Saint-Just et Lebas, commissaires de la convention, le firent arrêter par les satellites du tribunal révolutionnaire, ainsi que la plupart des membres de l'administration départementale du Bas Rhin, et transférer le lendemain dans les prisons de Metz.

M. Oberlin supporta ce malheur avec toute la constance et la résignation d'un vrai sage. Lorsqu'après trois mois de la plus sévère détention, il eut la ville pour prison, il chercha à trouver de la consolation dans le travail. Plusieurs anciens amis, qu'il avoit à Metz, et d'autres personnes respectables, s'empressèrent de lui rendre son séjour aussi agréable que les circonstances le permettoient. L'un d'eux lui offrit l'usage de sa bibliothèque ; un autre, M. Tabouillet, auteur de l'histoire de Metz, vieillard respectable, mit à sa disposition une ample collection d'ouvrages relatifs à l'histoire du Pays Messin. En les parcourant, M. Oberlin fixa en même temps son attention sur l'ancien langage dans lequel ils sont

M. Layre, bibliothécaire de l'école centrale du département de l'Yonne, mort en l'an 9, ami zélé des arts et de l'antiquité, sut avec courage s'opposer plus d'une fois aux ravages du vandalisme dans ce département, et soustraire à la destruction des manuscrits, des cartulaires précieux et autres monumens historiques.

M. Fauris Saint-Vincent, né à Aix (département des Bouches du Rhône), mort le 1.er brumaire an 7. Ce savant étoit très-versé dans l'histoire, les médailles et les anciens monumens. Son attention a été plus particulièrement fixée sur les monnoies et les monumens des anciens Marseillais. M. Saint-Vincent partageoit son temps entre les fonctions attachées à sa place de juge de paix et les recherches sur l'antiquité. C'étoit un juge intègre et éclairé. Il ne faisoit pas seulement consister les devoirs du magistrat dans la dis-

---

écrits, et le compara avec le patois lorrain du Ban-de-la-Roche, sur lequel il avoit publié un Essai en 1775 (Extrait du Magasin encyclopédique, rédigé par M. Millin, mars 1807).

tribution de la justice, il cherchoit encore à prévenir les procès, à concilier les plaideurs, et il a continué de remplir la noble et intéressante fonction de médiateur et d'arbitre jusqu'à un âge fort avancé.

Parmi les pertes que la littérature orientale a faites depuis quelques années, nous distinguerons M. Auguste Herbin, mort à la fleur de son âge (Il avoit alors vingt-quatre ans). Ce jeune homme, qui donnoit les plus brillantes espérances, s'étoit placé au rang des auteurs classiques, en publiant une grammaire à l'âge de dix-neuf ans.

A ces noms nous joindrons ceux des cit. qui ont contribué par leurs libéralités à enrichir nos bibliothèques ou tout autre établissement consacré à l'instruction. Nous indiquerons

MM.

Lamotte, négociant au Havre de Grâce, qui a fait présent à la Bibliothèque Impériale de 2,462 gravures, la plupart des maîtres les plus estimés et toutes d'une conservation parfaite (1).

---

(1) Le ministre de l'intérieur (M. Chaptal), in-

Paul-Ange de la Baulme, ex-maréchal de camp, né à Nismes, mort en 1804, fut un des premiers et des plus ardens sectateurs de la physique pneumatique. Il fit servir aux progrès des sciences la fortune considérable dont il jouissoit. Il voyagea en Angleterre, et en rapporta une collection de machines d'autant plus précieuses, qu'à cette époque l'art de les construire n'avoit pas encore acquis chez nous ce degré de perfection où la savante industrie de nos artistes l'a fait parvenir de nos jours.

Sigaud-Lafond, correspondant de l'Institut, professeur de physique expérimentale

---

formé de cet acte de générosité, écrivit à M. Lamotté la lettre suivante.

« Je suis informé, citoyen, par l'administrateur de la Bibliothèque Nationale, que vous avez fait don à cet établissement de 2,462 gravures, dont plusieurs sont rares et précieuses. Je m'empresse de vous témoigner ma satisfaction pour cet acte de désintéressement et d'esprit public, qui vous assure le titre le plus honorable à la bienvieillance du Gouvernement et à la reconnoissance des artistes.

à Bourges, a formé à ses frais dans cette ville un très-beau cabinet de physique dont les premiers fondemens ont été jetés par lui en 1775.

La ville de Strasbourg jouit actuellement d'un cabinet d'histoire naturelle, fruit des connoissances et des épargnes du professeur Herman, que les sciences ont perdu en l'an 9.

Monumens publics.

M. Alexandre Lenoir (1), administrateur du Musée des *monumens français*, fut nommé membre de la commission des monumens,

---

(1) D'une foule de monumens épars, soit à Paris, soit dans les départemens, M. Lenoir a formé un musée particulier, historique et chronologique, où l'on retrouve les âges de la sculpture dans des salles particulières, à chacune desquelles le conservateur a donné le caractère, la physionomie exacte du siècle qu'il représente.

Une salle d'introduction sert d'ouverture. Cette pièce contient des monumens de tous les siècles, chronologiquement placés. Des chapiteaux, ornés de bas-reliefs, nous montrent l'état des arts sous Pepin et

chargée par l'assemblée constituante de recueillir dans les maisons devenues nationales tous les objets qui méritoient d'être mis en réserve. Cet artiste, secondé par les mem-

---

Charlemagne. On y voit les tombeaux de Clovis, de Childebert, de Chilpéric et de Charlemagne.

Dans la salle du 13.e siècle, on voit des voûtes sur-baissées en arêtes, et parsemées d'étoiles sur un fond bleu. Les portes et les croisées, de forme ogive, construites avec les débris d'un monument du même âge, ont été dirigées par M. Lenoir, selon le goût d'architecture renouvelée des Arabes, par le célèbre Montreau : les vitraux portent aussi l'empreinte de ce style; ils ont été tirés d'un monument qui avoit été bâti en 1250, par le même Montreau, qui les avoit fait exécuter sous ses yeux. Les monumens que renferme cette salle consistent en des cénotaphes que Louis IX fit ériger à ses prédécesseurs, si bien désignés dans l'histoire sous le nom de *rois fainéans*.

Dans la salle du 14.e siècle, qui présente l'architecture que les Français empruntèrent des Arabes au retour des croisades, on remarque le tombeau de Philippe le Bel, de Philippe V, dit *le Long;* de Charles V, de Philippe de Valois, du roi Jean, de Duguesclin et de Charles V, dit *le Sage.*

Les principaux monumens, renfermés dans la salle du 15.e siècle, sont les statues de Louis de France, duc d'Orléans, Valentine de Milan, sa veuve ; de

bres des diverses autorités ; après avoir réuni les monumens qui forment aujourd'hui son intéressanse collection, conçut

---

Philippe d'Orléans, de Charles VI, d'Isabelle de Bavière, son épouse; de Jean Juvénal des Ursins, etc.

On voit dans la salle du 16.e siècle, véritable époque de la renaissance des arts en France, le buste de Louis XI, le monument élevé à l'historien Philippe de Commines, le tombeau de Louis XII et d'Anne de Bretagne, son épouse; la statue de Villiers de l'Isle-Adam, celle de l'amiral Chabot, en albâtre, par Cousin; la chapelle sépulcrale qui renferme le tombeau de François I.er, le tombeau de Henri II et de Catherine de Médicis, celui du connétable Anne de Montmorency, trois monumens que M. Lenoir a élevés à Jean Goujon, à Jean Cousin et à Germain Pilon; les trois Graces prises dans un seul bloc de marbre, chef-d'œuvre de Germain Pilon; enfin le mausolée de Diane de Poitiers, élevé sur les dessins de Philibert Delorme, le plus habile architecte de son temps.

La salle du 17.e siècle est consacrée aux hommes illustres en tout genre que la France enfanta à cette époque, entr'autres le mausolée du cardinal de Richelieu, exécuté par Girardon, ceux de Louvois et de Lebrun.

Les monumens du 18.e siècle sont répandus dans

l'idée d'en former un musée particulier ; historique et chronologique dans lequel les monumens seroient placés par âge dans des salles réparées et décorées avec les ornemens même des siècles qu'il avoit l'intention de représenter ; il soumit en conséquence son plan, le 29 vendémiaire an 4, à la convention nationale, qui le convertit en décret.

Non seulement M. Lenoir a su nous conserver des monumens précieux pour l'histoire, mais il a voulu encore nous faire connoître l'état de l'art en France. Il a fait en conséquence transporter dans son établissement les débris de plusieurs édifices et châteaux pour en former la décoration de ces salles et celle de trois cours qu'il a également divisées par âge. La première est formée d'un portique et d'une colonnade du château d'Anet, bâtie sous Henri II par Philibert Delorme, pour Diane de Poitiers ; la seconde cour, de quatre façades enlevées du château de Gail-

---

les divers endroits du Musée. On y retrouve le mausolée du cardinal de Fleury, des monumens élevés à la gloire des hommes illustres du dernier siècle, parmi lesquels on distingue le mausolée du curé de St.-Sulpice et celui du duc d'Harcourt.

lard, bâti en 1500 pour le cardinal d'Amboise, par Jean Joconde, architecte de Louis XII; la troisième, d'un portail et de galeries arabes, dites gothiques, provenant de la chapelle de la Vierge de Saint-Germain des Prés, qui avoient été bâtis par le célèbre Montreau, architecte de saint Louis. En sortant de ces cours, on entre dans un jardin immense, en forme d'Élysée, où sont déposés dans des sarcophages les restes de Descartes (1), de Molière, de Lafontaine (2), de Boileau, de Mabillon, de Montfaucon, d'Héloïse et d'Abeillard (3), etc.

---

(1) La conservation des restes de Descartes est due aux propositions de la commission temporaire des arts.

(2) C'est la destruction de l'église de St.-Joseph, rue Montmartre, qui procura à M. Lenoir les restes précieux de ces grands hommes. Cet artiste trouva, dans les membres qui composoient le comité civil de la section, des administrateurs non seulement zélés, mais encore faits pour apprécier l'importance d'une pareille recherche, et c'est réellement à ces administrateurs que l'on en doit la conservation.

(3) L'administration municipale de Nogent sur Seine s'est empressée de conserver les restes d'Héloïse et d'Abeillard, sur la demande de M. Lenoir.

La chapelle sépulcrale a été construite avec divers

Lors de la destruction des tombeaux de Saint-Denis, un particulier vint prévenir M. Desfontaines, professeur du Muséun d'histoire naturelle, que le corps du maréchal de Turenne existoit encore. M. Desfontaines songe aussitôt aux moyens de sauver les restes de ce grand homme. Une idée heureuse se présente, c'est de les réclamer comme objet de science à la commission des arts dont il étoit membre : le corps de Turenne est parfaitement embaumé, dit-il, je demande qu'il soit déposé au Muséum d'histoire naturelle comme momie moderne, pour le comparer aux momies anciennes.

Cette demande n'a d'abord aucun succès; le professeur la réitère dans trois séances différentes avec le même courage. Enfin quelques voix s'élèvent avec la sienne, et la commission prend un arrêté pour ordonner que le corps de Turenne soit transporté au Muséum d'histoire naturelle (1).

---

fragmens de l'abbaye du Paraclet. Le sarcophage a été remis à M. Lenoir par M. Boisset, médecin à Châlons sur Saône, qui l'acheta pour la sauver de la destruction.

(1) Les restes de Turenne furent transportés,

M. Saint-Vincent, fils du président de ce nom, connu par les services qu'il a rendus aux sciences, a fait rétablir à ses frais, il y a quelques années, le monument que son père fit élever en 1778 à la mémoire du savant Pieresc (1). Ce monument, placé dans l'église des Dominicains, avoit été renversé en 1794.

---

par arrêté du directoire exécutif du 24 germinal an 7, au Musée des monumens français, et déposé dans un sarcophage exécuté sur les dessins de M. Lenoir, et ce ne fut que le 1.er vendémiaire an 9, par arrêté des consuls, que le corps de ce grand homme fut transporté en grande pompe aux Invalides.

(1) Le nom de *Peiresc* doit être à jamais cher aux Français, dit M. Millin (*Voyez* son Voyage dans les départemens du midi de la France). Personne n'a rendu plus de services aux lettres que ce savant. Il semble qu'il en étoit comme le procureur général; il encourageoit les auteurs, leur fournissoit des mémoires et des matériaux, il employoit ses revenus à faire acheter ou à faire les manuscrits les plus rares et les plus utiles dont il faisoit part aux gens de lettres de toutes les nations. Sa correspondance embrassoit toutes les parties du monde. Les expériences physiques, les raretés de la nature, les productions de l'art, les antiquités, l'histoire et les langues étoient également l'objet de sa curiostité.

M. Moisson

M. Moisson de Vaux, membre du corps législatif, mort en 1802, fut employé dans les fonctions publiques pendant la révolution. Le département du Calvados lui doit la conservation de plusieurs monumens des arts qui auroient été détruits sans lui, entr'autres la tapisserie attribuée à la comtesse Mathilde, et qui représente la conquête de l'Angleterre par Guillaume, duc de Normandie. Ce morceau curieux eût été livré aux flammes, si M. de Vaux ne s'y fût opposé (1).

La manière dont le mausolée du maréchal de Saxe, placé dans le temple de Saint-Thomas du Louvre à Strasbourg, a échappé à la destruction, offre une anecdote piquante. On avoit rempli le temple des moissons des com-

(1) M. Moisson de Vaux forma, il y a plusieurs années, un jardin botanique au village de Vaux, près Bayeux ; il parvint à acclimater quelques plantes étrangères. Ce fut lui qui essaya en France, avec M. de la Galissonnière, d'élever des *magnolia* en pleine terre. Ces arbres, parvenus à une grosseur considérable, font encore aujourd'hui l'ornement du village de Vaux. La ville de Bayeux doit encore à M. de Vaux un autre jardin riche en plantes étrangères.

munes environnantes à la nouvelle de l'approche de l'ennemi : on croyoit le monument écrasé sous le poids des gerbes empilées à l'entour, les démolisseurs crurent inutile de s'en occuper (1).

Antoine Richard (2), directeur du jardin et des pépinières de Trianon, mort en 1807, fut chargé par M. Roland, ministre de l'intérieur, de la conservation de ce précieux dépôt, peu de temps après la dispersion de la

---

(1) Deux soldats, qui avoient servi sous le maréchal de Saxe, entrent dans le temple où étoit déposée sa cendre, le visage triste, l'œil en pleurs. L'un d'eux tire son épée, l'applique au marbre de la tombe, comme pour en aiguiser le tranchant; son compagnon suit son exemple; tous deux ensuite sortent en pleurant, l'œil fixé sur la terre, et sans proférer un seul mot.

(2) Antoine Richard étoit fils de Claude Richard, qui a fait une des plus importantes révolutions dans l'art du jardinage. Avant lui on connoissoit à peine en France l'usage des serres chaudes, ou par leur imperfection, elles coûtoient beaucoup et produisoient peu. Avant lui on ne voyoit que de foibles primeurs en fleurs et en fruits. Cet agronome vint à bout de

famille royale. Il occupoit ce poste à l'époque où il fut question de vendre le Petit Trianon. Consulté sur ce projet, il donne un mémoire dans lequel il le combat avec toute la force du raisonnement, et fait voir l'inconvénient de cette aliénation, et le peu d'utilité que la nation en retireroit. Il y a tout lieu de *croire* que c'est par suite de ses courageuses représentations que Versailles n'a pas été dépouillé d'un de ses plus beaux ornemens. *Mais ce* n'étoit là qu'un des moindres services qu'il devoit rendre à cette cité, ou, pour mieux dire, à la France entière. Il fut un temps où l'on osa former la funeste résolution

---

perfectionner les serres, et de les diriger avec plus d'art.

C'est lui qui le premier inventa la méthode de cultiver les plantes en terre de bruyère; c'est à lui qu'on *doit* la création de cette belle variété de renoncules qui, par la richesse de leurs couleurs et le développement de leurs formes, étalant la pompe des nuances les plus variées, firent alors la jalousie et le désespoir de ces amateurs exclusifs de Harlem, obligés de s'avouer vaincus, et pour comble d'humiliation, réduits à recevoir la loi dans leur traité de commerce avec le vainqueur.

d'abattre le magnifique jardin du palais de Versailles, sous le bizarre prétexte de remplacer de frivoles monumens de luxe par de grands objets d'utilité. On vouloit convertir en terres labourables et planter en pommes de terre ce parc, si plein de grands souvenirs, qui fait l'admiration de toute l'Europe, où brillent le génie de Le Nôtre et les chefs-d'œuvre des arts. Antoine Richard, appelé pour donner son avis, fait tous ses efforts pour détourner un projet si désastreux. Il ne peut réussir, la résolution étoit prise. Alors, changeant de systême, il fait sentir la longueur et la difficulté d'une telle entreprise, le peu de fruit que produiroit toute espèce de semences; et en remplacement de ce genre de culture, il propose à dessein un autre plan qui, dans toute autre circonstance, eût été aussi ridicule que bizarre, mais qui eut alors un mérite inappréciable. Cette idée consistoit à planter des arbres fruitiers dans toutes les allées du parc, dont il promettoit une ample récolte et supérieure à toute autre. Heureusement les auteurs de ces projets désastreux étoient aussi ineptes dans les arts de goût qu'atroces dans leurs résolutions. Ils adoptent le

plan de Richard, et le parc de Versailles est sauvé. Cet estimable agronome mourut en 1807.

Parmi les Français qui, dans ces derniers temps, se sont fait remarquer par leur amour pour les arts, nous ne devons pas oublier de citer M. le sénateur Cacault, mort dans sa terre près de Nantes, le 18 octobre 1805, après avoir rempli pendant plusieurs années les fonctions d'ambassadeur à Naples, à Rome et à Florence. On ne sauroit donner une idée plus juste et plus intéressante de la collection de M. Cacault, qu'en mettant sous les yeux du lecteur la description qu'en a faite M. Huet, secrétaire général de la préfecture de Nantes, auteur des Recherches statistiques et économiques sur le département de la Loire Inférieure (*Voy.* l'annuaire de l'an 14).

MUSÉE DE M. CACAULT.

« La commune de Clisson possède la plus riche collection de tableaux qui existe hors de la capitale. Elle appartient à M. Cacault, ambassadeur de la république française à Rome. C'est sur la rivière de Moine, là où la nature est si belle et si riche, qu'est placé ce musée.

» Il comprend un salon pour les statues, un salon pour les gravures, quatre grandes galeries pour les tableaux.

» La plupart des voyageurs qui s'y rendent en foule demandent, en entrant dans la ville, où est le palais. On s'attend à traverser des portiques de marbre et des vestibules richement décorés. Il n'en est pas ainsi. Il faut quitter la ville, parcourir des sentiers sinueux et délicieusement ombragés, à travers les rochers qui tapissent le lierre et la vigne sauvage. Tantôt on côtoie la Moine, sur des prairies couvertes de troupeaux; tantôt on la voit rouler en torrent sous ses pieds, franchir en écumant les obstacles qu'elle rencontre, ou s'élancer en jets brillans, ou s'étendre en nappes transparentes, ou asservie aux usages de l'homme, s'échapper en mugissant des entraves qu'on lui donna : des rivières, des

prairies, des bois, des montagnes; tels sont les portiques du musée de M. Cacault. On diroit qu'à la manière des anciens, il a voulu rendre sensible les préceptes de l'imitation, et rappeler aux arts qu'ils ne peuvent produire rien de beau, rien de grand, quand ils s'écartent de la nature; que c'est d'elle que viennent tous leurs charmes et tout leur pouvoir.

» On est admis tous les jours, à toute heure. Quand on a parcouru ces galeries décorées sans faste, quand on a vu ces chefs-d'œuvre de toutes les écoles distribués sans luxe inutile, sous des toits qui n'insultent pas aux chaumières, on admire l'homme de goût qui a, pour ainsi dire, mis en opposition les prodiges de l'art avec les merveilles de la nature, en choisissant un angle de terre qui ne le cède en rien aux sites les plus renommés de Suisse et d'Italie.

» On admire l'homme de génie qui, avec des moyens bornés, sans dépenses excessives, au milieu de fonctions importantes et laborieuses, a trouvé, par une persévérance de vingt années, le moyen de se créer une collection immense et choisie que l'impatience

ne parviendra pas à former avec d'immenses trésors.

» On admire le citoyen qui voue ce qu'il possède aux jouissances et à l'utilité du public; qui fait un si grand sacrifice, sans ostentation, avec cette modestie, vertu particulière du pays, qui nuit à la célébrité, mais justifie la reconnoissance et suffit au bonheur ».

CHAPITRE QUINZIÈME.

Il n'est point d'homme, dit Socrate, qui puisse se passer de l'agriculture. En excitant l'activité et l'ardeur pour le travail, elle y répand les voluptés les plus douces ; elle augmente nos richesses. Non seulement la terre rapporte à ceux qui la cultivent tout ce qui est nécessaire à l'entretien de la vie, elle leur fournit encore tout ce qui sert à l'ornement de nos personnes, de nos maisons, de nos temples. C'est donc à juste titre que l'on a nommé l'agriculture la mère nourrice de toutes les autres possessions. Dès que l'agriculture fleurit, tous les autres arts fleurissent avec elle (Bibliothèque des Propriétaires ruraux).

AGRICULTURE.

AVANT de parler des savans, agronomes et propriétaires qui ont contribué, soit par leurs écrits, soit par divers essais, à étendre ou à favoriser les progrès de l'agriculture en France, depuis 1789 jusqu'à ce jour; nous devons placer ici les noms des auteurs qui ont donné des notes à la nouvelle édition du Théâtre d'Agriculture et Ménage des Champs d'*Olivier de Serres* (1), publiée par

(1) Olivier de Serres, sieur de Pradel, naquit en Vivarais vers l'an 1539. Il paroît que c'est à Villeneuve de Berg qu'il a pris naissance. Il appelle cette

la Société d'Agriculture du département de la Seine (Paris 1805).

MM.

Bosc, de l'Institut de France et de la Socité d'Agriculture de la Seine.

Coste, de l'Institut et de la Société d'Agriculture de la Seine.

---

villé sa patrie. On y voit encore sa maison encadastrée sous son nom en 1579 ; et le *Pradel*, qu'il cultiva, n'en est éloigné que d'une demi-lieue. C'est à lui que la France doit l'introduction de la culture du mûrier, et le meilleur ouvrage connu sur l'Agriculture. Il a consigné dans son théâtre d'Agriculture le fruit de ses études et de sa longue expérience.

Pour connoître l'importance de ce travail, il faut se reporter au temps où Olivier de Serres le promulgua. Depuis 1560, la France étoit en proie aux dissensions intestines ; des gens armés fouloient sous leurs pieds les campagnes et en dévoroient les trésors. Le cultivateur labouroit à regret des terres condamnées à un pillage périodique. C'est pendant cette cessation des droits des propriétaires qu'Olivier de Serres, prenant tour à tour la charrue et la plume, réparoit les maux de la guerre civile, fixoit dans des écrits lumineux ses pénibles observations, et préparoit la France aux douceurs de la paix que Henri IV lui donna (Extrait

MM.

Cels, de l'Institut et de la Société d'Agriculture de la Seine.

Chaptal, *idem*.

Deperthuis, de la Société d'Agriculture.

François (*de Neufchateau*), de l'Institut et de la Société d'Agriculture.

Grégoire, *idem*.

Huzard, *idem*.

Lasteyrie, de la Société d'Agriculture.

Mongez, de l'Institut.

Olivier, de l'Institut et de la Société d'Agriculture de la Seine.

Parmentier, *idem*.

Sylvestre, *idem*.

Tessier, *idem*.

Vilmorin, de la Société d'Agriculture.

---

de la Notice historique sur Olivier de Serres, par François (de Neufchateau).

M. Cafarelli, préfet du département de l'Ardèche, a vengé la mémoire d'Olivier d'un oubli de deux siècles, en faisant élever, par la voie d'une souscription, à Villeneuve de Berg, patrie présumée de ce patriarche de l'agriculture, un monument consistant en une pyramide de marbre de 10 mètres environ d'élévation totale, à laquelle est attaché le buste d'Olivier de Serres.

Savans, Agronomes et Propriétaires.

MM.

Allaire, administrateur des eaux et forêts, et propriétaire du département de la Marne, a donné depuis long-temps un exemple bien digne d'imitation et d'éloges, par de nombreuses plantations et par l'établissement de prairies artificielles, qui nourrissent des troupeaux de bêtes à laine superfine, sur des terrains crayeux et généralement peu fertiles. (*Voyez* le Discours prononcé par M. Ivart, professeur d'économie rurale, théorique et pratique de l'école impériale d'Alfort, le 7 novembre 1806).

Anabaptistes. La secte laborieuse, connue sous le nom d'*anabaptistes* (*Voyez* le discours cité plus haut), a déjà surmonté, avec un grand succès, une partie des obstacles que la nature présente aux efforts prolongés de ces cultivateurs entreprenans sur les montagnes des Vosges qu'ils peuplent si utilement.

Bagot, rédacteur des Annales de l'Agri-

MM.

culture française, conjointement avec M. Tessier.

Bourgeois (*Voy.* l'article concernant cet agronome, page 94 du discours de M. Ivart).

Bralle, inventeur d'un procédé pour rouir économiquement le chanvre.

Brémontier, inspecteur général des ponts et chaussées. — « Les sables mobiliers et nuisibles ou inutiles qui bordent une grande partie de l'Océan, sont susceptibles d'être fixés en beaucoup d'endroits, et de supporter des plantations précieuses comme le prouvent complètement les entreprises faites sur les landes de Bordeaux et sur les dunes du golfe de Gascogne, entre l'Adour et la Gironde, et plus particulièrement sur les sables du bassin d'Arcachon, avec un succès si encourageant par le zèle éclairé de M. *Brémontier*, dont l'esprit observateur a maîtrisé les plus grands obstacles (Discours de M. Ivart). (*Voyez* le Rapport sur le Mémoire de M. Brémontier, dans les Annales d'Agriculture, par

MM. Gillet-Laumont, Tessier, Chassiron (1)).

Bridet et *Duguey* (*Voyez* le Rapport fait à l'Institut national, par MM. Tessier et Parmentier, sur l'établissement de M. Bridet, pour convertir en poudrette les matières fécales).

Brodelet, propriétaire au Plessis-Belleville (Oise).

Cadet de Vaux, propriétaire.

Carbon-Fontaines, propriétaire du dé-

---

(1) On pourra apprécier l'importance de ce travail par le passage suivant.

« Les moyens employés pour fixer ces sables appartiennent à l'industrie française. Dans cette circonstance, comme dans beaucoup d'autres, nous avons été plus loin que les autres peuples. Dans le Danemarck et en Angleterre, on avoit, à la vérité, fixé des sables mouvans et des dunes, mais par des moyens différens, dispendieux et impraticables dans de vastes entreprises. Les Flamands et les Hollandais avoient depuis long-temps cultivé des sables plus ou moins fertiles, mais jamais ils n'avoient tenté de fixer des sables mobiles et voyageurs, s'il est permis de s'exprimer ainsi ».

partement de l'Ain (ci-devant Bresse), a contribué, concurremment avec M. Lolive, au desséchement d'un marais (1).

Carrier Saint-Marc (*Voyez* l'hommage rendu à cet agronome dans le Discours de M. Ivart).

Chassiron, vice-président de la Société d'Agriculture de Paris, a desséché les marais qui se trouvoient dans le voisinage de la Rochelle.

Darthenay, membre du corps législatif (Orne), a donné de grands soins pour réparer les dégats et les vides qui, pendant la révolution, ont été faits dans les bois et les plantations.

Delportes (*Voyez* l'hommage rendu à cet agronome par M. Ivart, dans son Discours d'ouverture d'économie rurale, pag. 95).

---

(1) Le département de l'Ain est couvert de marais pestilentiels qui enlèvent des ressources à l'agriculture et des hommes précieux à l'humanité lorsqu'ils osent s'établir dans leur voisinage.

MM.

Depère, propriétaire du département de la Seine (*Voyez* l'hommage rendu à cet agronome par M. Ivart, dans son Discours d'ouverture, page 94).

Delmar-Basse, allemand d'origine, est venu dans ces derniers temps apporter ses capitaux et son industrie, et a tiré la terre de Villegenis, près Paris, de l'état le plus déplorable (*Voy.* les Annales de l'Agriculture).

Desherbeys, après trente ans de services militaires, s'est retiré dans un domaine aride du département des Hautes Alpes, et y a formé un canal d'irrigation qui parcourt environ 16,000 mètres, et dont le résultat est un grand nombre de prairies artificielles qui ont d'abord doublé et ensuite quadruplé la récolte du canton (*Voy.* les Annales de l'Agriculture).

Douette-Richardot. « L'infatigable Richardot, dit M. Ivart (*Voyez* son Discours d'ouverture, pag. 18), et ses nombreux imitateurs, entraînés par la force irrésistible de l'exemple, couronné des plus brillans résultats,

tats, ont fait disparoître une grande partie des difficultés que les campagnes du département de la Haute Marne leur offroient, et ont substitué en plusieurs endroits d'utiles plantations et des prairies artificielles aux inutiles broussailles qui déshonoroient une partie de ces montagnes.

MM.

Dumont-Coursel. (*Voy.* l'hommage rendu à ce botaniste cultivateur par M. Ivart, dans son Discours d'ouverture d'économie rurale, page 95).

Ferra de Rouville, propriétaire cultivateur à Rouville, canton de Malsherbe, département du Loiret, membre de la société d'Agriculture de la Seine, a reçu dans la séance publique de cette société, tenue le 5 avril 1807, l'un des prix qu'elle avoit proposés aux deux cultivateurs qui, par l'assolement le meilleur et le mieux approprié à leur terrain, et surtout par l'introduction des prairies artificielles, des racines ou des plantes légumineuses, seroient parvenus à supprimer entièrement les jachères de leur exploitation dans un pays où l'usage des jachères existoit avant eux, et

sur un domaine qui devoit être de la contenance de 50 hectares au moins (1).

MM.

Frémin, propriétaire du département de la Seine (*Voyez* l'hommage rendu à cet agronome par M. Ivart, professeur à l'école impériale d'Alfort, dans son Discours d'ouverture d'économie rurale, page 95).

Perfectionnement de la Charrue.

M. Guillaume. Il a été décerné par la société d'Agriculture du département de la Seine, dans la séance du 5 avril 1807, une somme de 3,000 francs à M. Guillaume, sous-officier au corps impérial du génie, auteur de la charrue dont la construction a été reconnue, dans les expériences comparatives faites par la commission, infiniment plus avantageuse que toutes les autres, parce

---

(1) La société a accordé à *M. Fera de Rouville*, à titre de récompense, 1.° une somme de 1,000 liv. 2.° une médaille d'or (*Voyez* les Annales d'Agriculture).

qu'elle exige moitié moins de force que celle de Brie, pour être mise en mouvement.

Indépendamment de la somme de 3,000 fr. que M. Guillaume recevra à titre d'encouragement, la société a arrêté, 1.° que sa charrue seroit exposée aux yeux du public dans sa séance générale; 2.° que M. Guillaume sera invité à faire faire plusieurs charrues sur ce modèle, dont la société lui remettra le prix; 3.° que ces charrues seront distribuées, au nom de la société, à ceux de MM. les préfets des départemens qui en ont fait la demande; 4.° que le prix de celles de ces charrues qui seront remboursées à la société servira à en fabriquer d'autres, dont la société se propose de faire don à des agriculteurs qu'elle voudra distinguer.

La société a décerné une médaille d'or à M. *Salme*, professeur à l'école secondaire de Vassy, département de la Haute Marne, dont la charrue, sans avoir le mérite de celle de M. Guillaume, a été reconnue supérieure à la charrue de Brie ordinaire, dans les épreuves comparatives de diverses charrues faites par la commission. En outre, la société a arrêté qu'il seroit délivré à M. Salme une somme de 500 francs, à titre d'indemnité des frais et

avances que ses essais pour améliorer la charrue lui ont occasionnés.

MM.

Hervy, directeur de la pépinière de Luxembourg (1).

Herwyn, membre du sénat conservateur. Le rapport suivant suffira pour donner au lecteur un aperçu des services que MM. Herwyn ont rendus à l'agriculture.

Il existe entre les villes de Dunkerque,

---

(1) Cette pépinière paroissoit destinée à partager le sort de beaucoup d'autres établissemens utiles, et qui ont succombé sous les efforts de la révolution, lorsque M. Chaptal, sénateur, alors ministre de l'intérieur, offrit à l'agriculture un monument digne de la France, et de servir de modèle à toutes les nations.

La direction de cette pépinière a été confiée a M. Hervy, fils de Christophe Hervy, l'un des plus grands praticiens arboristes qui aient jamais existé.

Ce à quoi l'on avoit pas songé jusqu'à présent, et qui fixe l'attention de l'agriculture reconnoissante, c'est le soin qu'a eu le ministre de rassembler dans cette pépinière toutes les espèces ou variétés de vignes que l'on cultive sur le sol de l'Empire, et de mettre par là les savans à portée de fixer la nomenclature si vacillante des différens traités connus en France.

Berg-Saint-Vinox, Honscote et Furnes, département du Nord et de la Lys, des lacs connus sous les noms de grandes et petites Moëres. Ces lacs furent desséchés, au commencement du dix-septième siècle, sous les archiducs qui gouvernoient les Pays Bas ; ils furent habités et cultivés depuis 1632 jusqu'en 1646. Alors, le marquis de Leyde, assiégé dans Dunkerque par le prince de Condé, pour retarder la prise de cette ville, fit ouvrir les écluses de mer, et inonda une partie de la Flandre maritime. Les Moëres, dont le terrain est plus bas que les basses marées, redevinrent des marais immenses et insalubres. Leurs exhalaisons malsaines dépeuploient le pays. Louis XIV, maître de la Flandre, concéda les Moëres à Colbert et à Louvois, à charge de les dessécher; mais les guerres continuelles de son règne ne permirent point à ces concessionnaires de s'en occuper. En 1744, Louis XV les concéda au comte d'Hérouville, qui y fit faire de grands travaux sous la direction d'un des membres de cette société (*le C. Saint-Victor*) ; mais ces travaux furent traversés d'abord par le despotisme humiliant que les Anglais exercèrent long-temps à Dunkerque, et ensuite par l'opposition de

l'intendant de Flandre, Calonne. Une compagnie hollandaise, qui avoit succédé à la compagnie d'Hérouville, fut ruinée par des ordres arbitraires, et dégoûtée de son entreprise. Les Moëres étoient menacés d'une submersion nouvelle ; les frères *Herwyn* conçurent le projet hardi de séparer ces deux lacs par une chaussée en terre, ils y formèrent trois polders ou trois grands desséchemens contenant ensemble 27,244 mesures de terre, et séparés les uns des autres par des digues et des écluses. Pour élever les eaux, ils construisirent cinq moulins à vent qui les versèrent dans un canal de ceinture d'où elles s'écouloient au port de Dunkerque. Les trois quarts de cette partie du lac étoient desséchés, convertis en terres labourables, en pâturages et en prairies. Un sixième moulin étoit en construction, lorsqu'en 1793 la guerre vint détruire une partie de ces travaux. Les écluses de Dunkerque et de Niewport furent levées ; les eaux de la mer submergèrent le terrain que les frères *Herwyn* avoient rendu à la culture ; elles firent périr trente-six à quarante mille pieds d'arbres. Les grandes et les petites Moëres se trouvèrent sous les eaux comme du temps de la submer-

sion de la Flandre, en 1644 ; les machines hydrauliques étoient détraquées, les digues intérieures rompues : le terrain des Moëres, qui représente une surface de huit à neuf mille hectares, n'étoit qu'un amas d'eaux stagnantes et fétides. Cependant les victoires de nos armées décidèrent le sort de la Belgique, et réunirent à la France cette ancienne portion de son territoire. Les Belges, dispersés par la guerre, rentrèrent dans leurs foyers. Les frères *Herwyn* reprirent courage; ils ne pouvoient abandonner la moitié de leur fortune qu'ils avoient consacrée au desséchement des Moëres. Forts de leurs connoissances locales, ils ont osé y mettre de nouveaux fonds. Dans l'espace de quinze mois, une partie du terrain, débarrassée des eaux, leur a procuré de nouvelles récoltes ; les polders, primitivement formés par eux, sont desséchés de nouveau ; les digues et les écluses restaurées, les pâturages couverts d'un demi-millier de bestiaux ; et le terrain rendu à la culture auroit repris entièrement sa première fertilité, si les parties de ce terrain, qui ont été gâtées par la salure des eaux de la mer, n'avoient besoin d'un repos et d'une évaporation de plusieurs années, avant qu'on puisse y remettre la char-

rue. Telle est la substance abrégée d'un grand détail sur le desséchement des Moëres, qui a été lu dans une séance de la société par notre collègue le cit. *François* (*de Neufchateau*). Il a observé qu'il importe essentiellement à l'état, que les terrains de ce genre sortent de dessous les eaux, non seulement pour augmenter la quantité de la terre cultivable et nourricière, maïs encore pour assainir l'air et prévenir les maladies épidémiques et épizootiques dont le foyer se trouve dans ces eaux pestilentielles. La société a été sur-tout frappée du courage avec lequel les frères *Herwyn* ont recommencé le desséchement des grandes et petites Moëres, après l'avoir vu détruit par les événemens de la guerre. On cite peu d'entreprises de ce genre exécutées sur une aussi grande échelle, conduites avec autant de capacité, et reprises enfin avec une aussi honorable persévérance.

Pour reconnoître, autant qu'il est en elle, l'importance du service qu'ont rendu à leur pays et à l'agriculture les cit. *Herwyn* frères, dont l'un est membre du sénat conservateur, et l'autre sous-préfet de l'arrondissement de Furnes, département de la Lys, la société a décidé qu'il seroit fait une mention publique

de leurs travaux, et qu'elle leur décerneroit une médaille d'or dans cette séance.

CAMBRY, *président ;* SILVESTRE, *secrétaire.*

(Extrait du Programme des prix distribués, et notice des médailles d'encouragement données par la Société d'Agriculture du département de la Seine (an 12).

MM.

Larochefoucault-Liancourt, propriétaire à Liancourt (1).

---

(1) M. de Liancourt, tout à la fois cultivateur et manufacturier, perfectionne toutes les espèces de culture, soigne les plus belles races d'animaux, et répand chez tous ses voisins les procédés de la nouvelle agriculture. Il leur inspire pour leur état l'amour qu'il éprouve lui-même, les aide de ses conseils, de ses moyens, de ses exemples. Il est un des premiers qui ait fait des expériences publiques du procédé que M. Bralle a trouvé pour rouir économiquement le chanvre ; il a cherché à rendre cette opération familière aux habitans du canton qu'il habite, canton pour lequel son succès étoit d'une grande importance, puisque le chanvre y étant cultivé assez abondamment, ses ruisseaux et ses marres sont infectés pendant deux mois de l'année par le chanvre roui selon la méthode ordinaire, et que les femmes, qui

MM.

Lasseray, propriétaire dans le département de la Seine.

Lombard, idem (1).

Mallet, propriétaire à la Varenne Saint-Maux, département de la Seine.

Marcès (Pierre-Simon), demeurant à Pa-

---

se livrent en grand nombre à ce genre de travail sont souvent exposées à des maladies dangereuses.

(1) L'administration des mouches à miel et le gouvernement des ruches, dit M. Ivart, sont maintenant réduits en France à des principes aussi simples et faciles que certains et avantageux ; et si l'Angleterre nous vante son *Wildman*, nous pouvons aussi nous glorifier de nos *Lombard* (*) et de nos *Lasseray*, qui, dans le département de la Seine, joignent l'exemple le plus encourageant aux préceptes les plus sages.

(*Voy.* le Rapprochement de la France, sous le rapport de l'agriculture, avec les pays qui l'environ-

(*) On peut consulter le Mémoire sur l'état de nos connoissances relatives aux abeilles au commencement du 19.e siècle. *M. Lombard* a cherché à réunir, dans un court tableau, les données les plus certaines que nous connoissons sur l'histoire naturelle et économique des abeilles, il a surtout répandu dans cet ouvrage des observations simples de multiplier les abeilles, comme il se pratique dans quelques forêts de l'Europe, et sur les avantages dont pourroit être pour la France l'usage d'une semblable méthode.

ris, rue des Boulets, faubourg Saint-Antoine, âgé de 75 (1).

Pictet (*Voyez* l'hommage rendu à ce savant agronome par M. Ivart, dans son Discours d'ouverture du cours d'économie rurale).

Rospay de Villers, propriétaire cultivateur à Monterotier, arrondissement de Neufchatel, département de la Seine inférieure (*Voyez* la Notice des encouragemens accordés par la société d'Agriculture du département de la Seine, dans sa séance de 1807).

---

nent, et sur-tout avec l'Angleterre, par M. Ivart, page 49 de son Discours d'ouverture d'économie rurale).

(1) L'art du maraicher lui doit plusieurs perfectionnemens importans. Il est un des premiers jardiniers de Paris qui se soit livré aux cultures de primeur. Elles étoient presqu'inconnues dans sa jeunesse ; il les a étendues et perfectionnées ; il y a ajouté celle de la romaine, de la chicorée, du haricot et de la fraise, et dans chacune de ces cultures il a successivement introduit des perfectionnemens qui sont aujourd'hui suivis par tous les jardiniers qui se livrent au même genre d'industrie.

MM.

Rougier la Bergerie, préfet du département de l'Yonne. Nous devons à ce savant agronome plusieurs ouvrages sur l'économie rurale.

Sageret (*Voyez* l'hommage rendu à cet agronome par M. Ivart, page 95 de son Discours d'ouverture d'économie rurale).

Amélioration des laines en France.

Nous ne croyons pouvoir mieux faire connoître les avantages que la France retire de cette branche importante de l'économie rurale, qu'en plaçant sous les yeux du lecteur l'extrait du Rapport du jury chargé d'examiner les produits de l'industrie française mis à l'exposition de 1806.

Voici comme s'exprime le jury :

« L'acquisition de la race des bêtes à laine, connues sous le nom de *mérinos*, forme peut-être l'époque la plus importante et la plus remarquable de l'histoire de l'agriculture française : de tous côtés, des cultivateurs recommandables travaillent à l'amélioration des laines, soit en multipliant la race pure, soit

en dirigeant ses alliancesavec la race commune.

»Déjà plusieurs manufacturiers de draps superfins font une partie importante de leur fabrication avec des laines recueillies en France, et l'on peut prévoir un temps où il ne sera plus nécessaire d'en acheter à l'étranger. Nos petits lainages gagnent sensiblement de la finesse, parce que les laines qu'on emploie pour les fabriquer commencent à se ressentir de la multiplication des métis, dont la toison participe plus ou moins aux qualités de celle des mérinos purs.

»Des échantillons pris sur quatre-vingt-sept troupeaux répandus dans toutes les régions de la France, ont été envoyés à l'exposition; le jury les a examinés avec le plus vif intérêt: il a comparé la laine des mérinos de race pure établis en France depuis plusieurs générations, avec celle des mérinos nés en Espagne; il l'a trouvée égale en finesse et en beauté. Les manufacturiers de drap superfin les plus célèbres lui ont attesté qu'elle est propre aux mêmes usages, et que, soit au coup-d'œil, soit au maniement, soit à l'user, il est impossible de distinguer les draps qui en proviennent, de ceux qui ont été fabriqués avec les

plus belles laines espagnoles ; les manufacturiers ont mis sous les yeux du jury des draps fabriqués avec les deux sortes de laine, et il n'a pu y apercevoir aucune différence.

» Le jury a examiné avec le même intérêt les laines métis ; il en a vu de différens degrés : une supériorité frappante se fait remarquer dès le premier croissement ; dans les degrés les plus élevés, la laine est perfectionnée au point de tromper l'œil des connoisseurs.

» Une reconnoissance éternelle est due aux hommes qui, en procurant à l'agriculture ce nouveau moyen de richesse, ont ouvert une source abondante de prospérité pour nos manufactures de laine.

» Le jury félicite les cultivateurs qui s'adonnent à cette branche importante et productive de l'économie rurale ; il a pris connoissance de leurs travaux et des soins avec lesquels ils conduisent l'importante opération qu'ils ont entreprise ; il applaudit aux succès qu'ils obtiennent tous les jours ».

Indépendamment des magnifiques troupeaux de mérinos de LL. MM. à Rambouillet (1) et à la Malmaison, et de ceux d'un

(1) Des ventes publiques de moutons de race à

grand nombre de cultivateurs, le Gouvernement en a établi successivemeut à Perpignan, à Pompadour, à Arles, à Trèves, à Nantes et dans le département des Landes. Déjà la sénatorerie de Liège a l'avantage de posséder une *Société Pastorale*, à l'instar de celle si renommée de Turin (1), et com-

---

laine superfine se font périodiquement à Rambouillet et à Perpignan.

Plusieurs des béliers de Rambouillet ont été payés 7 à 800 liv.

(1) *Etablissement de* la Mandria, *arrondissement de Chivas, département de la Doire (ci-devant Piémont)*.

Cet établissement est dirigé par une société de propriétaires et d'agriculteurs, qui ont pris le titre de *Société Pastorale*.

Là, 500 ouvriers, rassemblés sous le même toit, commencent, suspendent ou terminent leur travail au son de la cloche.

Un curé et un chirurgien sont attachés à cet établissement; les portes en sont fermées à l'entrée de la nuit; des jeux champêtres y fixent les habitans les jours de repos; personne ne peut s'absenter, même le dimanche, sans permission. Un jury, composé des principaux chefs ouvriers, juge toutes les infractions à la règle, et inflige les punitions qu'il juge con-

posée des cultivateurs les plus actifs et les plus intelligens (1).

---

venables. Tous les ans la Société Pastorale distribue aux ouvriers des prix d'émulation et d'encouragement. Il y a 300 fr. consacrés pour les jeunes filles. On divise cette somme en deux lots, et l'argent qu'elles ont gagné leur est remis à l'époque de leur mariage. Plus de 5,000 bêtes à laines couvrent les champs; elles sont divisées en mérinos de race pure, et en métis. La laine qu'on en retire est aussi belle que celle de Ségovie; elle a plus de corps et une finesse égale à celle du troupeau impérial de Rambouillet. La Société Pastorale a établi à Turin une manufacture de draps. Trente métiers y occupent 430 ouvriers de tout âge et de tout sexe; et dans la première année plus de 800 pièces de draps, mises en vente à prix fixe dans les magasins, ont été enlevées avec une rapidité qui annonce la prospérité à laquelle vont s'élever cette nouvelle branche de commerce et cet établissement, dont l'Angleterre même ne peut pas se vanter d'offrir le modèle.

(1) Les fondateurs de cette société d'émulation sont MM. de *Surlet Chokier*; de *Beldersbusch*, préfet de l'Oise; *Philippe d'Arschot*, *François de Borchgrave*; *Vander-Henne*, *H. J. Michiels*, *de Mercy-Argenteau*, chambellan de S. M. I. et R.; *Leonard Schiervel*, secrétaire; *de Goër-Bierset*, *F. X. Simonis*, *Philippe de Lom*, président; *A. J. An-*

Nous

Nous terminerons le léger aperçu que nous venons de donner des améliorations qui se sont introduites depuis plusieurs années dans l'agriculture, par le tableau suivant, extrait de l'exposé de la situation de 1806 et 1807 de l'Empire Français, mis sous les yeux du Corps Législatif par S. Ex. le Ministre de l'intérieur, dans la séance du 24 août 1807.

« Le desséchement des marais du Cotentin et de Rochefort est en pleine exécution; ceux de Bourgoing, confiés aux héritiers de leurs anciens concessionnaires, promettent à la culture une vaste étendue de terrein, et rendront la salubrité à la contrée qui les environne; cette faveur du Gouvernement est accordée à la seule espérance d'une prompte exécution de cet important ouvrage; les concessionnaires actuels répareront, par leur activité, le tort de leurs devanciers. Un exemple a fait connoître combien le Gouvernement désire encourager dans les communes rurales les échanges propres à faire disparoître la dis-

---

iaux, *Berlaymont de Bormenville*, *Jaquier de Rosée*, législateur; *de Slerbach*, tous cultivateurs, propriétaires de troupeaux à laine fine.

sémination et l'enchevêtrement des pièces de terre; il a exempté des droits ordinaires d'enregistrement la première commune (1) dont les habitans ont exécuté cette opération par un concert général. Si de pareilles opérations se multiplioient, une étendue prodigieuse de terrain perdu en clôtures, en servitudes, seroit rendue à la fécondité, en même temps que les fatigues et le temps des laboureurs seroient épargnés. Cet encouragement peut être regardé comme le germe d'une grande et heureuse réforme.

» Les sociétés d'agriculture secondent avec zèle les vues du Gouvernement(2), en propa-

---

(1) La commune d'Aseray, département de la Côte d'Or.

C'est principalement aux utiles recherches que M. le sénateur François (de Neufchateau) a faites sur l'agriculture pendant son séjour dans la sénatorerie de Dijon, qu'on doit cette favorable disposition.

(*Voy.* le Compte rendu par M. Tessier dans la séance publique de la société d'Agriculture de Paris tenue le 5 avril 1807).

(2) L'Empereur a exprimé dans un ordre formel, publié en l'an 13, son intention d'accorder des encouragemens réels à l'agriculture; qu'il vouloit, à cet effet, connoître l'état exact de l'économ-

geant les bonnes méthodes: quelques mesures partielles ont eu lieu relativement à l'éducation des vers à soie, à celle des bêtes à cornes, à la culture des arbres fruitiers, aux recherches faites sur les productions naturelles des contrées les moins connues de la France (1).

» L'existence de nos fabriques de coton étant consolidée et prenant une extension remarquable, le Gouvernement a dû examiner s'il ne pourroit pas leur faire trouver en France la matière première qu'elles retirent de l'étranger. On s'occupe de reconnoître les lieux où la culture du coton pourroit être introduite

---

rurale dans les divers départemens, et faire porter principalement les encouragemens sur les propriétaires qui se livrent à l'exploitation de leurs terres, et se distinguent, soit par une culture mieux entendue, soit par une éducation mieux soignée des bestiaux, et par l'amélioration des espèces. Suivant les cas, il sera distribué chaque année à ceux qui le mériteront, soit la décoration de la légion d'honneur, soit une médaille, soit une lettre d'encouragement au nom de l'Empereur lui-même.

(1) *Voyez*, dans les Annales de l'Agriculture, le rapport concernant le Voyage de *M. Décandolé* dans les départemens méridionaux.

avec succès et sans nuire à des cultures plus importantes ; on réunit toutes les lumières propres à la diriger ; des encouragemens sont promis aux premières tentatives (1).

Un intérêt plus grand, et qui est du premier ordre pour le commerce et l'industrie,

---

(1) S. Exc. le ministre de l'intérieur a fait en Espagne, en Italie et dans l'Amérique Septentrionale, des demandes de graines de coton, *du coton herbacé* sur-tout, qui convient le mieux à notre sol, et dont la récolte ne peut nuire en aucune manière aux autres exploitations agricoles.

(*Voyez* la Circulaire aux préfets, relative à la culture du coton dans les départemens méridionaux).

M. Tessier, membre de l'Institut, a été chargé de rédiger une instruction sur la manière de cultiver le coton en France ; il nous suffira d'en extraire le passage concernant le climat et les expositions qui conviennent à cette culture.

« Le cotonnier se cultive en général dans les pays les plus chauds des quatre parties du monde.

» Peu à peu on l'a porté dans des zones tempérées, soit de l'ancien, soit du nouveau continent. Il peut s'élever encore à des latitudes plus septentrionales. On récolte du coton au Cap de Bonne Espérance, dont le climat est analogue au nôtre ; on en récolte à l'Amérique du Nord, dans le Ténessée, et même au-delà de l'Ohio, où il s'est introduit de la Caroline. On

l'amélioration de nos laines, a été l'objet d'une constante sollicitude. Tous les moyens sont pris pour éclairer les agriculteurs sur ce grand

---

sait que le Ténessée étant par 35 ou 36 degrés, le froid y est comparable à celui du 45.e et 46 e degrés de France. L'été y est chaud; mais le froid commence à la fin de septembre, et alors la végétation s'arrête. Nous avons maintenant beaucoup de départemens qui sont sous ces latitudes ou plus au sud. Je citerai particulièrement ceux de la Gironde, des Landes, de l'Arriége, de Lot et Garonne, de l'Aude, des Pyrénées Orientales, de l'Hérault, du Gard, des Bouches du Rhône, de la Drôme, de Vaucluse, du Var, des Alpes Maritimes et ceux d'Italie et de la Corse. On peut désigner en général tous les départemens situés au-delà d'une ligne qui, tirée de l'embouchure de la Gironde, passeroit par Lyon et se termineroit à Venise (*), on en excepteroit les montagnes et les coteaux exposés au nord.

» Il faut observer que l'intensité de la chaleur augmente par des abris, de telle sorte que deux loca-

(*) Entr'autres pays où la récolte du coton réussira, 1°. La côte depuis Nice jusqu'à Antibes, le territoire d'Hières et des communes environnantes;

2.° Toute celle du département du Gard;

3.° Celles de la ci-devant Ligurie, qui ont des vallées où coulent des ruisseaux vers la mer; ces vallées sont abritées de montagnes. On peut les considérer comme des orangeries. Les citronniers, avec quelques précautions, y viennent en espaliers; ces vallées sont petites, mais nombreuses. On croit que le terrein de Sarzane, situé près l'embouchure de la Magre, seroit propre à la culture du cotonnier.

27...

intérêt, pour leur faciliter les moyens d'y atteindre.

Sept bergeries nationales, placées sur divers points de l'Empire, et dans une situation centrale, conserveront la race dans toute sa pureté, la multiplieront et la propageront par des ventes annuelles; des bergers seront instruits dans les soins qu'elle exige, et l'instruction se trouvera jointe à l'exemple.

Mais la plus importante des améliorations et en même temps la plus difficile, parce qu'il falloit réparer les pertes passées, en même

---

lités sous la même latitude, celle qui est préservée du nord et du nord-est offre plus d'avantage pour la culture d'une plante des pays chauds que celle qui reçoit toute l'influence de ces vents faute d'abris naturels. On en fait d'artificiels avec des murs et des palissades qui remplissent le même but. Le lieu d'où viennent les graines et les espèces ou variétés de cotonniers qui les ont produites, sont encore des considérations qu'on doit avoir dans le choix de la contrée où l'on se propose de le cultiver.

Un principe qu'il est bon de poser, c'est qu'il faut aux cotonniers, dont la végétation est la plus prompte et la plus accomplie, six mois sans gelée. Cela doit établir une règle pour tenter des essais et pour prendre des précautions ».

temps que préparer les progrès à venir, étoit celle de nos races de chevaux, jadis si justement célèbres, et en peu d'années presque entièrement détruites. La restauration des haras, que nous vous annonçâmes l'année derniere comme une opération commencée, a été très-avancée pendant le cours de celle-ci. L'Empereur en a fixé l'organisation et le régime général ; trois nouveaux haras, douze dépôts d'étalons ont été établis (1) ; ils renferment en ce moment près de neuf cents

---

(1) Par décret de S. M. I. et R. du 14 juillet 1806, il a été arrêté qu'il y aura six haras, 30 dépôts d'étalons, deux écoles d'expériences ; les haras et les dépôts sont divisés ainsi qu'il suit.

Départemens où sont placés les

HARAS.	DÉPÔTS.
	Arrondissement du Nord.
Au Pin,	Somme, Seine et Marne, Haute Marne, Eure, Manche.
	Arrondissement de l'Ouest.
A Langonet,	Mayenne, Maine et Loire, Deux Sèvres, Côtes du Nord, Charente Inférieure.

27....

animaux, jumens ou poulains du plus beau choix, dont une grande partie a été acquise cette année; un convoi nombreux envoyé par l'Empereur pendant le cours de ses conquêtes, est venu les enrichir; le service de la monte

---

HARAS.	DÉPÔTS.
Pompadour,	*Arrondissement du Centre.* Loir et Cher, Saône et Loire, Yonne, Cantal, Allier.
A Pau,	*Arrondissement du Midi.* Hautes Pyrénées, Pyrénées Orientales, Aveyron, Lot et Garonne, Hérault.
A la Manderie de la Vénerie,	*Arrondissement de l'Est.* Doubs, Isère, Bouches du Rhône, le Piémont.
A Deux Ponts,	*Arrondissement du Nord-Est.* Dyle, Ardennes, Bas Rhin, Roër, Lys, Meurthe.

Pour Expériences.

A l'école d'Alfort.

A l'école de Lyon.

est établi et régularisé dans un certain nombre de départemens ; des primes accordées dans les foires, des récompenses décernées dans les courses publiques, excitent l'émulation des propriétaires ; et l'attention que le Gouvernement a donnée à cette administration a été utile, moins encore par ses suites immédiates et nécessaires, que par le zèle qu'elle a excité parmi les propriétaires pour l'élève des chevaux et la perfection de la race. Le Gouvernement a plus fait faire qu'il n'a fait ; ce qui est le caractère d'une bonne institution publique.

Les écoles vétérinaires prospèrent et peuplent de sujets instruits les armées et les campagnes. Leur enseignement a reçu une nouvelle extension. Dans leur sein s'ouvrent des cours pratiques d'économie rurale, où des élèves fermiers s'instruisent dans les bonnes méthodes, les appliquent eux-mêmes sur le terrain, et se préparent, lors de leur retour dans les champs, à affoiblir par leur exemple l'influence de cette routine aveugle et obstinée, qui est sans doute le plus grand obstacle aux progrès de l'agriculture.

Le code rural se rédige avec la maturité

qu'exige un travail qui doit offrir une nouvelle garantie à la propriété, faire cesser les abus en respectant les usages locaux, et régulariser, sans la contraindre, l'industrie qui est l'origine et l'aliment de toutes les autres.

CHAPITRE SEIZIÈME

ET DERNIER.

Le Gouvernement français juge de l'importance d'une manufacture par l'utilité, le nombre et le prix des produits qui en sortent ; le drap grossier de Lodève, les serges de Gévaudan sont pour lui, et le commerce est en général du même intérêt que les belles étoffes de Sedan et de Louviers. La poterie la plus grossière, si elle est bonne et à bas prix a le même mérite à ses yeux que l'élégante porcelaine ; et les couteaux de St.-Etienne, que l'on paie 5 centimes (un sou), sont pour lui tout aussi précieux que ceux qui se vendent 25 francs.

(Extrait de la lettre de *M. Chaptal*, alors ministre de l'intérieur, aux préfets (*Voyez* sa Circulaire du 6 floréal an 10).

INDUSTRIE FRANÇAISE.

LES bornes de cet ouvrage ne me permettant pas de citer les noms de tous les fabricans et artistes qui, par leurs travaux, ont acquis des droits à la reconnoissance publique, je me bornerai à rappeler ici les jugemens qui ont été énoncés par le jury chargé d'examiner les produits envoyés à l'exposition de 1806 (1)

(1) « On doit cette institution au désir qu'on avoit d'embellir les fêtes données vers la fin de l'an 6

sur les diverses branches de l'industrie française, et principalement sur celles dont les

---

(ministère de M. François (de Neufchateau), on ne se proposoit d'abord que de former un marché qui auroit offert une variété aux divertissemens. Cette idée en suggéra d'autres. On pensa que les arts d'agrément ayant leur exposition, il étoit naturel de faire jouir les arts mécaniques du même avantage. Ce plan une fois arrêté, on s'occupa des moyens de le mettre à exécution.

» L'exposition de l'an 6 n'eut pas un très-grand éclat. Faute de temps pour y faire participer toute la France, Paris et ses environs fournirent la presque généralité des objets qui furent exposés. Ce premier essai obtint l'approbation universelle. Les distinctions décernées par le jury national excitèrent la plus vive émulation parmi les manufacturiers et les artistes; et deux ans ne s'étoient pas écoulés, qu'ils réclamèrent le renouvellement d'une institution à laquelle ils atchoient le plus grand prix. Ce fut dans cette circonstance qu'intervint l'arrêté des consuls du 13 ventose de l'an 9, qui organisa l'exposition sur un plan beaucoup plus vaste. Les manufacturiers et les artistes s'empressèrent de se présenter aux concours des années 9 et 10. De nombreux portiques avoient été construits dans la cour du Louvre, et l'on y vit figurer tout ce que les arts mécaniques produisent de plus utile et de l'exécution la plus achevée. Depuis il n'avoit pas été possible d'indiquer une nouvelle

perfectionnemens ont contribué à nous affranchir du tribut que nous avions jusques-là payé à nos voisins.

Liste des membres du Jury.

MM.

Alard, commissaire du Gouvernement près S. E. le ministre de l'intérieur, pour la vérification des marchandises prohibées.

Bardel, commissaire du Gouvernement pour la même vérification, et membre du bureau consultatif des arts et manufactures.

Berthollet, sénateur, grand officier de la

---

exposition. La paix continentale ayant permis à l'Empereur de déployer toute sa sollicitude pour les manufactures, il fit, par son décret du 15 février 1806, un appel à tous les fabricans et artistes. Leur empressement à répondre à cet appel fut plus vif qu'en aucune autre circonstance, et la presque généralité d'entr'eux envoya des produits » (*Voy.* l'Introduction aux Notices sur les objets envoyés à l'exposition des produits de l'industrie française, rédigée par M. Cl. Anthelme Costaz, chef de bureau des arts et manufactures au ministère de l'intérieur).

légion d'honneur, membre de l'Institut national et du bureau consultatif des arts et manufactures.

Ferdinand-Berthoud, membre de la légion d'honneur et de l'Institut national.

Collet-Descotils, ingénieur des mines, professeur de docimasie.

Louis *Costaz*, membre de la légion d'honneur, préfet du département de la Manche, membre du bureau consultatif des arts et manufactures.

Degerando, membre de l'Institut national, secrétaire général du ministère de l'intérieur, membre du bureau consultatif des arts et manufactures.

Gay-Lussac, membre de l'Institut et du bureau consultatif des arts et manufactures.

Gillet-Laumont, membre du conseil des mines, correspondant de l'Institut national.

Guyton-Morveau, officier de la légion d'honneur, membre de l'Institut national, administrateur des monnoies.

MM.

Lastéyrie, membre du comité d'administration de la société d'Encouragement (1).

Mérimée, peintre, membre du comité d'administration de la société d'Encouragement, et secrétaire adjoint de l'Ecole spéciale des beaux-arts de Paris.

---

(1) Cette société fut fondée en l'an 10 par le concours des chefs de l'état, d'un grand nombre de fonctionnaires publics, de propriétaires et de savans de toutes les classes.

Elle a pour but de seconder les efforts du Gouvernement pour l'amélioration de toutes les branches de l'industrie française.

Voici les principaux moyens dont elle fait usage.

1.° Envoi de modèles, dessins ou description des inventions nouvelles.

2.° Expériences et essais pour apprécier les nouvelles méthodes annoncées au public.

3.° Récompenses, avances ou encouragemens aux artistes qui les méritent par l'utilité de leurs travaux.

4.° Publication d'un bulletin distribué exclusivement aux membres de la société, renfermant l'annonce raisonnée des découvertes relatives à l'industrie, faites en France ou chez l'étranger.

5.° Distribution de prix.

MM.

Molard, administrateur du Conservatoire des arts et métiers (1), membre du bureau consultatif des arts et manufactures.

Monge, grand officier de la légion d'honneur, membre de l'Institut national, président du sénat.

Mongolfier, membre de l'Institut, demonstrateur au Conservatoire des arts et métiers, membre du bureau consultatif des arts et manufactures.

---

(1) Cet établissement est spécialement destiné à recevoir l'original des instrumens et machines inventées ou perfectionnées. Il renferme déjà une collection nombreuse de machines, modèles, outils, dessins, descriptions et livres dans tous les genres d'arts et métiers.

On y enseigne le dessin et la pratique de différens arts, tels que la filature de coton, etc.

Ce dépôt précieux, que nous devons à la commission temporaire des arts, se compose de machines qui faisoient partie de la collection de la ci-devant académie des Sciences, dans laquelle sont confondues celles de M. Pajot d'Ons-en-Bray, du ci-devant duc d'Orléans et le cabinet du célèbre Vaucanson.

Perier,

MM.

Perier, membre de l'Institut national.

Scipion Perier, manufacturier, membre du bureau consultatif des arts et manufactures.

Pernon (Camille), membre de la légion d'honneur, manufacturier à Lyon, membre du bureau consultatif des arts et manufactures.

Pinteville de Cernon, membre de la légion d'honneur.

Raymond, architecte, membre de l'Institut national.

Sarette, directeur du Conservatoire de musique.

Vincent, membre de la légion d'honneur et de l'Institut national, professeur de peinture à l'École spéciale des beaux-arts de Paris.

Draps superfins et fins.

Louviers et Sedan ont fourni une grande variété de draps de la plus belle qualité, capables de soutenir la comparaison avec ce que ces deux villes ont produit de plus par-

fait aux époques antérieures à 1789 : le jury a même reconnu que ces draps, si estimés pour la souplesse et l'agrément, ont encore acquis sous ce rapport; il attribue cette amélioration au perfectionnement de la filature et des préparations.

Les manufactures d'Elbeuf fournissent à la consommation des fortunes moyennes, qui est importante par son étendue. Elles ont fait, dans ces derniers temps, des progrès remarquables. Leurs premières qualités sur-tout, qui tiennent le milieu entre les draps de Louviers et les secondes qualités d'Elbeuf, sont devenues plus abondantes, et se sont singulièrement améliorées. Ce progrès se montroit déjà d'une manière sensible aux précédentes expositions.

Le jury a vu avec le plus grand intérêt les draps envoyés par les nombreuses et importantes fabriques des départemens de la Roer et de l'Ourthe ; il a observé que, loin d'avoir déchu depuis la réunion à la France, elles se sont perfectionnées. Leur émulation et leur industrie ont été stimulées d'une manière heureuse par la délicatesse du goût des consommateurs français, par l'exemple et la concurrence de nos anciennes manufactures.

Les draps légers appelés *draps-sérail*, destinés pour les échelles du Levant, sont exécutés avec soin dans les fabriques de Carcassonne et des environs ; dans celles d'Eupen, de Verviers et d'Aix-la-Chapelle. Le jury en a vu les échantillons avec beaucoup de satisfaction.

Les castorines de Castres, de Chalabre et de Limoux, ont été trouvées très-bien fabriquées.

La plupart des fabricans, qui avoient été distingués aux précédentes expositions, ont encore figuré d'une manière honorable à celle de 1806.

La médaille d'or a été accordée à MM. *Décrétot* et compagnie de Louviers, et *Ternaux* (1) frères, manufacturiers à Louviers, Sedan, Reims et Eusival.

---

(1) Au mérite de parfaitement fabriquer les étoffes connues, *MM. Ternaux* joignent celui d'en composer de nouvelles, d'après leurs propres combinaisons, soit d'après l'exemple des étrangers. C'est ainsi qu'en fabriquant sur un simple échantillon venu d'Angleterre l'étoffe appelée *duvet de cygne*, ils sont parvenus à supplanter, pour cet article, les fabricans anglais par-tout où ils ont été en concurrence avec eux,

Parmi le grand nombre de fabricans qui ont contribué à assurer notre supériorité à l'étranger, nous ne devons pas oublier de citer M. Poupart de Neuf-Lise qui, anciennement, avoit obtenu des lettres de noblesse à titre de récompense pour le perfectionnement des draps. S.M. voulant honorer le commerce et en même temps distinguer une manufacture qui, avec quelques-autres (1), soutient l'ancienne réputation des draps et casimirs de Sedan, et qui n'a cessé, même durant la stagnation du commerce, de procurer du travail à un grand nombre d'ouvriers, a nommé il y a quelques années M. Poupart maire de la ville de Sedan, l'a décoré d'une écharpe d'honneur, ensuite du cordon de la légion d'honneur.

---

même à l'étranger. Ils ont récemment inventé de nouvelles étoffes, auxquelles ils ont donné les noms de *sati-draps* et de *sati-vigognes*, qui sont douces, légères et d'un effet agréable; enfin ils sont parvenus à fabriquer avec la laine de mérinos des schalls d'une grande finesse et qui jouent le cachemire.

(Extrait du Rapport du jury, pages 7 et 8).

(1) *Voyez* l'article concernant *MM. Rousseau*, père et fils.

Casimirs.

La fabrication du casimir a fait de très-grands progrès depuis la dernière exposition (an 10); elle s'est étendue et perfectionnée: la France peut la regarder comme une acquisition définitivement consommée.

La médaille d'or a été accordée à MM. *Gensse-Duminy* (1) et compagnie d'Amiens.

Soies grèges.

MM. Jubié frères, à la Sône, dép. de l'Isère, ont envoyé à l'exposition des soies moulinées et des organsins d'une beauté remarquable. Il leur fut décerné une médaille d'or à l'exposition de l'an 10; le jury motiva son jugement sur ce que les soies de la Sône sont préférées à toutes celles qui se trouvent dans le commerce, pour la fabrication des étoffes les plus belles. Les produits exposés en 1806 par *MM. Jubié* sont au moins aussi beaux que

(1) *MM. Gensse-Duminy* ont introduit récemment la fabrication du *pantecord*, étoffe que l'Angleterre vendoit exclusivement et fort cher.

ceux de l'an 10 ; et le jury voteroit pour eux une médaille d'or, s'ils n'avoient déjà obtenu cette distinction.

Le jury croit devoir rappeler aux tireurs et moulineurs de soie, que la fabrique de la Sône doit sa supériorité à l'emploi des machines de *Vaucanson*.

M. Gensoul, négociant à Lyon, a imaginé un appareil pour échauffer, au moyen de la vapeur, l'eau des bassines où les cocons sont mis pour être filés.

Cet appareil présente trois avantages majeurs :

1.° Il se fait une économie considérable sur le combustible.

2.° Il est facile de régler la température de la manière la plus favorable, pour conserver la force et les autres qualités de la soie.

3.° La soie tirée au moyen de cet appareil est extrêmement pure, et n'a point cette teinte terne que l'on aperçoit presque toujours dans les soies tirées par le procédé ordinaire ; teinte qui se reconnoît encore après la teinture, sur-tout dans les nuances délicates.

M. Gensoul a envoyé des échantillons filés

par son nouveau procédé, dans sa maison de Connaux, département du Gard; ils sont très-beaux, et remarquables par la pureté de leur teinte.

Le jury regarde comme très-importans les perfectionnemens qui s'appliquent aux préparations primitives d'une matière première, parce que l'effet de ces perfectionnemens se fait sentir dans toutes les branches et dans tous les degrés de fabrication où cette matière est employée.

Ces considérations ont déterminé le jury à voter, pour *M. Gensoul*, une médaille d'or.

Etoffes de Soie.

M. Camille Pernon, de Lyon, a exposé plusieurs produits de sa fabrication, parmi lesquels on a remarqué des coussins en brocart or relevé, et des brocarts or et argent, sans envers, faisant partie des présens destinés au Grand-Seigneur.

M. Pernon étant membre du jury de 1806, le jury s'est abstenu d'entrer dans des détails sur le mérite de ses productions, et s'est borné

à renvoyer à ce qui en a été dit par le jury de l'an 10 (1).

M. Malié (Joseph), fabricant à Lyon, a exposé, 1.° du satin remarquable par son

---

(1) *M. Pernon* (Camille), fabricant à Lyon, ayant un dépôt à Paris, rue de Cléry, chez *M. Grognard*, a exposé des étoffes de la plus grande magnificence et dignes de la haute réputation de la ville de Lyon pour les soieries et les broderies ; on y remarquoit,

1.° Une robe de mousseline française, brodée en soie et dorure, sans envers, imitant parfaitement les belles broderies des Indes ; elle a été exécutée dans les ateliers de *M. Rivet*, brodeur à Lyon.

2.° Un velours de soie, teint en écarlate, nuance qu'on n'avoit pu obtenir jusqu'ici sur cette matière, et un damas apprêté en un blanc qui ne coule jamais ; ces deux chefs-d'œuvre ont été exécutés par les procédés de *M. Gonin* fils, teinturier à Lyon (*).

3.° Des satins et des taffetas, grande largeur, sans envers.

Le jury a remarqué, dans les broderies et les brochés, une grande variété et un bon choix de dessin. La broderie brochée est si bien exécutée, qu'elle imite la broderie à l'aiguille.

Le jury a décerné à *M. Pernon* une médaille d'or. (Extrait du procès-verbal de l'an 10, pag. 20 et 21).

(*) La découverte du noir bon teint est due à *M. Gibert Gonin* de Lyon, fils de François *Gonin*, à qui la teinture doit des améliorations si importantes.

éclat et sa souplesse : c'est le satin le plus parfait qu'on ait fabriqué jusqu'ici à Lyon ; il est sensiblement supérieur aux qualités anglaises.

2.° Du taffetas également de qualité supérieure.

3.° Du velours trois poils et des velours légers, très-bons et très-beaux : les velours légers, dont la fabrication offre le plus de difficultés, méritent particulièrement d'être remarqués.

Le jury a décerné à *M. Joseph Malié* une médaille d'or.

Rubanerie.

M. Dugas frères et compagnie, manufacturiers à Saint-Chamond, département de la Loire, ont envoyé à l'exposition des rubans de leur fabrique, en satin et en uni, de grande largeur ; des rubans velours et des rubans damassés, tous de qualités supérieures : le jury en a trouvé le travail excellent ; il a particulièrement remarqué la perfection des apprêts. Ces rubans ont paru faits pour effacer ceux que l'Angleterre a été en possession de fournir jusqu'ici.

Le jury leur a décerné une médaille d'or.

Extrait du Procès-Verbal de la Société d'Encouragement pour l'industrie nationale.

Séance du 17 mars 1808.

Au nom du comité des arts mécaniques, M. Bradel lit le Rapport suivant :

M. Bonnard, de Lyon, déjà avantageusement connu par la perfection qu'il a obtenue sur les tulles de sa fabrique, vous a envoyé au mois de mars 1807 des échantillons de tulles en coton façonné, pour lesquels il venoit de prendre un brevet d'invention.

Depuis ce temps, il a continué la fabrication de cet article, et constamment jaloux de perfectionner ses ouvrages, il est parvenu à en varier les dessins, à rendre ce tissu plus solide, et à le fournir au commerce à des prix modérés.

Il vous a fait passer, le 13 du mois dernier, des échantillons qui, en effet, ne laissent rien à désirer, et qui prouvent que nous n'avons aucun concurrent à craindre de l'étranger pour ce genre de travail.

M. Bonnard donne à ce tulle le nom de *bonardin*. Il s'en est introduit en France sous

la dénomination de *spidée's nett*, ou toile d'araignée, et depuis quelque temps sous celle de *tulle de Berlin*. Il est important de faire connoître que nos fabriques égalent celles d'Angleterre pour cet objet, si même elles ne les surpassent. Dans cette vue, votre comité des arts mécaniques vous propose de faire insérer le présent Rapport au Bulletin, d'admettre les échantillons de M. Bonnard dans le cabinet de la société, et d'écrire à ce fabricant une lettre de remercîment sur sa communication et de satisfaction sur son zèle à concourir au perfectionnement des fabriques françaises.

Signé à la minute, MOLARD, BARDEL, AMPÈRE.

Toiles de corps et de ménage.

Les toiles forment depuis long-temps une des parties importantes du commerce de la France ; nos toiles fines sont recherchées dans toute l'Europe et en Amérique.

Nos toiles communes, dont une partie passe aussi à l'étranger, sont l'objet d'une consommation intérieure immense : elles sont

l'ouvrage des habitans de la campagne ; leur fabrication s'allie avec les travaux de la terre; la filature et le tissage du chanvre et du lin remplissent les momens que l'agriculture laisse sans emploi. On reconnoît généralement une bonne fabrication dans les échantillons qui ont été mis à l'exposition.

Le jury a examiné, avec beaucoup d'intérêt, les diverses sortes de toiles envoyées par un grand nombre de départemens.

Les toiles connues sous le nom de *Flandre*, de *Courtrai*, etc. n'ont pas dégénéré; celles qu'on a vues à l'exposition sont d'une grande finesse et d'un blanc parfait.

Les toiles de *Quintin*, département des Côtes du Nord, se soutiennent également par une fabrication solide et agréable.

De nombreux échantillons, ou plutôt des pièces des fabriques de *Laval*, de *Mayenne* et de *Château-Gonthier*, département de la Mayenne, avoient tous les caractères d'une fabrication soignée.

Les toiles dites d'*Alençon*, les toiles dites *cretonnes*, du département de l'Orne, et celles de Lisieux, département du Calvados, continuent d'être fabriquées, et de mériter le succès qu'elles obtiennent dans le commerce.

Bàtistes et Linons.

Les fabricans des arrondissemens de *Saint-Quèntin*, département de l'Aisne; *Cambrai* et *Valenciennes*, département du Nord, ont envoyé, soit en blanc, soit en écru, des pièces de batiste et des pièces de linon de la plus grande beauté, qui prouvent que la perfection de ces fabriques renommées se maintient toujours, et que leúrs assortimens sont complets. Dans un genre établi depuis plusieurs générations, tous les fabricans travaillent à peu près également bien, et il n'est pas possible de trouver des différences assez saillantes pour motiver des distinctions qui sembleroient assigner une supériorité marquée d'un fabricant sur les autres.

Coton.

Il s'est fait une amélioration très-sènsible dans la fabrication du coton depuis la dernière exposition.

Les filatures se sont multipliées, les manufactures de basin et de piqué se sont étendues; les étoffes de ce genre qui ont été présentées à l'exposition, sont généralement plus régulièrement fabriquées et mieux apprêtées.

Le public, qui les a examinées avec intérêt, a pu se convaincre de leurs belles qualités ; il est douteux que l'on fabrique mieux en aucun pays du monde.

A l'époque de l'an 10, la fabrication de la mousseline étoit si peu avancée en France, qu'il n'en parut à l'exposition qu'une seule pièce digne d'être distinguée ; il arriva même que le jury n'eut pas assez de confiance dans son origine pour en parler : aujourd'hui cette partie se présente sous l'aspect le plus prospère ; la fabrique de *Tarare* (1) produit en grande quantité des mousselines très-belles ; dans le seul arrondissement de *Saint-Quentin* (2), huit mille métiers sont en activité, tant pour fabriquer des basins que pour faire des mousselines ou des perkales et des calicots, deux genres de tissus qui ne diffèrent

---

(1) *M. Malagrain* aîné et compagnie, de Tarare, département du Rhône, a obtenu la médaille d'or.

(2) Pareilles médailles ont été accordées à *MM. Pluvinage* et *Arpin* de St.-Quentin, département de l'Aisne,

Et à *MM. Richard*, propriétaires de filatures et de fabriques d'étoffes de coton à Paris, à St.-Quentin, à Alençon et à Séez.

de la mousseline qu'en ce que les fils qu'on y emploie sont d'un moindre degré de finesse : cet arrondissement peut produire, à lui seul, près de trois cent mille pièces par an.

Les calicots français commencent à devenir si abondans, et sont si bien fabriqués, que les manufactures de toiles peintes n'auront plus à regretter les calicots anglais. Le chef d'une célèbre manufacture de toiles peintes, dont le témoignage est infiniment respectable, nous a assuré que, pour l'emploi dans ses ateliers, et pour le bon usage, les calicots français vont de pair avec ceux d'Angleterre, et que les acheteurs les plus exercés et les plus difficiles ne sauroient y apercevoir de différences qui soient au désavantage des nôtres.

La fabrication des velours de coton est également dans une situation heureuse (1).

---

(1) Des médailles d'or ont été accordées à

MM.

Morgan et *Delahaye*, d'Amiens ;

Godet et *de l'Epine*, de Rouen ;

Sevenne (*) (Edouard), fabricant au bourg de St.-Sever, à Rouen.

(*) *M. Sevenne* emploie, dans sa fabrication, la double navette volante, dont il est l'inventeur.

De tous côtés il s'établit des fabriques de nankin, qui donnent lieu d'espérer que cette étoffe, d'une consommation populaire, et par conséquent très-étendue, pourra un jour nous être entièrement fournie par le travail de nos compatriotes.

Les manufactures de coton forment donc, dès à présent, une branche très-importante de l'industrie française ; elles occupent une grande place dans notre commerce : elles nous affranchissent d'un tribut que nous avons payé jusqu'ici à une nation rivale ; sous tous les rapports, elles sont dignes de la protection du Gouvernement.

Il a paru convenable au jury de jeter ce coeup-d'œil général sur la situation des diverses industries qui façonnent le coton, avant d'entreprendre le compte détaillé des motifs qui ont déterminé ses décisions dans cette partie, compte dont il est temps de s'occuper.

Filature.

Les nombreux échantillons de coton filé qui ont été soumis à l'examen du jury, lui ont donné la certitude que l'art de filer le coton, soit en filature continue, soit au mull-Jenny, est

est parfaitement établi en France. Nous avons un grand nombre d'établissemens qui rivalisent entre eux, et qui se perfectionnent tous les jours; mais le jury a remarqué que la plupart de ces établissemens se tiennent au dessous du n°. 60, et que c'est dans cette limite que la perfection de la filature est plus marquée : cependant les manufactures de mousseline de Tarare et celle de Saint-Quentin offrent aux fils fins un débouché important, d'où il est à souhaiter que nos fileurs puissent exclure les étrangers. Le jury ne perd pas de vue qu'il est un grand nombre de fabriques de tissage qui demandent une filature moins fine, et que le fileur doit régler son numéro sur les demandes qui lui sont faites ; mais, avec de l'industrie et de l'activité, tous les besoins peuvent être conciliés. Des échantillons de fils fins, qui ont été envoyés en assez grand nombre à l'exposition, donnent des motifs raisonnables d'espérer que les profits de la filature en fin seront aussi, avant peu d'années, une portion du patrimoine de l'industrie française. Le jury a considéré de plus que l'on ne pouvoit perfectionner la filature en fin sans perfectionner la filature en gros; il a pensé, en conséquence, qu'il falloit dé-

sormais porter les encouragemens et les récompenses sur la filature en fin, en prenant les précautions convenables pour exclure du concours les échantillons faits par extraordinaire pour l'exposition, et n'y admettre que les produits d'une fabrication courante et habituelle.

Le jury a accordé la médaille d'or à MM. *Delaitre*, *Noel* et compagnie, entrepreneurs de la filature de l'Epine, près Arpajon.

Soie.

La fabrique de bas de soie est depuis longtemps établie dans les départemens méridionaux ; elle jouit à juste titre de beaucoup d'estime. On a vu à l'exposition des bas de soie très-beaux; mais cette partie ne présente pas de perfectionnement notable depuis la dernière exposition.

Coton.

La bonneterie de coton a fait des progrès sensibles : de toutes parts on a présenté des bas de coton de la plus grande beauté, exécutés avec un soin et une élégance qu'on ne connoissoit pas autrefois ; il est aujourd'hui prouvé par le fait, que dans ce genre, comme dans

celui de tissus, ces fabricans peuvent égaler les fabricans anglais.

Fil.

La bonneterie de fil se soutient sans faire des progrès remarquables.

Tapis.

Il a été décerné une médaille d'or à MM. *Piat*, *Lefebvre* et fils, fabricans de tapis, à Tournai (1).

PAPETERIE.

Papier.

L'art de la papeterie est dans un état progressif d'amélioration. Le jury a trouvé à tous les papiers présentés en 1806 une supériorité marquée sur les papiers de même dénomination qui parurent à l'exposition de l'an 10 : il invite les fabricans à persévérer dans

(1) *MM. Piat*, *Lefebvre* et fils ont de plus le mérite d'avoir perfectionné la fabrication, en introduisant dans leurs ateliers une méthode et une division de travail qui leur permettent de baisser les prix sans baisser les qualités.

cette noble émulation ; ils ne tarderont pas à placer sous ce rapport la France au degré de prééminence que lui promettent l'abondance et la bonne qualité de ses matières premières.

La médaille d'or a été décernée à MM. *Montgolfier et Canson*, et à M. *Johannot*, d'Annonay, département de l'Ardèche.

Cartons à presser.

La fabrication des cartons lustrés propres à presser le papier, les draps et autres étoffes, ont une beauté d'industrie intéressante, récemment introduite en France. (*Voyez* le procès-verbal du jury)

APPRÊTS ET TEINTURES.

Blanchîment.

M. *Descroisilles* l'aîné, à Lescure, près Rouen.

Le jury de l'an 10 lui décerna une médaille d'or pour avoir formé un des plus parfaits établissemens de blanchisserie Bertholléenne qui existent en France. Nous avons vu, cette année, des étoffes, de la bonneterie et du fil de

coton qui avoit reçu de cet établissement un blanc admirable : le fil, fort beau en lui-même et très-fin, provenoit de la filature de M *Pinel* de Rouen ; le blanchîment de M. *Descroisilles* n'en avoit aucunement altéré la régularité et la force.

M. *Descroisilles* joint au blanchîment la fabrication de quelques produits chimiques utiles aux manufactures, et entre autres du muriate d'étain qu'il est parvenu à donner à très-bas prix ; plusieurs appareils de chimie, applicables aux manufactures, lui doivent des perfectionnemens intéressans.

Si M. *Descroisilles* n'avoit pas déjà obtenu la médaille d'or, le jury ne balanceroit pas à la voter pour lui.

Toiles peintes.

M. *Oberkampf*, de Jouy.

La manufacture de toiles peintes, formée à Jouy par M. *Oberkampf*, a été en France le berceau de ce genre d'industrie, qui satisfait à une consommation si étendue, et forme aujourd'hui une branche de commerce si importante ; M. *Oberkampf* doit en être considéré comme le fondateur parmi nous.

La manufacture de Jouy tient le premier

rang par le choix des tissus, par la beauté et la solidité des couleurs, par la variété et le bon goût des dessins. C'est l'établissement qui a le plus servi à l'avancement de l'art d'imprimer les toiles.

Le jury décerne à M. *Oberkampf* une médaille d'or.

Papiers peints.

(*Voyez* le procès-verbal du jury).

CUIRS ET PEAUX.

Corroyage.

Le corroyage, c'est-à-dire l'art d'apprêter les peaux et les cuirs tannés, et de leur donner la couleur, le poli, la souplesse ou la fermeté nécessaires pour les différens usages auxquels on les destine, a fait, depuis environ quinze ans, des progrès considérables, et ces progrès ont influé d'une manière très-marquée sur les qualités de nos ouvrages de cordonnerie et de sellerie : c'est aux établissemens formés à Pont-Audemer, département de l'Eure, que cette amélioration est principalement due.

Maroquins.

La fabrication du maroquin doit être comptée parmi les nouvelles acquisitions de l'industrie française : il n'y a que peu d'années que nous la possédons, et déjà elle est supérieure à celle du Levant. Le jury ne connoît aucun maroquin étranger dont ceux du France aient à redouter la concurrence pour la variété, la beauté et la solidité des couleurs, l'apprêt et la souplesse des peaux. Il s'empresse de désigner les fabricans de maroquins auxquels il a été accordé des distinctions.

Il a été décerné une médaille d'or à MM. *Fauler*, *Kamph* et compagnie, fabricans de maroquins à Choisi-sur-Seine.

Fers et aciers.

Les essais relatifs aux fers et aux aciers ont été faits par des hommes expérimentés dans l'art de la forge et dans l'emploi de ces matières devant plusieurs membres du corps des mines ; il en résulte que la France est plus riche en bon fer et en bon acier qu'on ne l'a pensé jusqu'ici.

Aciers.

MM. *Gouvy* et *Guentz*, à Goffontaine, département de la Sarre, ont envoyé dix-sept barres d'acier, marquées acier brut ou naturel de fusion.

Cet acier est bien forgé, sans aucune gerçure, d'un grain fin, gris et égal, se forge et se soude bien, a du corps et du nerf. On a essayé les dix-sept barres en en faisant des poinçons et des ciseaux à froid; elles ont été trouvées de qualité supérieure.

Le jury décerne à MM. *Gouvy et Guentz* une médaille d'or.

M. *Loup*, à la forge de Saint-Denis, département de l'Aude, fabrique un acier poule semblable à celui d'Angleterre.

Il est sans gerçures, se forgeant et se soudant bien, très-dur à la trempe, prenant un grain très-fin, et se comportant en tout comme un échantillon d'acier anglais, essayé comparativement.

Les pièces envoyées par M. le préfet de l'Aude annoncent que les minerais, qui donnent cet acier de qualité supérieure, viennent de Villerouge, dans les Corbières.

Le jury a décerné une médaille d'or à M. J. F. *Loup.*

Faux.

MM. *Irroy* père et fils, à la forge de la Hutte, département des Vosges, fabriquent des faux de qualité supérieure : la forme de ces faux est analogue à celle des faux de Styrie ; elles sont très-légères, fort dures et se battent bien.

Le jury décerne à MM. *Irroy* père et fils une médaille d'or.

Les faux de MM. *Irroy* sont faites avec l'acier qu'ils fabriquent eux-mêmes ; ils ont envoyé vingt-un échantillons de cet acier : aux essais, on l'a trouvé de qualité supérieure, se forgeant et se soudant bien, résistant très-bien au feu, ayant beaucoup de corps et de nerf, le grain fin, et prenant la trempe couleur de cerise noire, ce qui est très-précieux pour les arts ; de sorte que, pour les aciers seulement, MM. *Irroy* auroient eu droit à la médaille d'or qui vient de leur être décernée pour la fabrication des faux.

Cylindres à laminer.

M. *Gosselin*, propriétaire de l'aciérie de

Souppes, département de Seine et Marne, a présenté des cylindres de laminoir faits dans la manufacture de Souppes, avec des aciers provenant du même établissement. Le jury de l'an 10 jugea que cet objet méritoit d'être distingué par une médaille d'or; celui de 1806 a confirmé ce jugement.

ACIER POLI.

Coutellerie.

(*Voyez* le procès-verbal du jury).

Aiguilles.

Fabriques d'*Aix-la-Chapelle* et de *Borcette*.

Les aiguilles à coudre, à broder et à tricotter, de toutes les espèces, envoyées à l'exposition par les fabricans d'*Aix-la-Chapelle* et de *Borcette*, ont été comparées avec les aiguilles analogues provenant des fabriques étrangères. Le jury a reconnu qu'elles peuvent soutenir la comparaison avec celles que le commerce estime le plus. Elles réunissent à la bonne façon le degré de trempe et le poli qui en constituent la bonne qualité. Leur assortiment est complet et peut satisfaire à tous les besoins.

Le jury a décerné une médaille d'or aux fabriques d'aiguilles à coudre d'Aix-la-Chapelle et de Borcette.

Epingles.

(*Voyez* le procès-verbal du jury).

Armes blanches.

MM. *Coulaux* frères, entrepreneurs de la fabrique d'armes de Klingentall, qui est depuis long-temps renommée pour la bonne qualité et la belle fabrication de ses armes blanches, fournissent dans ce genre tout l'armement de l'armée française ; on y a fabriqué récemment des lames en damas qui prouvent que cet établissement est capable de réussir dans tous les genres.

Le jury a jugé la manufacture de Klingentall digne de la distinction du premier ordre, et lui a décerné une médaille d'or.

MÉCANIQUES.

Machines pour les étoffes de laine.

La médaille d'or a été accordée à M. *Douglas*, ingénieur mécanicien aux moulins de l'île des Cygnes, à Paris, inventeur de plu-

sieurs machines propres à la filature de la laine et à la manutention des draps (1).

Machines à filer le coton.

Des médailles d'or ont été décernées à MM. *Pouchet* de Rouen, Charles *Albert*, et *Calla*, à Paris, pour les perfectionnemens qu'ils ont apportés dans les mécaniques à filer le coton.

Pareille médaille a été accordée à M. *Buron*, de Bourgtheroulde, département de l'Eure, pour avoir présenté un métier à fabriquer le filet. (*Voyez* le procès-verbal du jury).

Hydraulique.

MM. *Bossu* et *Solages*, de Paris, obtinrent en l'an 9 une médaille d'or pour l'invention de l'écluse à sas mobile; ils ont pré-

---

(1) Le succès des machines de *M. Douglas* n'est plus douteux aujourd'hui; répandues dans seize départemens de l'Empire, déja adoptées par nos meilleurs et nos plus estimables fabricans, elles jouissent généralement de toute la réputation qu'elles méritent. L'usage de ces machines réduit de deux tiers les frais de la main-d'œuvre ordinaire qu'elles suppléent.

senté en 1806 une nouvelle manière d'employer une chute d'eau comme moteur ; le modèle d'un moulin à eau sans roue, mis en mouvement par cette nouvelle méthode, a été exposé aux regards du public.

Horlogerie.

De l'examen des ouvrages d'horlogerie qui ont été présentés a l'exposition de 1806, il résulte que la partie de l'exécution est portée au plus haut dégré de perfection.

La médaille d'or a été décernée à MM. *Bréquet* et *Janvier* à Paris. (*Voyez* le procès-verbal du jury).

Instrumens de mathématiques.

M. *Lenoir*, au dépôt de la marine, à Paris, a exposé une collection de vingt-un instrumens nouveaux ou perfectionnés, à l'usage des astronomes ou des marins, ou servant aux opérations de géodésie, de nivellement et de gnomonique : parmi ces instrumens, précieux par leur solidité et leur précision, le jury a remarqué le nouveau pied que M. *Lenoir* a donné au cercle astronomique de *Borda*. Ce cercle, tel que l'avoit conçu son savant auteur, exigeoit la présence de deux observa-

teurs : avec le nouveau pied imaginé par M. *Lenoir*, un seul pourra prendre, à peu près dans le même temps, le nombre d'angles avec la même exactitude.

M. *Lenoir* a été trouvé digne de la distinction du premier ordre dès l'exposition de l'an 6; le jury est persuadé qu'il suffit de connoître ses travaux pour porter de lui ce jugement, qui seroit au surplus suffisamment motivé par l'inspection des seuls instrumens qu'il a exposés en 1808.

Typographie.

MM. Pierre et Firmin *Didot*, à Paris.

La distinction du premier ordre, équivalente à la médaille d'or, fut décernée à *MM. Didot* dès l'an 6; ils présentèrent en l'an 6 leur *Horace* in-fol. et le premier volume de leur *Racine* in-folio, deux livres regardés comme les plus belles productions de la typographie de tous les pays et de tous les âges. *M. Pierre Didot* a montré, à l'exposition de 1806, le *Racine* complet, les *Fastes*, et quelques autres ouvrages sortis de ses presses.

Non content d'avoir, comme graveur, perfectionné et embelli les caractères usités,

M. Firmin *Didot* a étendu la sphère de la typographie, en gravant un nouveau caractère pour représenter l'écriture cursive. L'imitation est parfaite ; la liaison entre les lettres voisines et entre les parties d'une même lettre, quoiqu'avec des caractères mobiles, se fait par des traits continus, comme dans l'écriture à la main, sans qu'on puisse distinguer le point de jonction.

A l'aide de ce procédé, les petites écoles pourroient être fournies, à bas prix, de bons modèles d'écriture : on parviendroit ainsi à rendre plus commun le talent de la belle écriture, dont la rareté se fait sentir dans l'administration et dans le commerce ; et les Français auroient enfin une écriture cursive nationale, régulière et uniforme.

Il seroit inutile d'insister sur le mérite de MM. *Didot ;* leurs ouvrages sont connus et admirés de tous les amateurs de la belle typographie en Europe, qui joindroient, au besoin, leur suffrage à celui des jurys qui ont successivement proclamé la prééminence de ces habiles imprimeurs.

M. *Bodoni*, de Parme, est un des hommes qui ont le plus contribué aux progrès que la

typographie a faits dans le dix-huitième siècle et de notre temps; il réunit plusieurs talens ordinairement séparés, et pour chacun desquels il mériteroit la distinction du premier ordre; il a gravé lui-même les caractères qui ont servi à imprimer ses belles éditions. Il est à remarquer, à l'honneur de M. *Bodoni*, qu'il a exécuté tous ses travaux dans un pays où il étoit seul, abandonné à ses propres moyens, et où la typographie étoit, avant lui, plus négligée que dans aucun autre pays de l'Europe.

Le jury se félicite d'avoir à exprimer son estime pour le talent de cet homme célèbre; il lui décerne une médaille d'or.

Chalcographie.

MM. *Joubert* et *Masquelier* ont obtenu, à l'exposition de l'an 10, une médaille d'or pour la gravure de la *Galerie de Florence:* ils en exposèrent alors vingt-trois livraisons; ils en sont maintenant à la trente-quatrième. Le jury voit avec satisfaction que cette entreprise se continue avec succès, et qu'elle se maintient au niveau de la distinction qui lui a été décernée.

M. *Baltar*,

M. *Baltard* a entrepris un ouvrage représentant Paris et ses monumens.

Cet ouvrage sera lui-même un monument élevé à la gloire de l'architecture et de la sculpture françaises, par un seul homme chez qui se trouve la réunion peu commune des talens nécessaires au succès de cette grande entreprise. M. *Baltard* est à la fois dessinateur, architecte et graveur, et il est très-habile dans chacun de ces arts.

Les parties de l'ouvrage de M. *Baltard* qui ont déjà paru suffisent pour faire juger qu'il égalera, s'il ne les surpasse point, les plus beaux ouvrages d'architecture publiés chez l'étranger. Il contribuera beaucoup à étendre la célébrité des monumens français, trop peu appréciés même parmi nous; il facilitera l'étude de l'architecture, et répandra le goût du beau dessin.

Le jury décerne à M. *Baltard* une médaille d'or.

MM. *Robillard* et *Laurent* ont exposé plusieurs livraisons de la collection du Musée français. Cette entreprise de gravure et de librairie est parfaite dans l'exécution; elle a soutenu et relevé l'art de la gravure, qui com-

mençoit à décliner en France, pendant que tous les arts de dessin s'y régénéroient : depuis peu d'années, la gravure a fait de tels progrès, que nous pouvons espérer de voir bientôt nos graveurs l'emporter sur les plus habiles des autres pays.

Le jury décerne à MM. *Robillard* et *Laurent* une médaille d'or.

Chauffage.

M. Desarnod, à Paris, obtint, à l'exposition de l'an 6, la distinction du premier ordre, équivalente à la médaille d'or, pour avoir présenté des poêles et des cheminées économiques perfectionnées.

Aux expositions de l'an 9 et de l'an 10, il présenta de nouveaux perfectionnemens qui lui méritèrent les éloges des jurys.

Cet artiste, continuellement attentif à perfectionner les moyens d'échauffer les appartemens par les procédés les plus économiques et les plus salubres, a présenté des poêles et des cheminées qui réunissent plusieurs avantages, et qui prouvent que M. Desarnod soutient sa réputation.

ARTS ET PRODUITS CHIMIQUES.

Alun.

La fabrication de l'alun a fait, depuis la dernière exposition, des progrès rapides. A cette époque, les aluns de fabrique contenoient beaucoup trop d'acide, et n'étoient pas assez privés de fer; la présence de ce métal se faisoit sentir d'une manière nuisible dans les opérations de teinture qui avoient pour but d'obtenir certaines nuances fines et délicates, auxquelles on parvient facilement, lorsqu'on emploie l'alun connu sous le nom d'*alun de Rome*. Aujourd'hui nous avons plusieurs établissemens très en grand, dont l'alun rivalise de très-près avec celui de Rome. C'est encore une des nouvelles acquisitions de l'industrie française, et elle n'est pas la moins importante; la consommation des aluns dans nos manufactures est considérable. Il n'y a que peu d'années que nous tirions de l'étranger la plus grande partie de celui que nous employions : aujourd'hui l'importation n'a pas entièrement cessé; mais elle est singulièrement diminuée.

M. Curaudeau, rue de Vaugirard, n.° 52,

à Paris, a exposé de l'alun de sa fabrique, pourvu de toutes les qualités désirables. M. Curaudeau est un de ceux qui ont le plus perfectionné la fabrication de l'alun, pour laquelle il a un établissement en grand.

Le jury lui décerne une médaille d'argent de première classe.

Soude.

L'Espagne a été en possession jusqu'ici de fournir non seulement à la France, mais à toute l'Europe, la presque totalité de la soude qui y est employée. Cela forme un objet important, parce que la consommation de cet alcali est fort étendue; les savonneries, les verreries, les teintureries, les blanchisseries en emploient des quantités considérables: plusieurs établissemens commencent à nous affranchir de ce tribut.

Le jury fait mention honorable des fabricans dont les noms suivent:

M. Carny, à Dieuze, département de la Meurthe;

M. Savary, de Rouen;

M. Pelleteau, de Rouen.

Ces fabricans ont présenté de la soude et du

carbonate de soude bien préparés, et qu'on peut employer avec succès dans les arts.

Sulfate de fer.

Il y a peu d'années que la France ne produisoit point assez de sulfate de fer pour les besoins de ses manufactures ; une grande quantité de ce sel étoit importée chaque année d'Angleterre. Le progrès des connoissances chimiques a mis la France en état de se passer de ses voisins pour cet article comme pour beaucoup d'autres. Nous possédons aujourd'hui un grand nombre d'établissemens qui fabriquent tout le sulfate de fer nécessaire à la consommation intérieure. En général, les produits de ces établissemens sont très-bons.

Le jury croit devoir distinguer et mentionner honorablement les fabricans dont les noms suivent :

MM. Clément et *Desormes*, à Verberie, département de l'Oise.

Ces habiles chimistes font l'application de leurs connoissances à leur fabrication, et produisent du sulfate de fer d'une qualité supérieure.

30...

M. *Gaillard*, de St.-Paul, département de l'Oise;

M. *Magnan*, à Marseille;

M. *Marc Costel*, à Paris.

Ces trois manufacturiers fabriquent du sulfate d'excellente qualité.

M. *Marc Castel* y joint la fabrication du sulfate de cuivre.

Minium.

Le jury arrête que les fabricans dont les noms suivent, seront mentionnés honorablement.

M. Utzschneider, de Sarguemines. Son minium est employé dans la fabrication des cristaux de Saint-Louis, jugés dignes de la médaille d'argent de première classe.

M. Dartigues, à la verrerie de Vonêche, département de Sambre et Meuse. Il a présenté avec son minium une belle litharge et plusieurs autres préparations de plomb.

M. Pecard fils, à Tours.

MM. *Husson* et *Verdier*, à Paris. Le minium présenté par ces deux fabricans, ainsi

que par les deux précédens, réunit les propriétés qui annoncent une belle fabrication, savoir : une très-grande-finesse, une belle couleur rouge, et un coup-d'œil cristallin.

Le minium est encore une préparation pour laquelle nous payions à l'industrie des Anglais et des Hollandais un tribut dont les progrès de la chimie nous auront bientôt affranchis.

Couleurs.

M. *C. A. Prieur*, de Paris, a présenté des couleurs liquides à l'usage des manufactures de papiers peints ; parmi ces couleurs, il en est beaucoup qui n'avoient point été faites en France avant lui. Sa fabrique, dirigée par des connoissances chimiques étendues, contribue à la perfection de nos papiers peints.

M. Prieur a aussi exposé des papiers unis trés-beaux, peints avec ses couleurs.

Le jury lui décerne une médaille d'argent de première classe.

Crayons.

M. *Humblot*, gendre de feu *Conté*, a présenté des crayons fabriqués par les procédés de M. *Conté*, découverte que le jury de l'an 9 jugea digne d'une médaille d'or. M. *Humblot*

doit être félicité de ce qu'il maintient cette fabrication, qui forme pour la France une nouvelle branche de commerce, au degré de perfection où l'avoit portée M. *Conté*.

Colle forte.

La fabrication de la colle forte est un objet d'un assez grand intérêt, vu l'usage que l'on en fait dans plusieurs arts : pendant longtemps, la colle forte consommée en France y étoit importée de l'étranger ; on la tiroit presque entièrement de l'Angleterre et de la Hollande ; aujourd'hui les fabriques françaises en versent dans le commerce suffisamment pour les besoins des arts.

VERRERIE.

Cristaux.

M. *Ladouepe-Dufougerais* est l'entrepreneur de la manufacture de cristaux de S. M. l'Impératrice, au Creusot, près Mont-Cenis. Une médaille d'argent fut décernée aux cristaux de Mont-Cenis, à l'exposition de l'an 9. Cette manufacture se présenta avec une nouvelle distinction en l'an 10 : elle a paru à l'exposition de l'an 1806, et s'est montrée supé-

rieure par l'éclat de son cristal, par le goût dans les formes et dans l'emploi de la taille à diamans.

Le jury a vu de beaux lustres sortis de Mont-Cenis ; il en a été exporté des cristaux qui ont obtenu, chez l'étranger, la préférence sur les cristaux de fabrique anglaise.

Le jury décerne à M. *Ladouepe-Dufougerais* une médaille d'or.

Glaces.

La manufacture de glaces de *Paris*, connue de toute l'Europe, n'y a point de rivale.

Le jury lui décerne une médaille d'or.

Nota. Elle a exposé plusieurs glaces à différens degrés de fabrication, parmi lesquelles il y en a une tout étamée qui, par ses dimensions et sa pureté, est un chef-d'œuvre. Elles sont fabriquées avec des soudes préparées en France, et extraites du sel marin.

POTERIE.

Terre de Pipe.

La fabrication de la poterie, dite *terre de*

pipe, est au nombre des nouvelles acquisitions de l'industrie française; il n'y a pas plus de quinze ans que se sont formés la plupart des établissemens qui alimentent aujourd'hui cette branche de consommation. Aux expositions de l'an 9 et de l'an 10, on reconnut dans les fabriques de poterie une marche de perfectionnement assez rapide : ce mouvement fut secondé par des encouragemens; les jurys décernèrent plusieurs médailles d'or et d'argent. Depuis l'an 10, les poteries de terre de pipe se sont soutenues au degré qu'elles avoient atteint, sans avoir fait des progrès assez marqués pour motiver des distinctions particulières; l'émulation de nos fabricans est un sûr garant que cet état stationnaire ne durera pas long-temps. Le jury leur recommande de s'appliquer à donner encore plus de perfection au goût de leurs formes et à la composition de leur pâte, et plus de dureté à leurs couvertes; il les invite particulièrement à porter leur attention sur les moyens économiques de fabrication qui pourroient procurer, dans cet article, une diminution de prix suffisante pour soutenir avec succès la concurrence des étrangers.

M. *Utzschneider* (1), de Sarguemines, et M. *Merlin-Hall*, de Montereau, obtinrent une médaille d'or à l'exposition de l'an 9.

---

(1) *M. Utzschneider* a présenté à l'exposition de 1806 une poterie en grès brun et rouge, pouvant aller au feu, résistant aux passages brusques de la température, d'un grain dur et fin, susceptible de prendre un beau poli. En mélangeant avec sa pâte des fragmens de terre diversement coloriées, *M. Utzschneider* est parvenu à faire des vases parfaitement polis, imitant le porphyre, le granit, le basalte et le jaspe. La pâte est excellente, et susceptible des formes les plus variées de la solidité et de la salubrité; cette poterie ne le cède point à la porcelaine.

M. Utzschneider est le même manufacturier qui a été rappelé précédemment, comme ayant obtenu, en l'an 9 une médaille d'or pour les poteries communes. Ses nouvelles poteries étant un objet tout-à-fait distinct du premier, le jury n'auroit pas craint de faire un double emploi, en votant pour lui une autre médaille d'or; mais ces nouvelles poteries ne sont pas encore abondantes dans le commerce; et quoiqu'il soit probable qu'elles ne tarderont pas à s'y répandre, et qu'elles y obtiendront le même succès que les terres si connues de Wedgewood, le jury croit qu'il faut attendre cette épreuve, avant de leur décerner la distinction du premier ordre. Le jury a pensé néanmoins que la création de cette nouvelle branche d'in-

Creusets.

M. *Russinger*, à Saint-Amand, département de la Nièvre, a fabriqué des creusets de qualité supérieure : ils ont été soumis, comparativement avec les creusets de Hesse, à l'épreuve la plus rigoureuse que l'on fasse subir à cette sorte de vase, qui est de tenir le verre de plomb en fusion. Les creusets de M. *Russinger* l'ont contenu pendant trente-cinq minutes. De deux creusets choisis de Hesse, l'un a contenu le verre de plomb dix minutes, l'autre quinze : la moyenne est de douze minutes et demi. Il résulte de ces essais, que les creusets de M. *Russinger* ont la propriété de résister à peu près trois fois plus que ceux de Hesse ; ils sont d'ailleurs à plus bas prix. (*Voy*. le procès-verbal du jury).

Porcelaine.

La fabrication de la porcelaine et sa déco-

---

dustrie devoit être signalée au public. D'après toutes ces considérations, il a décerné à *M. Utzschneider* une médaille d'argent de première classe, à raison de ses nouvelles poteries (Extrait du Procès-verbal du jury).

ration sont des genres d'industrie, dans lesquels la France a sur les autres pays une supériorité qui n'est pas contestée ; chaque année ce bel art fait des progrès : on a vu à l'exposition une nouvelle couleur qu'on n'avoit pu obtenir jusqu'ici ; c'est un vert tiré du métal appelé *chrôme*, dont la découverte assez récente est due à M. *Vauquelin*. La manufacture impériale de Sèvres est la première qui ait fait ce vert.

Notre prééminence est assurée, principalement par les manufactures de Paris ; il existe dans cette ville une réunion unique d'artistes du premier ordre, dont le génie et les talens présentent des ressources inépuisables pour varier et pour combiner avec goût les formes et les décorations (1).

La médaille d'or a été décernée à MM.

---

(1) En 1789, il n'y avoit à Paris que quatre manufactures de porcelaine ; aujourd'hui il s'y en trouve 33. Il est vraiment remarquable qu'au milieu des orages d'une révolution qui sembloit devoir anéantir le plus grand nombre de nos ateliers, sur-tout ceux de luxe, la fabrication dont il s'agit soit parvenue à ce haut degré de prospérité. Un pareil avantage est dû à la suppression du privilége qu'avoit obtenu la

Dilh et *Guérard*, à Paris. Cette fabrique jouit depuis long-temps de la première estime. M. *Dilh* s'est appliqué avec succès à la

---

manufacture de Sèvres pour l'exploitation exclusive de la porcelaine. Les entraves résultant de ce privilége ont retardé long-temps le développement de cette industrie; et si le libre exercice du travail n'eût été proclamé, la porcelaine ne se verroit encore que sur la table des gens riches. On la trouve aujourd'hui dans toutes les maisons, chez les personnes même qui n'ont qu'une fortune médiocre. Son prix, qui n'est pas très-élevé, baisseroit bien davantage, si l'on parvenoit à découvrir de nouvelles carrières de kaolin. On ne peut songer sans effroi que, si jamais celles de St.-Yriez sont épuisées, époque qui heureusement n'est pas prochaine, attendu leur abondance, nous risquons, sinon de perdre, au moins de voir décliner un art dont l'établissement a coûté des sommes considérables au Gouvernement. On trouve bien du koalin dans d'autres localités, dans les environs de Valogne, par exemple; mais il n'est pas pur, et la porcelaine qui en provient n'a pas la beauté désirable. La recherche de nouvelles carrières mérite d'occuper les minéralogistes, et ils auront rendu un véritable service, s'ils parviennent à en découvrir qui fournissent une terre égale en qualité à celle de St.-Yriez.

(Extrait des Notices sur les objets envoyés en 1809 à l'exposition des produits de l'industrie française,

préparation des couleurs, et il a soin de n'en confier l'emploi qu'à des artistes d'un mérite distingué. Il est un des hommes qui ont le plus contribué à porter l'art de la porcelaine au haut degré où il est parvenu en France.

Orfévrerie.

MM. *Auguste* et *Odiot*, orfèvres, ont obtenu en l'an 10 une médaille d'or. Le jury nommé en 1806 a ratifié ce jugement.

Pareille médaille a été accordée par le même jury à M. *Bienais* (*Voyez* le procès-verbal).

Bronzes ciselés.

M. *Thomire*, de Paris. L'exposition de 1806 est la première à laquelle cet habile artiste, le premier de nos ciseleurs, ait pris part ; il a présenté une suite considérable d'ouvrages dirigés ou exécutés par lui : la cheminée en malachite, qui est un des plus beaux ameublemens qui aient paru à l'exposition, est destinée pour l'étranger, et ne

---

rédigées par *M. Costaz*, chef de bureau des arts et manufactures au ministère de l'intérieur (*Voyez* l'Introduction).

peut que contribuer à étendre la réputation de supériorité que les Français ont acquise dans les arts qui tiennent au goût. D'autres cheminées, quoique moins riches par la matière et par les ornemens, ne font pas moins d'honneur à l'artiste qui les a exécutées. M. *Thomire* y a employé des granits des Vosges et de la Haute Saône, qui ne le cèdent pas en beauté à ceux de l'Orient.

M. *Thomire* joint au talent de l'exécution un goût éclairé et pur ; il emploie, pour faire les modèles des bronzes qu'il doit ciseler, les plus habiles statuaires de la capitale, et ceux-ci ne peuvent qu'être flattés de la manière dont il sait rendre leur composition.

Le jury a décerné à M. *Thomire* une médaille d'or.

Tôles vernies.

M. *Monteloux-la-Villeneuve*, à Paris, rue Martel.

Cette manufacture a présenté, à l'exposition de 1806, des rampes en cuivre étamé et doré, des vases de carton vernis (1), de

(1) « Les propriétaires de cette grande manufacture, dit *M. Gillet-Laumont* daus son Rapport fait

grands

grands panneaux de carton peints en marbre et vernis, et un grand vase égyptien.

M. *Monteloux* a succédé à MM. *Deharme* et *Dubaux*, qui obtinrent à l'exposition de l'an 8 la distinction du premier ordre, équivalente à la médaille d'or ; il soutient la réputation que cette manufacture a acquise sous ses prédécesseurs.

Ebénisterie.

M. *Jacob Desmalter*, fabricant de meubles à Paris, obtint en l'an 9 une médaille

---

à la Société d'Encouragement, le 3 décembre 1807, nous paroissent avoir bien mérité de l'industrie, du commerce et des arts, en enlevant aux Anglais une invention due à un Français, et en la rapportant dans son pays natal.

» Cette invention, due au célèbre *Martin*, dont les vernis firent dans le siècle dernier l'admiration de toute l'Europe, n'étoit depuis long-temps en usage en France que pour quelques objets connus, tandis que les Anglais, frappés de l'utilité de la découverte de *Martin*, pour donner au carton une solidité prouvée par l'usage qu'il en fit même dans l'intérieur de ses tabatières, en ont formé des manufactures beaucoup plus importantes qu'on ne le pense communément ».

d'or ; le jury nommé en 1806 a confirmé ce jugement (*Voyez* le procès-verbal du jury).

Il a également accordé une médaille d'argent de la seconde classe à M. *Burette*, fabricant de meubles, et mentionné honorablement M. *Baudon-Goubau*, qui le premier a imaginé d'employer dans la fabrication l'orme noueux, au lieu des bois d'Amérique.

Instrumens de musique.

Une médaille d'argent de première classe a été accordée à MM. *Cousineau*, père et fils, fabricans de harpes à Paris.

« En ajoutant de nouvelles améliorations aux perfectionnemens qu'ils ont déjà introduits dans la construction des harpes, dit le jury dans son rapport, MM. *Cousineau* contribuent beaucoup à assurer à la France la possession exclusive d'une branche de commerce qui devient chaque jour plus importante ».

Imprimerie Impériale.

M. *Marcel*, directeur-général. Les *specimen* d'impression en plus de cinquante langues différentes, exécutés à l'imprimerie Im-

périale, prouvent la grande richesse de cet établissement en caractères orientaux, ainsi que l'habileté avec laquelle ces caractères y sont employés : la partie des langues orientales y a pris une nouvelle vie et une grande extension, par les soins de M. *Marcel*, qui est lui-même un habile orientaliste.

Le jury a remarqué le *specimen* d'impression en or, dont l'exécution avec des caractères et la presse présente une difficulté vaincue avec talent, et agrandit les moyens de l'art typographique.

L'imprimerie Impériale, dont la fondation remonte au premier âge de la découverte de l'imprimerie, est le plus grand établissement de typographie qui existe : elle s'est montrée à l'exposition de 1806 d'une manière digne de sa haute réputation.

Manufacture de Porcelaine de Sèvres.

M. *Brogniard*, directeur. Les formes et les peintures de la manufacture de Sèvres sont belles; on y a fait un heureux emploi de couleurs nouvelles : la grande table qui a été l'objet constant de l'admiration publique, est un chef-d'œuvre, le jury la regarde comme

le plus beau morceau qui existe en porcelaine.

Des perfectionnemens, apportés dans la construction des fours par M. *Brogniard*, produisent une économie considérable dans le combustible.

La manufacture de Sèvres doit à M. *Brogniard* d'être toujours la première manufacture de porcelaine qui existe en Europe.

Manufacture de Tapisseries des Gobelins.

M. *Guillaumot*, directeur. Cette manufacture travaille aujourd'hui avec un soin et une perfection qui la rendent supérieure à ce qu'elle a jamais été. M. *Guillaumot*, directeur actuel, a introduit dans le mécanisme du tissage, des améliorations considérables; les métiers sont arrangés de manière que la chaîne, au lieu d'être, comme autrefois, enroulée sur un cylindre, demeure tendue dans toute la grandeur et dans le sens du tableau; d'où il résulte,

1°. Qu'à mesure que le travail fait des progrès, il est plus facile de juger de l'effet général.

2°. Que les fils de la chaîne étant toujours

dans la même position respective, la correction du dessin se conserve mieux.

L'inégalité d'influence de l'atmosphère sur la décoloration de la soie et de la laine, est ce qui contribue le plus à défigurer les tapisseries, en détruisant l'harmonie des teintes. On a pris le sage parti de ne plus mêler ces deux matières dans l'exécution d'un même tableau.

La teinture des laines a beaucoup gagné depuis qu'elle est dirigée par M. *Roard*. Cet habile chimiste a mis dans les procédés une telle méthode, que l'on ne sera plus exposé à voir des couleurs, sensiblement égales au moment de l'emploi, devenir différentes après quelque temps d'exposition au grand jour.

Manufacture de Tapis à la Savonnerie.

M. *Duvivier*, directeur. Cette manufacture surpasse toutes celles du même genre par la perfection du tissu et par le fondu des teintes: il est à souhaiter qu'on lui donne à exécuter des dessins qui s'accordent mieux avec le nouveau goût de nos ameublemens.

Manufacture de Beauvais.

M. *Huet*, directeur. Les ouvrages présen-

tés à l'exposition par cette manufacture sont bien exécutés, et prouvent qu'elle possède d'habiles ouvriers, capables d'imiter de beaux tableaux.

Ecole des Arts et Métiers de Compiègne, transférée à Châlons-sur-Marne.

M. *Labatte*, proviseur; M. *Molard*, directeur des travaux. Cette école, où les élèves réunissent à la pratique de plusieurs arts mécaniques l'étude des sciences qui y sont relatives, a présenté à l'exposition de 1806 des outils de menuiserie, des arbres de tour en l'air, des vilebrequins à boîte d'acier et de cuivre assortis d'un grand nombre de mèches, de vis à bois et de limes: tous ces objets, construits sur les meilleurs modèles, sont exécutés avec un soin qui fait l'éloge du talent des chefs et de l'intelligence des élèves.

Le jury a déjà eu occasion d'exprimer l'opinion qu'il a prise des limes faites dans cet établissement.

---

(1) Deux écoles semblables doivent être incessamment organisées, l'une à Beaupréau (département

Etablissemens publics de bienfaisance.

Parmi les établissemens de ce genre qui ont envoyé des produits à l'exposition de 1806, le jury a remarqué *l'atelier de bienfaisance d'Anvers*, où l'on fabrique des tapis de pied en bourre, ou poil de vache, remarquables par leur bas prix et leur fabrication.

---

de Mayenne et Loire), et l'autre à St.-Maximin, près Trèves.

« Dans ces écoles, sans modèle dans aucun temps ni chez aucun peuple, se forment des charpentiers, des forgerons, des ouvriers en tout genre, qui savent calculer, qui connoissent la géométrie descriptive, et ont des notions de physique et de chimie; ils étudient le mécanisme des machines et les exécutent avec succès; unissant l'habitude des combinaisons de l'esprit à l'adresse de la main qui exécute, ils sont remarqués par leur intelligence à concevoir leur plan et par la perfection de leur ouvrage. Leur penchant en entraîne un grand nombre dans la carrière militaire; et si jamais la gloire appelle encore nos armées dans ces contrées lointaines où les bras manquent, où l'industrie est à peine naissante, où la nature multiplie les obstacles, leur chef trouveroit, dans les militaires sortis de ces écoles, des bras qu'il pourroit employer pour renouveler les miracles

31....

L'atelier de *Saint-Lazarre*, à Paris, qui a présenté diverses suites de broderies très-bien exécutées.

On ne peut trop bénir les administrateurs qui ont rendu enfin la détention utile à l'état et au détenu, en forçant celui-ci au travail.

---

de son génie, exécuter quelques-uns de ses plans, établir sur de larges rivières des ponts durables, bâtir des villes, donner une face nouvelle à toute une contrée, et élever des monumens qui, indiquant ses traces glorieuses, seroient aussi des bienfaits pour les peuples qui les verroient naître.

(Extrait de l'Exposé de la situation de l'Empire Français en 1806 et 1807, présenté au Corps Législatif dans la séance du 24 août 1807, par S. Exc. le ministre de l'intérieur).

FIN DU SECOND VOLUME.

TABLE
DES MATIÈRES
CONTENUES
DANS LE SECOND VOLUME.

A.

ADANSON (notice sur la vie d'), *page* 258 et suiv.

Advenier, minéralogiste attaché à l'expédition du capitaine *Baudin*. 516.

Agriculture. Noms des savans, agronomes et propriétaires qui, par leurs écrits ou des essais, ont contribué aux progrès de l'agriculture. 393 et suiv. — Encouragemens accordés par le Gouvernement à l'agriculture. 417 et suiv.

Air (procédé pour désinfecter l'), dû à M. *Guyton-Morveau*, membre de l'Institut national. 28 et suiv.

Aliénés (réformes salutaires introduites dans le traitement des), dues à M. *Pinel*, professeur de Pathologie interne à l'école de Médecine de Paris et médecin à la Salpêtrière. 31 et suiv.

Alizay, département de l'Eure (dévouement des habitans de la commune d'). 162 et suiv.

Ameilhon, membre de l'Institut. 366.

Anquetil du Perron. Notice sur la Vie et les ouvrages de ce savant. 266 et suiv.

Anson, administrateur des hospices de Paris. 187.

Aubert, medecin de Genève (*Voy.* l'Introduction de la Vaccine en France). 13.

Auch (dévouement de l'archevêque d'), lors d'un incendie. 56.

Avesnes (madame d') *Voyez* la maison des Orphelines. 206.

B.

Bacri et Bumack d'Alger (la maison) obtient auprès du dey la liberté des Français prisonniers à Alger. 109 et suiv.

Bailly, membre de l'assemblée constituante. 365.

Bailly, minéralogiste associé à l'expédition du capitaine *Baudin*. 310.

Barthélemy (l'abbé). 366.

Barthès, archichancelier de l'université de Médecine à Montpellier. 8.

Baudeloque, professeur à l'école de Médecine de Paris. 178.

Baudin (expédition du capitaine). 310 et suiv.

Bayard, membre du tribunal de cassation. 97.

Beauchamp, astronome (*Voy.* le Voyage en Morée de M. *Pouqueville*. 297.

Belle, inspecteur de la manufacture des Gobelins. 273.

Belloi (de) cardinal-archevêque de Paris. 53 et suiv. —Lettre de S. M. I. et R. à M. Bigot Préameneu, ministre des cultes, relativement à la mort de ce prélat. 56.

Bénezech (*Voyez* son Eloge). 75 et suiv.

Berardier, grand-maître du collége Louis-le-Grand. 347.

Bérenger, commissaire des fontes à la fonderie de Douai. 145 et suiv.

Bergeries nationales. 422.

Bernier, astronome associé à l'expédition du capitaine Baudin. 251, 310.

Berthoud (Ferdinand). 248.

Bessières (madame la maréchale). 207.

Bessières, officier du génie (*Voyez* la Relation de *M. Pouqueville* sur la Morée). 298.

Béthune-Charost, ci-devant duc et pair de France (*Voyez* l'Eloge de ce bienfaiteur de l'humanité). 212 et suiv.

Bibaudet-Carrières de Brest, âgé de 10 ans, sauve la vie à un jeune homme de cette ville. 242.

Bibliothèques publiques (indication des personnages qui ont contribué à sauver les) pendant les orages de la révolution. 365 et suiv.

Bichat, chirurgien. — Lettre de S. M. alors premier consul, pour faire placer son buste dans une des salles de l'Hôtel-Dieu de Paris. 3 et suiv.

Bienfaisance (actes de). 168 et suiv.

Boisgelin (le cardinal). 44.

Boyer-Fonfrède, fabricant à Toulouse. 224.

Bonnaire, préfet du département des Hautes Alpes. 77.

Bonnard, fabricant à Lyon (*Voyez* Industrie nationale).

Bonpland (*Voyez* art. *Voyageurs naturalistes*).

Borda (*Voyez* le Rapport sur le nouveau système des poids et mesures. 116.

Bory St.-Vincent (*Voy.* art. *Voyageurs naturalistes*. 309 et suiv.

Bosc, membre de l'Institut (*Voyez* l'art. *Voyageurs naturalistes*. 311.

Botanique (Voyages entrepris pour accroître le domaine de la). 305 et suiv.

Boulanger, botaniste attaché à l'expédit. du capitaine Baudin. 312.

Bralle, inventeur d'un procédé pour rouir économiquement le chanvre. 397.

Brasdor, chirurgien. 2.

Brejeat (le jeune), âgé de 10 ans, sauve la vie à un de ses camarades. 255.

Brémontier, inspecteur général des ponts et chaussées. 397.

Bréquigny (acte de générosité de M.) envers M. Mouchet, premier employé au département des manuscrits de la Bibliothèque Impériale. 270 et suiv.

Bret-Dolomieu (madame) (*Voyez* Société Maternelle. 185.

Brézé (madame de). *idem. ibid.*

Brisson, physicien, membre de l'Institut. 116.

Broussonnet (*Voyez* l'art. *Voyageurs naturalistes*). 312.

Bruguières. *idem.* 326 et suiv.

Bureau de Puzy, mort préfet de Gênes (*Voyez* l'Eloge de ce magistrat. 79 et suiv.—Lettre du ministre de l'intérieur à M. de Puzy. 80 et suiv.

C.

Cacault, sénateur, mort en 1805 (description du musée de M.). 389 et suiv.

Cadet-Gassicourt, membre du collége de Pharmacie. 214 et suiv.

Calla, mécanicien. 460.

Canaux (ouverture de plusieurs). 155 et suiv.

Caraman, principal propriétaire du canal de Languedoc. 146.

Carré (madame). *Voyez* la maison des Orphelines. 206.

Cels (Notice sur les services rendus à l'agriculture par M.). 260 et suiv.

Cenis (mont), nouvelle communication ouverte sur le mont Cenis. 147.

Ceré, directeur du jardin des Plantes de l'Isle de France. 334 et suiv.

Cessart (de), inspecteur général des ponts et chaussées (*Voyez* Travaux de Cherbourg). 137 et suiv.

Champagny (madame), *Voyez* Société Maternelle. 184.

Champy, membre de la commission des arts et de l'Institut d'Egypte; notice sur ses travaux. 290.

Chaptal, membre du sénat conservateur. 404.

Chaptal (madame). *Voyez* Société Maternelle. 184.

Charbonel, officier du génie (*Voyez* la Relation de *M. Pouqueville* sur la Morée). 298.

Charrue (perfectionnement de la). 402 et suiv.

Chassiron (*Voyez* Services rendus à l'agriculture). 399.

Chaussier, professeur à l'école de Médecine. 178.

Cherbourg (travaux de). 137.

Choiseul (madame) *Voyez* Société Maternelle. 184, et 1.er vol. 473.

Clouet, chimiste, 252 et suiv.

Commerce (services rendus au Gouvernement par le). 105 et suiv.

Coquille, conservateur de la bibliothèque Mazarine. 351.

Condorcet (*Voyez* le Rapport sur le nouveau système des poids et mesures. 117 et 1.er vol. 468 et suiv.

Conservatoire des arts et métiers. 432.

Cossé (madame de) *Voyez* Société Maternelle. 184.

Cotentin (desséchement des marais du). 417.

Coton (Mémoire sur la culture du), par M. Tessier, membre de l'Institut. 420 et suiv.

Coton (machines à filer le). 460.

Corvisart, premier médecin de S. M. l'Empereur. (*Voyez* Ecole Clinique). 175 et suiv.

Coulaux frères, entrepreneurs de la fabrication d'armes de Klingentall. 459.

Coulmier, directeur de la maison des Aliénés de Charenton. 35 et suiv.

Coulomb, membre de l'Institut et inspecteur général des études. 348.

Cousin, membre du sénat conservateur et de l'Institut. 65 et suiv.

Cretet (madame) *Voyez* Société Maternelle. 184.

Curaudeau, propriétaire d'une fabrique d'alun.

Custines (madame). *idem. ibid.*

D.

Darcet, chimiste. 250.
Darquier, professeur d'astronomie à Toulouse. 25.
Darras, élève du Prytanée. 35.
Daujon, inventeur d'un appareil de lits pour les malades. 40.
Decrétot, manufacturier à Louviers (*Voyez* Industrie nationale).
Delahaye, jardinier en chef du dépôt de Trianon (*Voyez* l'art. *Voyageurs naturalistes*). 314.
Delambre, membre de l'Institut (*Voyez* le Rapport sur le nouveau système des poids et mesures). 119.
Delaitre (Noël) et compagnie, entrepreneurs de la filature de l'Epine. 450.
Delessert (madame de) *Voyez* Société Maternelle. 185.
Delille (*Voyez* l'art. *Voyageurs naturalistes*). 313.
Denon, directeur général des Musées (*Voyez* l'Expédition d'Egypte). 289.
Descroisilles l'aîné, à l'Escure près Rouen. 452 et suiv.
Desherbes (canal d'arrosage ouvert en 1790 par M.) propriétaire dans le dép. des Hautes Alpes. 162.
Détussac (*Voyez* l'art. *Voyageurs naturalistes*). 313.
Devaisnes, conseiller d'état. 76.
Deymar, préfet du Léman. 78 et suiv.
Didot (Pierre et Firmin). 462.
Dillon, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur des travaux relatifs à la construction du pont du Louvre. 140.
Dispensaires (*Voyez* Société Philantropique). 202.

Dolomieu (Notice sur le dernier voyage de) dans les Alpes, en l'an 10. 255 et suiv.

Domairon, inspecteur de l'instruction publique, ci-devant professeur de belles lettres à l'Ecole Royale Militaire. 349.

Donations faites aux hospices des différens départemens de l'Empire Français pendant les années 11, 12, 13, 1806 et 1807.

Douglas, ingénieur mécanicien. 459.

Duchasnoy, administrateur des hospices civils de Paris. 177.

Dufresne, conseiller d'état. 76.

Dugas frères et compagnie, manufacturiers à Saint-Chamond. 441.

Dumarest, graveur, membre de l'Institut. 275.

Dupetit-Thouars forme, en 1792, le projet d'aller à la recherche de *la Peyrouse*; détails à ce sujet. 285, 328.

Dupin, préfet du département des Deux Sèvres. 78.

Dupuytren, chef des travaux anatomiques à l'école de Médecine de Paris. 36 et suiv.

E.

Ecole d'arts et métiers à Châlons sur Marne, ci-dev. à Compiègne (*Voyez* Industrie nationale).

Ecole Clinique. 175. et suiv.

Ecole des élèves sages-femmes (*Voyez* Hospice de *la Maternité*). 176 et suiv.

Ecole Polytechnique. 339 et suiv.

Ecoles vétérinaires. 425.

Egypte (expédition d') considérée sous le rapport des sciences. 288.

Enfans-Trouvés. (*Voyez* Hospice de la *Maternité*). 178.

Entrecasteaux (expédition d'), consacrée à la recherche de *la Peyrouse*. 288 et suiv.

F.

Falaise. (*Voyez* le docteur *Roussel*). 7.

Fargues, membre du sénat conservateur. 99.

Fauris St.-Vincent, savant antiquaire. 375.

Fauris St.-Vincent, fils du précédent. 384.

Fénélon de Salignac (l'abbé de). 359.

Ferrey, membre du conseil de discipline et d'enseignement des écoles de droit. 103.

Feudrix (*Voyez* Brequigny). 270 et suiv.

Fizeau, négociant à St.-Quentin. 222.

Fontanes, grand-maître de l'Université Impériale. 349.

Fontanges, archevêque d'Autun. 54.

Fontenay, membre du sénat conservateur (*Voyez* son Eloge. 86 et suiv.

Forbonais, inspecteur général des manufactures. 115.

Forêts (services rendus par les gardes préposés à la conservation des). 164.

Fouache, négociant au Hâvre. 114.

Fouquet, médecin, professeur à l'université de Montpellier. 8.

Fourrier, membre de la commission des arts et de l'Institut d'Egypte (Lettre du directoire exécutif à M.) 292.

François (de Neufchateau) membre du sénat conservateur. 367 et suiv.

Franchot, astronome (*Voyez* le Rapport sur le nouveau système des poids et mesures). 119.

G.

Gaillard, membre de l'Institut (Notice sur M.) 269.

Garnier, *idem. idem.* 267.

Gauthey, inspecteur-général des ponts et chaussées (*Voyez* son Eloge). 141 et suiv.

Gauthier (madame) *Voyez* Société Maternelle. 185.

Gendarmerie nationale. 136.

Gense-Duminy (*MM.*), introducteurs de la fabrication du *pantecord*, étoffe que l'Angleterre vendoit exclusivement. 437.

Gensoul, négociant à Lyon. 538.

Géométrie descriptive (écoles de). M. Monge, instaurateur de cette géométrie. 340.

Girardeau, docteur en chirurgie. 5.

Godet et de l'Epine, fabric. de velours à Amiens. 447.

Gonin (Gilbert), fils de François Gonin, inventeur du noir bon teint. 440.

Gosselin, propriétaire de l'aciérie de Souppes, département de Seine et Marne. 458.

Gouvy et Guentz, de Goffontaine. 456.

Gravier (madame du) *Voyez* la maison des Orphelines. 205.

Grégoire, membre du sénat conservateur. 366.

Grivel (madame de) *Voyez* Société Maternelle. 185.

Grogniard (détails sur le bassin construit à Toulon par M). 137.

Guibert, maire de la commune de Guillaume-Pérouse. 91.

Guignes, membre de l'académie des belles-lettres et professeur de langues orient. au collége de France. 347 et suiv.

Guillaume (*Voyez* le perfectionnement de la charrue. 402).

Guillaumot, directeur de la manufacture impériale des Gobelins. 275, 472.

Guillebert du Perron, déservant de la commune d'Agneux près St.-Lo. 229.

Guillot (madame), surveillante de la crèche à l'hospice de la Maternité. (*Voyez* son Eloge prononcé par *M. Parmentier*. 179.

Guillottin, médecin (rapport de M.), sur les avantages de la Vaccine. 12 et suiv.

Guinauth, propriétaire à Winveden (mont Tonnerre); son dévouement à la chose publique. 161.

Guyton-Morveau, membre de l'Institut, inventeur du procédé pour désinfecter l'air. 28 et suiv.

H.

Haras (organisation des). 423.

Harfleur (lettre de M. le grand chancelier de la légion d'honneur à M. le maire d') pour la conduite courageuse qu'il a tenue. 92 et suiv.

Haüy.—C'est à *M. Haüy* qu'appartient la gloire d'avoir conçu et exécuté le projet de remplacer par l'exercice d'un autre sens celui dont manque l'aveugle. 341.

Heilmann, directeur du musée des Aveugles. 343.
Helvétius (madame). 7.
Héquet, médecin de Montpellier. 9.
Herwyn, membre du sénat conservateur. (*Voyez* Services rendus à l'agriculture. 404 et suiv.
Hospices et hôpitaux de Paris (coup-d'œil sur les améliorations introduites dans le régime des) 174 et suiv.
Hospice de la ville de Châlons sur Marne. 188 et suiv.
Hospice Impérial des Aveugles, dirigé par *M. Bertrand.* 340.
Husson, secrétaire de l'école de Médecine (*Voyez* l'Introduction de la Vaccine en France). 16.

I.

Industrie nationale (exposition des produits de l') 427 et suiv.
Ingénieurs civils. 137.
Institut national (composition de l') au 1.er juillet 1808. 247 et suiv.
Irroy, père et fils, propriétaires de forges à la Hutte, département des Vosges. 457.

J.

Janvier, membre de l'Institut (*Voyez* Industrie nationale. 461.
Johannot, fabricant de papier à Annonay. 452.
Jubié frères (MM.), fabricans à la Sône, départem. de l'Isère. 437.
Juges. 95.

Julien, sculpteur, membre de l'Institut. 274.

Jury (liste des membres du) chargé d'examiner les produits envoyés à l'exposition de 1806.—Indication des jugemens que ce jury a portés sur les différentes branches de l'industrie française. 427 et suiv.

Jurisconsultes. 60 et suiv.

K.

Kamph et compagnie, fabricans de maroquins. (V. Fauler. 445).

L.

Labat, négociant de Baïonne, sauve son fils qui étoit sur le point de se noyer. 255.

Labillardière (*V.* l'art. *Voyageurs naturalistes*). 314.

Lachapelle (madame), chargée de l'administr. des élèves sages-femmes à l'hospice de la Maternité. 178.

La Fère, département de l'Aisne.—Décret du 14 frimaire an 14, qui accorde une médaille aux militaires qui ont sauvé la vie à quelques demoiselles d'une pension, lors du malheureux événement qui eut lieu le 6 mai. 1805.

Lagrange, membre de l'Institut (*V.* le Rapport sur le nouveau système des poids et mesures). 117.

Laines (amélioration des). 412.

Lalande, membre de l'Institut. 117, 121, 250 et suiv.

Lamothe, négociant au Hâvre. Don fait par ce particulier à la Bibliothèque Impériale. 376.

Laplace, membre de l'Institut. (*V.* le Rapport sur le nouveau système des poids et mesures). 117.

Laplace (madame) *V.* Société Maternelle. 185.

La Rochefaucault-Lianeourt. 16, 409.

Laserna Sant-Auder, bibliothécaire du département de la Dyle. — Trait de générosité de ce particulier envers *M. Mercier-Saint-Leger,* bibliothécaire de Ste.-Geneviève. 367 et suiv.

Latour-Maubourg (madame) *V.* Société Matern. 185.

Laumonnier, correspondant de l'Institut, connu par des travaux anatomiques. 38.

Layre, bibliothécaire de l'école centrale du département de l'Yonne. 375.

Leblond, membre de l'Institut. 366.

Leclerc, professeur de médecine légale. 9.

Ledru (*V.* l'art. *Voyageurs naturalistes.* 316.

Lefrançais-Lalande (*V.* le Rapport sur le nouveau système des poids et mesures. 119.

Lemonnier, médecin, connu par les services qu'il a rendus à la botanique. 319.

Lemonnier-Graverie (Alphonse), âgé de 4 ans. — Médaille accordée à cet enfant par le maire de Fougères, pour avoir sauvé des eaux une jeune fille âgée de 5 ans 244.

Lenoir, administrateur du Musée des monumens français. 378 et suiv.

Lenoir, fabricant d'instrumens de mathématiques (*V.* Industrie nationale. 462.

Leschenault, naturaliste (*V.* l'expédition du capitaine Baudin). 310.

Lescot (Charles), ingénieur employé aux travaux du Simplon. 150.

Lesueur (*V.* l'expédition du capitaine Baudin. 310.

Levillain. *idem. ibid.*

Leyssène (le jeune) de St.-Yrieix, âgé de 13 ans, sauve la vie à J. B. Forêt, âgé de 16 ans. 235.

Lhéritier (*V.* art. *Juges.* 9 et suiv. et Services rendus à la botanique). 314.

Lhomond, professeur au collége du Cardinal Lemoine. 346.

M.

Magistrats. 60 et suiv.

Maires de communes. 84.

Malié (Joseph), fabricant à Lyon. 440.

Malsherbes (*Voyez* les services rendus à l'agriculture par ce magistrat). 321 et suiv.

Mandria (établissement de la). 415.

Marcès (Pierre Simon), à qui l'art du maraicher doit plusieurs perfectionnemens. 411.

Martin, directeur de l'habitation des épiceries, jardins et pépinières de Cayenne. 335 et suiv.

Martin (le major-général) de Lyon, mort en 1800, gouverneur de Calcutta. — Testament de cet officier en faveur de la ville de Lyon. 353 et suiv.

Maternité (hospice de la). 176 et suiv.

Maugé (*Voyez* l'expédition du capitaine Baudin). 310.

Maurin de Boulogne sur mer, connu par plusieurs actes de bienfaisance. 217.

Mausolée du maréchal de Saxe placé dans l'église de Saint-Thomas à Strasbourg. — Comment il fut préservé de la destruction. 385 et suiv.

Mechain, astronome (*Voyez* le Rapport sur le nouveau système des poids et mesures). 119, 249.

Mercier Saint-Léger, ex-bibliothécaire de Sainte-Geneviève. 376 et suiv.

Mérinos (*Voyez* amélioration des laines). 412 et suiv.

Michaux (André), associé de l'Institut (*Voyez* l'art. *Voyageurs naturalistes*). 319 et suiv.

Michaux (François-André), fils du précédent (Voy. *Idem.*) 325.

Millet-Mureau, génér. de divis. auteur de la Relation du voyage de la Peyrouse autour du monde. 280.

Mitivier, marinier de la commune de Bouchemaine, département de Maine et Loire. 231.

Moisson de Vaux, membre du corps legislatif. 385.

Mols (F. M. J.), négociant à Anvers. 114.

Monge, membre de l'Institut (*Voyez* le Rapport sur le nouveau systême des poids et mesures). 117.

Monumens (Indication des savans et artistes qui, pendant les orages de la révolution, ont contribué à sauver les). 365 et suiv. — Musée des monumens français. 378 et suiv.

Montmorency-Luxembourg (madame) (Voyez *Société Maternelle*). 185.

Moucher, premier employé au département des manuscrits de la Bibliothèque Impériale. 270 et suiv.

Mounier, préfet de Rennes (*Voyez* son Eloge). 83 et suiv. 102.

N.

Nassogne (dévouement des habitans du canton de). 164.

Négocians français. 104.

Ney (madame la maréchale de) Voyez *Société Maternelle*. 207.

Noë (de), évêque de Troyes. 51 et suiv.

O.

Oberkampf, propriétaire de la manufacture de Jouy. 225, 453.

Oberlin, professeur à Strasbourg, 373 et suiv.

Olivier, membre de l'Institut (*Voyez* l'art. *Voyageurs naturalistes*). 326.

Olivier de Serres, auteur du Théâtre d'Agriculture. 393 et suiv. — Monument élevé à sa mémoire par M. Cafarelli, préfet du département de l'Ardèche. 395.

Ombron, directeur de l'hospice de la Maternité. 178.

Orphelines (maison des), située rue des Saints-Pères, à Paris, formée par les soins de madame de Lézeau, sœur de la Visitation. 225, 453.

P.

Palissot de Beauvais, membre de l'Institut (*Voyez* l'art. *Voyageurs naturalistes*) 327.

Parmentier (*Voyez* l'hospice de la Maternité). 179 et suiv.

Pastoret (madame) *Voyez* Société Maternelle. 185.

Paul Ange de la Baulme, ex-maréchal de camp. 377.

Pecmans (Pierre), maire de Breyel, département de la Roër. 94.

Peyrouse (Voyage de M. de la). 277 et suiv. — Notice sur M. de la Peyrouse. 278. — Noms des chefs, officiers et savans qui ont péri avec ce navigateur. 280 et suiv.

Périne (Institution de Sainte-), sous la protection de S. M. l'Impératrice. 170 et suiv.

Péron, naturaliste, attaché à l'expédition chargée de faire des découvertes aux terres australes. 300 et suiv.

Pernon (Camille) de Lyon. *Voyez* Industrie nationale. 439.

Petiet, sénateur (*Voyez* son Eloge). 70.

Pierson, astronome, attaché à l'expédition d'*Entrecasteaux*. 282.

Pinel, médecin attaché à la Salpêtrière (*Voyez* les réformes introduites dans le traitement des aliénés). 31 et suiv.

Pinson, connu par des travaux anatomiques. 38.

Poids et mesures (Rapport sur les nouveaux), par M. Coquebert. 121 et suiv.

Poiret (*Voyez* l'art. *Voyageurs naturalistes*). 305.

Poirier (dom) bibliothécaire de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés. 567.

Poissonnier, médecin. 1.

Poiteau (*Voy.* l'art. *Voyageurs naturalistes*). 329.

Poitevin, officier du génie (*Voyez* le Voyage de M. Pouqueville). 298.

Pompiers (services rendus par le corps des). 232.

Portal (instruction de M.), sur le traitement des asphixiés et noyés. 245.

Portalis, minstre des cultes (*Voy.* son Eloge). 60 et suiv.

Pourtalès l'aîné (fondation d'un hôpital à Neufchâtel par M.). 232.

Poussin, employé à l'hospice de la Salpêtrière (*Voy.* les réformes introduites dans le traitement des aliénés). 33 et suiv.

Praslin (madame) *Voyez* Société Maternelle. 185.

R.

Rappaz (Antoine) ; généreux dévouement de ce particulier. 229.

Regnier, conservateur du Musée d'artillerie. 233.

Religion (ministres de la). 42 et suiv.

Remusat (madame). *V.* Société Maternelle. 185.

René, postillon de Courville, département d'Eure et Loir. 165.

Riedlé (*V.* l'art. *Voyageurs naturalistes*). 317 et suiv.

Richard (Antoine), directeur du jardin et des pépinières de Trianon. 386 et suiv.

Roasio, avocat à Turin (donation faite par M.) *Voyez* l'état des donations faites aux hospices des différens départemens de l'Empire pendant les années 11, 12, 13, 1806 et 1807. 192.

Rochefoucault (madame la vicomtesse de la) *V.* son Eloge). 210 et suiv.

Rothan (dévouement de la commune de). 229 et suiv.

Roues à larges jantes (avantage des) substiué à celui des roues à jantes étroites. 152 et suiv.

Rousseau, père et fils, manufacturiers à Sedan (*V.* Industrie nationale). 223.

Roussel, médecin. 7.

S.

Salignac (*Voyez* Fénélon). 359.

Salivet, juge de paix de la section de Beaurepaire, 97 et suiv.

Saugrin, bibliothécaire de l'arsenal. 372.

Ségur (madame) *Voyez* Société Maternelle. 185.

Serant (madame) *Voy*. Société Maternelle. 185.

Sigaud-Lafond, correspondant de l'Institut, professeur de physique expérimentale à Bourges. 377.

Simplon (travaux du). 147 et suiv.

Société d'Encouragement pour l'amélioration de toutes les branches de l'industrie française. 431 et suiv.

Société Maternelle. 183 et suiv.

Société Pastorale de Turin. 415.

Idem. idem. de Liège. 416.

Société Philantropique. 201 et suiv.

Sœurs de la Charité (Institution des) sous la protection de Madame, mère de S. M. I. et R. 172 et suiv.

Sourds-Muets (école des) de Paris, dirigée par *M. Sicard*. 344.

Idem. idem, de Bordeaux, fondée par *M. de Cicé*, ancien archevêque de Bordeaux, et dirigée par *M. St.-Sernin*. 345.

Saint-Vincent (*V*. Fauris) 375.

Suvée, directeur de l'Ecole Française de Peinture à Rome. 273.

T.

Talleyrand, prince de Bénévent (S. Exc. M.) *Voy*. le Rapport sur le nouveau système des poids et mesures. 116, 120 et 121.

Ternaux frères, manufacturiers à Louviers, Sedan, Reims et Ensival. 222, 435 et suiv.

Thermignon (Geoffroy), aubergiste à Laramasse, territoire de Lanslebourg, département du Mont-Blanc. — Décret du 29 messidor an 13 qui lui accorde une pension annuelle de 300 francs, à titre de récompense du courageux dévouement dont il a fait

preuve en sauvant plusieurs militaires surpris par une tourmente en passant le mont Cénis. 239 et suiv.

Thouret, professeur de l'école de Médecine de Paris (*Voyez* l'Introduction de la vaccine en France. 11, 175, 187.

Tillet (*Voyez* le Rapport sur le nouveau système des poids et mesures). 116.

Travaux publics (coup-d'œil sur les) exécutés depuis quelques années dans l'étendue de l'Empire. 151 et suiv.

Tréchard, inventeur d'une machine à incendie. 233.

Tryst, juge au tribunal de première instance d'Aix-la-Chapelle, sauve la vie à un particulier qui étoit sur le point de se noyer. 242.

Turenne (restes de) réclamés par M. Desfontaines, professeur d'histoire naturelle au jardin des Plantes. 383.

V.

Vaccine (introduction de la) en France. 17. — Liste des personnes auxquelles S. Exc. le ministre de l'intérieur a décerné en 1807 une médaille d'argent, comme un témoignage de satisfaction pour le zèle qu'elles ont apporté, les unes à propager l'inoculation de la vaccine, les autres à étudier par des expériences sur des troupeaux si l'inoculation de la vaccine ou du claveau pouvoit préserver les bêtes à laine de la contagion de la clavelée. — Liste des ecclésiastiques qui ont secondé les vues du Gouvernement pour la propagation de la vaccine. 42 et suiv.

Valentin, médecin (*Voyez* l'Introduction de la vaccine en France. 17.

Valmont de Bomare, censeur des études au lycée Charlemagne. 349.

Vallette (madame) *Voyez* la maison des Orphelines. 206.

Vandermonde (*Voyez* le Rapport sur le nouveau système des poids et mesures. 116.

Ventenat (*Voyez* l'art. *Voyageurs naturalistes*). 282 et suiv.

Vergennes (madame de) *V.* Société Maternelle. 185.

Voyages entrepris pour l'avancement des sciences depuis 1790 jusqu'à l'année 1808. 277 et suiv.

Voyage à la recherche de la Peyrouse. 277 et suiv.

Voyage autour du monde, pendant les années 1790, 91 et 92, par Etienne Marchand. 267 et suiv.

Voyage dans la Troade, par M. Lechevalier, conservateur de la bibliothèque du Panthéon. 267 et suiv. — Expédition d'Egypte. 288 et suiv.

Voyage en Morée, à Constantinople, en Albanie, par M. Pouqueville, docteur en médecine, membre de la commission des arts en Egypte. 297 et suiv.

Voyages et découvertes aux terres australes pendant les années 1800, 1802, 1803 et 1804. 300 et suiv.

Voyages entrepris pour les progrès de l'histoire naturelle. 305 et suiv.

W.

Wailly, architecte, membre de l'Institut. 275.

Wailly, grammairien, *idem.* 348.

Willemet (*Voyez* l'art. *Voyageurs naturalistes*). 333.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

COURS COMPLET
D'AGRICULTURE PRATIQUE,
D'ÉCONOMIE RURALE
ET DOMESTIQUE,
ET DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE;
RÉDIGÉ PAR L'ABBÉ ROZIER,

ET PRÉSENTÉ PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE;

Ouvrage dont on a écarté toute Théorie superflue, et dans lequel on a scrupuleusement conservé la Pratique de l'Agriculture adoptée par ROZIER et par MM. PARMENTIER et DE LA LAUZE, Collaborateurs qu'il s'était choisis.

On y a ajouté les Connaissances Pratiques acquises depuis la publication de son Ouvrage, sur toutes les branches de l'Agriculture et de l'Economie Rurale et Domestique,

Par Messieurs :

SONNINI, TOLLARD, DE LASTEYRIE, LAMARCK, COTTE, CHABERT, CADET DE VAUX, FROMAGE, LOMBARD, CURAUDAU, CHARPENTIER-COSSIGNY.

Cinq Volumes *in*-8°, de 500 pages au moins chacun, et au plus *Six* Volumes; avec le Portrait de ROZIER, celui de M. PARMENTIER, et 30 Planches gravées en taille-douce par TARDIEU l'aîné.

A PARIS,

Chez F. BUISSON, Libraire-Éditeur, rue Gilles-Cœur, n° 10.
Léopold COLLIN, Libraire, rue Gilles-Cœur, n° 4.
D. COLAS, Éditeur du Journal des Propriétaires Ruraux, rue du Vieux-Colombier, n° 26.

1808.

Cet Ouvrage formera 5 Volumes in-8°, de 500 pages au moins chacun, imprimés sur caractères neufs de Philosophie, semblables aux 6 pages suivantes, et sur beau papier carré fin d'Auvergne, et au plus 6 Volumes. Le 7e Volume serait délivré aux Souscripteurs, *sans aucun déboursé de leur part*, si les matières entraînaient les Auteurs au-delà de 6. Il contiendra aussi les Portraits de feu l'abbé ROZIER et de M. PARMENTIER, et environ 30 Planches gravées en taille-douce, par *Tardieu* l'aîné.

On ne demande point d'Argent d'avance. Il suffira d'envoyer, d'ici au 1er Septembre 1808, *son nom et son adresse*, *francs de port*, *à F. BUISSON, Libraire, rue Gilles-Cœur, n° 10*, A PARIS, ou à *Léopold COLLIN*, Libraire, *rue Gilles-Cœur, n° 4*; ou à *D. COLAS*, Libraire. Toute Lettre *non affranchie* ne sera pas reçue.

Le Prix de chaque Volume broché sera de 6 fr., pris à Paris. Il sera de 7 fr. pour les Personnes qui ne se seront pas fait inscrire avant le 1er Septembre, et en outre elles ne jouiront pas des premières Epreuves des Planches.

Cet Ouvrage sera publié par Livraisons de deux Volumes, dont la Première sera livrée aux Souscripteurs le 1er Octobre 1808; la Deuxième, le 1er Janvier 1809, et en Mars suivant la dernière.

L'ABBÉ ROZIER : dans cet Ouvrage on a conservé de cet Auteur tous les Articles de Pratique dont l'Expérience a consacré le succès.

On y a également conservé la Pratique adoptée par MM. PARMENTIER ET DE LA LAUZE, anciens Collaborateurs choisis par l'abbé ROZIER.

SONNINI, Ancien Collaborateur de Buffon et du Cours complet d'Agriculture de Rozier, etc.

TOLLARD, aîné, ancien Professeur de Botanique, Collaborateur du Cours complet de Rozier, etc.

DE LASTEYRIE, Membre de la Société d'Agriculture de la Seine, Collaborateur du même Cours.

DE LAMARCK, Membre de l'Institut, etc.

COTTE, Membre de la Société d'Agriculture de la Seine, de Versailles, Collaborateur du Cours de Rozier.

CHABERT, Directeur de l'Ecole Impér. Vétérinaire d'Alfort; de la Société d'Agriculture de la Seine, Collaborat. du Cours de Rozier.

CADET DE VAUX, Membre de la Société d'Agriculture du département de la Seine, etc. Collaborateur du Cours de Rozier.

FROMAGE, ancien Professeur à l'École Impér. Vétérinaire d'Alfort, Collaborateur du Cours de Rozier.

CURAUDAU, Professeur de Chimie applicable aux Arts, Membre de plusieurs Sociétés savantes, etc.

LOMBARD, Propriétaire, Membre de la Société d'Agriculture de la Seine, et autres.

CHARPENTIER - COSSIGNY, Membre de la Société d'Agriculture du département de la Seine et de plusieurs Sociétés savantes.

INTRODUCTION.

Depuis un petit nombre d'années, les progrès de l'Agriculture, sur le sol de l'Empire français, ont été rapides et vraiment prodigieux : son énergie ne fut jamais plus active ni plus éclairée, et ses fastes n'offrent pas d'époque plus brillante. Les Landes, ces vastes espaces qui semblaient condamnés à une éternelle stérilité, se tapissent de Végétaux productifs ; les Terres crayeuses et ingrates de l'ancienne Champagne, que le dédaigneux *Arthur Young* qualifiait de *déserts*, présentent, comme par enchantement, l'aspect riant des plus agréables et des plus utiles plantations ; nos Dunes se couvrent d'Arbres, étonnés d'embellir des collines de sable pur, qui paraissaient devoir composer à jamais le domaine inaliénable de l'aridité. Les dévastations causées dans nos Forêts par la hache trop long-temps impunie de la licence, et par l'imprévoyance désordonnée du luxe, sont en très-grande partie réparées. D'un autre côté, une multitude de Plantes, enfans d'une terre étrangère, ont répondu aux soins et à la persévérance de nos Cultivateurs, et ont adopté notre sol pour leur nouvelle patrie. Partout une impulsion puissante s'est fait sentir, et elle est devenue la source de richesses d'autant plus réelles et plus durables, qu'elles ont, pour ainsi dire, leur nature même pour garant, et qu'aucune circonstance, quelque fâcheuse qu'on la suppose, ne peut les détruire, ni même les diminuer.

Et ce mouvement vers le premier et le plus utile des Arts, est devenu général ; il s'est communiqué à tous les bons esprits. Les travaux de l'Agriculture, naguères dédaignés et pour ainsi dire avilis, se sont ennoblis par les soins que les gens instruits y ont consacrés, et par l'habileté de ceux qui s'y livrent. Les Campagnes, auparavant abandonnées, se sont peuplées de nouveaux colons qui ont quitté, pour les douces occupations de la culture, le théâtre tumultueux des Villes, l'ennui

des affaires, et les agitations de l'ambition si souvent déçue et de l'amour-propre non moins souvent humilié. L'empressement à profiter de quelques momens de loisir pour les passer à la Campagne, atteste que là seulement réside le vrai bonheur. C'est là qu'une aimable liberté débarrasse le Courtisan de la contrainte et de l'étiquette des Cours ; que le Magistrat, renonçant à ses graves et importans travaux, voit fuir de son esprit la cruelle inquiétude de commettre quelque injustice ; que le Commerçant, libre de calculs, est enfin rendu à lui-même ; que le Poète trouve de nouvelles inspirations qui raniment ses chants ; que le Savant surprend quelque secret à la nature ; qu'enfin le Guerrier se délasse des fatigues de la victoire. Tous se plaisent à rendre, avec plus ou moins d'assiduité, des hommages à l'Agriculture et à suivre ses opérations : tous assurent et propagent ses succès par les leçons de l'exemple, ou par des encouragemens ; tous, enfin, concourent, par une noble émulation, non seulement à la prospérité du Peuple Français, mais encore à sa gloire, en lui rendant le seul titre que des Nations rivales semblaient lui disputer, celui de Premier Peuple Agricole du Monde.

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner les causes d'un changement si desiré, d'une révolution si honorable. Mais il en est une que nous devons signaler, parce qu'elle se montre aux premiers rangs, et qu'elle rentre dans le sujet de notre Ouvrage : c'est l'influence que les bons Écrivains ont exercée sur les esprits, en les dirigeant heureusement vers un but où se réunissent les vrais élémens de la prospérité publique et privée. De tous ces Écrivains, celui qui a parcouru la carrière avec le plus de gloire, c'est, sans contredit, l'Auteur du Cours complet d'Agriculture, l'Abbé Rozier. Aux connaissances les plus étendues, il joignait l'habitude de l'expérience. La clarté et l'élégance de son style inspirent l'intérêt pour les sujets les plus ingrats en apparence. C'est par ce moyen, trop négligé de nos jours, qu'il est parvenu à faire lire, avec plaisir, des détails qui, tracés par une plume moins habile, auraient rebuté bien des Lecteurs. Son Livre satisfait égalem[ent]

l'Agronome et l'Homme de goût; et il sera long-temps, pour l'Agriculture, ce qu'est celui de BUFFON pour l'Histoire Naturelle, le Livre par excellence, tant à cause des matières qui y sont traitées, que par la manière dont il est écrit.

Mais si l'Agriculture a fait de très-grands pas vers son amélioration, les Sciences, d'où elle tire des règles et des principes, se sont également perfectionnées; quelques-unes même ont entièrement changé de face, ensorte que plusieurs Articles du *Cours d'Agriculture* de l'Abbé ROZIER, ne sont plus en accord avec les Connaissances acquises depuis sa publication. Ce ne sont plus que des morceaux fort bien écrits, à la vérité, mais propres seulement à marquer l'état de la Science à l'époque où ils ont été composés, et qu'il faudrait travailler de nouveau, si leur objet paraissait d'une utilité indispensable. Mais ce n'est point notre opinion, ni celle des Habitans des Champs : ils pensent comme nous, que, dans un Ouvrage qui leur est particulièrement destiné, les articles d'*Expériences* et de *Pratique* doivent en former l'ensemble, et que les Traités scientifiques y figurent mal, parce qu'ils ne sont point compris, et que la plupart des Cultivateurs n'ont pas assez de loisirs pour se mettre en état de les comprendre. Il leur suffit de connaître les résultats des Théories bien fondées de la Science, et ils demandent qu'on leur épargne la peine de faire une étude de ces Théories.

Une autre considération qui nous a dirigés dans notre travail, c'est le genre de profits que donne l'Agriculture : ils sont très-variés, et se composent d'une foule d'économies liées les unes aux autres, et dont aucune n'est à négliger, si l'on veut qu'elles produisent des bénéfices certains et invariables. Un Ouvrage en douze gros Volumes in-4°. (1), est une acquisition capable de déranger l'ordre économique, plus nécessaire à un Agriculteur qu'à tout autre, surtout lorsqu'on sait que cet Ouvrage contient un assez grand nombre de pages devenues inutiles et erronnées, et que, d'un autre côté, il y man-

(1) Il se vend 150 francs.

que plusieurs sujets qui ne doivent pas en être exclus.

Nous avons donc pensé que les amis de l'Agriculture et de l'Economie Rurale et Domestique, ceux qui s'en occupent, aussi bien que ceux qui s'intéressent à leurs succès, accueilleraient favorablement une Nouvelle Edition du *Cours complet d'Agriculture* de ROZIER, renfermée dans 5 ou 6 Volumes au plus, format in-8°, et dans laquelle nous conservons tout ce que cet Auteur célèbre a écrit d'exact sur l'Agriculture; que nous augmentons d'un grand nombre d'Articles qui ont échappé à ROZIER, ou dont les sujets ont été connus après qu'il a cessé d'écrire; que nous réduisons à la seule *Pratique*; qu'enfin nous abrégeons tellement (sans que cependant elle devienne moins complète), que son prix ne s'élevera pas assez pour être regardé comme un sacrifice incommode. Ce que nous nous proposons d'exécuter est depuis long-temps l'objet des vœux des Agriculteurs: « Ce *Cours* estimé, disent les Rédacteurs du *Nouveau* » *Dictionnaire historique des Hommes célèbres* (tome X, » article *Rozier*, édition in-8° de 1804), quoique trop » chargé de détails étrangers à son principal objet, mérite qu'un Agriculteur habile le réduise un jour à » moins d'étendue, pour le rendre plus à la portée des » Cultivateurs. »

Ce que nous venons de dire prouve assez que ROZIER est le principal Collaborateur de cette Nouvelle Edition: on y trouvera les Articles qu'il n'a point uniquement consacrés à la Théorie; ceux dont les principes ne sont point en opposition avec les notions actuelles; enfin, la portion restante des Articles que leur étendue nous a permis d'abréger. Ce sera donc, en grande partie, le travail même de ROZIER; ce seront ses idées, ses expressions. Eh! quel Ecrivain a mieux mérité la confiance et la renommée qui honorent sa mémoire?

Quoique nous annoncions que la *Théorie* de l'Agriculture ne fait point partie de notre travail, cette annonce ne doit pas cependant être prise à la rigueur: nous voulons dire seulement que nous n'y admettons point les longs Traités de pure spéculation, ni des systêmes, ni des hypothèses, peu adaptés au génie et aux occupations des Cultivateurs. Nous aurons soin, tout

en nous bornant presque exclusivement à l'*Expérience* et à la *Pratique*, d'indiquer, en peu de mots, les règles qui en éclairent la marche. Sous ce point de vue, les élémens de la Physiologie végétale sont d'un trop grand intérêt pour ne pas faire le sujet d'un Article séparé. La culture des Arbres et des Plantes nouvellement cultivés en France, déjà naturalisés, ou susceptibles de l'être; celle des Fleurs, des Arbres et des Arbustes d'ornement ; la disposition des Jardins d'utilité ou d'agrément ; la Chasse et la Pêche ; les Constructions rurales ; en un mot, tout ce qui peut occuper ou amuser à la Campagne, est entré dans notre plan. Nous y avons ajouté une courte définition des Termes d'un usage moins général, afin d'éviter à nos Lecteurs de fréquentes interprétations qui alongeraient le discours, et la peine de les chercher ailleurs. Autant que nous l'avons pu, nous nous sommes attachés à imiter la clarté et la pureté de style qui distinguent les Ecrits de ROZIER, et dont le Public sait toujours gré, parce qu'il y voit la preuve d'une décente déférence envers lui, et des soins qu'on a pris pour lui plaire.

Il est entre ROZIER et les Auteurs de la nouvelle Edition de son Ouvrage, un autre rapport que l'on ne peut leur contester, et qui est un titre à la confiance : c'est que tous ceux qui composent les Articles d'Agriculture ont exercé long-temps cet Art ou l'exercent encore ; et ceux qui se sont chargés des détails de l'Economie et de la Médecine vétérinaire sont reconnus pour de grands maîtres en ces parties. Tous ont une réputation acquise dans les Sciences ; et les sujets qu'ils traitent font leur principale et presque leur unique occupation, à laquelle ils se sont livrés par goût comme par devoir, et dont ils ne sont point détournés par des fonctions ou des affaires d'un genre opposé à celui de leurs études et de leurs travaux.

Le Public sentira l'avantage d'une pareille réunion d'Ecrivains également versés dans la Théorie et dans la Pratique, qui, connaissant les principes de l'une, loin de dédaigner le langage de l'autre, savent que c'est le seul qu'on doive adresser aux Cultivateurs ; qui, enfin, formés aux méditations de la première, sont

habitués à transmettre leurs pensées avec la clarté et la simplicité convenables à la seconde.

Nous ne croyons pas inutile d'ajouter que le Libraire-Editeur de cette Nouvelle Edition avait quelque part à la confiance de l'Abbé Rozier : c'est lui qui a donné l'idée, il y a vingt-neuf ans, à cet illustre Agronome, d'entreprendre son bel Ouvrage, et qui l'a décidé à l'exécuter ; c'est lui qui a dirigé l'impression des cinq premiers Volumes, et il en a reçu des marques d'intérêt. La vénération qu'il conserve pour sa mémoire, et qu'il partage avec les Auteurs, est un garant des soins qu'il prendra pour rendre cette Nouvelle Edition digne d'un nom aussi illustre.

Malgré l'immensité des matières que nous avons à traiter, notre *Cours complet d'Agriculture* ne s'étendra pas au-delà de 6 Volumes *in*-8°. Nous conservons même l'espoir qu'il n'en formera que 5 de 500 pages au moins chacun, caractères neufs de philosophie, grande justification ; et nous prenons envers les Souscripteurs l'engagement formel de leur livrer le 7e Volume *sans aucun déboursé de leur part*, si les matières nous conduisaient au-delà de 6.

Trente Planches environ, qui seront gravées avec soin pour cet Ouvrage, seront composées d'Instrumens aratoires les plus utiles et les plus perfectionnés, et d'autres en usage dans l'Economie Rurale et Domestique.

(*Voyez* les Conditions, le Prix et les Epoques des Livraisons de cet Ouvrage, au dos du Frontispice.)

